

L'économie hétérodoxe en crise et en critique

N° 170-171 – 2008/4 – 2009/1



L'orthodoxie académique en science économique a toujours été contestée par des hétérodoxies. De façon explicite, par des voies multiples et souvent peu coordonnées, ces dernières semblent aujourd'hui nouer des liens avec la sociologie, l'histoire et la philosophie, accentuant de manière radicale la critique de l'homo œconomicus, figure anthropologique fondamentale d'une orthodoxie devenue quasi hégémonique. Au risque de créer un schisme disciplinaire avec les tenants d'une science économique conçue à l'image des sciences de la nature, tout l'enjeu épistémologique semble être pour les hétérodoxies de réinscrire l'économie dans le champ des sciences sociales. S'agit-il de dissoudre la théorie économique dans le pluridisciplinaire ou l'interdisciplinaire ou s'agit-il de refonder les hétérodoxies dans une démarche transdisciplinaire en sciences sociales ? Pour légitime qu'elle soit, une telle démarche dispose-t-elle d'une boussole suffisamment anti-naturaliste ?

Éditorial. Crise financière internationale : L'économie existe-t-elle ? (Michel Kail et Richard Sobel)

* * *

Thierry Pouch et Richard Sobel : L'hétérodoxie, quelle hétérodoxie ?

Gilles Raveaud : Causalité, holisme méthodologique et modélisation « critique » en économie

Thierry Pouch : L'opium des économistes (Sont-ils encore des intellectuels ?)

Gilles Dostaler : Les lois naturelles en économie. Émergence d'un débat

Bernard Billaudot : Une vision institutionnaliste, historique et pragmatique de l'objet de la science économique

Jean-Marie Harribey : Travail, valeur et monnaie : dépoussiérage des catégories marxistes appliquées à la sphère non marchande

Robert Salais : Conventions de travail, mondes de production et institutions : un parcours de recherche

Richard Sobel : Travail salarié et « société salariale » : de Marx à Marx, en passant par la sécurité sociale

Liêm Hoang-Ngoc : Où va l'hétérodoxie ?

* * *

Éditorial

Crise financière internationale : l'économie existe-t-elle ? *

Que de prises de parole et d'écriture à propos de ce que l'on appelle la « crise financière » (d'origine américaine), laquelle s'est en peu de mois transformée en « crise économique » (affectant le monde entier). Leur nombre est à soi seul l'indice de son importance. Pas seulement un indice, car ces discours sur la crise constituent un élément de celle-ci.

Les interventions publiques à propos de la « crise » actuelle disent au fond à peu près toutes la même chose. Un système financier, qui s'est libéré de toutes les régulations et règles prudentielles, est devenu fou, si bien que la seule façon de le ramener à la raison consiste à lui dicter une ligne de conduite, qu'il est incapable de se donner lui-même. De fait, cette reprise en main est du ressort des pouvoirs publics et prend désormais la forme d'une coopération plus ou moins organisée et massive au niveau international. Il s'agit là d'un véritable changement d'époque qui voit une fulgurante et très étonnante relégitimation du « politique » et de l'intervention publique après plus de vingt ans de mondialisation « heureuse » et de laminage néolibéral.

Cet accord sur la nature du diagnostic (voire des remèdes à apporter) rassemble aussi bien ceux qui dénoncent — et depuis longtemps — l'illusion du marché autorégulé¹ que ceux qui la partagent, et qui se voient momentanément, espèrent-ils, obligés de reconnaître qu'elle n'est guère opératoire. En dépit d'une opposition politique, celle de la gauche et de la

* Ce texte reprend et développe un article paru dans *La revue du MAUSS permanente* sous le titre : « Le nouveau théâtre du capitalisme : “bonne” économie réelle versus “mauvaise” économie financière » (mise en ligne le 5 décembre 2008).

1. Au sens de l'analyse critique de Karl POLANYI dans *La grande transformation* (Gallimard, 1983 [1944]).

droite, les uns et les autres partagent finalement le même présupposé que nous qualifierons d'ontologique : l'extériorité de l'économie par rapport à la société ; la profondeur de la crise actuelle est l'occasion de le mettre plus en évidence et plus radicalement en question.

Revenons au « point de départ ». Cette crise financière est dite celle des *subprime*. *Prime*, en américain, sert à caractériser un prêt immobilier accordé à un emprunteur qui présente toutes les garanties de capacité de rembourser. Le crédit qualifié de *subprime* est donc ouvert en faveur d'un emprunteur susceptible de se trouver en défaut de paiement. Les *subprime* consistent ni plus ni moins en une spéculation sur la pauvreté, cette pauvreté que le capitalisme débridé à dominante financière a produit à mesure qu'il déconstruisait la condition salariale « fordiste » et accroissait les inégalités. Cette dernière pratique révèle que ce qui fait de la spéculation financière un système, ce n'est nullement son organisation en un marché soi-disant autorégulé, mais sa propension à faire de toute situation une occasion de spéculer². Tout est en puissance objet de spéculation, y compris la pauvreté.

Face à une telle situation, il est clair que les analyses et interprétations — pour ne rien dire des perspectives — qui inondent les médias nationaux et internationaux sont loin d'être toutes à la hauteur des enjeux pratiques et intellectuels. Ces logorrhées servent sans doute à conjurer les angoisses de nos sociétés, celles-là mêmes qui ont construit ou laissé construire ce prométhéisme financier qui aujourd'hui se débîne et leur laisse pour ainsi dire les pieds dans le vide. Laissons de côté — tant elles sont risibles — les conversions subites des libéraux et sociaux-libéraux aux vertus d'un keynésianisme « authentique » et venons-en aux pensées radicales. Elles ne laissent pas d'être insuffisantes. Dire, en effet, comme le font les vrais économistes hétérodoxes, que cette financiarisation délirante des économies est essentiellement une stratégie des élites économiques initialement destinée à casser les acquis sociaux des régimes keynéso-fordiens et devenue un monstre échappant à ses concepteurs, est sans doute d'une grande portée critique. Et du reste, le dire dans le contexte actuel est plus audible que le dire à l'époque, encore récente, où l'intervention publique de progrès était sacrifiée sur l'autel de la modernisation économique de modèles sociaux dénoncés comme obsolètes, et se trouvait ainsi ringardisée. Pour autant, cette position du problème demeure insuffisante pour affronter l'essentiel. Car il s'agit d'échapper enfin à cette matrice dont l'efficacité performative structure le débat intellectuel, celle du dualisme

2. Frédéric LORDON, *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières* (Raisons d'agir, 2008).

entre l'« économie » et la « politique », naturalisant celle-là comme ce qui est nécessaire et déterminant, et condamnant celle-ci à n'intervenir que dans l'après-coup, avec une « marge de manœuvre » ô combien restreinte.

Si pendant longtemps — les années de plomb du néolibéralisme dont rien n'assure que nous soyons sortis —, cette matrice penchait du côté de l'option réaliste (il faut s'adapter), il semble bien qu'aujourd'hui, au bord du gouffre, l'option volontariste soit revigorée (il faut se mobiliser et intervenir, à l'image de l'activisme tonitruant de la présidence française de l'Union européenne). Le volontarisme actuel est rendu possible par la distinction, une nouvelle fois ontologique, à l'intérieur de la « réalité » économique entre un noyau dur à préserver (l'économie réelle) et son excroissance maligne à supprimer (la finance dérégulée). Il suffirait de protéger la première contre la contamination de cette dernière pour lui assurer une bonne santé. Il y a là quelque naïveté sur laquelle joue, entre autres, la présidente du Medef, Laurence Parisot, croyant dédouaner les dirigeants de l'« économie réelle », en s'élevant avec véhémence contre les « parachutes dorés ». Moralisons, disent désormais de conserve les élites économico-financières et politico-médiatiques, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. La dichotomie des financiers pervers et des sains patrons est cependant bien peu convaincante, et, devant le gouffre chaque jour plus imposant, elle semble pour le moins faire long feu. Outre que la finance appartient à l'« économie réelle », la spéculation financière n'est après tout qu'une application amplifiée de la valorisation capitaliste qui règne sur l'ensemble de l'économie. Espérant seulement une rentabilité plus rapide et plus importante, la spéculation financière n'est en rien étrangère à la logique fondamentalement prédatrice de l'« économie réelle » en tant que cette « économie réelle » reste, pour l'essentiel, une économie dominée par le mode de production capitaliste — ce que les médias et les élites appellent d'un euphémisme désormais à la mode : « économie de marché ». Cette logique capitaliste a pu être en partie endiguée durant la prospérité desdites « Trente Glorieuses », *via* notamment le développement d'un État social et la consolidation de la condition salariale³, qui ont contribué à une « démarchandisation » du monde, mais jamais cette logique n'a changé de nature.

Pour sortir des pièges du dualisme économie/société, la tâche incombant à toute critique sociale, qui se veut radicalement antinaturaliste, est d'abord et avant tout celle-ci : décrire les effets du processus immanent

3. Cf. Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale* (Fayard, 1995) ; Bernard FRIOT, *Puissances du salariat* (La Dispute, 1998) ; Christophe RAMAUX, *Emploi : éloge de la stabilité. L'État social contre la flexisécurité* (Mille et une nuits, 2006).

de la valorisation capitaliste sur l'ensemble de la société ainsi que la manière dont s'articulent, sous sa juridiction, les différentes sphères qui la constituent. Dans les sociétés capitalistes, une activité humaine parmi d'autres, l'activité économique de valorisation du capital, est devenue la source principale (tendant à l'exclusivité) de valeur, à mesure que s'accroît la marchandisation du monde. Si bien que la norme, qui structure le système de valeurs de ces sociétés, est fournie par la logique comptable qui règle l'activité économique capitaliste. C'est la raison pour laquelle l'économie nous apparaît comme s'organisant en une sphère autonome, obéissant à des lois « naturelles », auxquelles l'action politique ne peut que consentir. Cette autonomisation de la sphère économique, largement entérinée par les décideurs et les experts économiques, et assumée majoritairement par le discours politique, impose à celui-ci de se réfugier dans le volontarisme. La volonté politique gère les moyens que lui concède l'économie réputée autonome et pourvoyeuse à ce titre des fins, des valeurs ; elle organise les moyens en vue de la réalisation de fins déjà définies par l'économie. Autant dire que se réclamer du volontarisme politique, ce n'est finalement rien d'autre que vouer la politique à l'impuissance.

Dans ces conditions, lorsque la dimension sociale de la « crise financière » est prise en compte, c'est seulement au titre de « conséquence », de dommage collatéral. Cette victimisation des acteurs sociaux fait désormais les choux gras des médias. Elle a pour principal effet, et pour principale raison, d'exclure ces acteurs... de l'action politique ! Puisque la crise est le dérèglement momentané d'un système, elle ne saurait être affaire politique sinon au titre de « pompier de service ». Cette dépolitisation orchestrée par un économisme triomphant est donc bel et bien le signe d'une crise bien plus profonde que la crise financière. Faire de la politique suppose préalablement de replacer sous le signe de la contingence ce qui est d'abord — et improprement — tenu pour nécessaire. Puisque l'économisme n'est à la vérité rien d'autre qu'un processus de socialisation qui confie la normativité au prétendu déterminisme économique, les luttes de contestation ne peuvent être qu'une réappropriation de la capacité normative des acteurs de ces luttes, refusant le sort victimaire auquel on prétend les vouer. Le capitalisme ne cédant place à aucun dehors, il ne peut être dénoncé dans son entier qu'ici et maintenant.

Michel KAIL et Richard SOBEL
(Décembre 2008)

L'hétérodoxie, quelle hétérodoxie ?

Ce qui frappe lorsque l'on pénètre le champ de la science économique aujourd'hui, c'est la coexistence d'une orthodoxie — la théorie néoclassique¹ — qui s'est donné les moyens d'affirmer sa suprématie sur ce champ, et d'un ou plusieurs courants hétérodoxes dont la visée est de contester cette suprématie pour mieux la détrôner et faire de l'économie une discipline affranchie des frontières et méthodes que l'orthodoxie avait initialement fixées.

L'histoire de la discipline économique est remplie de controverses, parfois violentes, souvent passionnées, entre un courant majoritaire et une ou des écoles minoritaires. De telles luttes pour le monopole de la vérité scientifique ne sont évidemment pas l'apanage de l'économie, puisqu'elles structurent à peu près tous les champs scientifiques. Ce qui distingue en revanche l'économie des autres disciplines tient à l'extrême difficulté de voir surgir un changement radical de paradigme, s'établissant sur le mode de la révolution scientifique au sens de Thomas Kuhn. Mais la réfutation radicale du paradigme néoclassique, qui sur le plan scientifique pourrait ne pas poser de problème, se heurte toujours à des contraintes d'ordre institutionnel et politique². On sait en effet que l'orthodoxie néoclassique domine la discipline depuis plus d'un siècle, en dépit des tentatives pour en démontrer les insuffisances, l'idéologie, les limites, ou les contradictions internes. Très souvent, le combat des hétérodoxies s'est situé sur le terrain de l'irréalisme des hypothèses de la théorie néoclassique, quand il n'a pas insisté sur l'idéologie libérale dont serait porteuse, selon elles, cette théorie³. Vieille ritournelle ! Avant la théorie néoclassique, c'est l'école classique

qui fit l'objet de critiques virulentes, exprimées notamment par l'école historique allemande, la forme extrême de la critique revenant à Karl Marx, extrême dans la mesure où le message critique de ce penseur n'est pas dissociable d'un projet politique⁴.

Mais de quoi parle-t-on exactement lorsque l'on évoque l'hétérodoxie en économie, et les assauts répétés qu'elle élabore dans l'espoir de porter un coup fatal à l'école néoclassique, aussi diversifiée cette dernière soit-elle ? Au regard de l'hétérogénéité de la pensée économique hétérodoxe et malgré des tentatives récentes de rassemblement des courants⁵, la question apparaît légitime. Que cette pensée ait pu produire une (des) théorie(s) générale(s) suffisamment robuste(s) dans ses (leurs) fondements, ses (leurs) hypothèses et ses (leurs) résultats, lui permettant de rivaliser avec la théorie néoclassique, quoi de plus évident lorsque l'on se réfère à Marx ou à Keynes ? Mais c'est justement parce qu'elle se rend socialement visible sous les traits de l'hétérogénéité que la prétention de l'hétérodoxie à se substituer à l'orthodoxie en ressort affaiblie. Qui plus est, l'obstacle qui se dresse devant l'hétérodoxie dans son objectif d'en finir avec le néo-classicisme se renforce dès lors que l'on souligne l'aptitude de ce dernier à phagocyter les avancées théoriques propres à l'adversaire hétérodoxe, et ce en les affaissant considérablement, voire en les travestissant ! Citons, à titre d'illustration, le célèbre modèle IS-LM de John-Richard Hicks élaboré en 1937, soit un an après la parution de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* de John Maynard Keynes, et qui démine la radicalité d'une « économie monétaire de production » en initiant la consensuelle « macro-économie de la synthèse », ou bien, plus récemment, les non moins fameuses « nouvelles théories du marché du travail » qui proposent finalement une dissolution micro-économique et contractualiste des tenants et aboutissants du rapport salarial.

4. Cf. par exemple Gilles CAMPAGNOLO, *Critique de l'économie politique classique*, Presses universitaires de France, coll. « Fondements de la politique », 2004. Concernant Karl Marx, rappelons que le sous-titre du *Capital* est « critique de l'économie politique ».

5. Cf. par exemple Bruno THERET, « Nouvelle économie institutionnelle, Économie des conventions et Théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? », *La lettre de la régulation*, n° 35, 2000, p. 1-4 ; Nicolas POSTEL, « Hétérodoxie et institution », *La Revue du MAUSS*, second semestre, n° 30, 2007, p. 68-101 ; et tout récemment, « Vers une économie politique institutionnaliste » (texte disponible sur le site de *La Revue du MAUSS permanente*, sur celui de la revue *L'Économie Politique* et rédigé par Alain Caillé, avec le concours d'Olivier Favereau, Robert Boyer, José Luis Corragio, Peter Hall, Geoffrey Hodgson, Marc Humbert, Ahmet Insel, Michael Piore, Ronen Palan, Paul Singer, Bob Jessop, Jean-Louis Laville, Michel Lallement, Philippe Steiner, François Vatin).

1. Bernard GUERRIEN, *La théorie néoclassique*, La Découverte, 2003.

2. Cf. Michel DE VROEY, « Une explication sociologique de la prédominance du paradigme néo-classique dans la science économique », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série HS, 1972, p. 1655-1701 ; Frédéric LEBARON, *La croyance économique. Les économistes entre sciences et politique*, Seuil, Paris, 2000.

3. Il convient sur ce point de se reporter à l'article, ancien mais toujours d'actualité, de Gérard DESTANNE DE BERNIS, « Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général », *Revue économique*, vol. 26, n° 6, 1975, p. 884-930.

Science économique ou sciences sociales de l'économie ?

Bien sûr, la facilité avec laquelle l'orthodoxie absorbe les critiques hétérodoxes qui lui sont adressées est d'autant plus grande que l'approche hétérodoxe s'inscrit au cœur même de la discipline, c'est-à-dire à l'intérieur même du dispositif théorique élaboré et exploré par les économistes se réclamant de l'orthodoxie. C'était d'ailleurs le message que délivraient deux emblématiques représentants du courant hétérodoxe en leur temps, Jean Cartelier et Michel de Vroey, lorsqu'ils indiquaient, critiquant l'ambition paradigmatique de l'École française de la Régulation (Michel Aglietta, Bernard Billaudot, Robert Boyer, Benjamin Coriat, Alain Lipietz, Jacques Mistral), que toute hétérodoxie devait désormais se situer par rapport à la théorie néoclassique⁶, et même devait pouvoir s'énoncer dans son langage, *lingua franca* de la Science économique moderne⁷.

Face à ce positionnement de critique interne qui n'a finalement pas eu d'impact, une autre branche de l'hétérodoxie entend adopter une posture différente. En développant un projet théorique dont la visée est de refonder l'objet même de la science économique, elle tente, avec des réussites prometteuses lorsqu'elles ne sont pas indéniables, d'insérer dans l'analyse de nos économies dominées par le capitalisme ce que la théorie néoclassique considère comme des éléments exogènes, à savoir les crises, les bifurcations, les événements, les rapports de pouvoir, les institutions, l'histoire. À leur manière, les différentes contributions de ce numéro en constituent autant d'illustrations. Les avancées récentes de cette hétérodoxie en économie ont ouvert sans aucun doute la voie à un rapprochement avec la sociologie, l'anthropologie et la philosophie, accentuant de manière radicale la critique de l'*homo œconomicus*. Mais l'exercice reste semé d'embûches, notamment en raison de l'affaiblissement des *métarécits* dont le marxisme porte les stigmates. Ce processus a ouvert une brèche dans laquelle l'individualisme méthodologique s'est engouffré, profitant de surcroît de conditions politiques favorables, comme la contre-offensive néolibérale entamée il y a trente ans. Il s'agit pourtant d'un exercice prometteur, et l'hétérodoxie aurait tout intérêt à l'explorer. Tout l'enjeu est d'inscrire l'économie dans le champ des sciences sociales, de manière irréversible, au risque de créer un schisme disciplinaire avec les tenants d'une science économique

6. Cf. Jean CARTELIER, « Une introduction à l'économie hétérodoxe », *Working Paper*, n° 8302, Université catholique de Louvain, 1983 ; Jean CARTELIER et Michel DE VROEY, « L'approche de la régulation : un nouveau paradigme ? », *Économies et Sociétés - Série Théorie de la Régulation*, n° 4, novembre 1989, p. 63-87.

7. Michel DE VROEY, « Méthodologie classique et post-classique », *L'Actualité économique*, n° 4, décembre 1992.

conçue à l'image des sciences de la nature⁸. La perspective ouverte par le développement d'une telle hétérodoxie en économie, au-delà de son hétérogénéité structurelle, l'oblige désormais à assumer cette trajectoire conduisant au schisme, à la spéciation. Cela impose nécessairement de faire allégeance avec des disciplines appartenant aux sciences sociales, au risque de subir les foudres d'une théorie néoclassique dont l'un des principes est de déconsidérer des problématiques ne relevant pas, selon elle, de la science.

Bien sûr, il ne s'agit pas de noyer la théorie économique dans une soupe pluridisciplinaire ou interdisciplinaire, mais d'inscrire les hétérodoxies dans une démarche transdisciplinaire en sciences sociales. C'est en ce sens qu'un dossier, « Hétérodoxies économiques », a toute sa place dans une revue théorique et intellectuelle comme *L'homme et la société*.

Les hétérodoxies sont-elles solubles dans le pluridisciplinaire ?

Nous préférons d'emblée employer le terme de « transdisciplinaire » plutôt que celui de pluridisciplinaire ou d'interdisciplinaire pour des raisons que Louis Althusser avait, par boutade, fort bien repérées :

« Le mythe [de l'interdisciplinarité] joue à plein emploi dans les sciences humaines et à ciel ouvert. La sociologie, l'économie politique, la psychologie, la linguistique, l'histoire littéraire, etc., ne cessent d'emprunter des notions, des méthodes, des procédés et des procédures à des disciplines déjà existantes, qu'elles soient littéraires ou scientifiques. C'est la pratique éclectique des « tables rondes » interdisciplinaires. On invite ses voisins, au petit bonheur la chance, pour n'oublier personne, sait-on jamais. Quand on invite tout le monde, pour n'oublier personne, cela signifie qu'on ne sait pas qui inviter au juste, qu'on ne sait pas où on est, qu'on ne sait pas où on va. Cette pratique des « tables rondes » se double nécessairement d'une idéologie des vertus de l'interdisciplinarité, qui est le contrepoint et la messe. Cette idéologie tient dans une formule : quand on ignore quelque chose que tout le monde ignore, il suffit de rassembler tous les ignorants : la science sortira du rassemblement des ignorants.⁹ »

Au-delà de la boutade, il faut reconnaître que le terme d'interdisciplinarité est pour le moins ambigu car il peut désigner une sorte de « métadiscipline » sans objet propre. Or, il ne s'agit pas de créer, pour contrer l'orthodoxie et unifier les hétérodoxies, une discipline nouvelle *ex nihilo*,

8. En tant que forme de pensée ayant pour mission d'analyser le mode de fonctionnement des sociétés, ou des « formes de vie sociales que l'humanité a produites au cours de son histoire pour se reproduire » (Maurice GODELIER, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, « Bibliothèque Idées », 2007, p. 55-56).

9. Louis ALTHUSSER, *Philosophie et philosophie spontanée des savants*, Maspero, 1967, p. 46.

mais de travailler avec l'existant : les disciplines constituées et instituées. De quelle façon ? Risquons ceci : de façon transdisciplinaire entre les sciences sociales de l'économie. Par « transdisciplinaire », nous désignons des collaborations disciplinaires de deux types¹⁰ : celle qui concerne les objets ou plus précisément les domaines de recherche, et celle qui concerne les questions.

Dans le premier cas, l'échange entre les disciplines peut venir du fait que des disciplines peuvent avoir « des airs de famille », comme c'est le cas des sciences sociales du travail (sociologie du travail, droit social, ergonomie, économie du travail, philosophie du travail, théories des organisations). Il ne s'agit bien évidemment pas de quitter sa propre discipline et de procéder à une synthèse composite sans critère scientifique, mais simplement de compléter les apports de sa discipline par ceux d'autres disciplines, et de procéder à la production de connaissances co-construites, ou pour le dire mieux encore, à la coproduction de connaissances. Cela permet à la fois de saisir la complexité de l'objet étudié et de suggérer des pistes de recherche — sur l'objet « travail » par exemple, et sous cette perspective, *L'homme et la société* a déjà proposé dans son histoire récente plusieurs numéros¹¹. Rien de plus, mais c'est déjà beaucoup.

Le second cas de transdisciplinarité a sans doute une portée heuristique plus grande. Contrairement à ce qui précède, il ne s'agit pas d'aller vers l'autre discipline en se déplaçant vers la périphérie, mais en restant au cœur de sa discipline, au plus près du noyau dur de ses questionnements constitutifs. Cette démarche est, selon Olivier Favereau, particulièrement recommandée lorsqu'on se heurte à une impasse théorique profonde, qui mobilise les postulats fondateurs de la discipline et dont on ne peut espérer par magie différer le règlement. C'est à tout le moins le cas de l'orthodoxie en science économique, et c'est ce que cache désormais de plus en plus mal la fuite en avant dans l'ésotérisme mathématique¹². La confrontation avec d'autres formes de problématisation peut constituer le point d'Archimède nécessaire pour procéder à une reconfiguration interne, plus ou moins forte. L'enjeu d'une telle démarche transdisciplinaire est de bien comprendre ceci : « les grandes disciplines ne communiquent pas par leurs frontières ou leur marge ou leur périphérie, elles communiquent par leur

10. Nous suivons ici de près ce que propose Olivier Favereau dans « Quels enjeux pour la socio-économie ? Table ronde », in *L'inscription sociale du marché*, sous la direction de Annie Jacob et de Hélène Vérin, L'Harmattan, 1995.

11. Signalons également que c'est le sens de la démarche de la *Revue Française de Socio-Économie* (La Découverte et www.cairn. Info).

12. Cf. Bernard GUERRIEN, *L'illusion économique*, Omniscience, 2007.

centre¹³ ». C'est sous cette perspective que *L'homme et la société* (n° 156-157) s'est attaché à revisiter la notion de richesse, c'est-à-dire la question de savoir compter ensemble ce qui compte vraiment pour tous.

Un panorama des chantiers actuels de l'hétérodoxie

Les contributions composant ce numéro de *L'homme et la société* entendent apporter des éléments de compréhension à la situation actuelle de l'hétérodoxie en économie, c'est-à-dire en évaluant, chacune à leur manière, les avancées aussi bien que les limites, voire les apories, caractérisant ce(s) courant(s) de pensée. Il s'agit de réinscrire les hétérodoxies dans une perspective antinaturaliste et transdisciplinaire, une perspective « sciences sociales de l'économie ». Quatre ensembles d'articles organiseront ce numéro : un premier ensemble d'articles d'épistémologie critique de l'économisme ambiant, dans l'académisme ou dans le débat public, hier et aujourd'hui (Gilles Raveaud, Thierry Pouch, Gilles Dostaler) ; un deuxième ensemble d'articles philosophiques critiquant la figure de l'*homo aeconomicus* et examinant sous quelle anthropologie générale doit être ressaisi l'acteur économique (François Flahault, Danilo Martuccelli, Michel Kail) ; un troisième ensemble d'articles de réflexions ou de théories générales alternatives au paradigme dominant (Bernard Billaudot, Jean-Marie Harribey, Robert Salais) et un dernier ensemble d'articles de philosophie politique ou de politique économique s'interrogeant sur la dimension économique de la transformation sociale actuelle (Richard Sobel, Liem Hoang-Ngoc, Bruno Tinel).

Thierry POUCH et Richard SOBEL

* * *

13. Olivier FAVEREAU, « Quels enjeux pour la socio-économie ? Table ronde », *op. cit.*, p. 294.

Causalité, holisme méthodologique et modélisation « critique » en économie

Gilles RAVEAUD

« [...] N'êtes vous pas en train de remettre en cause les principes fondamentaux de la microéconomie telle qu'elle est enseignée aujourd'hui ? »

« En effet. Si elle est fautive, pourquoi ne pas la jeter ? Oui, je la jette. Je pense que les manuels sont scandaleux. Je pense qu'exposer de jeunes esprits impressionnables à cet exercice scholastique comme s'il disait quelque chose à propos du monde réel est un scandale. [...] Je ne connais pas d'autre science qui prétende parler de phénomènes du monde réel, et où des affirmations sont régulièrement faites alors qu'elles sont de toute évidence contraires aux faits. » (Herbert SIMON, « The Failure of Armchair Economics », in *Models of bounded rationality*, vol. 3, 1997, p. 397)

« Nous avons affaire à des adversaires qui s'arment de théories, et il s'agit, me semble-t-il, de leur opposer des armes intellectuelles et culturelles. [...] Le rôle de ce que l'on appelle l'idéologie dominante est peut-être tenu aujourd'hui par un certain usage de la mathématique (c'est évidemment excessif, mais c'est une façon d'attirer l'attention sur le fait que le travail de rationalisation — le fait de donner des raisons pour justifier des choses souvent injustifiables — a trouvé aujourd'hui un instrument très puissant dans l'économie mathématique). À cette idéologie, qui habille de raison pure une pensée simplement conservatrice, il est important d'opposer des raisons, des arguments, des réfutations, des démonstrations, et donc de faire du travail scientifique. » (Pierre BOURDIEU, « Les chercheurs, la science économique et le mouvement social », Intervention lors de la séance inaugurale des États généraux du mouvement social, Paris, 23-24 novembre 1996, reprise dans *Contre-feux*, 1998, p. 59-60)

« Le but de notre analyse n'est pas de fournir une machine automatique, *i.e.* un procédé qui, appliqué les yeux fermés, donne une réponse infaillible, mais de nous munir d'une méthode rationnelle et ordonnée pour résoudre les problèmes particuliers. [...] Trop de récentes "économies mathématiques" ne sont que pures spéculations ; aussi imprécises que leurs hypothèses initiales, elles permettent aux auteurs d'oublier dans le dédale des symboles vains et prétentieux les complexités et les interdépendances du monde réel. » (John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, [1936] 1969, p. 300-301)

Introduction

Dans ce texte, nous proposons une approche et une méthode qui nous semblent adaptées à la construction de modélisations « critiques » en économie. Deux critères sont proposés pour ces modélisations : renoncer à l'individualisme méthodologique et construire des « idéaltypes » (I). On montre alors que certains travaux d'économie critique, notamment ceux dits « régulationnistes » ou « conventionnalistes », répondent à ces critères méthodologiques (II). Or, ces modélisations ont comme propriété remarquable de faire droit à la *pluralité* des situations. Une telle pluralité est, selon nous, une condition au débat démocratique, actuellement menacé par la domination de l'économie standard.

I. Nécessité et possibilité d'une modélisation critique

A. Des corrélations à la recherche de causalités

I. Ne pas faire « comme si »

Dans ce que Daniel Hausman qualifie de « travail de méthodologie économique le plus influent du vingtième siècle », Milton Friedman expose la thèse dite de « l'instrumentalisme méthodologique ». Selon cette thèse, il n'est pas nécessaire, ni même utile, de comprendre les causes des phénomènes observés : il suffit de faire *comme si* les individus se comportaient conformément au modèle du théoricien. Seule compte la capacité de prédiction de la théorie considérée :

« Considérée en tant qu'ensemble d'hypothèses substantives, une théorie doit être jugée à l'aune de sa capacité à prédire le type de phénomènes qu'elle se donne pour but "d'expliquer". Seules les preuves factuelles peuvent démontrer qu'une théorie est "vraie" ou "fautive" ou, mieux, qu'elle est provisoirement "acceptée" comme étant valide, ou au contraire "rejetée". [...] Le *seul* test pertinent de la validité d'une hypothèse est la comparaison de ses prédictions avec l'expérience.¹ »

À l'appui de sa thèse, Friedman donne l'exemple de la gravité, qui prédit la vitesse de chute d'un corps, *comme si* ce corps était situé dans le vide, alors que ce n'est pas le cas dans la « réalité ». Il estime alors que l'on peut dire la même chose d'un modèle qui chercherait à prédire le « comportement » des feuilles d'un arbre comme résultant de leur optimisation de leur surface exposée au soleil. Selon cette hypothèse, les feuilles vont se déplacer de façon à obtenir l'ensoleillement le plus grand

1. Milton FRIEDMAN, « The Methodology of Positive Economics », in Daniel HAUSMAN (ed.), *The Philosophy of Economics*, Cambridge, Cambridge University Press, [1954] 1994, p. 180-213, p. 184 (souligné par nous).

possible. Un tel modèle est pertinent selon les critères de Friedman, puisqu'il permet de prédire que, sur un même arbre, les feuilles vont être plus grandes et plus nombreuses au sud qu'au nord, ce qui correspond à ce qui est observé. Pourtant, ce modèle est manifestement irréaliste : dans la réalité, les feuilles n'optimisent pas, elles ne se déplacent pas.

Friedman illustre avec cet exemple extrême sa position méthodologique : ce qui fait la qualité d'un modèle, c'est la conformité de ses prédictions avec les « faits ». Mais les hypothèses qui ont permis d'aboutir à ces prédictions n'ont aucune valeur en elles-mêmes ; elles ont une valeur simplement instrumentale. Il n'est donc pas pertinent de les confronter à la réalité. Selon Friedman, cette critique de l'irréalisme des hypothèses est nécessairement vouée à l'échec, du fait de l'impossibilité de parvenir à un accord sur le degré nécessaire (et suffisant) de réalisme que doivent posséder les hypothèses. Ainsi, faut-il prendre en compte la couleur des yeux des intervenants sur un marché pour comprendre son fonctionnement ? Puisque cette entreprise de confrontation des hypothèses à la réalité est vaine, il faut l'abandonner, pour ne s'intéresser qu'aux prédictions que le modèle permet. Vouloir résoudre la question du réalisme des hypothèses est à la fois inutile et vain².

Toutefois, en développant des arguments très généraux sur la nécessaire simplification de la réalité que tout modèle implique, Friedman omet sciemment de relever une différence essentielle entre l'explication de la chute des corps par la gravité et « l'explication » de l'emplacement et de la taille des feuilles par leur « comportement ». Dans le premier cas, c'est bien la gravité qui cause la chute des corps, même si celle-ci est loin d'être parfaitement décrite par cette loi lorsque ceux-ci sont légers, peu compacts, qu'il y a du vent, etc. À l'inverse, ce n'est pas un comportement d'optimisation qui est à l'origine du développement différentiel des feuilles suivant leur exposition au soleil. La position de Friedman selon laquelle il n'est pas nécessaire de rechercher les causes des phénomènes observés, les enchaînements permettant d'expliquer³ la situation observée par le chercheur nous semble insoutenable. Plus précisément, on tient là, à notre avis, une exigence claire à l'endroit de toute modélisation « critique » en économie : selon nous, une telle modélisation, notamment parce

2. Nous reprenons à notre compte cette remarque de Friedman à ce niveau de généralité : la question n'est pas celle de la proximité des hypothèses à la « réalité », mais celle de leur pertinence. Par contre, nous soutiendrons ci-dessous que la bonne mesure de cette pertinence ne repose pas sur la capacité *prédictive* des hypothèses, mais sur leur capacité *explicative*.

3. Il est d'ailleurs frappant de constater que tout au long de son article, Friedman emploie systématiquement ce terme avec des guillemets, comme dans la citation ci-dessus.

qu'elle doit donner prise au dialogue avec les autres disciplines et, plus largement, au débat démocratique (cf. ci-dessous), se doit justement de mettre à jour, sous une forme évidemment simplifiée, les mécanismes qui causent les phénomènes.

2. Mettre à jour des mécanismes

Cette position est défendue par Tony Lawson, dans son ouvrage fondateur du « réalisme critique », intitulé *Economics and reality*⁴. Lawson se donne lui aussi comme point de départ le modèle des sciences naturelles : comment expliquer, demande-t-il, que les relations empiriques entre deux grandeurs obtenues par des scientifiques dans un laboratoire, c'est-à-dire dans des conditions très particulières, continuent à être valides, aux approximations près, dans la « réalité » ? Pour Lawson, la seule réponse satisfaisante tient au fait que les scientifiques ne se contentent pas de mettre en évidence de simples corrélations statistiques, comme le font trop souvent les économistes. Au contraire, ils mettent à jour des *mécanismes* qui ne sont pas apparents au simple niveau des observations empiriques (difficile de parvenir à établir la loi de la gravité à partir de l'observation de la chute de nombreuses feuilles d'arbres) :

« L'activité expérimentale peut être comprise comme un essai visant à intervenir de façon à isoler un mécanisme particulier en tenant à distance toutes les autres forces potentiellement contraires. Le but est de construire un système au sein duquel les effets du mécanisme étudié sont plus aisément identifiables. De ce fait, l'activité expérimentale doit être comprise *non pas* comme la création d'une situation exceptionnelle au sein de laquelle une loi empirique est mise en action, mais comme une intervention conçue pour construire ces circonstances particulières sous lesquelles une loi non empirique, un mécanisme ou une tendance, peut être identifiée empiriquement.⁵ »

Lawson, comme Friedman, revendique le statut de science pour l'économie. Mais, contre Friedman, il estime que ce qui définit la scientificité d'une proposition, ce n'est pas sa capacité prédictive, mais sa capacité explicative. Plus exactement, pour Lawson, il s'agit de mettre à jour les mécanismes, c'est-à-dire les relations causales entre structures qui gouvernent le fonctionnement de l'économie et de la société. Selon lui, il est impossible de déduire de la simple « observation » empirique des phénomènes constatés les mécanismes à l'œuvre. Ces mécanismes agissent et existent, que nous les percevions ou non. Il n'est donc pas possible de remonter de l'observation empirique à ces mécanismes : tout comme on ne peut déduire la loi de la gravité de la chute des feuilles, on ne peut

4. Tony LAWSON, *Economics and Reality*, Routledge, London, 1997.

5. *Ibidem*, p. 28-29.

déduire le fonctionnement d'une économie de marché des allées et venues des clients dans un supermarché. Il faut donc, selon Lawson, distinguer le domaine « empirique », qui relève des impressions et des sentiments, du domaine « réel », qui concerne les mécanismes, les relations causales entre structures :

« Non seulement la feuille tombe en automne et non seulement nous la voyons tomber mais, selon notre perspective, il y a des structures réelles et des mécanismes tels que la gravité qui sont sous-jacents à ce mouvement et qui le gouvernent [...]. De la même manière, le monde n'est pas composé seulement de "phénomènes de surface" tels que les boutons de peau, des chiots devenant des chiens, ou une croissance économique relativement faible au Royaume-Uni, mais également de structures et de mécanismes sous-jacents qui gouvernent ces phénomènes, tels que les virus, les codes génétiques, et le système britannique de relations professionnelles. ⁶ »

Ce point est pour nous central : Lawson a raison lorsqu'il estime que produire des corrélations statistiques, même « expliquées » par un modèle formel du type que celui que propose Friedman, n'est pas satisfaisant. Il est au contraire nécessaire de rendre compte de causes à l'origine des phénomènes observés. Or, mettre à jour ces causes impose d'éviter deux écueils. Le premier est connu, et il désigne la méthodologie pratiquée actuellement dans de nombreux travaux en économie : un modèle formel manifestement « irréaliste » et assumé comme tel, parfois accompagné d'un « test » économétrique de ce modèle. Le second consiste, en sociologie, sous une forme d'« interactionnisme » dégénéré, à penser qu'il suffit d'interroger les gens ou de leur demander ce qu'ils vivent pour comprendre les causes de leur situation. Sans tomber dans le travers fonctionnaliste selon lequel il suffirait de connaître les « positions » des individus dans tel ou tel espace prédéfini par le chercheur pour connaître et prévoir leur comportement, il nous semble en effet nécessaire, avec Lawson, d'aller au-delà de la surface des événements ⁷.

Nous n'avons de toute façon guère le choix, si nous voulons effectuer un travail réellement théorique. En effet, la critique radicale de l'irréalisme

6. *Ibidem*, p. 21-22.

7. C'est ce que fait Thomas Piketty, lorsqu'il montre que l'instauration de l'impôt sur le revenu a causé une baisse des inégalités (Thomas PIKETTY, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Grasset, 2001). C'est aussi la posture de Keynes, lorsqu'il montre que le comportement rationnel des entrepreneurs peut causer une dépression généralisée, alors que chacun cherche à maximiser son profit (John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, op. cit.). Dans les deux cas, ce qui définit la posture du chercheur est bien la mise à jour de mécanismes causaux échappant à la perception des acteurs, qui lui permet d'expliquer un phénomène jusque-là inexpliqué.

des hypothèses des modèles standards en économie est fragile, comme l'a bien vu Friedman : jusqu'où aller dans le « réalisme » des hypothèses ? Comment se mettre d'accord sur les éléments pertinents à prendre en compte ? La réponse à ces questions cruciales ne peut être donnée par un simple bon sens consistant à décrire la réalité « telle qu'elle est » et qui conduirait nécessairement le chercheur à renoncer à toute construction de son objet, alors que cette construction est manifestement nécessaire. Or, selon Lawson, cette construction est possible à une double condition. Tout d'abord, la définition de l'objet dépend du problème considéré, du phénomène à expliquer. Ensuite, elle doit être mise au service de la recherche des causes profondes des phénomènes considérés par le chercheur.

B. Mettre la comparaison au service de l'explication

1. Construire des comparaisons pour comprendre

Pour Lawson, c'est la construction de comparaisons qui va permettre de savoir quelles sont les causes à l'origine du phénomène constaté, ou plus exactement, quelles sont les causes à l'origine des différences constatées entre phénomènes. Il remarque en effet que, dans les sciences naturelles, la démarche suivie consiste souvent à comparer les résultats obtenus entre deux groupes :

« Pour le dire encore une fois, un aspect essentiel du processus expérimental est l'existence de deux groupes, le groupe primaire et le groupe de contrôle. Le but est de mettre en relation des effets spécifiques avec un facteur causal spécifique, que l'on fera fonctionner dans l'un des deux types de situation, mais pas dans l'autre. ⁸ »

C'est donc la construction (artificielle) de cette comparaison, que Lawson baptise « contrastifs » (*contrastive*), qui permet d'expliquer le phénomène observé, puisqu'elle met en relation une cause et un effet. Lawson propose d'étendre cette démarche aux sciences sociales, dont le but est d'expliquer des régularités partielles ⁹, qu'il nomme *demi-régularités* (ou *demi-regs*) :

« Dans la mesure où la science se donne pour but d'identifier et de comprendre des structures et des mécanismes relativement persistants, le point de départ sera souvent des contrastifs [...] En résumé, le point de départ d'une part

8. Tony LAWSON, *Economics and Reality*, op. cit., p. 205.

9. Et non de mettre à jour des « lois » économiques valables en tout temps et en tout lieu.

importante de la recherche en science sociale dépendra nécessairement de la mise à jour de *semi-régularités sociales contrastives* (*contrastive social demi-regs*).¹⁰ »

Lawson met à l'épreuve cette méthode sur une question empirique d'importance : comment expliquer la *relative* inadaptation du système productif britannique aux changements ? Lawson précise le type d'explication à rechercher : celle-ci doit concerner une caractéristique spécifique au Royaume-Uni. De plus, cette explication doit être valable sur l'ensemble de la période considérée (le XX^e siècle). Suivant divers travaux, Lawson parvient alors à la conclusion suivante : ce serait le système de négociation collective décentralisé, associé à une base très locale de représentation des salariés, qui aurait empêché les changements d'avoir lieu, causant ainsi une plus faible productivité relative du Royaume-Uni. Lawson insiste sur la nécessaire mise à jour par le chercheur des explications précises permettant d'aller de cette structure (le système de relations professionnelles) au phénomène (la médiocre performance relative de l'économie anglaise). Il pointe ainsi l'existence d'un fort lien entre le statut des travailleurs et leurs qualifications, rendant difficile l'introduction de toute technologie déclassant ces qualifications, l'organisation locale des travailleurs facilitant cette résistance.

Mais il ne se contente pas de cette explication, et s'attache à « expliquer l'explication ». En effet, il ne suffit pas de mettre en avant le lien entre le système de relations professionnelles anglais et le niveau de la productivité. Encore faut-il expliquer l'origine de ce système, les raisons de sa longévité (relative) et sa non-apparition dans d'autres pays. Lawson montre alors la précocité de la levée d'interdiction des formes de résistance collective au Royaume-Uni, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire bien avant que la production de masse ne soit généralisée. Par ailleurs, l'absence de parti politique reprenant à son compte les demandes des syndicats a poussé ceux-ci à s'occuper eux-mêmes d'un grand nombre de domaines qui, dans d'autres pays, relèvent de la législation : salaires, heures travaillées, conditions minimum de travail, etc.¹¹ Même si nous n'allons pas reprendre ici le détail de sa démonstration, ce point nous semble acquis : afin d'expliquer des phénomènes, il faut les penser par différence, par contraste.

10. Tony LAWSON, *Economics and Reality*, op. cit., p. 206.

11. On rappelle que le salaire minimum n'a été introduit au Royaume-Uni qu'en 1997.

2. Weber, allié de l'économiste critique

En disant cela, on ne fait que retrouver une méthode exposée avec force détails par Max Weber dans son article intitulé « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale », paru en 1904. C'est dans cet article que Weber présente sa méthode, résumée sous le terme « d'idéaltype ». Or, nous nous permettons de penser que Weber est très souvent mal lu, et taxé d'« idéalisme », alors que cela n'est selon nous pas justifié. Plus précisément, nous nous proposons de montrer dans ce qui suit que la méthode weberienne est une forme de généralisation de ce que propose Lawson. En un mot, nous pensons que les économistes critiques disposent là d'une méthodologie (et de résultats) fort précieux, qu'ils auraient tort d'ignorer.

Pour Max Weber, le problème est de construire des outils intellectuels pour parvenir à des concepts¹². Dans cette optique, les concepts ne sont donc pas produits *ex nihilo*, comme dans le cas des « robinsonnades » auxquelles les économistes théoriciens nous ont malheureusement habitués. Weber commence par opposer deux méthodes de pensée. La première, inspirée des sciences naturelles, repose sur la recherche de *lois*. La seconde, qu'il défend, consiste en une recherche de *signification*. Sans nier l'intérêt de la première, il lui reproche de se méprendre sur son statut épistémologique, c'est-à-dire de prendre les moyens (la recherche de régularités) pour les fins¹³. Or, si la recherche de lois est une approche qui convient aux sciences naturelles, elle n'est pas adaptée à la « science de la réalité » que Weber se propose de construire :

« La science sociale que nous nous proposons de pratiquer est une *science de la réalité*. Nous cherchons à comprendre l'originalité de la réalité de la vie qui nous environne et au sein de laquelle nous sommes placés, afin de dégager d'une

12. L'intérêt de Weber pour la méthodologie tient en partie au climat intellectuel qui régnait dans les universités allemandes à la fin du XIX^e siècle. La querelle des méthodes (*Methodenstreit*) posait en effet la question de savoir s'il existait une différence entre les sciences de la nature et les sciences humaines, et si oui, laquelle. Travaillaient-elles sur des objets différents ? Ou partageaient-elles un objet mais en l'abordant par des méthodes distinctes ? Comment donner aux sciences humaines la même rigueur que dans les sciences de la nature ? Cf. la présentation de cette question dans l'introduction de Julien Freund à l'édition utilisée ici : Julien FREUND, « Introduction », in Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, Plon, coll. « Pocket », [1904] 1992, p. 6-7, 25-75 et 439.

13. « Sans cesse réapparaît en conséquence — même chez les représentants de l'école historique — l'opinion selon laquelle l'idéal vers lequel tend ou pourrait tendre toute connaissance, y compris les sciences de la culture, quand bien même ce serait dans un avenir éloigné, consisterait en un système de propositions à partir desquelles on pourrait "déduire" la réalité. » (Max WEBER, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale », in *Essais sur la théorie de la science*, op. cit., p. 149).

part la structure actuelle des rapports et de la signification culturelle de ses diverses manifestations et d'autre part les raisons qui ont fait qu'historiquement elle s'est développée sous cette forme et non sous une autre.¹⁴ »

Dans cette « science de la réalité », l'objectif n'est pas une recherche, vouée à l'échec, de « lois causales sur le comportement des hommes », mais « la connaissance de la *signification* culturelle et des rapports de causalité de la *réalité* concrète »¹⁵. Il s'agit bien dans les deux cas de rechercher les causes des phénomènes observés. Mais Weber s'oppose à la fascination des économistes pour les « lois » de l'économie qui borneraient le champ des possibles¹⁶. Il s'agit pour lui de parvenir à comprendre ce qui se passe, en mettant à jour des relations causales réelles, ce qui est à notre avis une ambition très contemporaine : plutôt que de chercher à prédire le niveau du taux de chômage dans six mois ou dans deux ans (position de Friedman), il nous semble bien plus important (et sans doute plus difficile) de comprendre les mécanismes qui sont à l'origine de ce phénomène. Mais comment faire ? Nous avons vu avec Lawson qu'une solution possible au faux dilemme description-sans-théorie/modèle-abstrait-dépourvu-de-toute-pertinence consistait en la construction de comparaisons pertinentes pour la question posée. La comparaison a en effet pour propriété remarquable de neutraliser les similitudes entre les situations comparées considérées comme non pertinentes par le chercheur, pour s'intéresser à celles qui le sont. Ainsi, si on compare la productivité au Royaume-Uni et en Allemagne, on ne s'intéressera pas aux points communs aux deux systèmes : économies monétaires, capitalistes, d'Europe occidentale, etc. Par contre, on prendra en considération certains éléments qui nous sembleront être à l'origine des différences constatées.

Mais la liste de candidats est *a priori* infiniment longue : comment savoir quelles sont justement les caractéristiques pertinentes ? Ne faut-il pas prendre en compte non seulement le système de relations professionnelles,

14. *Ibidem*, p. 148.

15. *Ibid.*, p. 152.

16. Et dont la recherche est finalement vaine, ainsi que le reconnaît (presque) Edmond Malinvaud : « Quand nous étions jeunes, beaucoup parmi ceux de ma génération avons choisi de consacrer du temps et des efforts à la recherche économique dans le but de trouver les lois de phénomènes qui ont une importance tellement évidente dans nos sociétés. Il est juste de dire que nous sous-estimions alors la force du défi : découvrir ces lois semble être terriblement plus difficile que nous le pensions. », in Edmond MALINVAUD, « Pourquoi les économistes ne font pas de découvertes », *Revue d'économie politique*, nov.-dec. 1996, n° 106, vol. 6, p. 929-942, p. 941.

mais aussi les relations entre banques et industrie, le type de produits spécifiques à chaque pays, leurs systèmes légaux, les systèmes hiérarchiques, les formes de rémunération, les histoires nationales, etc. ?

3. Les idéaltypes, outils au service du chercheur

C'est ici qu'intervient l'« idéaltype », défini comme « un tableau de pensée [qui] réunit des relations et des événements déterminés de la vie historique en un cosmos non contradictoire de relations *pensées* »¹⁷. Il s'agit donc d'élaborer une construction intellectuelle cohérente, logique. Mais cela ne signifie sûrement pas « neutre ». Weber insiste au contraire sur le fait que tout idéaltype est, en un sens bien précis, tout à fait arbitraire :

« On obtient un idéaltype *en accentuant* unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés *isolément*, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un *tableau de pensée* homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : *il est une utopie*. »¹⁸

Ainsi, explique Weber, l'idéaltype de l'artisanat est une abstraction formée par l'assemblage de traits relevés dans plusieurs corps de métiers à des époques et dans des lieux divers. Son intérêt n'est pas de présenter la « réalité », mais de formuler un tableau cohérent de ses caractéristiques essentielles. Il est important de noter que ces caractéristiques ne sont pas données par l'objet étudié, mais constituent des « points de vue » sur « un phénomène culturel historiquement significatif à nos yeux »¹⁹. De ce fait, il n'existe pas un idéaltype de l'artisanat, du capitalisme ou de l'université, mais plusieurs : chaque chercheur construit le sien en fonction de sa problématique propre²⁰. L'idéaltype est en effet avant tout une construction logique, puisque Weber insiste ci-dessus sur le fait qu'un idéaltype

17. Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, op. cit., p. 171-172.

18. *Ibidem*, p. 172-173.

19. *Ibid.*, p. 153.

20. « Il est possible ou plutôt il faut considérer comme certain qu'il est possible d'esquisser plusieurs et même à coup sûr un très grand nombre d'utopies de ce genre dont *aucune* ne ressemblerait à l'autre et, raison de plus, dont *aucune* ne se laisserait jamais observer dans la réalité empirique sous forme d'un ordre réellement en vigueur dans une société, mais dont *chacune* peut prétendre représenter l'"idée" de la civilisation capitaliste et dont *chacune* peut même avoir la prétention, dans la mesure où elle a effectivement sélectionné dans la réalité certaines caractéristiques significatives par leur particularité de notre civilisation, de les réunir en un tableau idéal homogène. », in *ibid.*, p. 173-174.

peut tout à fait contenir des éléments nulle part observés. Modèle bâti à partir de la réalité, l'idéaltype n'en demeure pas moins clairement un modèle, même si sa mise au point est le résultat, et non le point de départ de la recherche, comme l'exemple célèbre de « l'esprit » du capitalisme l'indique :

« [...] il doit être *composé* progressivement à partir de chacun de ses éléments, empruntés à la réalité historique. La saisie conceptuelle définitive ne peut donc intervenir au début de la recherche, mais seulement à son terme [...].²¹ »

Face à la question initiale de la comparaison entre les productivités allemande et anglaise, nous avons vu plus haut que Lawson définissait (implicitement) un idéaltype d'un système productif comme caractérisé avant tout par le type de relations professionnelles qui le définit. Cela semble en effet pertinent dans son cas. Mais rien ne dit que cela soit le cas de façon générale ; tout dépend du problème étudié. On peut dire que Weber propose avec l'idéaltype un modèle de moyenne portée : ni simple description, ni concept sorti de nulle part, l'idéaltype est construit par le chercheur. Il est un « tableau de pensée » obtenu à partir des observations empiriques effectuées par le chercheur, mais non une description de ces observations ; c'est donc bien d'un modèle qu'il s'agit, au sens de système de relations logiques entre concepts. Une erreur couramment faite est de penser que bâtir l'idéaltype est le seul résultat de la recherche. Mais il ne s'agit pas de cela. Comme Weber l'indique, la construction d'un idéaltype n'est pas une fin en soi, mais un moyen de la connaissance. Son intérêt méthodologique est de fournir une référence à laquelle la réalité peut ensuite être comparée :

« L'idéaltype est un tableau de pensée, il n'est pas la réalité historique ni surtout la réalité "authentique", il sert encore moins de schéma dans lequel on pourrait ordonner la réalité à titre d'exemplaire. Il n'a d'autre signification que d'un concept limite purement idéal, auquel on *mesure* [souligné par nous] la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains de ses éléments importants, et avec lequel on la *compare*.²² »

L'idéaltype est donc une métrique, un instrument de mesure auquel la réalité est confrontée. Tout comme le but du géomètre n'est pas (seulement) de mettre au point le mètre, mais de connaître la surface recherchée, il s'agit pour le chercheur de construire un modèle afin de connaître la réalité. C'est comme cela qu'il faut comprendre l'insistance que Weber met à la recherche de « significations » : il s'agit pour le chercheur, comme

21. Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion, coll. « Champs », [1905] 2000, p. 86.

22. Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, op. cit., p. 176.

pour le géomètre, de donner sens à la réalité observée. Dire qu'un terrain mesure 40 hectares n'a de sens que si cette mesure fait sens pour celui qui l'énonce et celui qui l'entend, parce que tous deux savent, abstraitement, ce qu'est un hectare. Or, cette unité de mesure est bien à la fois le produit de la réalité et sa construction par le chercheur : un autre aurait pu imaginer une autre unité de mesure. Il en va de même pour l'idéaltype, à ceci près que celui-ci est multidimensionnel ; dans ce cas également, il s'agit, à partir de la réalité et de façon arbitraire pour le chercheur, de connaître un phénomène, de lui donner du sens par comparaison entre ce phénomène et l'instrument de mesure, le modèle ainsi créé²³.

II. Exemples de modélisations critiques

A. Quelles modélisations « critiques » de l'économie ?

1. Expliquer et comprendre : le modèle weberien

Nous proposons comme point de départ d'une modélisation critique en économie l'héritage weberien. En effet, on peut dire que l'idéaltype est productif à deux niveaux : en tant qu'abstraction, il nous donne à voir un système logique, un modèle intéressant en lui-même ; en tant qu'instrument de mesure, il éclaire d'un jour nouveau la réalité. Cela est permis par la recherche de différences, construites par le chercheur, qui est toujours au centre de la méthode, ainsi que l'indique les premières lignes de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* :

« Traiter les problèmes de l'histoire universelle, pour qui a grandi dans le monde culturel européen moderne, amène inmanquablement et légitimement à se demander par quel enchaînement de circonstances c'est sur le sol de l'Occident et nulle part ailleurs que sont apparus des phénomènes culturels qui s'inscrivent pourtant [...] dans une direction d'évolution dont la portée et la validité étaient universelles.²⁴ »

L'ensemble des éléments de la méthodologie weberienne sont ici présents : prise en compte des différences pertinentes (« sur le sol de l'Occident et nulle part ailleurs »), et recherche des causalités qui expliquent ces différences (« enchaînement de circonstances »). Rappelons la démarche, afin de montrer sa productivité, même si les résultats sont connus : Weber

23. Weber cite à nouveau l'exemple de l'artisanat, imaginant la construction d'un idéaltype de société organisée rigoureusement selon le principe de l'artisanat. En confrontant ensuite cet idéaltype aux « faits », tout départ du cours réel des choses permettrait d'établir que la société médiévale, par exemple, ne correspondait pas en tout point à une société « artisanale » : « S'il conduit à ce résultat, il aura rempli son rôle logique, justement en manifestant son propre caractère irréal », in *ibidem*, p. 187-188.

24. Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op. cit., p. 49.

commence par rechercher de façon exhaustive les « enchaînements de circonstances » possibles d'apparition du « capitalisme », entendu comme « aspiration au profit toujours renouvelé, à la “rentabilité”²⁵ ». Pour Weber, ce qui définit « l'esprit » du capitalisme, c'est cette « mentalité qui vise, de manière systématique et rationnelle, par le biais d'un *métier*, un gain légitime²⁶ ».

Pour Weber, ce qui distingue le capitalisme de toutes les formes d'organisation qui l'ont précédé, ce n'est pas la recherche du gain pour lui-même, mais celle de l'accumulation rationnelle, permise notamment par « la séparation de la gestion domestique et de l'entreprise » et la « comptabilité rationnelle ». Une fois obtenu un idéaltype du capitalisme, il nous est possible de rechercher dans nos sociétés, contemporaines comme passées, les éléments empiriques qui corroborent ce modèle, et ceux qui l'infirmement. En particulier, on pourra donner sens à des différences entre pays, ou entre périodes, par leur proximité relative au modèle « pur » ainsi défini.

Comme cela est bien connu, Weber met en avant l'affinité existant entre l'« éthique protestante » et l'esprit du capitalisme :

« Dans la mesure où son influence a pu s'exercer, la conception puritaine de la vie a favorisé dans tous les cas [...] la tendance à l'adoption d'une conduite de vie bourgeoise et économiquement *rationnelle* ; elle en a été le vecteur principal, et surtout l'unique vecteur conséquent. Elle a fait le lit de “l'homme économique” moderne.²⁷ »

Bien qu'accumulant les matériaux empiriques mettant en avant le parallèle entre le développement des sectes protestantes et celui de cette forme rationnelle d'accumulation qu'est le capitalisme, Weber se refuse à y voir une quelconque causalité, estimant que pour

« [...] *mesurer* l'impact culturel du protestantisme ascétique par rapport à d'autres éléments qui ont contribué à modeler la civilisation moderne, [il faudrait] [...] analyser ses rapports avec le rationalisme humaniste [...], mais aussi le lien qu'il entretient avec le développement de l'empirisme philosophique et scientifique, avec l'évolution de la technique et avec les biens culturels spirituels.²⁸ »

En particulier, Weber ne cherche pas à substituer à l'explication matérialiste une explication spiritualiste du développement du capitalisme, ainsi que l'indiquent les dernières lignes de son œuvre :

25. *Ibidem*, p. 53.

26. *Ibid.*, p. 109.

27. *Ibid.*, p. 290.

28. *Ibid.*, p. 302-303.

« [...] nous n'avons cependant évidemment pas l'intention de substituer à une interprétation causale unilatéralement “matérialiste” des faits culturels et historiques une interprétation causale tout aussi unilatéralement spiritualiste. *L'une et l'autre sont également possibles*, mais l'une et l'autre, si elles ont l'ambition d'être le dernier mot d'une recherche, et non un travail préparatoire, servent également peu la vérité historique.²⁹ »

On voit ici la modestie weberienne : là où nombre d'entre nous auraient sans doute été tentés de sauter à la conclusion de la causalité de l'éthique protestante, notamment en ce qu'elle permet de faire du métier une « vocation », c'est-à-dire une « fin en soi »³⁰, Weber se limite aux « seules relations manifestant de façon vraiment incontestable l'influence de contenus de conscience religieux sur la vie “matérielle” de la civilisation³¹ ». Il ne pense donc pas, contrairement à Lawson, être parvenu à mettre en évidence une causalité stricte.

Mais là n'est pas pour nous l'essentiel. Ce que nous espérons avoir montré ici, c'est la double productivité de l'idéaltype comme modélisation. L'idéaltype est d'abord intéressant comme, pourrait-on dire, test logique d'une situation observée : en isolant certains phénomènes, en les recomposant, en établissant à partir d'eux le tableau d'ensemble (le modèle) auquel ils permettraient d'aboutir, il donne sens à chacun de ses éléments. De plus, il est possible de partir à la recherche des « influences », des « causes » à l'origine de ce modèle, même si cette quête est très difficile. Enfin, l'idéaltype est utile en ce qu'il permet de donner sens aux écarts observés entre la réalité et le modèle : il ne donne pas la fin de l'histoire, mais simplement une métrique permettant de construire des différences pertinentes. On peut alors comparer, par « distance » avec le modèle formel, les situations observées initialement dans leur infinie variété, et donc comprendre ce qui les sépare. Et donc, *in fine*, faire retour sur leur singularité.

2. Renoncer à l'individualisme méthodologique

Mais nous ne pouvons en rester à des considérations aussi abstraites. Si nous voulons parvenir à des modélisations d'économie « critiques », il faut que celles-ci aient un sens, qu'elles aient quelque chose à nous dire sur la réalité. Il faut alors ici répondre à une vieille question : individualisme méthodologique ou holisme méthodologique ?

Commençons par reformuler cette question, pour dire ce qu'elle n'est pas. En économie, l'individualisme méthodologique est parfois présenté à

29. *Ibid.*, p. 303-304.

30. *Ibid.*, p. 107.

31. *Ibid.*, note p. 303.

partir du théorème de Popper-Agassi, selon lequel on ne peut prêter des actes de volonté à des collectifs. Selon ce théorème, il est ainsi impossible de dire que « la France a gagné la coupe du monde de football », puisqu'on ne peut isoler une entité qui soit « la France ». Il s'agit toujours de joueurs bien identifiés qui agissent ; ce n'est pas la France, ni même l'équipe de France qui marque, c'est toujours un seul joueur. Ce théorème est donc singulièrement pauvre : il se contente de nous dire que les collectifs, les structures n'existent pas vraiment, et que tout ce qui existe « pour de vrai » ce sont les individus³². Mais il ne s'agit pas là pour nous d'individualisme *méthodologique*, mais plutôt d'individualisme *ontologique*, puisqu'il s'agit de dire ce qui est. Notre problème est autre : nous cherchons quels sont les meilleurs moyens à utiliser pour expliquer des phénomènes, pour mettre à jour des causalités, des mécanismes (Lawson), des « impacts culturels » (Weber).

Nous nous posons donc une question strictement méthodologique : face à un phénomène à expliquer (la faible productivité de l'industrie anglaise ; la spécificité du capitalisme ; l'échec ou la réussite de l'équipe de France de football), comment faire ? Nous savons que la « réalité » ne nous est jamais directement accessible, que nous ne pouvons cerner qu'un aspect de celle-ci, et encore cet aspect est-il construit par nos soins. Traditionnellement, comme le rappelle Pascal Combemale, deux points de vue se sont affrontés, consistant respectivement à « partir de l'individu » ou à « partir des structures ». Ce n'est à notre avis que dans ce sens que l'on peut parler d'individualisme et de holisme méthodologiques. Le premier est clairement défini par Raymond Boudon :

« L'individualisme méthodologique énonce que, pour expliquer un phénomène quelconque, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et d'appréhender ce phénomène comme le résultat des comportements individuels dictés par ces motivations.³³ »

Or, comme l'indique Pascal Combemale, ce point de vue est potentiellement stérile, du moins en sciences sociales, ne serait-ce que parce qu'il

32. Et cette position n'est pas tenable, comme le rappelle Pascal Combemale : « [...] une argumentation sommaire sert à justifier la chasse aux concepts holistes (les classes sociales, la nation, l'État, etc.), accusés de ne renvoyer à aucune réalité ("on ne peut pas inviter une classe sociale à déjeuner", etc.), mais on ne se prive pas de les utiliser en contrebande (dans des phrases telles que "l'État opprime le contribuable", "le capitalisme est un facteur de progrès", etc.) », in Pascal COMBEMALE, « La longue maladie de l'hétérodoxie », *L'économie politique*, n° 12, 4^e trimestre 2001, p. 64-76, p. 70.

33. Raymond BOUDON, in Pierre BIRNBAUM et Jean LECA (éds.), *Sur l'individualisme*, FNSP, 1986, cité par Pascal COMBEMALE, in « La longue maladie de l'hétérodoxie », *op. cit.*

n'y a rien de « plus complexe, contradictoire, ambivalent, imprévisible qu'un individu³⁴ ». Chercher à modéliser son comportement est donc terriblement difficile : on peut ainsi retourner contre les économistes leur fameux argument de la « parcimonie », qui consiste à chercher à expliquer de nombreux phénomènes à partir de mécanismes « simples ». Pourquoi s'évertuer à vouloir démontrer la possibilité de structures collectives à partir de la coordination entre individus isolés, plutôt que de simplement constater que ces structures existent ?

Plus encore, l'individualisme méthodologique est auto-contradictoire, comme le montre Combemale. Dans nos interactions, même et surtout les plus quotidiennes, nous mobilisons notre savoir sur la société, et les positions que chacun y occupe. Or, ces positions renvoient à des qualifications, des classes et des classements qui existent indépendamment des individus qui les composent : le baccalauréat, et le statut qu'il ouvre, existent indépendamment des caractéristiques personnelles de chacun des bacheliers.

Enfin, plus grave pour nous, cette position s'interdit de comprendre le monde dans lequel nous vivons :

« Notre société n'est pas le *produit* des accords contractuels des individus, car l'existence même de ces individus libres de contracter est *permise* par cette société. L'image dominante de l'individu libre de toute attache, entrepreneur de lui-même, est une vision de dominant. Pour les groupes dominés — les femmes, les travailleurs déqualifiés, les immigrés, etc. — l'émancipation individuelle n'est pas une donnée naturelle ; elle dépend de l'issue de luttes collectives et de l'intervention massive de l'État dans une société démocratique...³⁵ »

Reprenant ici notre méthode centrée sur les causes des phénomènes observés, on voit à quel point l'individualisme méthodologique fait fausse route, puisqu'il prend comme donné ce qu'il faut expliquer, c'est-à-dire la possibilité d'un choix individuel. Toute l'histoire de la sociologie et de l'anthropologie renvoie à cette question de l'émancipation de l'individu, à laquelle la modernité est associée³⁶. Mais pour les économistes standards, c'est un point de départ qui ne fait pas problème. Pourtant, comme le dit Combemale, prendre au sérieux la question de la possibilité d'un tel choix, et rechercher les mécanismes qui l'ont rendu possible, est une question de premier ordre. Ce qui devrait aussi permettre de comprendre pourquoi la liberté de choix des uns est plus grande que celle des autres, etc. L'importance de l'éducation doit alors être soulignée dans l'apprentissage

34. Pascal COMBEMALE, in « La longue maladie de l'hétérodoxie », *op. cit.*, p. 69.

35. *Ibidem*, p. 72 (souligné par nous).

36. Robert A. NISBET, *La Tradition sociologique*, PUF, 1984.

du comportement cher aux économistes, celui de la rationalité instrumentale et calculatoire, ainsi que l'indiquait déjà Max Weber :

« [...] au lieu de se demander, du moins *pendant* le travail, comment gagner son salaire habituel avec un maximum de confort et un minimum d'effort, la main-d'œuvre doit effectuer ce travail comme s'il était une fin en soi absolue — une "vocation". Un tel état d'esprit n'est cependant pas naturel, il n'est pas donné. Il n'est pas le produit immédiat d'une hausse ou d'une baisse des salaires, mais le résultat d'un processus d'éducation de longue haleine.³⁷ »

Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes pour l'économiste que de devoir reconnaître que ce qui est au fondement de son modèle, la rationalité calculatoire, est le résultat d'une action collective permanente, toujours renouvelée, qui plus est coercitive, c'est-à-dire l'éducation. On voit sur cet exemple paradigmatique à quel point ne pas prendre en compte ces éléments de base nous bouche irrémédiablement la vue.

3. Pour un « holisme méthodologique complexe »

En reprenant la distinction d'Agassi, reprise par Defalvard³⁸, on peut caractériser le holisme méthodologique de la façon suivante :

- la société forme un tout qui est plus que ses parties ;
- la société affecte les choix individuels ;
- la structure sociale influence les comportements individuels.

Nous proposons de défendre cette position méthodologique, pour les raisons vues ci-dessus, comme condition de possibilité d'une modélisation critique. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de choisir en toute généralité entre ces deux méthodes : le choix doit se faire en situation. Par exemple, s'il s'agit d'expliquer les différences de choix vestimentaires entre deux individus, il peut sembler tout à fait raisonnable de partir de ces individus, de leur personnalité, etc. Par contre, s'il s'agit de rendre compte de phénomènes « importants pour la culture », comme le dit Weber, c'est-à-dire par exemple de la hausse du chômage, de la montée des inégalités ou du vote en faveur de l'extrême droite en France et en Europe, il nous semble plus pertinent, plus efficace, pour tout dire plus simple de partir du fait que le social nous préexiste, que nous sommes plongés dans des relations, des situations, et que c'est au sein de ces situations que nous agissons. Lawson ne dit pas autre chose :

37. Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op. cit., p. 105.

38. Hervé DEFALVARD, « Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions », *Revue Économique*, vol. 43, n° 1, janvier 1992, p. 127-144.

« L'histoire britannique d'organisations locales de travailleurs, qui inclut de strictes démarcations entre groupes, a eu tendance à créer une situation dans laquelle chaque groupe de travailleurs ne possède qu'un ensemble limité de compétences.³⁹ »

Or, cette phrase n'a aucun sens pour un individualiste « ontologique », pour qui on ne peut parler « d'organisations locales de travailleurs », de « groupe de travailleurs », ou même de « compétences », puisque ce sont des entités collectives qui, donc, « n'existent pas ». Mais elle n'en a guère plus pour un individualiste méthodologique, puisque celui-ci cherchera à expliquer la situation observée (la faible productivité anglaise) dans le comportement de chacun des individus impliqués, et non dans celui de groupes d'individus, dont la position sociale est la conséquence de luttes collectives passées. Nous ne souhaitons aucunement dire ici que les travailleurs anglais étaient « déterminés » à se retrouver dans cette situation. Nous disons, plus simplement, que si l'on cherche à expliquer le phénomène considéré, il faut commencer (ici) par comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent. Et cela implique de considérer les structures du système de relations professionnelles. Cela n'exclut nullement par la suite de comprendre l'origine de cette situation, l'ensemble des causes qui ont conduit à son aboutissement, etc. Il est d'ailleurs piquant de relever que cette prise en compte des « conditions dans lesquelles les hommes font leur histoire », selon la célèbre expression de Marx, va jusqu'à des degrés étonnants chez Weber, plutôt célèbre chez les étudiants de sociologie pour être un « individualiste méthodologique » :

« De nos jours, l'ordre économique capitaliste est un immense cosmos dans lequel l'individu est pris dès sa naissance ; il est pour lui un donné, un carcan qu'il ne peut transformer, du moins à titre individuel, et dans lequel son existence doit se dérouler. Il impose à l'individu pris dans les rets du marché les normes de son activité économique. Le fabricant qui persiste à ne pas les respecter est inmanquablement éliminé, de même que l'ouvrier qui ne peut ou ne veut pas s'adapter est jeté à la rue et perd son travail.⁴⁰ »

Nous pensons comme Weber qu'il existe bien des choses qui sont un « donné » à chacun d'entre nous, comme le langage, l'éducation, la loi, la monnaie, les conventions d'usage et de comportement, etc., bref, l'ensemble des institutions qui nous préexistent et que « nous ne pouvons transformer, du moins à titre individuel »⁴¹. Et qu'il faut commencer par iden-

39. Tony LAWSON, *Economics and Reality*, op. cit., p. 257.

40. Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op. cit., p. 93-94.

41. Notre échec dans notre tentative de transformation de l'enseignement de l'économie, malgré : l'état catastrophique dans lequel se trouve cette filière de l'avis de beau-coup ; la modestie de nos propositions ; et la production d'un rapport officiel de qualité

tifier l'ensemble de ces structures, ou plus simplement institutions, avant de, et pour, comprendre le comportement individuel. En effet, rien n'interdit, évidemment, de suivre et d'analyser ensuite le comportement des individus au sein de ces institutions, et bien entendu parfois contre elles. Bref, de façon symétrique à ce que certains économistes avaient proposé d'appeler un « individualisme complexe » (Favereau), ou « élargi⁴² », nous proposons d'utiliser un « holisme complexe », suivant en cela Pascal Combemale. Celui-ci relève en effet que, tout comme il est possible d'enrichir l'individualisme « idiot⁴³ » en prenant en compte des dispositions morales, des comportements altruistes, etc., le holisme n'a aucune raison d'être déterministe et liberticide. Un « holisme complexe » fait donc droit aux actions individuelles. Simplement, il estime que ces actions se déroulent dans une situation qui n'a pas été définie par les acteurs. Ceux-ci sont donc « pris » dans la situation ; mais il ne tient qu'à eux de la faire évoluer.

B. Deux écoles françaises

Puisque vouloir penser l'économie et la société comme problème de coordination entre agents isolés conduit selon nous à un stérile détour de production, nous proposons de partir du fait que les individus sont partout et toujours plongés dans des situations qu'ils construisent évidemment en partie. Or, il se trouve que non seulement il n'est pas impossible de procéder à une telle opération, mais même que deux écoles françaises contemporaines utilisent cette méthode : la théorie dite de la « Régulation » et l'économie dite « des Conventions ».

1. La théorie de la Régulation

La théorie de la Régulation est née avec la crise des années 1970. Pour cette théorie, dont les deux figures tutélaires sont Robert Boyer et Michel Aglietta, le point de départ est « l'impact d'un ensemble de rapports sociaux, marchands ou salariaux, sur les régularités économiques⁴⁴ ». Il s'agit bien de mesurer des causes sur des entités qui ne se ramènent pas aux observations empiriques : personne n'a jamais observé un « rapport salarial », mais seulement des salariés concrets dans des entreprises concrètes. De plus, l'accent est mis sur les régularités, permises justement par

(Jean-Paul FITOUSSI, *L'enseignement des sciences économiques dans le supérieur*, Fayard, 2001) n'a pu que nous convaincre que la liste des situations que l'on ne peut changer est décidément toujours plus longue que ce que l'on croit.

42. André ORLEAN (dir.), *Analyse économique des conventions*, PUF, 1994.

43. Amartya SEN, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Basil Blackwell, 1982.

44. Robert BOYER, *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, 1986.

la permanence de certaines relations, comme la stabilité des modes de fixation des salaires (conventions collectives, etc.). On a donc au total une approche qui, sur le plan de la méthodologie, semble assez cohérente avec ce que nous défendons plus haut.

La crise est alors pensée à partir de la montée des contradictions au sein d'un « mode de régulation ». La crise des années 1970 va être analysée à partir de l'épuisement du « fordisme ». Ce mode de régulation est caractérisé par deux traits majeurs : la consommation de masse et la production de masse. Toutes deux sont permises par les gains de productivité, qui, d'une part, abaissent les prix des produits, les rendant ainsi accessibles au plus grand nombre, et, d'autre part, permettent une hausse des salaires qui vient soutenir cette demande ; les profits, eux aussi permis par les gains de productivité, étant massivement affectés aux investissements productifs afin de satisfaire les nouvelles demandes⁴⁵.

Selon les régulationnistes, on peut ainsi décrire de façon stylisée les enchaînements causaux qui ont présidé à la croissance des Trente Glorieuses au sein des pays développés. Mais on voit que cette caractérisation est directement obtenue par différence. Cette différence est d'abord historique, puisqu'il s'agit de contraster cette période de croissance avec celle qui l'a précédée (que les régulationnistes qualifient de « concurrentielle »), et celle qui s'ouvre lorsque la crise se déclenche. Mais cette différence est aussi spatiale, puisqu'il s'agit de contraster les situations nationales⁴⁶. Il s'agit donc pour cette école non seulement de comprendre pourquoi et comment on passe d'une croissance forte et régulière à une quasi-stagnation, mais aussi pourquoi croissance et crises prennent des formes nationales significativement différentes, et enfin pourquoi les crises du XIX^e siècle ne sont pas celles du XX^e⁴⁷.

Il n'est évidemment pas question de développer en détail cette théorie. Simplement, chacun aura reconnu ici une pratique de recherche qui ressemble fort à celle proposée par Weber. Tout d'abord, abstraction faite des faits considérés comme pertinents dans une situation historique donnée : qui nierait que la production et la consommation de masse sont « significatives pour la culture » ? Ensuite, mise en place cohérente de ces traits :

45. La crise va alors être expliquée par le vieillissement des industries de base, les mutations de la demande, le refus des formes de travail tayloriennes, des hausses de salaires supérieures aux gains de productivité, la hausse des coûts collectifs (santé, etc.), etc. Cette explication est évidemment contestée. Nous ne chercherons pas à la défendre ici, faute de place et pour centrer notre propos sur les questions méthodologiques.

46. Robert BOYER, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, 1986.

47. Robert BOYER, *La flexibilité du travail en Europe*, op. cit.

c'est le modèle du fordisme. Enfin, comparaison, dans le temps et dans l'espace, de ce « tableau homogène de pensée » avec les faits. Plus encore, le modèle du fordisme est passé à l'épreuve de la comparaison internationale pour la période qu'il est censé décrire, afin de tester sa pertinence. Le modèle est loin de sortir intact de cette confrontation, comme le remarque Robert Boyer :

« En un sens l'approche en termes de régulation rencontre une difficulté [...] : les comparaisons internationales font en effet ressortir une extrême variété de ces formes, au point que le concept lui-même appelle certains approfondissements ou tout au moins des amendements.⁴⁸ »

Au fil des « paradoxes » et des « surprises » que suscitent les différentes trajectoires nationales chez les régulationnistes, le concept de fordisme est sérieusement testé, au point que sa pertinence même semble parfois menacée. Mais la force du concept de fordisme est de nous donner à penser, d'analyser des trajectoires nationales, etc. Même si, dans un cas extrême, ce modèle sortait de ces travaux totalement invalidé, cela n'annulerait pas la puissance cognitive qu'il aura développée. De plus, ce modèle est holiste, ce qui encore une fois ne conduit pas à une surdétermination des comportements individuels : comme le dit Robert Boyer, « rien n'interdit de donner des fondements macrosociaux et institutionnels à une théorie micro-économique⁴⁹ ».

On dispose donc là d'une théorie critique, qui parvient à proposer des explications cohérentes du monde réel. Pour nous, le fait que sa méthodologie soit si proche de celle de Weber n'est pas un hasard. Ce n'est qu'en partant des phénomènes, puis en remontant à leurs causes possibles, qui renvoient nécessairement à des phénomènes collectifs, des situations, des institutions, qu'on peut parvenir à fonder des modèles critiques pertinents.

2. L'économie des Conventions (I) : vous avez dit « individualisme méthodologique » ?

Nombre d'exemples que nous avons donnés jusqu'ici relèvent de comparaisons internationales. Cela n'est pas un hasard : il est sans doute pertinent d'appliquer la méthode weberienne aux comparaisons internationales, ainsi que l'a proposé Oleg Ananyin⁵⁰. Mais ce n'est pas le seul champ d'application possible de cette méthode, comme le montre l'exemple des travaux dits « conventionnalistes ». L'économie des Conventions, née avec

48. Robert BOYER, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, op. cit., p. 24.

49. *Ibidem*.

50. Oleg ANANYIN, « How to incorporate comparative economics into economics », Working Paper, Institute of Economics, Russian Academy of Sciences, 2001.

la parution d'un numéro spécial de la *Revue Économique* en mars 1989, se donne comme objectif de comprendre les phénomènes de coordination. Elle se veut elle aussi « critique », au sens où elle veut montrer que la coordination marchande est incapable de rendre compte du fonctionnement de l'économie à elle seule. Pour les « pères fondateurs » de cette école (Jean-Pierre Dupuy, François Eymard-Duvernay, Olivier Favereau, André Orléan, Robert Salais et Laurent Thévenot), des phénomènes collectifs, appelés « conventions », et qui ne peuvent être dissous dans le marché, sont constitutifs de l'économie et de la société :

« La première hypothèse stipule que les relations marchandes et les contrats d'échange entre les personnes les affranchissent de toute référence extérieure dépassant la rencontre de leurs volontés. [...] Les recherches réunies dans ce numéro ont en commun de développer l'hypothèse inverse en considérant que l'accord entre des individus, même lorsqu'il se limite au contrat d'un échange marchand, n'est pas possible sans un cadre commun, sans une convention constitutive.⁵¹ »

La perspective conventionnaliste est donc ici apparemment du côté du holisme méthodologique, puisque ce manifeste nous dit que rien n'est possible sans des « cadres communs », qui s'imposent aux individus. Pourtant, peut-être du fait du traumatisme subi dans leur jeunesse par les excès du structuralisme⁵², ces auteurs mettent un point d'honneur à se revendiquer de « l'individualisme méthodologique » :

« Les auteurs de ce numéro s'accordent sur le fait que la place admise à une convention commune ne doit pas conduire à renoncer aux préceptes de l'individualisme méthodologique : les seuls acteurs sont des personnes [...] Toute autre position revient, au bout du compte, à réduire la personne à l'état de chose [...].⁵³ »

Cet énoncé ne peut que surprendre : qui ne s'accorderait pas à une telle évidence ? Qui nierait que ce n'est jamais « l'école des Conventions » qui produit tel livre ou organise tel colloque, mais ses membres ? Comme nous l'avons dit plus haut, cette affirmation n'est pas d'ordre méthodologique, mais ontologique. La définition donnée ici de l'individualisme méthodologique est différente de celle, selon nous correcte, de Raymond Boudon vue plus haut. Les auteurs poursuivent ce qu'il faut bien appeler leurs hésitations sur ce terrain :

51. Jean-Pierre DUPUY, François EYMARD-DUVERNAY, Olivier FAVEREAU, André ORLÉAN, Robert SALAIS et Laurent THEVENOT, « Introduction » au numéro spécial « Économie des conventions », *Revue économique*, mars 1989, p. 141-145, p. 142.

52. C'est une hypothèse avancée par Pascal COMBEMALE, in « La longue maladie de l'hétérodoxie », op. cit.

53. Jean-Pierre DUPUY, François EYMARD-DUVERNAY, Olivier FAVEREAU, André ORLÉAN, Robert SALAIS et Laurent THEVENOT, « Introduction » au numéro spécial « Économie des conventions », op. cit., p. 143.

« Cependant, la reconnaissance du rôle d'une convention commune remet en cause l'opposition simple entre individualisme et holisme. [...] La convention doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les sujets.⁵⁴ »

La convention se veut donc une « troisième voie » entre individualisme et holisme... même s'il est bien difficile aux auteurs de ne pas voir les difficultés inutiles que leur impose ce prix payé à l'individualisme méthodologique, au centre de la démarche « réductionniste » de la théorie économique :

« [...] la richesse et la complexité des objets collectifs impliqués dans la coordination des activités économiques font ressortir *comme handicap* (et non plus comme atout) la stratégie de réduction à laquelle a constamment recouru la théorie économique.⁵⁵ »

Il nous semble donc possible de défendre que les conventionnalistes tirent sur un fantôme ; d'ailleurs, leurs travaux relèvent bien du holisme méthodologique⁵⁶. Cette méthode consiste à partir du fait que les individus sont insérés dans des situations, des institutions, des structures, des conventions, comme on voudra, et qu'il faut commencer par analyser ces conventions pour comprendre le comportement des individus observés⁵⁷. C'est bien ce que font Alain Desrosières et Laurent Thévenot dans leur analyse des catégories statistiques, objet collectif par nature. Ils répondent alors par l'exemple aux hésitations relevées ci-dessus, en montrant que ces objets cognitifs collectifs que sont les catégories socioprofessionnelles, non seulement ne s'opposent pas à la coordination entre individus, mais la rendent au contraire possible :

« Nous avons souligné les relations entre les modalités du classement administratif et statistique des occupations [...] et les mises en forme préalables, les

54. *Ibidem*, p. 143.

55. *Ibid.*, p. 145 (souligné par nous).

56. Nicolas Postel a, par exemple, montré que l'analyse d'Olivier Favereau des organisations était holiste, en ce qu'elle est conduite à présupposer l'existence d'une hiérarchie, à l'origine de la formulation des conventions ; les conventions n'émergent donc pas des « motivations individuelles » (Boudon) ; cf. Nicolas POSTEL, « L'économie des conventions : une approche instrumentale de la rationalité humaine ? », *Revue Économique*, 1998, p. 1473-1495.

57. Defalvard (« Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions », *op. cit.*) remarque notamment que, dans les travaux conventionnalistes, l'analyse du fonctionnement des conventions, et non de leur hypothétique genèse, conduit fatalement à mettre de côté l'individualisme méthodologique : « Le choix de se situer sur le seul axe fonctionnel, après l'établissement de la convention, conduit alors l'économie des conventions à, en quelque sorte, mettre la stratégie réductionniste de l'individualisme méthodologique entre parenthèses, à la refouler. » (p. 138).

règlements et les conventions qui établissent la validité d'un nom d'occupation ou d'un critère de délimitation. Cette façon d'aborder les catégories socioprofessionnelles va nous permettre à la fois de les rattacher à des *principes fondamentaux de constitution d'un ordre social*, tout en restant au plus près de la construction de cet instrument, de son usage, et plus généralement des opérations quotidiennes par lesquelles chacun de nous repère des milieux sociaux.⁵⁸ »

Encore une fois, cela ne veut pas dire que ces catégories tombent sur la tête d'individus sans défense⁵⁹. Elles peuvent tout à fait être le résultat de négociations, de conflits, comme dans le cas de l'harmonisation statistique en cours en Europe⁶⁰. Mais il n'en reste pas moins que dans les situations qui nous occupent, elles forment le cadre d'action des individus, même si elles ne le ferment pas. Cette primauté accordée aux cadres collectifs de l'action est également au centre du travail de Salais et Storper sur « les mondes de production⁶¹ ». Au centre de ce livre se trouve la réfutation de l'idée néoclassique d'adaptation des individus à des forces exogènes, pour défendre une hypothèse alternative :

« Dans cette hypothèse, ce sont véritablement les acteurs économiques qui *font* le produit, et non les forces exogènes (technologies et marchés) habituellement considérées par les théories économiques. Les acteurs portent à la réalité le produit dans le cours de *situations d'actions* au sein desquelles ils se coordonnent.⁶² »

Cette phrase ne saurait mieux résumer notre position : ce sont bien les acteurs qui nous intéressent, mais ces acteurs agissent au sein de situations, qui leur préexistent nécessairement, même si leur action conduit en retour à les modifier en permanence, en particulier du fait de « l'incertitude radicale » dans laquelle ils sont plongés. Le résultat de leur action est donc toujours incertain, susceptible d'être remis en cause. Salais et

58. Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT, *Les catégories socioprofessionnelles*, La Découverte, « Repères », 1988, p. 33 (souligné par nous).

59. Et ces objets « intermédiaires » que sont les catégories statistiques ont le mérite d'échapper aux balancements actuels de l'économie des conventions, qui tanguent entre les modèles a-socialisés de la théorie des jeux et une sur-détermination, au fond tout aussi peu institutionnelle, des comportements individuels. Exemples du second cas, Batifoulier, Biencourt et Rebérioux n'hésitent pas à écrire que « les comportements individuels sont inscrits dans des représentations collectives », (in Philippe BATIFOULIER, Olivier BIENCOURT et Antoine REBERIOUX, « La convention en économie : les apports de l'approche interprétative », in *La lettre de la régulation*, mars 2002, p. 1-4, p. 3), ce qui, si on prend au sérieux le sens du terme « représentation collective », renvoie à une posture proche du holisme ontologique, voire du structuralisme.

60. Alain DESROSIERES, « How "real" are statistics ? Four possible attitudes », *Social Research*, n° 68, vol. 2, Summer 2001.

61. Robert SALAIS et Michael STORPER, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, EHESS, 1993.

62. *Ibidem*, p. 13.

Storper appellent « monde possible » l'ensemble des différentes formes de coordination accessibles aux acteurs :

« Ce monde possible est, pour celui qui agit, le *cadre commun* dans lequel il va placer son action et qu'il suppose être une référence partagée par les autres. Cette hypothèse lui est nécessaire pour agir. Si chacun, dans le cours de la situation qui va donner naissance au produit, agit selon ce monde possible et s'appuie sur les conventions correspondantes, les attentes relatives aux actions des autres et les actions elles-mêmes se trouveront coordonnées [...], l'incertitude surmontée et le produit réalisé. ⁶³ »

On voit ainsi que la convention, si elle est partagée, est efficace, puisqu'elle permet la réalisation du produit. Mais ce que montre ce passage est que pour que cela soit possible, il faut que chacun des acteurs fasse référence à un « cadre commun » qui lui préexiste ⁶⁴. Le « produit » n'est donc pas le résultat de la coordination entre individus isolés (théorie standard), ou poursuivant leurs buts propres sans prise en considération du collectif qu'ils forment avec d'autres (individualisme méthodologique). On voit donc que l'économie des Conventions, tout comme l'école de la Régulation et malgré de notables différences avec elle, relève du holisme méthodologique — même si elle semble en avoir honte.

3. L'économie des Conventions (2) : la pluralité au cœur

Quel est le contenu de l'économie des Conventions ? Ce contenu est essentiellement pluraliste. Salais et Storper proposent ainsi quatre « mondes de production » (les mondes interpersonnel, marchand, industriel et immatériel), selon la définition du marché (demandes spécifiques à chaque client ou demandes homogènes) et le fonctionnement de l'entreprise, notamment en ce qui concerne la division du travail (spécialisation des personnes ou standardisation des qualifications). De la même façon, François Eymard-Duvernay propose trois modes de définition de la qualité ⁶⁵ : par le client (monde marchand) ; par des standards technologiques (monde industriel), ou en référence à la tradition (monde domestique). Cette caractéristique de pluralité n'est certes pas commune à l'ensemble des travaux

63. *Ibid.*, p. 16.

64. Ce qui pose par ailleurs la délicate question de l'origine des conventions, ainsi que celle de leur dynamique. Pour des pistes de réflexion, se reporter à l'article de Robert BOYER et André ORLEAN, « Persistance et changement des conventions. Deux modèles simples et quelques illustrations », in André ORLEAN (éd.), *Analyse économique des conventions*, PUF, 1994, p. 219-247.

65. François EYMARD-DUVERNAY, « Coordination des échanges par l'entreprise et qualité des biens », in André ORLEAN (éd.), *Analyse économique des conventions*, PUF, 1994, p. 307-334.

regroupés sous le label « conventionnaliste », mais il est notable de remarquer qu'elle est commune à l'ensemble des travaux empiriques de cette école ⁶⁶.

Il n'est pas besoin de développer pour voir le lien entre les modèles avancés ici et les conseils méthodologiques prodigués par Max Weber : pour parvenir à établir chacun de ces mondes, le chercheur commence par observer des entreprises concrètes, avant « d'accentuer unilatéralement » certains aspects de ces situations diverses pour en tirer des modèles « purs ». Ces modèles sont producteurs de connaissance en eux-mêmes, grâce à l'abstraction réalisée. On comprend par exemple que le monde « industriel » nécessite la longue durée, la stabilité des équipements et des qualifications. Il est donc cohérent avec un monde (réel) dans lequel il est possible de former des anticipations à long terme. Par contre, ce monde est mis en difficulté lorsqu'il s'agit de modifier rapidement l'outil de production, ou lorsque de tels calculs à long terme sont impossibles, ou refusés par certains acteurs (actionnaires), etc. Mais ces modèles sont également pertinents comme outils d'analyse, par la mesure de la « distance » qui les sépare de la réalité. On peut alors les utiliser pour analyser n'importe quelle entreprise concrète, notamment dans ses trajectoires, suite par exemple à des innovations : l'entreprise se rapproche-t-elle du monde industriel, ou plutôt du monde marchand ? ⁶⁷

Une telle analyse dynamique permet alors de répondre à l'impératif lawsonnien de recherche des causes aux phénomènes constatés : comment comprendre les changements productifs et financiers intervenus dans une entreprise ou un pays ? Cette question nécessite bien de disposer d'une modélisation de ce qu'est une entreprise, ou plutôt des idéaltypes différents d'entreprise. Muni de ces modélisations, on peut interpréter, comprendre les situations, par mesure des différences entre ce qui est observé et ce que le modèle indique (une entreprise industrielle doit disposer de lourds capitaux fixes, à l'inverse d'une entreprise « marchande », etc.). Une fois ces différences mesurées, le monde devient intelligible, et de multiples causes pertinentes peuvent apparaître : instabilité nouvelle de la demande ; déclassement des qualifications passées ; nécessité d'accroître quantitativement la production ; besoin de standardiser plus avant le produit pour faciliter sa diffusion, etc.

66. Et également au cœur de la théorie de la justice proposée par Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, in *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991.

67. Luc TESSIER, *Trajectoires d'innovations collectives, nouvelles technologies et transformations du monde du travail*, Thèse, Université de Paris-X Nanterre, 2001.

C. Modélisations critiques et décisions politiques

1. Économie et sciences sociales

Comme l'indiquent Émile Quinet et Bernard Walliser, la science économique s'est développée d'une manière pathologique, où les problèmes méthodologiques et empiriques sont délaissés au profit d'une domination quasiment exclusive de la théorie « pure ». Cela a des effets profonds sur les relations entre l'économie et les autres sciences sociales. En particulier, le langage de l'économie, non seulement « crée un fossé avec l'économie vulgaire résultant du vécu quotidien des acteurs », mais aussi avec la façon dont sociologues et historiens raisonnent. Pourtant, malgré (grâce à ?) cette opacité sur le contenu précis de ses théories, l'économie comme science parvient à faire circuler certaines notions :

« [L'économie] induit une vision commune constituée de messages simples concernant les vertus de la concurrence, les problèmes dus au hasard moral, l'effet multiplicateur de la dépense, ou la parité des pouvoirs d'achat. ⁶⁸ »

Quinet et Walliser proposent alors de « valoriser la capacité d'expertise détenue peu ou prou par tout agent économique », afin que celui-ci soit en mesure de jauger les recommandations des experts. Cette proposition est sans aucun doute importante, même si on voit mal comment la mettre en œuvre sans changements importants du système éducatif et/ou du fonctionnement des médias. Mais elle a malgré tout le défaut de partager, certes implicitement, la position d'Edmond Malinvaud selon laquelle les méthodes de l'économie ne sont pas à revoir, malgré les difficultés que connaît la science économique. Ce dernier constate en effet que les années 1950 à 1980 ont vu les économistes s'investir presque exclusivement dans « l'étude des marchés », ce qui a entraîné des conséquences regrettables :

« C'est pour disposer d'une théorie rigoureuse de l'économie de marché que beaucoup ont travaillé sur des modèles mathématiques fondamentaux [...]. En conséquence, la littérature scientifique des économistes est apparue dans les temps modernes beaucoup plus détachée du contexte social que ce n'était le cas autrefois. [...] C'est grâce à l'accent mis sur un tel développement autocentré que la science a gagné en profondeur, en rigueur, en cohérence et même en pertinence. Mais il était inévitable qu'une telle évolution se paye de quelques coûts. D'un côté, elle a encouragé chez certains économistes le dogmatisme, le dédain vis-à-

68. Émile QUINET et Bernard WALLISER, « À quoi sert la science économique ? », *Revue d'économie politique*, n° 109, vol. 5, sept-oct. 1999, p. 598-611, p. 610.

vis des sciences sociales autres que la leur et l'ignorance de nombreux aspects de la vie sociale, voire de la vie économique. ⁶⁹ »

Certes, cette évolution n'a pas touché tous les économistes... mais les autres « se sont sentis mal à l'aise dans une profession qui les traitait en marginaux ⁷⁰ ». En plus de nous donner une belle définition de ce qu'est une orthodoxie au quotidien, Edmond Malinvaud nous offre une confirmation de ce que nous avançons plus haut : la science économique s'est tout entière tournée vers des questions de logique interne, pour le seul souci de la rigueur. On voit en effet dans la citation ci-dessus la modeste place qu'occupe la « pertinence », par rapport à la « profondeur », la « rigueur » et la « cohérence ». Pourtant, l'heure du changement de méthodes, et d'une réelle pluridisciplinarité n'est pas venue, selon Malinvaud :

« Ces temps d'enthousiasme [...] sont révolus. [...] Une telle stratégie scientifique est sujette, finalement, à rendements décroissants : elle bute maintenant, ici et là, sur des obstacles qu'elle réussit mal à contourner et qui apparaissent de plus en plus gênants. C'est pourquoi on voit se manifester dans la profession un intérêt croissant pour certaines recherches empruntant à d'autres disciplines. Cet intérêt ne signifie pas qu'il y ait lieu de modifier les théories et méthodes d'analyse de l'économie. ⁷¹ »

Nous sommes en désaccord avec ce point de vue : non seulement nous pensons que les méthodes de l'économie dominante ne sont pas pertinentes, mais plus encore nous ne pouvons que faire le constat de la coupure qu'elles introduisent, en partie volontairement, avec les autres sciences sociales. À l'inverse, les méthodes proposées par Lawson et Weber, et qui correspondent à certaines pratiques de recherche hétérodoxes ont l'avantage, en plus d'être plus pertinentes empiriquement, d'ouvrir la possibilité d'un réel dialogue avec les disciplines voisines.

À commencer par l'histoire, ainsi que le propose Robert Boyer qui rêve tout haut d'une « symbiose » entre économie et histoire, au sein de laquelle

« Histoire et économie ne seraient plus juxtaposées mais interagiraient afin de former un nouveau programme de recherche dont l'objectif serait de comprendre les circonstances et les conditions du changement et pas seulement de l'invariance. La cumulativité proviendrait de l'ajustement (si nécessaire) du noyau dur, compte tenu d'invalidations répétées, soit sur la période contemporaine à l'aide de

69. Edmond MALINVAUD, « Les échanges entre science économique et autres sciences sociales », *L'économie politique*, n° 11, 3^e trimestre 2001, p. 7-33, p. 19.

70. *Ibidem*.

71. *Ibid.*, p. 20.

comparaisons internationales et d'études économétriques, soit sur des périodes historiques plus reculées.⁷² »

Mais un renouvellement de l'analyse économique selon les lignes ici proposées n'aurait aucune raison de se limiter à l'histoire, puisque la mise en avant des situations dans lesquelles les individus sont plongés est naturelle à bien d'autres disciplines, comme le droit⁷³, ce qui peut conduire à des explications empiriques tout à fait novatrices, tout en renouvelant théoriquement la perspective institutionnaliste⁷⁴. De même, les liens avec la sociologie sont assez évidents pour ne pas devoir être explicités plus avant. Bref, la question de la pluridisciplinarité peut selon nous être repensée, si les économistes « critiques » s'assument comme tels, et prennent au sérieux les questions de méthode.

2. Économie critique et décisions publiques

Les débats économiques portent souvent sur les conséquences quantitatives de tel ou tel phénomène. Combien d'emplois seront détruits par une réévaluation de l'euro de 10 % ? Quel sera l'effet sur la croissance d'une hausse du prix du baril de pétrole de 50 % ? Quelle sera la croissance du PIB l'année prochaine ? etc. De ce fait, le débat public, s'il a lieu, tend alors à se focaliser sur les chiffres ainsi produits, et non sur leur origine. Or, non seulement il faut toujours garder à l'esprit la nécessité de questionner les conditions de production des statistiques produites, comme l'a notamment montré Alain Desrosières. Mais il faut également que soient identifiés et présentés les mécanismes qui permettent, à partir de la question initiale, de suivre la totalité du cheminement, jusqu'au « résultat » final. Une exigence de la modélisation critique est donc, nous l'avons dit, de renoncer définitivement au « comme si », pour adopter la posture du « comme ça ». Seule cette posture permet en effet d'entrer dans les boîtes noires si vite constituées par les experts. On s'apercevra alors que bien des « mécanismes » n'exercent leurs effets que sous certaines conditions. L'histoire est là pour nous apprendre que les combinaisons de configurations économiques sont quasiment infinies : inflation et croissance ; inflation et chômage ; déflation et chômage ; dette publique et plein-emploi ; dette publique et chômage de masse ; etc., et qu'en plus elles peuvent

72. Robert BOYER, « Économie et histoire : vers de nouvelles alliances ? », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1989, p. 1397-1426, p. 1401.

73. Thierry KIRAT, « Économie et droit : de l'analyse économique du droit à de nouvelles alliances ? », *Revue économique*, vol. 49, n° 4, juillet 1998, p. 1057-1087.

74. Thierry KIRAT, « L'analyse économique, le droit et les règles. Remarques sur la situation française », document de travail, novembre 2001.

êtres simultanées, comme l'a montré par exemple la théorie du déséquilibre de Malinvaud et Benassy.

Plus encore, des relations apparemment « simples » et sur lesquelles la quasi-totalité des économistes sont (étaient ?) d'accord, comme le fait qu'une augmentation du SMIC ne peut conduire qu'à une diminution des emplois non qualifiés, s'avèrent réfutées par l'expérience, ainsi que l'ont montré David Card et Alan Krueger dans leur ouvrage de référence⁷⁵. Or, il est tout à fait possible que cette réfutation tienne au fait que nombre d'économistes (standards) tiennent pour acquis que « tout se passe comme si » les salariés offraient d'autant plus leur travail que le salaire augmentait, et que les employeurs demandaient d'autant moins de travail que celui-ci était coûteux. Mais une telle prédiction ne peut donc prétendre au statut de proposition « scientifique », selon nous, tant qu'elle n'aura pas explicité les mécanismes allant de la hausse des salaires à la diminution de l'emploi. Demander aux scientifiques d'explicitier les mécanismes qui les conduisent à leurs résultats, et les conditions auxquelles ces mécanismes opèrent est donc un impératif scientifique. Mais c'est également un impératif démocratique, pour rendre possible un débat sur ces questions.

Conclusion : pluralité et pluralisme

Un dernier impératif pour les économistes critiques est sans aucun doute le renoncement à la « pensée unique », au « *one best way* ». La qualité des travaux d'économie hétérodoxe présentés ci-dessus tient en effet selon nous, en sus de leur pertinence empirique et de leur cohérence logique, au fait que tous indiquent que plusieurs modes de coordination sont possibles. Pour les régulationnistes, cette pluralité est apparemment un peu plus limitée, puisqu'elle n'est valable que dans le temps et dans l'espace : à un moment donné, dans un pays donné, une forme de régulation doit selon eux dominer. C'est sans doute une des limites de cette approche, même si la contrepartie en est la production d'un schéma d'ensemble permettant de donner sens à une situation générale. Mais la mise en perspective, historique et géographique, qu'elle permet, est un apport majeur au débat démocratique. Elle montre que certaines solutions qui semblent aujourd'hui partagées par tous, comme la nécessité de flexibiliser le marché du

75. David CARD et Alan KRUEGER, *Myth and measurement. The new economics of the minimum wage*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

travail, ont pu, par le passé, conduire à des catastrophes⁷⁶. Elle montre également que ce qui est efficace dans un pays ne l'est pas dans un autre⁷⁷.

En mettant à jour l'extraordinaire variété des régulations possibles et réelles, les régulationnistes ont porté un coup — que l'on aurait souhaité fatal — à l'idée de « lois », et donc à l'idée qu'il y aurait « une seule politique possible ». En effet, la construction d'idéaltypes historiques et géographiques permet de prendre du recul sur la situation présente, sur ses spécificités et ses originalités. Cela permet de renoncer à la conception linéaire du temps de la théorie standard, qui interdit de penser les ruptures, la disparition de certaines cohérences et l'apparition de nouvelles. Montrer la variété des situations économiques est un argument puissant en faveur d'un choix démocratique informé, notamment par la relativisation qu'elle induit des « lois » que les économistes ou proclamés tels ne manquent jamais de nous asséner.

Les pluralités mises à jour par l'économie des Conventions sont autres. Certaines semblent plus « micro-économiques », comme celles vues ci-dessus. Pourtant, dans leurs modèles d'entreprises, tant Salais et Storper qu'Eymard-Duvernay font intervenir des grandeurs « macro-économiques », comme les qualifications professionnelles, les standards technologiques, les normes de qualité, etc. De façon générale, les concepts mobilisés par les conventionnalistes ont pour caractéristique d'être « situés », et donc de renvoyer à des grandeurs qui définissent cette situation, et ne sont donc à proprement parler ni « micro » ni « macro », comme dans le cas des catégories socioprofessionnelles pour Desrosières et Thévenot. Enfin, certains travaux récents font explicitement le lien entre grandeurs micro- et macro-économiques, en montrant par exemple comment les méthodes de recrutement ont évolué sous la montée du chômage de masse, renforçant ainsi le rapport de force en faveur des employeurs⁷⁸. Ces modélisations, en mettant à jour la pluralité des comportements possibles, et leur irréductibilité à un principe d'action unique, ont le mérite de montrer la possibilité, tant théorique que concrète, de modes de coordination alternatifs. De plus, ces modes de coordination peuvent être analysés en termes de justice, notamment à partir des travaux de Boltanski et Thévenot⁷⁹. Ils

76. Robert BOYER, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, 1986.

77. Bruno AMABLE, *Les cinq capitalismes*, Seuil, 2005.

78. François EYMARD-DUVERNAY, « Défauts de coopération et chômage : une théorie institutionnaliste », Document de travail, mai 2002.

79. Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, op. cit.

ouvrent ainsi la voie à un débat démocratique sur les modes d'organisation, de qualification des biens et des personnes, des types de produits à élaborer, etc.

De façon très concrète, si on pense que ces représentation théoriques, régulationnistes comme conventionnalistes, sont valides, il n'est alors pas envisageable de vouloir définir un principe d'action unique permettant d'établir des recommandations de politique économique. Au contraire, la politique économique qui découle logiquement de ces modélisations ne peut être que plurielle, située dans le temps et dans l'espace. Ce qui a des conséquences non seulement sur son contenu, mais également sur son mode d'élaboration, sur la façon dont elle est pensée et produite, puisqu'elle rend nécessaire le débat entre ces vues alternatives comme préalable à la décision politique.

Institut d'Études Européennes - Université Paris 8 Saint-Denis
gillesraveaud@gmail.com

* * *

L'opium des économistes (Sont-ils encore des intellectuels ?)

Thierry POUCH

« [...] les obstacles à la compréhension, surtout peut-être quand il s'agit des choses sociales, se situent moins, comme l'observe Wittgenstein, du côté de l'entendement que du côté de la volonté. » (Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, Seuil, 1997, p. 17)

En paraphrasant le titre d'un ouvrage célèbre de Raymond Aron pour l'appliquer délibérément aux économistes, l'ambition affichée dans cet article est de s'interroger sur la place qu'occupe cette profession dans l'espace public des prises de position politiques, entendues comme une renonciation à la pure posture du savant. En effet, partout s'accroît la pression de l'économie à la fois comme acte de production et d'échange de richesses et comme discours — celui construit par la science économique — cherchant à établir les lois de cette production et de ces échanges. Aussi, les économistes semblent-ils exercer un véritable magistère intellectuel dans l'espace public, en intervenant par exemple fréquemment dans la presse, comme en témoignent, entre autres, les éditoriaux de Daniel Cohen et de Jean-Paul Fitoussi dans le quotidien *Le Monde*, prenant des positions argumentées sur des décisions de politiques économiques, sur l'état de l'économie mondiale, sur les retraites et leur mode de financement ou sur la durée du travail. En revanche, les économistes sont dans le même temps singulièrement absents du travail critique fondamental et des formes diverses de l'engagement, lesquels sont le fondement même de l'intellectualité, tout du moins dans le cas français qui nous occupera ici.

Il est en effet frappant de constater que, dans la foisonnante littérature consacrée à l'histoire des idées politiques et à celle des intellectuels — l'affaire Dreyfus ayant constitué le point d'ancrage des analyses, le moment fondateur de vastes controverses —, les économistes ne soient aucunement l'objet d'une analyse historique et critique. La figure de l'économiste semble comme irréductible à celle de l'intellectuel, qu'il soit écrivain, philosophe, voire sociologue. On aura beau chercher, dans ces fresques si foisonnantes et passionnantes parce que fort documentées qui se sont penchées sur la figure de l'intellectuel, sur son éclosion, son affirmation puis sur sa déliquescence à partir des années quatre-vingt, on ne trouvera que fort rarement celle des économistes. Que l'on s'appuie pour cela sur l'ouvrage de référence dû à Jean-François Sirinelli et Pascal Ory, sur la réflexion menée par ce même Sirinelli traitant des pétitions et des manifestes, ou sur celui plus récent de Gérard Noiriel, en passant par la somme produite par François Châtelet et Évelyne Pisier-Kouchner ou le travail généalogique de Christophe Charle, rien n'y fera : les économistes ne figurent nulle part, sauf peut-être de manière occasionnelle, au plus partielle, ou à titre purement illustratif¹.

Faut-il voir dans cette absence une difficulté à insérer les économistes dans cette catégorie des intellectuels en raison de la complexité, de la technicité de leurs constructions, de leur langage et mode de raisonnement, le plus souvent orientés vers des modèles théoriques dissuadant dès lors l'historien d'investir dans un champ si ardu ? Ou bien cela provient-il de ce que le capital symbolique détenu par les économistes serait moins bien coté aux yeux des historiens qui y verraient une menace pour la hauteur des débats ou la profondeur des commentaires que leurs travaux sont à même de susciter ? Est-ce au contraire les économistes qui, craignant que leur statut et visée scientifiques, si longtemps souhaités, recherchés, et désormais revendiqués, ne soient dépréciés par l'approche historique, dressent en quelque sorte autour de leur profession une ceinture protectrice empêchant tout questionnement selon eux stérile et non conforme à l'image de sérieux et de rigueur qu'ils renvoient dans le monde social ?

Mais c'est précisément parce que l'économie se trouve, dans la modernité, désencastrée des relations sociales comme l'aurait dit Karl Po-

1. Cf. Jean-François SIRINELLI et Pascal ORY, *Les intellectuels en France. De l'affaire Dreyfus à nos jours*, Armand Colin, coll. « U », 1985 ; Jean-François SIRINELLI, *Intellectuels et passions françaises : manifestes et pétitions au XX^e siècle*, Fayard, 1990 ; François CHATELET et Évelyne PISIER-KOUCHNER, *Les conceptions politiques au XX^e siècle*, Presses universitaires de France, coll. « Thémis », 1981 ; Christophe CHARLE, *Naissance des « intellectuels »*, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1990 ; Gérard NOIRIEL, *Les fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*, Fayard, 2005.

lanyi, autonome et en même temps dominante lorsqu'il s'agit de définir comment se structure une société, que les économistes, en tant que producteurs et détenteurs d'un savoir économique, échappent à toutes les investigations historiques, qu'il convient de se demander s'ils sont ou ont été des intellectuels, en quoi leur production scientifique a quelque chose à dire sur le vacarme du monde, en quoi ont-ils ou non conscience de leur appartenance au monde, c'est-à-dire, comme le disait Jean-Paul Sartre, en quoi ont-ils conscience de leur historicité et de leur époque ? On devine déjà les remous voire les ricanements qu'une telle référence à Sartre suscitera chez les économistes qui, œuvrant pour la science, cherchent à se démarquer de ce qu'ils estiment être des savoirs et des modes de pensée mineurs que sont l'histoire, la sociologie et la science politique, la littérature ou la philosophie, surtout lorsqu'elles prétendent interpréter leur système de pensée et l'inscrire dans une perspective critique consistante.

L'article comportera nécessairement des pistes de travail, parfois des hypothèses, car la tâche était d'envergure, ne serait-ce que parce que les économistes ne se laissent pas saisir si facilement. Savants dans leurs universités, experts en face de journalistes ou lors de débats politiques, ils apparaissent par conséquent comme des intellectuels si l'on retient une définition assez large de l'intellectuel. Ils le sont certainement beaucoup moins, voire pas du tout, si l'on procède à un resserrement de cette définition, et en raison même de leur fonction première dans l'espace social, laquelle est de déterminer les conditions d'une plus grande efficacité du système économique sans jamais s'interroger véritablement sur son bien-fondé, ce qui nous renverra à notre affaire d'« opium des économistes ».

La parure intellectuelle des économistes

Procédons d'emblée au mélange des genres. Émile Durkheim et Jean-Paul Sartre ont, chacun à leur manière et selon des temporalités différentes, soit appelé à la spécialisation dans les sciences, soit pris la mesure du processus de spécialisation des intellectuels, pronostiquant ainsi la disparition du penseur universel². La situation actuelle de la science économique, façonnée qu'elle a été par les économistes depuis la fin du dix-neuvième siècle, répond étrangement au vœu que caressait Émile Durkheim dans la conclusion de *De la division du travail social*. En invitant à « borner notre horizon, choisir une tâche définie et nous y engager tout entiers, au lieu

2. Émile DURKHEIM, *De la division du travail social*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », onzième édition, 1987 ; Jean-Paul SARTRE, « Plaidoyer pour les intellectuels », repris in *Situations philosophiques*, Gallimard, coll. « Tel », 1990 [1966], p. 219-281.

de faire de notre être une sorte d'œuvre d'art achevée, complète, qui tire toute sa valeur d'elle-même et non des services qu'elle rend [...]. Notre conclusion n'est pas qu'il est bon de pousser la spécialisation aussi loin que possible, mais aussi loin qu'il est nécessaire³ », le sociologue français enjoignait les intellectuels à se spécialiser, à rejoindre l'attitude des scientifiques des disciplines comme les sciences physiques ou la biologie, bref de se détourner de la figure qu'incarna Marx, celle de l'intellectuel complet, tour à tour scientifique diplômé de l'Université, mais aussi journaliste ou activiste politique. L'économie a, en dépit de quelques poches de résistance sur lesquelles nous allons revenir, œuvré pour se rapprocher des sciences physiques comme chez Léon Walras, ou de la biologie comme chez Alfred Marshall, bref des « sciences dures » comme on le dit parfois pour faire vite. La visée scientifique tant recherchée semble désormais atteinte et irréversible selon l'un des grands artisans de la professionnalisation — prise au sens de « désir de faire science » comme l'a souligné Frédéric Lordon — à savoir Edmond Malinvaud⁴. Apparemment partagée par l'ensemble des économistes, cette visée scientifique ne laisse pas moins subsister de profondes divisions empêchant la science économique de se constituer en paradigme.

Mais les rivalités paradigmatiques n'auront pas été trop perturbatrices, en ce sens que, depuis le début du vingtième siècle, les économistes ont revendiqué les progrès conséquents accomplis pour comprendre et analyser les phénomènes économiques des sociétés contemporaines. Dans le troisième volume de son *Histoire de l'analyse économique*, Joseph Schumpeter avait lui-même souligné l'engagement des économistes dans l'affirmation de la scientificité de leur discipline, et mis en exergue l'éclosion d'une « nouvelle économie politique » au lendemain de la première guerre mondiale. Il la qualifia d'« économie scientifique » — le sous-titre du troisième volume de son *History* étant « L'âge de la science » — par opposition à l'« économie politique », sous-tendue par un « système de valeurs sociales »⁵. L'intention de Schumpeter était de montrer que la revendication d'une accession au rang de science nécessiterait pour les économistes

3. Émile DURKHEIM, *De la division du travail social*, *op. cit.*, p. 396-397 de l'édition de 1986.

4. Edmond MALINVAUD, « L'économie s'est rapprochée des sciences dures, mouvement irréversible mais achevé », in Antoine D'AUTUME et Jean CARTELIER (éds.), *L'économie devient-elle une science dure ?*, *Economica*, 1995, p. 9-17. Le point de vue de Lordon se trouve développé dans Frédéric LORDON, « Le désir de faire science », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 119, septembre 1997, p. 27-35.

5. Joseph Alois SCHUMPETER, *History of Economic Analysis*, George Allen and Unwin Ltd, Tome III, Gallimard pour la traduction française, [1954] 1983.

de se conformer à davantage de rigueur méthodologique et théorique, à un usage intensif des mathématiques (sauf dans certains courants de pensée comme celui de l'école autrichienne, autour de Ludwig Von Mises ou Friedrich Von Hayek), et, surtout, de se défaire des scories philosophiques propres à l'économie politique. Le parallèle qu'il établit avec la médecine est à cet égard instructif. Selon lui, les progrès de l'économie comme science ne pouvaient se réduire à l'art d'exercer l'économie, mais bien à chercher, comme le chimiste ou le biologiste, les fondements de cet art d'exercer l'économie au travers par exemple de la politique économique.

L'organisation même de l'enseignement et de la recherche en science économique aujourd'hui s'inscrit dans la perspective que Joseph Schumpeter avait retracée dans son ouvrage. Pour autant, elle ne remet pas en cause le statut d'intellectuel des économistes. Si l'on ne retient que ceux exerçant leur profession dans les universités et les centres de recherche, mais cela vaudrait selon nous pour ceux travaillant dans d'autres lieux, il est clair que, par la transmission d'un savoir théorique ou empirique, par le décryptage des mécanismes fondamentaux de l'économie, les économistes ne peuvent se définir autrement que comme des intellectuels. Au-delà de tous les clivages et des rivalités paradigmatiques, ils parlent d'un lieu, l'Université, écrivent dans des revues scientifiques en tant que manipulateurs d'idées, de concepts, d'équations, actualisent leurs connaissances au travers de la lecture de livres et articles, participent à des congrès et des colloques, et s'exposent ainsi à la sanction de leurs pairs et à la contradiction des générations qui les suivent.

On aura deviné que derrière la figure de l'économiste ainsi qualifié d'intellectuel, se cache celle du savant. Convaincus que l'activité économique qu'ils observent, mesurent et interprètent est au service du progrès humain, les économistes exercent une fonction sociale, celle du savant, dont on sait qu'elle a, historiquement, préfiguré ce que l'on nommera les intellectuels⁶. Si leurs intentions les amènent parfois, voire de plus en plus, à suggérer qu'un gouvernement prenne tel ou tel type de mesures pour améliorer ou modifier une conjoncture particulière — les économistes se drapant alors de ce que Raymond Aron nommait la « critique technique » —, ou à déplorer, dans une version « savant-humaniste », que l'activité économique engendre misères et inégalités — en se plaçant dans ce cas

6. Pour une approche du savant dans la généalogie des intellectuels, consulter Christophe CHARLE, *Naissance des « intellectuels »*, op. cit., notamment le chapitre I de la première partie.

sous le registre de la « critique morale » —, leur visée scientifique les place désormais dans la catégorie très weberienne du savant⁷.

Les savants qu'ils sont désormais ont déployé des instruments analytiques suffisamment puissants, que l'on songe par exemple à cet outil qu'est la rationalité économique qui a donné lieu à quantité de modèles théoriques offrant à ceux qui en ont été les initiateurs et à leurs utilisateurs potentiels la possibilité d'allouer de manière optimale des ressources supposées rares, que ces modèles soient ou non proches des phénomènes économiques « concrets ». Par rationalité économique, il faut entendre, pour les économistes néoclassiques, cette capacité qu'ont les agents de disposer de toute l'information nécessaire pour calculer leur bien-être en fonction de leur comportement — les économistes hétérodoxes opposant à cette rationalité « absolue » une rationalité « procédurale », puisque les agents évolueraient dans un univers incertain⁸. Ils peuvent ainsi prétendre constituer la discipline la plus scientifique qui soit dans les sciences sociales, en jouant, pour les uns, sur leur capacité à dégager les régularités du système — les *théoriciens purs* —, pour les autres, sur leur maîtrise des instruments les plus adéquats de l'intervention sur un tel système — en quelque sorte les *conseillers du prince* —, l'aide à la prise de décision devant du même coup être solidement ancrée dans un dispositif théorique robuste. Les économistes apparaissent d'autant plus savants que les progrès qu'ils estiment avoir accompli depuis le début du vingtième siècle, selon le critère de démarcation temporel adopté par Schumpeter, ont été accompagnés d'un recours intensif aux mathématiques, devenues un véritable langage commun, au risque de les isoler du reste des sciences sociales⁹.

Forts de ces caractéristiques acquises depuis plus d'un siècle, les économistes veillent scrupuleusement à ce qu'aucun corps étranger ne bouleverse l'équilibre instable à vrai dire de la discipline, à commencer par la politique. Équilibre instable dans la mesure où la visée scientifique sur laquelle les savants-économistes s'arc-boutent semble malgré tout prise dans des luttes idéologiques parfois intenses, comme cela s'est produit dans un passé encore récent. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'adjectif we-

7. Cf. Raymond ARON, *L'opium des intellectuels*, Gallimard, 1955, en particulier la troisième partie.

8. Nous ne pouvons que renvoyer à l'article de Herbert Alexander SIMON, « From Substantive to Procedural Rationality », in Spiro J. LATSIS (ed.), *Method and Appraisal in Economics*, Cambridge University Press, 1976, p. 129-148.

9. Lire sur cet aspect du problème de l'identité professionnelle des économistes, Roger GUESNERIE, « L'économie, discipline autonome au sein des sciences sociales ? », *Revue économique*, vol. 52, n° 5, septembre 2001, p. 1055-1063.

berien introduit *supra*. Les économistes prennent désormais un soin particulier à exclure de leurs enseignements, recherches et publications, tout signe d'engagement politique, et se conforment ainsi aux recommandations d'un Max Weber pour qui toute prise de position politique devait être bannie de l'Université¹⁰. Les économistes auraient pour tâche primordiale de participer, par leurs travaux de recherche et par les enseignements qu'ils délivrent, au progrès général de leur discipline, que ce soit sous l'angle de la pure théorie, de l'application qui peut en être faite au travers de la politique économique par exemple, mais aussi par la diffusion — vulgarisation — des connaissances économiques auprès des acteurs de l'économie voire du grand public. Accomplir de telles tâches nécessite de s'affranchir de tout endoctrinement politique, les savants-économistes devant gagner en crédibilité. En cela, les économistes constituent une profession dont la caractéristique première est de contribuer, par les progrès scientifiques qu'ils accomplissent et dont ils se réclament, à ce que Max Weber appelait « le processus d'intellectualisation » de la vie, c'est-à-dire à une rationalisation croissante des sociétés, dans la perspective de maîtriser les destins de ces sociétés. La vocation de la science économique serait alors de produire des connaissances et des techniques de pensée afin de mieux maîtriser l'existence des hommes selon le principe de la prévision. Mais cet apport ne saurait être réalisé sans conditions. Parmi elles, on trouve l'exigence de se soustraire à la tentation du politique. Ce fut le message même de Max Weber, lorsque, dans *Le savant et le politique*, il indiquait :

« On dit, et j'y souscris, que la politique n'a pas de place dans la salle de cours d'une université. Elle n'y a pas sa place, tout d'abord du côté des étudiants [...]. Mais la politique n'a pas non plus sa place du côté des enseignants. Et tout particulièrement lorsqu'ils traitent scientifiquement les problèmes politiques [...]. En effet, prendre une position politique pratique est une chose, analyser scientifiquement des structures politiques et des doctrines de partis en est une autre.¹¹ »

Un peu plus loin, Max Weber tenait un propos dont il convient de prendre la pleine mesure par rapport aux discours des économistes :

« La tâche primordiale d'un professeur capable est d'apprendre à ses élèves à reconnaître qu'il y a des faits inconfortables, j'entends par là des faits qui sont désagréables à l'opinion personnelle d'un individu ; en effet, il existe des faits extrêmement désagréables pour chaque opinion, y compris la mienne. Je crois qu'un professeur qui oblige ses élèves à s'habituer à ce genre de choses accomplit plus qu'une œuvre purement intellectuelle, je n'hésite pas à prononcer le mot d'« œuvre

10. Max WEBER, *Le savant et le politique*, Librairie Plon, [1919] 1959 pour la traduction française, puis Union générale d'édition, 1963.

11. *Ibidem*, p. 101.

morale », bien que cette expression puisse peut-être paraître trop pathétique pour désigner une évidence aussi banale.¹² »

Pour les économistes, ces faits inconfortables dont Weber parlait sont les formes successives que prend l'accumulation du capital, supposant en réalité l'instrumentalisation ou la réification des rapports sociaux comme le montre la notion de « capital humain » développée par Gary Becker, la croissance, et, désormais, la mondialisation. Faits inconfortables en ce sens qu'ils obligent les nations et les peuples qui les composent, à ajuster leurs comportements et leurs stratégies sur de tels faits, en particulier parce que l'économie s'est en quelque sorte emparée de, voire substituée à l'histoire. La croissance économique, perçue comme un vecteur du progrès humain, est devenue l'indicateur sacré des économistes auquel devrait se rallier l'ensemble de la société, au point de devenir la nouvelle normativité¹³. Un second fait inconfortable a trait à l'extension de la théorie économique du comportement humain à d'autres sciences sociales sous l'impulsion de l'école du capital humain de Gary Becker au point de faire de la science économique une discipline impériale, ayant colonisé des pans entiers de la sociologie, de la science politique, de l'anthropologie, et même de la psychologie, en raison, est-il dit, du pouvoir explicatif (*explanatory power*) de la rationalité économique des agents, c'est-à-dire de leur aptitude à calculer et à maximiser les bonheurs, les avantages (*versus* minimiser les peines, les coûts...) ¹⁴. Edward Lazear n'hésite pas à faire de Gary Becker l'économiste ayant réussi, par sa rigueur et l'usage qu'il fait des hypothèses de rationalité et de maximisation, à étendre la science économique au-delà de son périmètre d'origine, et surtout à obliger les sociologues, voire les psychologues, à reconnaître les avancées de la théorie du capital humain,

12. *Ibid.*, p. 105.

13. Ces points sont développés dans M. GUILLAUME, « L'héritage de l'histoire ambiguë », in Pierre DOCKES (dir.), *Ordre et désordres dans l'économie-monde*, PUF, coll. « Quadrige », 2002, p. 25-54. Un exemple parmi d'autres d'exposition de faits inconfortables, de ruptures auxquelles on ne peut que s'adapter, se trouve dans Daniel COHEN, *La mondialisation et ses ennemis*, Grasset, 2004, ainsi que Daniel COHEN, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, éditions du Seuil, coll. « La République des idées », 2006. Sur l'idée que, finalement, le capitalisme est porteur d'un « altruisme intergénérationnel », et que c'est l'une de ses dimensions morales, lire Jean-Paul FITOUSSI, « La fin de l'histoire (économique) », *Revue de l'OFCE*, n° 102, juillet-août 2007, p. 125-135.

14. Sur la justification de cette colonisation des sciences sociales par l'économie, lire, par exemple, l'article édifiant de Edward P. LAZEAR, « Economic Imperialism », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 115, n° 1, 2000, p. 99-146, un point de vue critique se trouvant dans Ben FINE and Dimitri MILONAKIS, *From Political Economy to Freakonomics : Method, the Social Science and the Historical in the Evolution of Economic Theory*, Routledge, London, 2007. Cf. également Jack HIRSHLEIFER, « The Expanding Domain of Economics », *American Economic Review*, 75(6), december 1985, p. 53-68.

voire à les intégrer dans leurs propres problématiques. Et l'économiste américain d'en appeler à l'unification des sciences sociales autour du langage de l'économie.

Depuis la disparition quasi-complète du marxisme en économie, la ligne de démarcation passe essentiellement par ces deux grands pôles que sont les néoclassiques et les keynésiens, c'est-à-dire entre une vision harmonieuse des intérêts et des rapports que tissent les agents entre eux sur un marché, et une approche de l'économie selon laquelle l'imperfection des marchés et le déséquilibre sur les marchés existent¹⁵. Et encore, il convient de bien distinguer ce qui relève du néo-keynésianisme — les néo-keynésiens comme Joseph Stiglitz, Olivier Blanchard ou Grégory Mankiw étant répertoriés dans la catégorie des économistes néoclassiques — de ce qui a trait au post-keynésianisme — post-keynésiens classés dans la rubrique hétérodoxes, certains d'entre eux ayant un présupposé commun avec les économistes se réclamant de Marx, présupposé défini par le rejet de la rationalité absolue et l'affirmation que l'agent économique est un être social et non un pur calculateur¹⁶. La science économique va-t-elle nécessairement évoluer au gré d'une cohabitation des différents paradigmes ? Les économistes, par l'exercice intellectuel de leur profession, sont-ils dans l'incapacité de faire taire ces divergences et de s'entendre sur une condition préalable que le philosophe des sciences Thomas Kuhn posait comme indispensable à la formation d'une science, celle de s'accorder sur la façon dont est constitué et fonctionne le monde ? On sait que les débats ont fait et continuent de faire rage au sein de la profession, que ce soit entre orthodoxes et hétérodoxes, ou à l'intérieur même de chaque chapelle. Depuis la déclaration somme toute assez péremptoire d'Edmond Malinvaud rappelée plus haut, il semble pourtant bien que les savants de l'économie soient parvenus, ou sont en voie de parvenir, à un accord même implicite quant à une *Weltanschauung* commune, comme nous le montrons plus bas, ruinant du coup les espoirs des économistes d'être des intellectuels *stricto sensu*¹⁷.

15. Cf. Robert BOYER, « De la Théorie générale à la nouvelle économie classique : une réflexion sur la nouveauté en macroéconomie », *Cahiers d'économie politique*, n° 33, 1998, p. 7-56 ; également André ORLEAN, « Le tournant cognitif en économie », *Revue d'économie politique*, vol. 112, n° 5, septembre-octobre 2002, p. 717-738.

16. Cf. Marc LAVOIE, *L'économie post-keynésienne*, La Découverte, coll. « Repères », 2004.

17. Nous nous éloignons sur ce point de la thèse pourtant convaincante, avancée il y a près de vingt ans par Hubert BROCHIER dans « Fondements idéologiques et visée scientifique en économie », *Économies et Sociétés, série Œconomia*, n° 10, octobre 1988, p. 169-188.

Pour autant, l'économie comme discipline n'est pas monolithique. Évaluant dans des institutions produisant des travaux scientifiques, les économistes sont amenés à lutter entre eux pour imposer une méthode et une approche du lien social. Qu'il y ait une tendance à étendre, généraliser une vérité scientifique en économie, on pouvait s'y attendre depuis que la théorie dite néoclassique cherche à universaliser sa méthode, ses hypothèses et ses résultats, suscitant du coup la formation d'une posture scientifique agnostique s'opposant à cette hégémonie, et à l'origine de laquelle on trouve l'hétérodoxie dans sa version — et pourrions-nous ajouter, dans sa grande diversité — « institutionnelle ». Outre que les débats en économie sont constitutifs de la discipline depuis sa création, c'est par surcroît le propre de l'université et de la recherche que d'impulser une activité intellectuelle consistant à émettre des réserves et des critiques envers une pensée dominante, au risque d'évaluer sa propre démarche hétérodoxe à l'aune des avancées de la théorie dominante, risque ayant d'ailleurs déjà été pris à en juger par les recommandations de Jean Cartelier et de Michel de Vroey au sujet de la théorie de la régulation¹⁸. Il en découle que les débats doivent se poursuivre face à la prétention de la théorie néoclassique de dominer sans partage la discipline, car, comme l'a rappelé Paul Feyerabend dans *Against Method*, c'est l'uniformité qui étouffe la critique et entrave les progrès de la connaissance¹⁹.

Les économistes seraient alors peut-être plus intellectuels que les autres scientifiques, ceux des sciences dites « dures », dans la mesure où leur mode de fonctionnement apparaît indissociable des controverses qui ont jalonné la formation et la maturité de leur champ, notamment depuis celles que créèrent David Ricardo et Thomas Robert Malthus au sujet de la *Loi sur les blés* en Angleterre²⁰. Alors que les théories peuvent émerger dans les sciences sans référence à celles qui les précèdent, ainsi que nous le rappelait Georges Canguilhem en citant le cas du *Traité élémentaire de chimie* de Lavoisier, les théories économiques se sont constituées par un processus de sédimentation, chacune prenant position par rapport à la précédente²¹. Et les critiques qui peuvent être adressées à une école dominante, en l'occurrence celle néoclassique en économie, outre qu'elles se position-

18. Cf. Jean CARTELIER et Michel DE VROEY, « L'approche en termes de régulation : un nouveau paradigme ? », *Économies et Sociétés*, série Régulation, n° 4, 1989, p. 59-78.

19. Paul FEYERABEND, *Against Method, Outline of an Anarchistic Theory of Knowledge*, Verso, 1975 (1979 pour la traduction française, éditions du Seuil).

20. Une excellente introduction à ces controverses se trouve dans Paul VIDONNE, *La formation de la pensée économique*, Economica, 1987.

21. Georges CANGUILHEM, *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Librairie J. Vrin, 1970.

nent par rapport à elle, provoquent du même coup un renouvellement de cette école, en la forçant à trouver de nouvelles grilles d'analyse des mécanismes de l'échange sur les marchés, lui permettant de phagocytter les nombreuses critiques dont elle fut l'objet. La destinée de l'approche institutionnelle constitue de ce point de vue un exemple désormais caricatural de la percée de la théorie néoclassique dans ce champ des institutions en économie²². L'intellectualité des économistes s'établit par conséquent à partir de positions épistémologiques particulières, spécifiques à la discipline, laquelle occupe du coup une place singulière dans les sciences sociales. Il y a en effet une « altérité intellectuelle » qui empêche les économistes de se définir comme des intellectuels à part entière, au sens où Jean-Paul Sartre, ou, plus près de nous, Gérard Noiriel, définissent l'intellectuel²³.

Intellectuels ? N'y pensez pas, nous sommes des économistes !

L'appartenance des économistes au champ universitaire, l'invention de nouvelles connaissances économiques et leur mise à disposition pour maîtriser les fluctuations par l'outil de la prévision — il faudrait toutefois rappeler, même brièvement, que les économistes sont partagés entre ceux qui se limitent à une vocation prescriptive et ceux qui se gardent de toute forme d'intrusion dans la politique économique, préférant évoluer dans le cadre de la théorie économique pure, une fraction d'entre les experts, optant pour la mobilisation des outils théoriques au service de la décision économique²⁴ —, les controverses qu'elles engendrent, ne sont pas pour autant des fondements suffisamment solides pour faire des économistes des intellectuels au sens où l'entendent l'histoire des idées, la science politique ou la sociologie de la connaissance. Les économistes sont d'ailleurs dans une posture particulière vis-à-vis de ce qualificatif d'intellectuels, dans la mesure où, revendiquant un statut de scientifiques, ils évoluent dans un champ

22. Cf. Wladimir ANDREFF, « Hétérodoxie ou critique en économie ? », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série D, n° 2, septembre 1996, p. 239-252. Sur les différentes facettes de l'économie institutionnelle, cf. Bernard CHAVANCE, *L'économie institutionnelle*, La Découverte, coll. « Repères », 2007.

23. Selon Roger Guesnerie (*art. cit.*), cette altérité intellectuelle des économistes s'explique par : la mathématisation croissante de la discipline jouant comme une barrière à l'entrée sur le marché des idées économiques, le rôle de l'hypothèse de rationalité, et les forces « autonomisantes » propres à l'économie, comme la clause *ceteris paribus* par exemple.

24. Cf. Émile QUINET et Bernard WALLISER, « À quoi sert la science économique ? », *Revue d'économie politique*, vol. 109, n° 5, septembre-octobre 1999, p. 599-611.

à part au sein des sciences sociales. Certes, ils débattent, s'opposent violemment, tentent de construire des modes de pensée alternatifs, hétérodoxes, à la théorie dominante — la théorie néoclassique — ou, s'ils ne prétendent pas être dans une opposition frontale avec elle, cherchent à produire des théories rigoureuses dotées d'instruments analytiques spécifiques de leur vision du monde, et dont le degré de cohérence interne apparaît élevé. C'est ce qu'indiquait Marc Lavoie lors d'un récent séminaire :

« L'apport négatif des hétérodoxes vis-à-vis de l'économie dominante, en particulier la critique des hypothèses ou des méthodes utilisées par les théoriciens néoclassiques, est quelque chose de nécessaire et d'important, mais nous ne pouvons pas mettre toutes nos ressources humaines, restreintes en nombre par rapport à la majorité néoclassique, dans la critique des théories qui nous sont étrangères ou dans l'étude de l'histoire de la pensée économique.²⁵ »

Mais le risque que l'économie côtoie le politique, voire l'histoire, ne saurait être couru, comme en témoigne la disparition complète de l'histoire des doctrines économiques autrefois enseignées dans les facultés de droit, annonciatrice de l'éviction progressive de l'histoire de la pensée économique. L'un des architectes de cette disgrâce de la pensée économique fut, on le sait, Joseph Schumpeter lui-même, au profit de *l'histoire de l'analyse économique*, c'est-à-dire d'une histoire du cheminement de l'économie politique vers la science. L'histoire de la pensée économique, en étant de plus en plus ignorée voire dénigrée, réduite à une activité d'archéologue, n'est plus en mesure de jouer son rôle d'aiguillon d'une approche introspective en économie, ni de questionner l'économie quant aux conditions de sa formation dans une société précise, celle du dix-huitième siècle, et encore moins quant au discours qu'une telle discipline pourrait tenir sur la société contemporaine²⁶. Ce « fait inconfortable » pour les économistes, l'intérêt déclinant qu'ils ont pour l'histoire de la pensée économique, permettent d'amorcer la construction d'une réponse négative, forcément négative, à la question qui nous préoccupe dans cet article. Les recommandations de Max Weber ont été de ce point de vue particulièrement suivies par les économistes.

25. Marc LAVOIE, « Les théories hétérodoxes ont-elles quelque chose en commun ? Un point de vue post-keynésien », communication au séminaire « Hétérodoxies » du Matisse, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, 14 décembre 2004, p. 1-31, p. 2 et 3.

26. Le titre de cette section s'inspire de l'article de Mark BLAUG, « No History of Ideas, Please, We're Economists », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 15, n° 1, winter 2001, p. 145-164. L'emprunt que nous faisons à Blaug ne vaut pas approbation de sa vision de l'histoire de la pensée économique, nourrie de cette idée qu'il ne s'agirait que d'une succession linéaire de théories, chacune succédant à l'autre à partir des erreurs et lacunes commises par la première. En clair, selon Blaug, il n'existerait pas de paradigmes concurrents en économie.

Le rapport distant qu'ont les économistes avec l'histoire de leur discipline ne doit pas constituer une surprise ni troubler outre mesure l'historien des idées et de la vie intellectuelle. Sauf à décréter d'emblée que cette histoire de la pensée économique s'inscrit dans une stricte lecture interne des œuvres, ainsi que l'ont fait plusieurs courants — les théoriciens de la pensée économique, réunis en France autour de la revue *Cahiers d'économie politique* (le sous-titre de la revue est *Histoire de la pensée et Théories*) par exemple, animée par des théoriciens et des historiens de la pensée économique comme Jean Cartelier, Carlo Benetti, Ghislain Deleplace — il apparaît vraisemblable que cette histoire conduira logiquement, d'une façon ou d'une autre, l'économiste qui s'y frotte à investir des champs qui, comme la philosophie et la science politique, ont été imbriqués dans les analyses des fondateurs de l'économie politique²⁷. Or, on sait que le degré d'implication de ces savoirs dans la *Cité* est élevé au point que l'organisation de cette *Cité* s'expose à la critique. Les économistes pourraient être ainsi amenés à sortir de leur champ d'investigation et à s'occuper de ce qui ne les regarde pas, c'est-à-dire à prendre conscience que leur activité intellectuelle ne provient pas du néant, mais s'inscrit dans un contexte historico-politique précis, celui de l'affirmation de l'ordre bourgeois et d'une nouvelle normativité articulée sur l'utilitarisme. En d'autres termes, ne pas se limiter à la seule construction de problématiques et d'outils analytiques favorisant une insertion dans la discipline, mais ouvrir cette dernière sur son objet même, à savoir une science historique des phénomènes vécus à travers des subjectivités.

L'utilité sociale de l'économiste correspond d'abord à une période précise, celle de l'ascension de la bourgeoisie, puis dans la consolidation de cette ascension au travers d'un discours qui, aussi professionnel soit-il, permet à la classe dominante de procéder à une naturalisation des rapports de production à mesure que ce discours prend des atours plus scientifiques²⁸. S'engager en politique, ce serait utiliser les hypothèses, les méthodes et les résultats de la science économique pour autre chose que les objectifs qu'elle s'est fixés ou qui lui ont été assignés. Les économistes ne peuvent

27. L'impulsion donnée à la formation des idées et des théories économiques par la philosophie des Lumières, en Écosse notamment, et par la pensée politique libérale anglaise, est retracée dans Christian LAVAL, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, « NRF Essais », 2007.

28. Il faut revenir sur ce que disaient Karl MARX et Friedrich ENGELS dans *L'idéologie allemande* [1845]. Cf. également André NICOLAÏ, « Anthropologie des économistes », *Revue économique*, n° 4, 1974, p. 578-610.

par conséquent prétendre être des intellectuels car ils ont pour fonction sociale d'objectiver par leurs discours l'esprit du système et de ses représentants. L'intellectuel, tel que le définissait Jean-Paul Sartre, est celui qui, au contraire :

« prend conscience de l'opposition, en lui et dans la société, entre la recherche de la vérité pratique (avec toutes les normes qu'elle implique) et l'idéologie dominante (avec son système de valeurs traditionnelles). Cette prise de conscience, bien qu'elle doive, pour être réelle, s'opérer, chez l'intellectuel, d'abord au niveau même de ses activités professionnelles et de sa fonction, n'est pas autre chose que le dévoilement des contradictions fondamentales de la société, c'est-à-dire des conflits de classe et, au sein de la classe dominante elle-même, d'un conflit organique entre la vérité qu'elle réclame pour son entreprise et les mythes, valeurs et traditions qu'elle maintient et dont elle veut infecter les autres classes pour assurer son hégémonie. »²⁹

L'étanchéité du savant face au politique est une attitude fort développée et fort prégnante en économie depuis les années cinquante. Elle interdit du coup à l'économiste de saisir la particularité historique et sociale de son discours, et l'enferme dans une croyance en l'efficacité de l'organisation économique marchande, qui, à travers son discours savant, le fait entrer de plain-pied dans ce que Pierre Bourdieu avait nommé « l'illusion scolastique ». Des économistes ont pourtant, dans le passé, tenté de « politiser » la science économique, soit pour contenir la montée en puissance de la théorie néoclassique, soit pour tenir compte de la configuration des relations internationales après la seconde guerre mondiale ? L'Union soviétique a été de ce point de vue une sorte de caution politique : multipliant les études sur la pensée de Marx ou s'inspirant d'elle, des économistes n'ont pas hésité, parfois, à passer quelque alliance tactique au sein même de l'Université, avec l'adversaire libéral et réciproquement. C'est ce qui explique que le marxisme — auquel il conviendrait d'adjoindre le keynésianisme — ait été si présent dans les universités françaises durant près de vingt-cinq ans, avant de disparaître, parfois avec l'aide des économistes se réclamant de Marx³⁰. Après une brève période durant laquelle le marxisme fut toléré dans les enseignements et recherches en économie,

29. Jean-Paul SARTRE, « Plaidoyer pour les intellectuels », in *Situations VIII*, 1966, repris in Jean-Paul SARTRE, *Situations philosophiques*, Gallimard, coll. « Tel », 1990, p. 219-281, p. 238. Gérard NOIRIEL, de son côté, indiquera que l'intellectuel est celui qui doit « dire la vérité au pouvoir, au nom des opprimés », in *Les fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*, op. cit., cf. notamment l'introduction générale.

30. Que l'on nous permette de renvoyer à notre analyse de cette période in Thierry POUCH, *Les économistes français et le marxisme. Apogée et déclin d'un discours critique (1950-2000)*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2001.

la seule préoccupation des économistes fut de se débarrasser de cette pensée, et pas uniquement pour des motifs scientifiques, mais bien parce que le système de pensée de Marx les mettait en question³¹.

En découle que l'analyse critique s'est évaporée, laissant place à une idéologie commune par-delà les clivages réels entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie économiques. La science économique offre une image mythique, matricielle du monde, centrée sur la certitude que le capitalisme est porteur de progrès pour l'ensemble de la société, pour peu que l'on élimine les imperfections du marché pour les uns, ou que, pour les autres, des médiations sociales ou des institutions créatrices de compromis empêchent le lien social de se déliter. Orthodoxes et hétérodoxes tiennent au fond le même discours, mais dans un langage pouvant différer. Le contenu même de la théorie française de la régulation le démontre. Pourtant perçue à sa naissance comme une alternative potentielle à la toute puissante théorie néoclassique, ce courant de pensée demeure inscrit dans ce que Arnaud Berthoud appelle « l'intelligence technique de la production », conduisant la théorie de la régulation en tant que forme particulière d'institutionnalisme, à éprouver *in fine* les pires difficultés à se démarquer de sa rivale néoclassique, c'est-à-dire à s'extraire d'une conception technique de la société³². Selon l'un des fondateurs de cette école française de la régulation, Michel Aglietta,

« Le capitalisme est une force de changement qui n'a pas en lui-même son principe de régulation ; celui-ci se trouve dans la cohérence de médiations sociales qui orientent l'accumulation du capital dans le sens du progrès. »³³

L'usage du terme « changement » apparaît approprié et lourd de signification. Véritable « opium » des économistes, le changement est une marque de progrès des sociétés fondé sur l'esprit d'entreprise et d'innovation. C'est lui qui met en mouvement la société et place en situation d'attente les individus en matière de satisfaction de leurs besoins — supposés être les fins naturelles de l'homme — et de retombées de ces progrès³⁴. Les

31. Cf. par exemple Simone DE BEAUVOIR, « La pensée de droite aujourd'hui », in *Privilèges*, 1955, repris dans *Faut-il brûler Sade ?*, Gallimard, coll. « Idées », 1972, p. 85-184.

32. Arnaud BERTHOUD, *Une philosophie de la consommation. Agent économique et sujet moral*, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2005.

33. Michel AGLIETTA, « Postface » à la réédition de *Régulation et crises du capitalisme*, Odile Jacob, coll. « Opus », 1997, p. 437. On ne reviendra pas sur John Maynard Keynes, souvent présenté comme l'incarnation de l'hétérodoxie, mais qui, au travers de sa théorie et de sa propre pratique, n'était en réalité qu'un grand défenseur du capitalisme.

34. La naturalisation des besoins humains est une donnée centrale de l'économie, et elle a manifestement absorbé les approches critiques du libéralisme, car ces dernières, en

hétérodoxes ne diffèrent en cela que fort peu de leurs illustres prédécesseurs, obsédés qu'ils furent, comme David Ricardo, par l'état stationnaire. L'ambition est bien de faire reculer le temps et l'espace en utilisant un argument commun, le pessimisme, lequel suggère des pertes potentielles de richesses, de jouissances matérielles et donc de bien-être, dont serait porteur la fin du capitalisme et convainc les individus de se mettre à leur tour en mouvement, de s'adapter, pour faire échec à cet état stationnaire³⁵. Arnaud Berthoud place ainsi devant les économistes un miroir déformant, en leur indiquant que :

« L'intelligence technique veut surmonter le temps en le traitant comme un élément extérieur et comme un obstacle dont il s'agit de desserrer la contrainte au nom d'un besoin illimité. L'économie dans sa forme technique mesure sa productivité et la productivité du travail dans un rapport entre le résultat produit et le temps astronomique. On ne sort pas de la confusion entre économie humaine et économie des machines. L'intelligence économique au bon sens du mot ne fait pas du temps une contrainte. Elle en fait sa condition intérieure et sa substance. »³⁶

On ne peut faire bien évidemment de tous les économistes des pessimistes, à l'instar de David Ricardo qui, par le biais de sa théorie de la répartition de la richesse nationale entre salaire, profit et rente, avait signifié que, sans une ouverture massive des frontières économiques et sans des avancées significatives en matière de progrès technique, l'état stationnaire de l'économie deviendrait inéluctable. Les successeurs de Ricardo s'étaient affranchis de ce fatalisme, et notamment John Maynard Keynes, pour qui toute crise économique pouvait être combattue par des mécanismes régulateurs, par des systèmes de compromis passés entre les acteurs de l'économie, par des « médiations sociales » comme le dirait Michel Aglietta. Mais, dans tous les cas de figure, l'idée est bien de préserver l'économie comme créatrice de richesses, de juguler l'état stationnaire, afin que l'économie devienne le principe directeur de la civilisation.

Mettre l'économie, et dans son sillage la société tout entière, en mouvement, signifierait alors que les économistes vouent un véritable culte à la dynamique du capital, aux marchandises et à leur circulation. Si Max We-

insistant sur la nécessaire volonté politique d'intervenir pour remettre l'économie au service de l'homme, n'ont fait que renforcer son autonomie. Cf. sur ce point Michel KAIL, « Économie et politique », *Les Temps Modernes*, n° 597, janvier-février 1998, p. 51-74.

35. C'est pourquoi la critique morale adressée à l'économie est d'une portée très limitée, en ce sens qu'elle ne saisit pas la « radicalité anthropologique du capitalisme », qui suppose que les économistes ne soient pas gênés outre mesure par la question morale. Cf. Jean-Joseph GOUX, *Frivolité de la valeur. Essais sur l'imaginaire du capitalisme*, Éditions Blusson, 2000.

36. Arnaud BERTHOUD, *Une philosophie de la consommation. Agent économique et sujet moral*, op. cit., p. 193.

ber a pu être requis pour attester de l'appartenance des économistes à la classe des intellectuels, il peut tout autant être mobilisé pour montrer en quoi cette classe a adhéré très tôt à la religion du capitalisme, au fait que le capitalisme est le destin de l'époque moderne. Les économistes développent ainsi une *Weltanschauung* traduisant leur angoisse que ce monde pourrait un jour leur échapper et (re-)produire une économie comme remède à l'immanence des incertitudes et au mal de ce monde. Le brutal et cruel retournement de politique économique effectué au début des années quatre-vingt par un gouvernement de gauche illustre bien le procédé par lequel la classe dominante prend appui sur ces « intellectuels organiques » que sont les économistes pour pérenniser sa domination sociale et politique, et imprégner les esprits qu'il ne peut y avoir d'autre alternative. Par « intellectuels organiques », nous entendons bien sûr une couche de la société dont la mission — le « groupe social essentiel » de Gramsci —, assignée par un groupe social dominant le monde de la production, est de procurer par son savoir une légitimité et une homogénéité à cette classe dominante sur les terrains économique, politique et idéologique. Selon Antonio Gramsci :

« Le chef d'entreprise capitaliste crée avec lui le technicien de l'industrie, le savant de l'économie politique, l'organisateur d'une nouvelle culture, d'un nouveau droit, etc.³⁷ »

Si certains se sont inscrits dans une démarche critique, bon nombre d'entre eux se sont aisément convertis, notamment au sein des administrations économiques mais aussi dans les départements d'études économiques des entreprises, à la nouvelle politique économique en adoptant les préceptes importés des États-Unis et d'Angleterre, ou puisant plus directement dans des matériaux intellectuels légués par la tradition libérale française à la fin du dix-huitième et au début du dix-neuvième siècle, tradition dont l'appareil d'État est imprégné depuis au moins le dix-neuvième siècle³⁸. On sait en effet que l'émergence puis l'affirmation du calcul des

37. Antonio GRAMSCI, *Quaderni del carcere*, Einaudi, Turin, tome III, 1930-1932 (1983 pour la traduction française, Gallimard), p. 310.

38. Cf. Bruno JOBERT et Bruno THERET, « La consécration républicaine du néolibéralisme », in Bruno JOBERT (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1994, p. 21-85. La remarque faite au sujet de la tradition libérale française signifie que l'on ne peut affirmer, comme le font souvent les « alter-mondialistes », que le néolibéralisme est un concept et un mode d'organisation de l'économie importés des États-Unis. Sur les racines européennes, voire françaises, du (néo)-libéralisme, lire Philippe NEMO et Jean PETITOT (éds.), *Histoire du libéralisme en Europe*, PUF, coll. « Quadrige », 2006. En s'appuyant sur les auteurs fondamentaux de la pensée libérale, le livre de Christian Laval, déjà cité plus haut, met également en perspective les

plaisirs et des peines devait permettre à l'État d'asseoir son pouvoir sur la société non plus sur des fondements métaphysiques, mais sur des critères scientifiques, quantitatifs, que vont précisément lui apporter les philosophes et économistes des Lumières, Jeremy Bentham en étant la figure de proue (il est symptomatique d'ailleurs que resurgisse aujourd'hui le débat sur la transformation que devrait subir le mode de calcul de la richesse nationale, une mutation du Produit National Brut vers le « Bonheur National Brut » ou « BNB » étant suggérée). La conversion était d'autant plus aisée à entreprendre que ces économistes détiennent un capital symbolique élevé — formation aux mathématiques pour ceux issus de l'École Polytechnique permettant d'évaluer dans les modèles les résistances à toute action, un peu comme des ingénieurs mesurant la capacité de résistance de certains matériaux. Ce qui sous-tendait cette rupture en matière de politique économique, était certes la conviction que les dispositifs keynésiens étaient devenus inefficaces pour réduire le chômage et lutter contre l'inflation, mais aussi que les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale avaient fini par menacer, comme en Angleterre, le pouvoir économique et les intérêts de la classe dominante, les syndicats de travailleurs parvenant à imposer ou du moins à orienter en leur faveur les règles du jeu économique. Si quelques voix se firent entendre pour critiquer ce revirement, cette rupture instaurée par un gouvernement dit de gauche, l'on ne peut que constater l'étendue du ralliement de la grande majorité des économistes, y compris de gauche, à la nouvelle politique économique imposée au nom de l'efficacité économique et de la mondialisation, ralliement dont on mesure encore aujourd'hui les effroyables dégâts politiques, sociaux, sans parler des retombées sur la vie intellectuelle française³⁹.

Mais il s'agissait surtout de ré-orienter les esprits et les corps vers ce nouvel impératif que fut la construction économique et monétaire de l'Europe, le chômage étant la preuve qu'il fallait encore davantage de croissance et de discipline salariale. En découla une pensée dont l'objectif était de liquider le passé économique de la France pour mieux imposer un avenir passant par l'Europe, comme cela fut entrepris après la deuxième guerre mondiale, par le biais d'une expertise socioéconomique dont la mission était de jeter les fondements de la modernisation de l'économie française. Les économistes ont été, en effet, très rapidement absorbés dans des

racines européennes de la science économique. Pourrait-il en être autrement d'ailleurs, au regard de ce qui s'est joué dans cette partie du monde il y a plus de deux siècles ?

39. Sur ce dernier point, lire l'ouvrage de Didier ERIBON, *D'une révolution conservatrice et de ses effets sur la gauche française*, éditions Léo Scheer, « Variations V », 2007. On peut également consulter Louis JANOVER, *Voyage en feinte dissidence*, Éditions Paris-Méditerranée, coll. « Les pieds dans le plat », 1998.

institutions étatiques comme l'INSEE ou le Commissariat général du Plan, ou, lorsqu'il s'agissait de leurs travaux, largement financés par des organismes étatiques comme le célèbre CORDES⁴⁰. Les économistes apparaissent ainsi comme des producteurs de calculs, d'estimations quantitatives, commandés puis récupérés par le pouvoir politique afin de prendre la mesure des forces productives de la nation et appréhender du même coup les dépenses qu'elles occasionneront. Mais ce qui est plus intéressant encore a trait à la continuité avec laquelle les économistes engagent le reste de la société, y compris les syndicats et l'État, dans la voie du progrès permanent et indépassable. On peut en trouver une illustration exemplaire dans la problématique de la « troisième voie », dont les promoteurs souhaitèrent ardemment la venue, contre le libéralisme et le communisme — ou étatisme, la confusion des deux termes étant totale chez certains —, développée dès le début des années trente, largement affirmée durant la période de la collaboration, promoteurs parmi lesquels on discerne des économistes comme François Perroux qui, avant de devenir la figure de proue d'une économie à visage humain, avait contribué au développement d'une pensée de la « troisième voie » qu'il qualifia dans ses ouvrages de « corporatisme ».

Ce qui frappe, c'est bien la continuité de la pensée, continuité rendue toutefois méconnaissable dès lors que le contexte politico-intellectuel s'était transformé. De ce point de vue, le succès des politiques keynésiennes en France — la *Théorie générale* de Keynes ayant été rapidement traduite par un inspecteur des Finances, Jean de Largentay, afin d'accélérer la phase de modernisation de la France enclenchée sous Vichy — s'est articulé à une doctrine modernisatrice déjà présente chez des auteurs comme François Perroux⁴¹. L'idée fondamentale que Perroux véhicula, et que l'on discerne aujourd'hui encore sous différentes formes, est bien de convaincre que le capital et le travail n'ont plus à s'opposer, que ces clivages sociaux ne sont que factices, et qu'une collaboration serait des plus efficaces pour l'économie et donc pour le progrès de la société. La volonté

40. Cf. Vincent SPENLEHAUER, « Intelligence gouvernementale et sciences sociales », *Politix*, vol. 12, n° 48, 1999, p. 95-128.

41. Sur la trajectoire de François Perroux, mais cela vaut pour un économiste resté célèbre pour sa contribution à l'implantation du marxisme dans les universités après la guerre, à savoir H. Denis, cf. Thierry POUCH, *Les économistes français et le marxisme. Apogée et déclin d'un discours critique (1950-2000)*, op. cit., ainsi que Delphine DULONG, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la V^e République », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 109-130, et Antonin COHEN, « Du corporatisme au keynésianisme. Continuités pratiques et ruptures symboliques dans le sillage de François Perroux », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 4, août 2006, p. 555-592.

d'en finir avec les classes sociales, avec les luttes de classe, remontent finalement assez loin dans le temps, pour arriver jusqu'à nous avec cette pensée « négriste » selon laquelle le capitalisme n'existerait plus.

Il en est allé de même avec le marxisme. Les économistes se réclamant de Marx, mais se réclamant seulement du point de vue économique et surtout pas politique, ont été à leur tour phagocytés par cette fascination de la croissance et de l'efficacité qu'ils ont pourtant cru critiquer antérieurement, au point d'espérer en finir avec toute idée d'émancipation sociale. Après le fordisme, ils en sont parvenus à chercher un nouveau régime de croissance du côté de Toyota et des cercles de qualité japonais, avant de trouver dans l'actionnariat salarié les linéaments d'une nouvelle phase ascendante de la croissance, mais, celle-ci tardant à éclore, ils ont fini par réhabiliter Marx — le « caractère révolutionnaire du capitalisme » — au travers du capitalisme immatériel ou cognitif signant l'acte de décès de l'ouvrier collectif et de ses revendications sociales⁴². La religion du capitalisme et ses fidèles se répandent pour fonder une cité terrestre toute acquise au calcul, au capital et à l'accumulation de marchandises.

Autre incarnation de cette pensée d'État produite par les économistes, la création, sous Lionel Jospin, d'un *Conseil d'Analyse Économique*, sur le modèle du *Council of Economic Advisors* de Clinton, véritable *Think Tanks* public pour un État en mal d'instruments de politique économique fonctionnels pour une incessante modernisation des structures économiques de la nation, à moins que ce système d'expertise ne soit en réalité destiné à liquider ce qui reste de la politique économique. Il convient surtout de rappeler que la formation de l'économie politique est étroitement articulée à celle de l'État moderne, que ce soit pour instaurer le discours national légitimant les mécanismes du marché, au travers du droit notamment, ou dans la perspective d'une capture des richesses du monde y compris par la voie de la guerre économique voire militaire — libre-échange et mercantilisme étant de ce point de vue deux instruments différents pour un même objectif⁴³. La fonction sociale des économistes, probablement dès l'origine de la discipline, empêche par définition toute posture de l'intellectuel critique s'occupant de ce qui ne le regarde pas. André Nicolaï précisait, dans son article de 1974 dont les références se trouvent plus haut (note 28), en quoi les économistes n'étaient pas des intellectuels.

42. Cf. Pierre DARDOT, Christian LAVAL et El Mouhoub MOUHOUD, *Sauver Marx ? Empire, Multitude, Travail immatériel*, La Découverte, 2007.

43. Cf. François FOURQUET, *Richesse et puissance : une généalogie de la valeur, XVI^e-XVIII^e siècle*, La Découverte, coll. « Armillaire », 1989.

« Ce qui signifie qu'ils sont devenus directement fonctionnels dans la reproduction du système : et comme fournisseurs de recettes aux pouvoirs et comme idéologues publics de ces mêmes pouvoirs. Et si leurs thèses se présentent parfois comme des critiques du système, c'est au même titre que l'opposition de sa Majesté qui n'est pas l'opposition à sa Majesté : c'est-à-dire que les "critiques", ni plus ni moins que celles de Walras ou de Keynes, laissent toujours espérer le système perfectible. ⁴⁴ »

Si l'intellectuel peut se définir comme un penseur sortant du champ dans lequel il s'est spécialisé et il est reconnu, adoptant en cela la posture de l'« intellectuel spécifique » à la Foucault voire celle de l'« intellectuel total » à la Sartre, s'engageant non seulement dans une critique des pouvoirs établis mais aussi dans une confiance en l'histoire, les économistes ne correspondent pas à ce profil, dans la mesure où tous leurs discours sont précisément tournés vers cette idée qu'il n'y a plus rien à attendre de l'histoire, mais tout à attendre de l'économie et de la croissance, faisant dire à Pierre Bourdieu et à Luc Boltanski que :

« Le fatalisme qu'enferme l'idéologie de la fin des idéologies et l'exclusion corrélatrice de tous les possibles latéraux sont la condition cachée d'un usage scientifique de la prévision statistique et de l'analyse économique. L'univers du pensable étant défini, la science économique [...] est la politique dans la mesure où, sous apparence d'énoncer l'être, elle annonce ce qui doit être [...]. Le discours dominant sur le monde social n'a pas pour fonction seulement de légitimer la domination mais aussi d'orienter l'action destinée à le perpétuer, de donner un moral et une morale, une direction et des directives à ceux qui dirigent et le font passer à l'acte. ⁴⁵ »

Aspirant à devenir des scientifiques, prétendant l'être selon Edmond Malinvaud ou Edward Lazear, les économistes ne s'aventurent pas sur le terrain de la critique intellectuelle d'un système économique vis-à-vis duquel ils produisent des théories et des modèles qui le légitiment, faisant de la croyance en ses bienfaits une quasi-religion. On pourrait, sur ce point, suggérer de méditer abondamment sur ces passages de *La richesse des nations* d'Adam Smith, afin de s'interroger si, depuis la parution de cette œuvre si importante parce que d'une certaine manière fondatrice pour les

44. André NICOLAÏ, « Anthropologie des économistes », *op. cit.*, p. 593.

45. Pierre BOURDIEU et Luc BOLTANSKI, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 2, 1976, p. 3-73, p. 48 et 52. Signalons que selon Gérard Noiriel, l'engagement politique de Pierre Bourdieu à la fin de sa vie traduisait en réalité une forme de réhabilitation de la figure de l'intellectuel global à la Sartre, et la reconnaissance de la faillite de l'intellectuel spécifique à la Foucault. Cf. Gérard NOIRIEL, *Les fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*, *op. cit.*, notamment le dernier chapitre.

économistes, la science économique n'est pas, depuis sa création, une caution scientifique de l'ordre économique établi, et donc en situation de faire qu'il soit pérenne, ruinant au passage la stérile car facile opposition établie entre le marché et l'État :

« Ce n'est que sous l'égide du magistrat civil que le possesseur d'une propriété précieuse acquise par le travail de beaucoup d'années ou peut-être de plusieurs générations successives, peut dormir une seule nuit avec tranquillité ; à tout moment il est environné d'une foule d'ennemis inconnus qu'il ne lui est pas possible d'apaiser, quoiqu'il ne les ait jamais provoqués, et contre l'injustice desquels il ne saurait être protégé que par le bras puissant de l'autorité civile sans cesse levé pour les punir. ⁴⁶ »

« Le gouvernement civil, en tant qu'il a pour objet la sûreté de la propriété, est, en réalité, institué pour défendre les riches contre les pauvres, ou bien ceux qui ont quelque propriété contre ceux qui n'en ont point. ⁴⁷ »

Dans l'histoire de la science économique, peu d'économistes se sont d'ailleurs interrogés sur la fonction sociale de leur discours, sur la signification de ce qu'ils avançaient, sur une anthropologie de la connaissance économique, à l'exception sans doute de Marx, de Weber, voire de Polanyi, dans l'hypothèse où eux-mêmes furent des économistes. Si d'aventure un économiste entreprenait de le faire, de s'engager dans un débat dont l'objet serait de « parler pour son époque » comme le disait Sartre, la sanction serait immédiate : il ne serait que le producteur d'une économie non véritablement scientifique. Imputation d'autant plus inévitable et exploitable que la profession des économistes a bénéficié de l'effacement progressif mais réel de l'intellectuel engagé à partir de la fin des années soixante-dix. Car il s'agit en réalité d'engagement et non de militantisme. Par économie engagée il faut donc entendre non pas une démarche à proprement parler politique, au sens partisan du terme, mais une vision de l'homme et du monde, une implication dans ce monde qui repose sur une renonciation à la passivité par rapport à un système économique réduisant une partie de l'humanité à la misère et au désespoir. Les économistes sont paradoxalement loin, fort loin d'être « embarqués » dans les affaires et le vacarme de ce monde ⁴⁸. Leur regard est tourné vers l'accumulation du ca-

46. Adam SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, GF-Flamarion pour la traduction française, 1991 [1776], tome II, Livre V, chap. I, p. 332.

47. *Ibidem*, p. 337.

48. Sur les notions d'implication, d'engagement, on lira Jean-Paul SARTRE, *Qu'est-ce que la littérature ?*, Gallimard, 1948. Il est intéressant de noter que la littérature, pourtant affublée d'un Prix Nobel, d'Académies diverses, soit, à l'encontre des sciences et de l'économie en particulier, un champ où l'engagement et la critique ont été très répandus, au moins jusqu'à Barthes, même si de nouvelles formes d'engagements ont pu surgir, en particulier aux États-Unis, avec des auteurs comme R. Banks par exemple. Par ailleurs, l'en-

pital, vers la croissance, vers l'efficacité, et tout engagement critique, toute posture politique, relève du déni, du refoulement, faisant des économistes le pendant de ces médecins de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècle qui, dans leurs échanges avec Sigmund Freud, déniaient tout rôle à la sexualité dans le déclenchement des névroses.

La fascination qu'exerce le capitalisme sur les économistes, la mise à sa disposition des théories qu'ils élaborent, leur croyance en un progrès universel par l'activité économique et la production, constituent autant d'entraves à un positionnement intellectuel engagé des économistes. Cela explique que des livres comme ceux de Max Weber, notamment *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* — sans parler des réactions que sa lecture suscita chez des auteurs comme Walter Benjamin — soient des livres à brûler car il sont l'envers de ce que prétendent être les productions scientifiques de l'économie. Les dernières pages de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* insistent en effet sur ce qui fera horreur aux économistes, à savoir que le système économique, ses croyances, ses valeurs, sont une véritable « cage de fer »⁴⁹. Les économistes préfèrent s'appuyer sur l'ambivalence de l'œuvre de Max Weber, et se tourner plutôt vers *Le savant et le politique*, afin de préserver une posture de scientifique dénuée de toute tentation d'engagement politique. Les positions occupées dans l'espace universitaire — espace des savants —, les mises à disposition de ces savoirs dans l'appareil étatique d'une part, puis de plus en plus dans l'espace des institutions privées comme les banques, concourent à discréditer tout engagement dans le politique⁵⁰. En ce sens, les économistes sont tout sauf des intellectuels. Tout, c'est-à-dire des « intellectuels organiques ».

Conclusion

Il a été question dans cet article des économistes. On y verra certainement une homogénéisation abusive de la profession. Des franges de cette

engagement d'un Chateaubriand ou celui d'un Hugo, pour prendre deux styles opposés, ont-ils jeté un quelconque discrédit sur leur notoriété et la consistance de leur œuvre ? Cf. sur ces points l'ouvrage de Benoît DENIS, *Littérature et engagement, de Pascal à Sartre*, Seuil, coll. « Points-Essais », 2000.

49. Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Gallimard, « Bibliothèque des Sciences humaines », [1904] 2001 pour la traduction française. Sur le pessimisme de Weber et l'impact de son œuvre sur la pensée critique de Walter Benjamin, cf. le bel article de Michael LÖWY, « Le capitalisme comme religion : Walter Benjamin et Max Weber », *Raisons politiques*, n° 23, 2006, p. 203-219.

50. Se reporter à Frédéric LEBARON, *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Seuil, coll. « Liber », 2000.

profession apparaissent en effet engagées dans une critique parfois radicale du capitalisme, inscrivant leurs travaux dans le sillage de leurs aînés, eux-mêmes se réclamant de Marx, de Weber, de Polanyi, voire plus près de nous de Sartre, Foucault ou Bourdieu. Mais en tant qu'intellectuels engagés, ils demeurent, malgré le capital scientifique détenu, très minoritaires dans le champ de la science économique. S'il faut que cette perspective critique subsiste, il convient également de reconnaître que, dans le capitalisme, elle n'est pas en mesure de faire perdre à la science économique ce que ses fondateurs et ses continuateurs jusqu'à nos jours se sont efforcés de créer et de consolider pour dissiper les inquiétudes du « groupe essentiel », à savoir un discours scientifique fondé sur la rigueur des hypothèses, de la méthode, et des résultats. Persévérant dans cette voie, arc-boutés sur l'exigence de la science, les économistes se sont éloignés de ce qui fait la caractéristique première de l'intellectuel, c'est-à-dire un individu qui, au travers de son travail, effectue des choix et prend des positions qui l'impliquent en tant que personne, qui vont au-delà de son propre champ d'investigation, mais qui impliquent également autrui, ne serait-ce que par le truchement de la lecture d'autres récits et des échanges de points de vue avec d'autres penseurs que ceux de la science économique. Exercice difficile, d'autant plus que l'individu en question est issu d'une catégorie sociale représentant le ou gravitant autour du « groupe social essentiel ».

Ce fut toute l'honnêteté d'un Sartre que de s'appliquer à lui-même les critiques qu'il adressa aux intellectuels. Pourra-t-on un jour faire lire dans les universités où la science économique est enseignée, le *Plaidoyer pour les intellectuels* de Sartre ? Cela permettrait sans doute de clarifier les rapports que les économistes entretiennent sans le savoir ou en le niant, avec la politique, car, qu'on le veuille ou non, leurs visées scientifiques sont traversées, entrecoupées, ou mieux, biaisées par des choix et des préférences politiques. Le vieux rêve économique des sociétés occidentales, établir le royaume du calcul et de la richesse, se devait de faire céder les uns après les autres les remparts se dressant devant ce projet. La fascination que ce rêve exerce sur les économistes, véritables guides spirituels, depuis la fondation de la science économique, indique que nous n'en sommes plus très loin.

*Laboratoire Organisations Marchandes et Institutions EA-2065
Université de Reims Champagne Ardenne*

Les lois naturelles en économie

Émergence d'un débat

Gilles DOSTALER

« Depuis l'époque des Lumières, la recherche des "lois naturelles" qui gouvernent le comportement des hommes et leur société a mené ceux qui devinrent les fondateurs des sciences économiques et sociales à tenter de calquer leurs méthodes sur celles de la physique classique. » (Ilya PRIGOGINE et Isabelle STENGERS, *La nouvelle alliance*, 1979)

La constitution de l'économie comme discipline autonome, qui s'amorce au dix-septième siècle, va de pair avec l'affirmation de l'existence, dans le domaine des relations économiques entre individus, classes sociales et nations, de lois analogues aux lois qui régissent le monde physique :

« La confiance dans l'existence de lois économiques, la référence à un fonctionnement "purement économique" qui permettrait de les faire "agir" sans entraves pour atteindre une situation correspondant à l'optimum que définiraient ces lois correspondent apparemment à la démarche scientifique inaugurée par Galilée.¹ »

Ce que les physiocrates seront les premiers à appeler la « science économique » est souvent définie comme une investigation sur ces lois et leur formulation en modèles quantitatifs. Les constructeurs de cette discipline sont, dès le départ, fascinés par la vision newtonienne d'un monde déterministe et ordonné, dans lequel le mouvement des objets est régi par une loi universelle, transhistorique et atemporelle, la loi de la gravitation.

1. Ilya PRIGOGINE et Isabelle STENGERS, *La nouvelle alliance*, Paris, Gallimard, 1988, p. 422.

Cette vision de l'économie et de la discipline qui l'étudie, n'est toutefois pas la seule. On peut la qualifier d'orthodoxe, l'orthodoxie ne prenant sens que par l'existence d'hétérodoxies. En économie, comme ailleurs, plusieurs conceptions de ce qui constitue l'orthodoxie, et par là même l'hétérodoxie coexistent². L'une d'entre elles, à notre avis la plus importante, oppose ceux qui postulent l'universalité et la pérennité de lois économiques naturelles à ceux qui mettent l'accent sur la diversité des sociétés, dans le temps et dans l'espace³. La première conception, que nous pouvons qualifier d'universaliste, a occupé la plupart du temps une position dominante dans la discipline. Mais la seconde, que nous appellerons relativiste, a toujours été présente et a toujours contesté les prétentions impérialistes de la première. Le point de vue de quelques-uns des plus grands économistes, tels que Smith et Marshall, s'est souvent trouvé entre ces extrêmes.

Nous nous intéresserons, dans les pages qui suivent, à l'émergence de l'idée de lois économiques naturelles et aux premiers débats auxquels cette idée a donné lieu. Quesnay et les physiocrates occupent sur cet échiquier une position centrale, et leur influence se fait sentir jusqu'à aujourd'hui. Non seulement ils sont les premiers à avoir utilisé l'expression « science économique », mais ils ont aussi affirmé qu'il s'agissait d'une science mathématique au même titre que la physique de Newton. Il furent aussi les premiers à populariser l'expression « laisser-faire ». Libéralisme économique et croyance dans le fonctionnement naturel de l'économie ont toujours entretenu des liens étroits. Avant de présenter les thèses physiocratiques, nous examinerons la genèse de l'idée de lois économiques naturelles, genèse antérieure à la naissance de la physiocratie. Nous ferons suivre la présentation des thèses physiocratiques de celle de l'apparition de la position relativiste, et en particulier des critiques, parfois très virulentes, que la physiocratie a suscitées dans divers milieux. Nous évoquerons, en guise d'épilogue, la prolongation de ces débats jusqu'à nos jours.

2. Cf. à ce sujet Gilles DOSTALER, « Orthodoxie et hétérodoxie : une vieille histoire », *Alternatives économiques*, hors-série n° 57, 3^e trimestre 2003, p. 12-16.

3. L'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée économique a consacré son colloque de 2005 au thème : « Y a-t-il des lois en économie ». Un certain nombre des textes présentés ont été publiés in Arnaud BERTHOUD, Bernard DELMAS et Thierry DELMAS (éds.), *Y a-t-il des lois en économie ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007. Les contributions de Catherine LARRERE et de Ragip EGE, traitant des lois chez Quesnay et les physiocrates, et celle d'Arnaud BERTHOUD sur Montesquieu, abordent des questions que nous soulevons dans notre texte.

L'émergence de l'idée de lois économiques naturelles

C'est à partir du milieu du dix-septième siècle que se généralise l'affirmation de l'existence de lois universelles dans le domaine des affaires humaines. William Petty, qui était entre autres chirurgien et médecin, comptait parmi les fondateurs de la *Royal Society*, à Londres, en 1662. Inspiré par Francis Bacon, l'objectif de cette société était d'appliquer les mêmes méthodes d'observation et d'expérimentation aux phénomènes naturels et aux phénomènes sociaux. Petty a forgé l'expression d'« Arithmétique politique⁴ » et il est considéré comme l'ancêtre des économètres. Le sous-titre de ce livre, publié pour la première fois en 1690, indique que cette méthode « se rapporte à tous les pays en général ». Dans la préface de *l'Anatomie politique de l'Irlande*, Petty écrit :

« Dans son "Advancement of Learning", Sir Francis Bacon a établi un jugement parallèle sur beaucoup de points entre le Corps naturel et le Corps politique, et entre les arts respectifs dont le but est de conserver à l'un et à l'autre la force et la santé.⁵ »

Dans son œuvre économique majeure, *A Treatise of Taxes and Contributions*, il écrit :

« Nous devons considérer en général que, comme les médecins les plus sages ne manipulent pas exagérément leurs patients, observant les mouvements de la nature et s'y soumettant plutôt que de les entraver avec des interventions intempestives, on doit agir de la même manière en politique et en économie, car : *Naturam expellas, furca licet usque recurrit* [Chasse la nature à coups de fourche, elle reviendra toujours au pas de course] (Horace, *Epist.*, I, x, 24).⁶ »

Ami de Newton, John Locke développe ces thèses en se proposant de mettre en évidence dans le commerce et l'économie des lois analogues à celles que ce dernier a découvertes dans le mouvement des astres. En particulier, plus de deux siècles avant Wicksell, Locke postule l'existence d'un taux naturel de l'intérêt, qu'il est vain pour le gouvernement de chercher à élever ou à réduire artificiellement⁷. L'expression explicite de loi

4. William PETTY, *Les œuvres économiques de Sir William Petty*, vol. 1, Paris, V. Giard et E. Brière, 1905, p. 261-348.

5. *Ibidem*, p. 149.

6. William PETTY, *A Treatise of Taxes and Contributions*, in *The Economic Writings of Sir William Petty*, édité par Charles Henry Hull, Cambridge, Cambridge University Press, 1899 [1662], vol. 1, p. 60. Dans ce cas-ci, comme pour les autres publications dont des éditions françaises ne sont pas mentionnées, la traduction est de nous. Par ailleurs, tous les passages soulignés dans les citations le sont dans le texte original.

7. John LOCKE, « Some considerations of the consequences of the lowering of interest, and raising the value of money : in a letter to a member of Parliament », in *Locke on Money*, édité par Patrick Hyde Kelly, Oxford, Clarendon Press, 1991 [1692], vol. 1, p. 216.

économique naturelle n'est toutefois pas employée par Locke. C'est à la même époque qu'on trouve, sous la plume de Charles Davenant, la première affirmation claire de l'existence de lois économiques naturelles, transcendant les frontières de temps et d'espace, fondées sur l'égoïsme individuel et justifiant le libéralisme économique. Ces lois sont telles que « la sagesse est le plus souvent dans l'erreur, lorsqu'elle prétend diriger la nature⁸ ». Davenant compare le commerce à une rivière qui trouve elle-même son cours. Chercher à lui imposer une direction peut servir des intérêts particuliers, mais pas l'intérêt général :

« Aucune loi ne peut s'interposer dans cette matière, car dans le cours naturel du commerce, chaque marchandise trouvera son prix. [...] Le pouvoir suprême peut faire plusieurs choses, mais il ne peut altérer les lois de la nature, dont la plus originale est que chaque homme doit s'occuper de lui-même.⁹ »

Avec les frères Dudley et Roger North, c'est la méthode cartésienne qui se trouve mise en avant pour l'analyse du commerce. Les lois économiques doivent être déduites de manière rationnelle, géométrique et déductive. Les North sont les premiers à mettre clairement en relation le caractère naturel des lois de l'économie et la liberté du commerce et de l'entreprise. Le laisser-faire est ainsi fondé sur des axiomes et des vérités considérés comme indiscutables. Pour Jacob Vanderlint, c'est l'Auteur de la nature et la Providence qui font de la liberté du commerce une émanation de la nature des choses. En France, des idées analogues sont développées par Pierre de Boisguilbert. Partant de l'hypothèse que chaque individu poursuit sans relâche son intérêt personnel, il affirme que la nature et la Providence, par le biais du marché concurrentiel, provoquent une réconciliation harmonieuse entre les pulsions égoïstes et le bien-être de l'ensemble de la société :

« La nature même, jalouse de ses opérations, se venge aussitôt par un déconcertement général, du moment qu'elle voit que par un mélange étranger on se défie de ses lumières et de la sagesse de ses opérations. [...] La nature donc, ou la Providence, peuvent seules faire observer cette justice, pourvu encore une fois que qui que ce soit [d'autre] qu'elle ne s'en mêle.¹⁰ »

Dans *l'Essai sur la nature du commerce en général*, Richard Cantillon se fixe explicitement pour objectif de dégager des lois générales, unifor-

8. Charles DAVENANT, *The Political and Commercial Works of Charles Davenant*, collected and revised by Sir Charles Whitworth, Londres, R. Horsfield, vol. 1, 1771, p. 104.

9. Charles DAVENANT, « A memorial concerning the coyn of England », in *Two Manuscripts*, édité par Abbot P. Usher, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1942 [1695], p. 21.

10. Pierre LE PESANT DE BOISGUILBERT, *Dissertation. De la nature des richesses, de l'argent et des tributs*, in *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1966 [1704], vol. 2, p. 992.

mes et universelles du commerce — d'où l'expression « en général » figurant dans le titre de son essai — lois faisant abstraction non seulement des caractères particuliers des différentes branches industrielles, mais aussi des circonstances particulières de temps et de lieu :

« Mon sujet ne me permet pas de m'étendre sur les effets de ces causes accidentelles, je me bornerai toujours aux vues simples de commerce, de peur d'embarrasser mon sujet, qui ne l'est que trop par la multiplicité des faits qui s'y présentent. ¹¹ »

La même année que l'*Essai* de Cantillon est imprimé de manière privée *Elements of Commerce and Theory of Taxes* de Josiah Tucker. Ce dernier explique son objectif et le sens du titre de son ouvrage de cette manière :

« On doit de plus faire remarquer que les principes énoncés dans le Traité qui suit sont, pour la grande part, généraux et universels ; *i.e.* tels qu'ils conviennent (avec de très petites modifications) à tout royaume, tout État, ou tout climat, quel qu'il soit ; et qu'on les appelle dès lors *Les éléments du commerce*. ¹² »

Pour Tucker, comme pour Boisguillebert et Vanderlint, c'est la Providence qui est à l'origine de la liberté du commerce.

C'est en 1760 qu'apparaît pour la première fois, sous la plume de Joseph Massie, la distinction entre les deux méthodes d'approche qui vont s'opposer jusqu'à nos jours : l'approche déductive, qui vise à mettre en lumière des lois universelles, et l'approche historique, qui privilégie le relativisme. Massie se rallie à la première école :

« Les mêmes lois commerciales qui ont amené la richesse et le pouvoir naval à l'Égypte, à la Grèce et à Carthage, il y a deux ou trois mille ans, amèneraient dans les mêmes circonstances la richesse et le pouvoir naval aux habitants actuels de ces pays. ¹³ »

Comme les lois de la physique, « les principes du savoir commercial doivent conserver leur nature et leur efficacité dans tous les changements d'application ¹⁴ ».

11. Richard CANTILLON, *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1952 [1755], p. 143-144.

12. Josiah TUCKER, *The Elements of Commerce and Theory of Taxes*, in *Josiah Tucker : a Selection from his Economic and Political Writings*, New York, Columbia University Press, 1931 [1755], p. 53.

13. Joseph MASSIE, *A Representation Concerning the Knowledge of Commerce as a National Concern, Pointing Out the Proper Means of Promoting Such Knowledge in this Kingdom*, Londres, 1760, p. 9, cité in Terence HUTCHINSON, *Before Adam Smith : The Emergence of Political Economy 1662-1776*, Oxford, Basil Blackwell, 1988, p. 241.

14. *Ibidem*, p. 11.

La physiocratie

Quesnay et ses disciples du mouvement physiocratique affirment de la manière la plus catégorique l'existence de lois économiques naturelles et universelles ayant le même caractère que les lois scientifiques qui gèrent l'ordre naturel. C'est de cette époque que date le premier grand débat entre l'approche universaliste et l'approche relativiste. La physiocratie constitue la première véritable école dans l'histoire de l'économie politique. Son existence est brève, une vingtaine d'années à partir de 1757, date de la rencontre entre le fondateur de l'école, François Quesnay et son premier lieutenant, Mirabeau ; mais son influence est considérable.

Quesnay : du corps humain au corps social

Né en 1694, François Quesnay était, comme Petty, chirurgien et médecin. Il fut le médecin de Madame de Pompadour et, occasionnellement de Louis XV. Il se plaisait à raconter qu'au jeune Dauphin, le futur Louis XVI, qui lui demandait ce qu'il devrait faire pour aider l'économie du royaume, il aurait répondu : « rien ». Il a plus de soixante ans lorsqu'il commence à s'intéresser à l'économie et à publier ses premiers articles sur le sujet dans l'*Encyclopédie* (« Fermiers », 1756 ; « Grains », 1757). Il y a une profonde unité entre les différentes parties de l'œuvre de Quesnay comme entre les différents volets de ses activités. Dans cette réflexion multiforme, le concept de loi naturelle joue un rôle central. Il y a une continuité entre le modèle dont Quesnay se sert pour critiquer les thèses de Silva dans ses *Observations sur les effets de la saignée* (1730) et les mécanismes à l'œuvre dans le *Tableau économique*, dont la première version date de la fin de l'année 1758 ¹⁵. Pour le docteur Quesnay, il y a une analogie étroite entre la circulation du sang dans le corps humain et celle des marchandises et de l'argent dans le corps social. Dans l'*Essai physique sur l'économie animale* ¹⁶, il développe le thème de la force curative de la nature que l'on trouve dans ses autres écrits médicaux ¹⁷. Dans cet ouvrage,

15. Cf. à ce sujet Vernard FOLEY, « An origin of the *Tableau économique* », *History of Political Economy*, vol. 5, 1973, p. 121-150.

16. François QUESNAY, *Essai physique sur l'économie animale*, Paris, Guillaume Cavelier, 1736 ; 2^e éd. augmentée, Paris, Guillaume Cavelier père, 1747 ; extraits in Auguste ONCKEN, *Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay, fondateur du système physiocratique*, Francfort s. M., Joseph Baer et Paris, Jules Peelman, 1888, p. 747-763.

17. Quesnay critique les médecins qui font de la fièvre leur principal objet d'étude, car « la fièvre se guérit elle-même par son propre mécanisme [...] cette guérison est réservée à la Nature même », in François QUESNAY, *Traité des fièvres continues*, Paris, d'Houry père, 1753 ; cité par Léon CHEINISSE, *Les idées politiques des physiocrates*, Paris, Arthur Rousseau, 1914, p. 176-177.

il donne, comme illustration des motifs affectant l'âme dans l'exercice de la liberté, l'exemple du marchand « poussé par le désir du gain à faire valoir son argent¹⁸ ». Il y distingue les droits naturels « que la nature nous a assignés¹⁹ » et les droits légitimes « réglés par les lois que les hommes ont établies entre eux avec toutes les précautions nécessaires pour en assurer l'exécution²⁰ ».

Quesnay explique par ailleurs comment l'inégalité des fortunes dans la société a un fondement naturel, et relève d'un ordre général réglé selon les vues et les desseins de l'intelligence suprême : « c'est aux hommes à se régler sur cet ordre même et non à le méconnaître ou à chercher inutilement ou injustement à s'en affranchir²¹ ». Toutefois, les hommes contribuent par leur action à accentuer cette inégalité. Ceux qui sont « attentifs, laborieux et économes » contribuent à augmenter légitimement leur bien. Le « mauvais usage de notre liberté » provoque un appauvrissement que la société n'a pas le mandat de guérir. Comme pour les maladies causées par la transgression des lois naturelles, seule la force curative de la nature peut guérir les maux économiques. Dans l'énoncé, plus connu et beaucoup plus tardif, de sa philosophie du droit naturel, « Observation sur le droit naturel des hommes réunis en société », Quesnay écrit à nouveau que le « mauvais usage de la liberté des hommes » est une des causes du mal physique et du mal moral : « Les transgressions des lois naturelles sont les causes les plus étendues et les plus ordinaires des maux physiques qui affligent les hommes²² ». Les maladies seraient ainsi la conséquence de turpitudes humaines, comme la pauvreté découlerait de la paresse et de la prodigalité et les désordres économiques de la mauvaise gestion des gouvernements. Dans tous les cas, c'est la sanction de la loi naturelle qui se met à l'œuvre pour punir et guérir.

On trouve ainsi, bien avant la rédaction des premiers articles de l'*Encyclopédie*, du *Tableau économique* et des articles subséquents, les éléments de base de la conception des lois économiques naturelles chez Quesnay. Au départ, il y a Dieu et la nature qu'il a créée²³. C'est la nature qui

18. François QUESNAY, *Essai physique sur l'économie animale*, op. cit., p. 748.

19. *Ibidem*, p. 754.

20. *Ibid.*, p. 755.

21. *Ibid.*, p. 757.

22. François QUESNAY, « Observations sur le droit naturel des hommes réunis en société », *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, tome II, 1^{re} partie, septembre 1765, in *François Quesnay et la physiocratie*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 1958, vol. 2, p. 734.

23. Dieu n'est toutefois jamais nommé explicitement par Quesnay. Il est toujours désigné indirectement, par une périphrase telle que l'intelligence suprême, l'être suprême, le créateur. On peut se demander s'il est vraiment nécessaire. On peut même se demander si

est le principe suprême, et la nature est, fondamentalement, physique, même si cette vérité apparaît d'abord comme une « évidence » à la raison humaine :

« Ces premières vérités évidentes sont la base des connaissances surnaturelles, les premiers développements des connaissances naturelles, les vérités fondamentales des sciences, les lois qui dirigent l'esprit dans le progrès des connaissances, les règles de la conduite de tous les animaux dans leurs actions relatives à leur conservation, à leurs besoins, à leurs inclinations, à leur bonheur, et à leur malheur.²⁴ »

C'est par les sens qu'on accède à la connaissance des lois naturelles. L'ordre naturel est d'abord un ordre physique. Il y a ici deux mécanismes en jeu. D'une part, l'homme et la société ne peuvent survivre sans le substrat matériel nécessaire à leur survie, sans la production et la reproduction. C'est la conception matérialiste de l'histoire que développera Marx. La société est elle-même un objet naturel, donné avant l'homme qui en est une composante. En cela Quesnay est à la fois proche et éloigné des conceptions dominantes dans l'économie contemporaine. Proche parce que les uns et les autres voient dans le déroulement de l'histoire la mise en œuvre de lois naturelles. Éloigné en ce que pour Quesnay la totalité précède l'individu alors que pour les contemporains, les lois de l'ensemble doivent être dérivées des comportements individuels.

Dans son article sur le droit naturel, Quesnay indique que « les hommes réunis en société doivent donc être assujettis à des lois naturelles et à des lois positives ». Les premières se subdivisent elles-mêmes en lois physiques et morales. La loi physique est « le cours réglé de tout événement physique de l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain ». La seconde est « la règle de toute action humaine de l'ordre moral conforme à l'ordre physique évidemment le plus avantageux au genre humain ». L'ensemble de ces lois forme la loi naturelle :

« Tous les hommes et toutes les puissances humaines doivent être soumis à ces lois souveraines, instituées par l'Être Suprême ; elles sont immuables et irréfragables, et les meilleures lois possibles.²⁵ »

Quesnay était vraiment croyant, ou du moins chrétien. Pour arriver à occuper, dans l'ordre social de son temps, la place enviable qu'il y a acquise, Quesnay a su toute sa vie respecter convenances et conventions. Il fallait respecter Dieu et le roi. Mais le créateur n'est pas nécessairement Dieu. La nature peut être ainsi substituée à Dieu dans cette vision plus panthéiste que chrétienne.

24. François QUESNAY, « Évidence », *Encyclopédie*, tome VI, janvier 1756, in *François Quesnay et la physiocratie*, op. cit., p. 426.

25. François QUESNAY, « Observations sur le droit naturel des hommes réunis en société », op. cit., p. 740.

Les lois positives, « règles authentiques établies par une autorité souveraine », sont soumises aux lois naturelles dont elles constituent des « manutentions ». Et la première d'entre elles, la plus fondamentale, est « l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel²⁶ »²⁷.

La société est un mécanisme naturel, fondé sur une infrastructure économique — production et reproduction des moyens matériels de subsistance — régie par des lois transcendant le temps et l'espace. Quesnay n'a jamais utilisé les expressions de « lois économiques » ou « lois universelles », leur préférant celle de « lois naturelles », mais c'est bien ce dont il s'agit :

« Pour connaître l'ordre des temps et des lieux, pour régler la navigation et assurer le commerce, il a fallu observer et calculer avec précision les lois du mouvement des corps célestes ; il faut de même, pour connaître l'étendue du droit naturel des hommes réunis en société, se fixer aux lois naturelles constitutives du meilleur gouvernement possible. Ce gouvernement auquel les hommes doivent être assujettis consiste dans l'ordre naturel et dans l'ordre positif, les plus avantageux aux hommes réunis en société.²⁸ »

Évidemment, l'homme est libre, et l'étude des conséquences de cette réalité fait l'objet d'un des derniers chapitres de *l'Essai sur l'économie animale*. Le clivage entre l'objectivité des lois naturelles et la liberté humaine est un problème fondamental. C'est l'éternel débat entre le hasard et la nécessité. Pour Quesnay, la sanction de la loi naturelle résout cette tension. L'homme peut en effet violer la loi naturelle. Il est alors frappé par la maladie ou la pauvreté. Le gouvernement peut décréter des lois positives qui violent les lois naturelles. La crise économique qui s'ensuivra forcera un retour aux dernières ou mènera la société à sa ruine²⁹.

26. *Ibidem*, p. 741.

27. Sur la place du savoir chez Quesnay, et ce qu'il appelle son « scientisme », cf. Ragid EGE, « Le concept de "lois naturelles" chez François Quesnay », (in Arnaud BERTHOUD, Bernard DELMAS et Thierry DELMAS (éds.), *Y a-t-il des lois en économie ?*, *op. cit.*), qui oppose à cette vision en vertu de laquelle l'instruction a pour but de former des hommes qui se soumettront à la loi naturelle, à celle de Condorcet et de Smith pour qui elle est la condition de la liberté politique. Fasciné par le *Tableau économique*, Condorcet est d'abord sympathisant des thèses physiocratiques, avant de se dégager du déterminisme impliqué par la vision de l'ordre naturel ; cf. à ce sujet Jean-Claude PERROT, « Condorcet : de l'économie politique aux sciences de la société », *Revue de synthèse*, 4^e série, 1, janvier-mars 1988, p. 13-37, qui montre que, même dans sa période d'adhésion à la physiocratie, Condorcet était très éloigné d'eux sur le plan épistémologique.

28. François QUESNAY, « Observations sur le droit naturel des hommes réunis en société », *op. cit.*, p. 739-740.

29. Cette idée de la crise économique comme sanction de transgressions sera reprise au vingtième siècle par Hayek.

Dans une de ses dernières publications, « Le despotisme de la Chine », l'une des rares qui soient explicitement consacrées à sa philosophie politique, Quesnay écrit, en se référant au précepte du « non-agir » de Lao-Tseu et de ses disciples taoïstes, que dans l'Empire du Milieu, « les lois civiles et les lois politiques [...] sont dictées irrévocablement par la loi naturelle [...] Ainsi tout est permanent dans le gouvernement de cet empire, comme la loi immuable, générale et fondamentale, sur laquelle il est rigoureusement et lumineusement établi³⁰ ». La Chine serait ainsi le modèle du despotisme éclairé auquel adhèrent Quesnay et ses disciples³¹. Il y a là une coïncidence étonnante quand on voit la Chine actuelle combiner, comme Quesnay le souhaitait, libéralisme économique et autoritarisme politique³².

L'inflexion dogmatique : Dupont de Nemours

Comme toujours, ce sont les disciples qui simplifient et figent la doctrine. Il en est de Quesnay comme de Marx ou de Keynes. Cela s'est manifesté, en particulier, dans le domaine de l'analyse des lois naturelles. Dupont de Nemours est le principal gardien de la doctrine³³. En septembre 1765, il prend la direction du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* et il publie des œuvres de Quesnay dans le cadre d'un ouvrage qui porte, pour la première fois, le titre de *Physiocratie* (1767). Il ne craint pas de corriger la parole du maître et de truffier les textes qu'il publie d'introductions et de notes destinées à mettre le lecteur sur la bonne

30. François QUESNAY, « Despotisme de la Chine », *Éphémérides du citoyen*, en 4 parties, de mai à juin 1767 ; in Auguste ONCKEN, *Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay, fondateur du système physiocratique*, *op. cit.*, p. 605.

31. Des recherches ultérieures ont montré qu'il existe une abondante littérature chinoise porteuse des thèmes développés par les physiocrates, y compris la stérilité du commerce et de l'industrie ; cf. par exemple : Y. LY SIOU, *Les grands courants de la pensée économique chinoise dans l'Antiquité (Du VI^e au III^e siècle avant J.-C.) et leur influence sur la formation de la doctrine physiocratique*, Paris, Jouve, 1936 ; Lewis Adam MAVE-RICK, « Chinese influences upon the physiocrats », *Economic History*, 1938, vol. 3, n° 3, p. 54-67 ; et Edgar SCHORER, *L'influence de la Chine sur la genèse et le développement de la doctrine physiocratique*, Paris, Domat-Montchrestien, 1938. Adolf REICHWEIN, (*China and Europe : Intellectual and Artistic Contacts in the Eighteenth Century*, Londres : K. Paul et New York : A. A. Knopf, 1925) a prétendu que Quesnay connaissait parfaitement ces écrits bien avant qu'il ne commence son œuvre économique, mais qu'il a ensuite caché, jusqu'en 1767, cette importante source d'inspiration.

32. Friedman et Hayek ont expliqué que l'instauration du libéralisme économique pouvait nécessiter, dans certaines circonstances, un régime politique autoritaire.

33. Pierre Samuel Dupont de Nemours (1739-1817) eut une carrière politique mouvementée et fertile en retournements, qui l'a amené à s'exiler deux fois aux États-Unis, où il se lia avec Thomas Jefferson. Son fils Élèuthère Irénée y fonda une fabrique de poudre qui devint la très grande entreprise portant toujours son nom.

voie. Ainsi, avant les « Observations sur le droit naturel des hommes réunis en société », dans le premier numéro du *Journal*, Dupont écrit dans un « Article préliminaire » :

« Nous l'avons dit dans notre préface : c'est la connaissance de l'ordre et des lois physiques et naturelles qui vont servir de base à la science économique. [...] Et pour peu qu'on se livre à la réflexion, on sent évidemment que les lois souveraines de la nature renferment les principes essentiels de l'ordre économique. [...] il [l'article de Quesnay, GD] rentre entièrement dans l'ordre des lois physiques de la science économique.³⁴ »

Dans l'« Avis au lecteur » précédant la publication dans le numéro de juin 1766 de l'« Analyse du Tableau économique », Dupont écrit :

« Tout nous prouve qu'il existe *essentiellement* un tel *ordre*, une *loi* universelle et *physique* qui a été établie par le Créateur du monde, et selon laquelle les êtres, les productions, les richesses tendent à se perpétuer et même à se multiplier le plus qu'il est possible. [...] Cet homme a senti que c'est dans la nature même qu'il faut étudier quelle doit être la marche de la nature.³⁵ »

Avec le Tableau, ajoute Dupont, la science économique, qui n'avait été jusque-là qu'une science conjecturale, « est devenue une science exacte, dont tous les points sont susceptibles de démonstrations aussi sévères et aussi incontestables que celles de la géométrie et de l'algèbre³⁶ ». On entend l'écho de cette phrase dans les premières pages des *Éléments d'économie politique pure* de Walras, ou de la *Théorie de l'économie politique* de Jevons. Dupont reprend ses propos dans l'introduction à la réédition de l'« Analyse » dans l'ouvrage *Physiocratie*, où il compare le calcul économique au travail d'un géomètre et où il caractérise les « lois essentielles de l'ordre naturel » de « lois suprêmes qu'on en saurait violer impunément »³⁷. Dans le même ouvrage, dans son avis précédant le « Problème économique » publié d'abord en août 1767, la science économique est qualifiée de « véritable science de l'arithmétique politique, science sublime » qui nous fait découvrir « les vérités immuables de l'ordre physique le plus avantageux aux hommes réunis en société »³⁸. En 1768, dans *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, Dupont affirme que la vie économique est régie par des lois aussi sûres que le monde physique. Quesnay, nouveau Newton, a le premier « saisi l'ensemble de ces lois³⁹ ».

34. Cité par Auguste ONCKEN, in *Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay, fondateur du système physiocratique*, op. cit., p. 362.

35. *Ibidem*, p. 441.

36. *Ibid.*, p. 442.

37. *Ibid.*, p. 307.

38. *Ibid.*, p. 495.

39. Eugène DAIRE (éd.), *Physiocrates*, Paris, Guillaumin, 1846, p. 338.

Dans le domaine politique, c'est Pierre-Paul Lemerrier de La Rivière de Saint-Médard qui s'est chargé de fixer le dogme, dans *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767). Il s'y fait le théoricien du despotisme légal. Dans ce régime politique, c'est l'autorité unique du souverain qui doit faire respecter la loi naturelle. Ce régime, dans lequel le despote est par ailleurs le garant de la liberté du commerce, est celui qui convient à toutes les nations :

« Je ne jette pas les yeux sur aucune nation, sur aucun siècle en particulier ; je cherche à peindre les choses telles qu'elles doivent être *essentiellement*, sans consulter ce qu'elles sont ou ce qu'elles ont été, dans quelque pays que ce soit.⁴⁰ »

La vision relativiste contre la physiocratie

Montesquieu est décédé deux années avant la naissance officielle du mouvement physiocratique. Mais certaines des idées qu'il développe dans *L'Esprit des lois*, publié en 1748, peuvent apparaître comme une réponse à Quesnay et Dupont de Nemours : « Montesquieu, si différent par ailleurs de Rousseau dans son appréciation de la philosophie politique, serait néanmoins à ses côtés dans la critique des Physiocrates⁴¹ ». Montesquieu admet l'existence de lois dans le monde humain comme dans le monde naturel, mais elles ne sont pas de même nature. Les lois de la religion, les lois de la morale, les lois politiques et civiles sont établies par Dieu, par les philosophes, par les législateurs, pour ramener les hommes dans le droit chemin. En insistant sur la relativité historique et institutionnelle, sur l'importance des facteurs historiques, géographiques et climatiques particuliers pour expliquer les conditions politiques et économiques des différentes nations, Montesquieu devient finalement un des premiers porte-parole de la vision relativiste. Très sceptique face à l'applicabilité universelle de normes politiques et économiques, Montesquieu a ainsi écrit que les lois politiques et civiles de chaque nation

« doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. [...] Elles doivent être relatives au *physique* du pays ; au climat glacé, brûlant ou tempéré ; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur ; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs ; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir ; à la religion des habitants, à leurs incli-

40. Pierre-Paul LE MERCIER DE LA RIVIERE, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres : Jean Nourse et Paris : Desaint, 1767, p. 117 ; publié avec une notice par Edgar Depitre, Paris, Paul Geuthner, 1910, p. 89.

41. Arnaud BERTHOUD, « Économie et despotisme chez Montesquieu ou l'enjeu politique de l'épistémologie », in Arnaud BERTHOUD, Bernard DELMAS et Thierry DELMAS (éds.), *Y a-t-il des lois en économie ?*, op. cit., p. 82.

nations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières.⁴² »

Les physiocrates ne s'y tromperont pas, en attaquant de front les thèses de l'auteur de *L'Esprit des lois*. Quesnay, en particulier, s'oppose radicalement à la doctrine de la séparation des pouvoirs formulée par Montesquieu, en lui opposant la nécessité de l'autorité unique du souverain. Dans *De l'Origine et des progrès d'une science nouvelle*, Dupont de Nemours critique le relativisme historique de Montesquieu qu'il oppose au génie de Quesnay qui a su dégager des lois physiques universelles s'appliquant aux sociétés. Dans une « observation » insérée dans le texte d'un discours de Cesare Beccaria publié dans les *Éphémérides du citoyen* en 1769, il écrit :

« L'Immortel Montesquieu aura toujours des droits sur la reconnaissance des hommes pour les avoir puissamment excités à se tourner vers les Études économiques. [...] Mais il voulut bâtir des Gouvernements sur des affections morales, sur la vertu, sur la modération, sur l'honneur, sur la crainte. Il a entièrement ignoré que les Loix fondamentales de l'Ordre social fussent des Loix physiques, & tirées de la nature et des besoins de l'homme. [...] Il a méconnu les Loix de la reproduction des subsistances & celles de la liberté des échanges, si directement dépendantes de celle de la *propriété*.⁴³ »

Alors que les positions des physiocrates se sont en partie constituées en opposition aux thèses de Montesquieu, c'est par la critique de la physiocratie que la vision relativiste s'est mise en place. La physiocratie est un mouvement qui a déclenché de très vives controverses, compte tenu de la position de pouvoir que ses avocats ont occupée pendant un certaine période et du dogmatisme avec lequel ils avançaient leurs thèses. Les adversaires sont nombreux et le débat est acerbé. Le 10 juillet 1769, David Hume, d'ordinaire pondéré dans ses jugements, qualifie, dans une lettre à l'abbé Morellet, les physiocrates de « groupe d'hommes les plus chimériques et les plus arrogants qui existent actuellement depuis l'annihilation de la Sorbonne » : « J'espère que dans votre travail vous les dénoncerez avec force, vous les écraserez, vous les pulvériserez et vous les réduirez en poussière et en cendres⁴⁴ ». Il n'est pas surprenant que Hume ait exprimé une opinion aussi négative des physiocrates, quand on sait l'importance

42. Charles-Louis MONTESQUIEU, *De L'Esprit des lois*, Paris, Garnier frères, vol. 1, 1961 [1748], p. 10-11.

43. Pierre Samuel DUPONT DE NEMOURS, in *Éphémérides du citoyen*, Paris, Lacombe, 1769, n° 6, p. 143-144.

44. David HUME, *The Letters of David Hume*, Oxford, Clarendon Press, vol. 2, 1932, p. 205.

qu'il accordait à la relativité historique, à la variabilité humaine, comme Montesquieu.

L'abbé Ferdinando Galiani, écrivain, diplomate et économiste italien, auteur d'un important *Traité de la monnaie* (1751), secrétaire d'ambassade du roi de Naples à Paris de 1759 à 1764, est l'un des plus redoutables adversaires des physiocrates qui font les frais de ses talents de polémiste et de satiriste. Cet habitué des salons écrit à son amie Madame d'Épinay, le 14 juillet 1770 :

« Il est singulier aussi que je sois le premier et le seul homme de bien et d'esprit qui aie osé arracher le masque aux économistes, et les montrer pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire une canaille fanatique qui vise à la sédition.⁴⁵ »

Il les lui décrit, le 13 octobre, comme « un troupeau d'économistes qu'on peut noyer dans un crachat, et qui cependant formeront une secte puissante, et peut-être une religion, parce qu'ils sont tristes et absurdes⁴⁶ ». Le 13 novembre, il les qualifie d'« imbéciles économistes⁴⁷ ».

Dans ses *Dialogues sur le commerce des blés*, traduit de l'italien par Diderot⁴⁸, Galiani déclare que le monde réel est beaucoup plus changeant et varié que ce qu'ils supposent. Il est dangereux de tirer des conclusions politiques d'abstractions universelles. Le temps et l'incertitude qui caractérisent les affaires humaines peuvent invalider les plus belles lois. Galiani attaque l'idée selon laquelle on peut déduire théoriquement des lois universelles dans les affaires humaines, et que la nature tend à l'équilibre : « rien n'est si faux que la Nature en liberté tende à l'équilibre⁴⁹ ». Il condamne l'amalgame entre sciences naturelles et sciences sociales.

Quesnay n'a pas répondu à ce genre d'attaques. C'est Le Mercier de La Rivière qui se charge de répondre aux « sorties très malhonnêtes contre les partisans de la liberté du commerce » de « cet honnête Napolitain » dans *L'intérêt général de l'État*, dans lequel il critique « ceux qui veulent ridiculiser l'évidence des principes immuables de l'ordre social, parce qu'ils n'ont jamais pris la peine de faire tout ce qu'il faut pour se les rendre évi-

45. Ferdinando GALIANI, *Correspondance inédite de l'Abbé Galiani, conseiller du Roi de Naples, avec Mme d'Épinay, le Baron d'Holbach, le Baron de Grimm, et autres personnages célèbres du XVIII^e siècle*, Paris, Treuttel et Würtz, vol. 1, 1818, p. 131.

46. *Ibidem*, p. 194.

47. *Ibid.*, p. 203.

48. C'est sous l'influence de Galiani que Diderot a pris ses distances par rapport aux thèses des physiocrates auxquelles il avait d'abord manifesté un certain intérêt.

49. Ferdinando GALIANI, *Dialogues sur le commerce des blés*, Londres (sans nom d'auteur), 1770, p. 152.

dents⁵⁰ ». Galiani a rédigé une satire de la réponse de Le Mercier de La Rivière, sous le titre *L'intérêt général de l'État, ou la liberté des bagarres*. Ce texte longtemps perdu a été retrouvé et publié en 1979 par S. L. Kaplan. Galiani y accuse les physiocrates « de remonter toujours à des idées vagues et générales sans jamais vouloir examiner rigoureusement ni l'application des théories, ni l'exception des règles, ni les circonstances particulières⁵¹ ».

Parmi les adversaires des physiocrates, on trouve aussi l'écrivain allemand Melchior Grimm, ami des encyclopédistes qu'il côtoya à Paris, où il fut aussi l'hôte et le protecteur de la famille Mozart. Dans sa correspondance, Grimm ne cesse de ridiculiser ceux qu'il appelle les « laboureurs économistes et ruraux⁵² » :

« Que le diable emporte tous ces bavards ! Je fais plus de cas d'un vigoureux valet de fermier qui sait enfoncer le soc dans la charrue, et la conduire jusqu'au bout du champ, que de tous ces ennuyeux et ridicules laboureurs sur un tapis vert. Du moins, le valet du fermier sait tirer droit ses sillons, et il n'y a pas un seul sillon droit dans la tête d'aucun de ces tristes prédicateurs d'abondance, depuis le sublime Quesnay dit *le Maître*, ou *l'Homme qui a paru*, jusqu'au petit Baudeau dit *le Prénommé*.⁵³ »

À propos de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, il écrit :

« J'avoue que son livre me paraît un des plus mauvais ouvrages qui aient paru depuis longtemps, et que je ne me souviens guère d'avoir essayé une lecture plus pénible et plus assommante.⁵⁴ »

L'avocat Simon Linguet, qui finit guillotiné, brosse un tableau haut en couleurs des physiocrates dans sa *Réponse aux docteurs modernes* :

« De leur boulangerie, ils sont passés à la jurisprudence et aux loix. D'une main toute blanche encore de leur pâte et de leur mouture, ils se sont avisés de vouloir repaître notre législation ; de derrière des meules bien ou mal repiquées,

50. Pierre-Paul LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, *L'intérêt général de l'État, ou la Liberté du commerce des blés*, Amsterdam et Paris, Desaint, 1770, p. 378.

51. Ferdinando GALIANI, *La Bagarre : Galiani « Lost » Parody*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1979, p. 75.

52. Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Meister, etc.*, Paris, Garnier frères, 1877-1882, vol. 7, p. 443.

53. *Ibidem*, p. 467.

54. *Ibid.*, p. 446.

on a été fort surpris de voir sortir des Solons enfarinés, qui ont prétendu réformer toute la machine politique ; et l'on a encore battu des mains.⁵⁵ »

Bien qu'il ne se soit pas opposé directement aux physiocrates, Jean-Jacques Rousseau a développé, sur la société, des thèses diamétralement opposées⁵⁶. Il a écrit à Mirabeau qu'il n'admettait pas les thèses développées dans la *Philosophie rurale* et *L'Ordre naturel*, que ce dernier lui avait fait parvenir dans le vain espoir de le convertir⁵⁷. La doctrine du contrat social va évidemment à l'encontre de la conception de l'ordre naturel dont Rousseau dénonce le caractère mythique. Pour lui, la loi est issue de la volonté générale. L'ordre social n'est donc pas naturel, pas plus qu'il n'est donné par la Providence. Il est créé par les hommes et relève de la morale. Publié en 1755, avant la naissance de la physiocratie, son *Discours sur l'origine de l'inégalité* semble pourtant s'adresser à Quesnay :

« On commence par rechercher les règles dont, pour l'utilité commune, il serait à propos que les hommes convinssent entre eux ; et puis on donne le nom de loi naturelle à la collection de ces règles, sans autre preuve que le bien qu'on trouve qui résulterait de leur pratique universelle. Voilà assurément une manière très commode de composer des définitions, et d'expliquer la nature des choses par des convenances presque arbitraires.⁵⁸ »

Voltaire, comme Diderot, a eu une attitude ambiguë et changeante face aux physiocrates. Il a applaudi la nomination de Turgot au ministère et a félicité Dupont pour la haute tenue des *Éphémérides*. Mais il n'a pas aimé *L'ordre naturel* de Le Mercier, bien qu'il lui trouve des qualités :

« J'ai lu une grande partie de *L'Ordre essentiel des sociétés* ; cette essence m'a porté quelquefois à la tête et m'a mis de mauvaise humeur. Il est bien certain que la terre paye tout ; quel homme n'est pas convaincu de cette vérité ? Mais qu'un seul homme soit le propriétaire de toutes les terres, c'est une idée monstru-

55. Simon-Nicolas-Henri LINGUET, *Réponse aux docteurs modernes*, 1771, cité par Henry HIGGS, in *The Physiocrats : Six Lectures on the French Economists of the 18th Century*, Londres, Macmillan, 1897, p. 148.

56. Les physiocrates l'ont d'ailleurs courtoisé lorsqu'il fut revenu d'Angleterre après sa brouille avec Hume. Sur la pensée économique de Rousseau, cf. Jimena HURTADO et Claire PIGNOL (éds.), « Rousseau : philosophie et économie », *Cahiers d'économie politique*, 2007, n° 53.

57. Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France (De 1756 à 1770)*, Paris, Félix Alcan, 2 vol., 1910, p. 147.

58. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine de l'inégalité*, Paris, Garnier-Flammarion, 1971 [1754], p. 152.

euse, et ce n'est pas la seule de cette espèce dans ce livre qui d'ailleurs est profond, méthodique, et d'une sécheresse désagréable.⁵⁹ »

Son roman satirique, *L'homme aux quarante écus*, est une réplique à *L'ordre naturel*, à ceux « qui ont créé l'univers avec leur plume, comme Dieu le créa autrefois par la parole⁶⁰ » et qui croient que « la nature agit toujours dans les mêmes cas par les mêmes principes⁶¹ ». Le géomètre-physiocrate explique ainsi à l'homme aux quarante écus, qui désire avoir un enfant, comment Harvey, après avoir découvert la circulation, a trouvé dans les poules le secret de la nature qui est « que nous venons d'un œuf⁶² ».

Dans ses *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, le philosophe, historien et diplomate Gabriel Bonnot de Mably adresse dix lettres « à l'auteur des *Éphémérides du citoyen* ». Il se demande, dans la première, « si les propriétés foncières & l'inégalité des conditions sont dans l'ordre de la nature, ou lui sont contraires. L'ordre social est-il une branche de la physique ?⁶³ ». Sa réponse est négative ; il s'oppose explicitement à la conviction de La Rivière en vertu de laquelle « l'ordre naturel dont l'ordre social fait partie, n'est & ne peut être que l'ordre physique⁶⁴ ». Source de problèmes sociaux, la propriété foncière ne peut être une nécessité naturelle. Inversement, une agriculture florissante est le résultat d'un bon gouvernement, contrairement à ce que croient les physiocrates. Mably accuse les physiocrates de faire de la nature une marâtre plutôt qu'une mère. Il distingue sciences naturelles et sciences morales d'une manière qui préfigure plusieurs réflexions actuelles :

« Avec votre permission, il n'en est pas des vérités morales et politiques comme des vérités géométriques ; et notre Auteur a tort de les confondre. Il ne s'élève aucune dispute sur les propositions d'Euclide, tandis qu'il n'y a rien en morale ni en politique sur quoi les gens qui ont l'esprit le plus exercé et le plus de lumières ne se trouvent partagés. D'où vient cette différence ? C'est, si je ne me trompe, que les Géomètres raisonnent sur des objets simples ; et qu'ayant nécessairement les

59. Lettre à Étienne-Noël Damilaville, 16 octobre 1767, in VOLTAIRE, *Correspondance*, vol. 9, (juillet 1767-septembre 1769), édité par Théodore Besterman, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1985, p. 136.

60. VOLTAIRE, *L'homme aux quarante écus*, in *Romans de Voltaire*, Paris, Gallimard, 1961 [1768], p. 349.

61. *Ibidem*, p. 354.

62. *Ibid.*, p. 355.

63. Gabriel BONNOT DE MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes, sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, La Haye, Volland, 1795 [1768], p. 21.

64. *Ibidem*, p. 24.

mêmes idées des objets qui les occupent, ils s'entendent toujours : mais les Politiques et les Moralistes méditant sur les questions très compliquées, n'ont pas le même avantage. [...] Ajoutez à ces obstacles, qui s'opposent à la découverte de la vérité, cent préjugés, cent intérêts particuliers qui nous trompent sans que nous nous en apercevions.⁶⁵ »

Pour le financier Jacques Necker, auteur d'un *Éloge de Colbert* (1771), trois fois ministre des Finances, dont la première à la suite de Turgot, « il n'est rien de complet ni d'absolu dans la plupart des principes ; [...] toutes les fois qu'on se fait le défenseur d'un mot ou d'un principe exclusif, on court grand risque de se tromper et de passer le but⁶⁶ ». De la science dont les physiocrates se veulent les créateurs et maîtres d'œuvre, Necker écrit :

« On voit, par ces diverses distinctions, qu'on a peine à rendre sensibles, et qui cependant sont infiniment importantes, à quel point les vérités économiques ont besoin d'être étudiées avec précision. On veut en faire la science des généralités ; et, s'il m'est permis de le dire, c'est plutôt l'art de l'équilibre. Dans le plus grand nombre des propositions, l'avantage et l'inconvénient, l'utilité et l'abus, s'entremêlent ou se touchent ; il faut chercher sans cesse le fil qui les sépare.⁶⁷ »

L'année 1767 voit paraître, en Angleterre, un ouvrage majeur qu'éclipsera, dans l'histoire de la pensée économique, *La richesse des nations* de Smith publié neuf ans plus tard. Il s'agit de *Recherche des principes de l'économie politique* de James Steuart. D'entrée de jeu, l'auteur met en garde contre les certitudes du type de celles que les physiocrates mettent en avant :

« Ce qui rend l'erreur si facile en pareille matière, c'est que notre vue est trop bornée, et que nous ne tenons pas assez compte des circonstances accessoires ; telle est la raison pour laquelle les maximes générales sont d'un si petit usage. [...] C'est de là que vient, à mon avis, la facilité de faire ce que les Français appellent des *systèmes*, qui ne sont au fond qu'un enchaînement de conséquences d'une application incertaine, établies sur un petit nombre de maximes fondamentales, adoptées trop légèrement.⁶⁸ »

Compte tenu de la variété des conditions et institutions, dans le temps et dans l'espace, le théoricien doit être très prudent lorsqu'il cherche à dé-

65. Gabriel BONNOT DE MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, op. cit., p. 54-55.

66. Jacques NECKER, *Sur la législation et le commerce des grains*, in *Œuvres complètes de M. Necker*, éd. par Auguste Louis de Staël-Holstein, Paris, Treuttel et Würtz, 1820 [1775], vol. 1, p. 155.

67. *Ibidem*, p. 173.

68. James STEUART, *Recherche des principes de l'économie politique, ou Essai sur la science de la police intérieure des nations libres*, Paris, Didot l'Aîné, 1789-1790 [1767], vol. 1, p. xvi-xvii.

gager des lois générales, valables pour tous les peuples dans toutes les circonstances. L'économie politique doit s'adapter à des objets divers :

« Le grand art de l'économie politique consiste donc à en adapter d'abord les différentes opérations à l'esprit, aux mœurs, aux habitudes et aux coutumes du peuple ; à modifier ensuite les circonstances de manière à pouvoir y introduire un nouveau système d'institutions plus utiles. ⁶⁹ »

Steuart critique ceux qui déduisent de ces lois générales des propositions politiques qui peuvent se révéler dangereuses. Celles-ci doivent être adaptées aux circonstances particulières. On compte, parmi ces pseudo-lois universelles qu'il attaque, ce qu'on appelle aujourd'hui la théorie quantitative de la monnaie :

« D'après mes recherches, je crois avoir découvert qu'en ceci, comme dans toutes les autres parties de la science de l'économie politique, on ne peut guère établir de règle générale. ⁷⁰ »

Dans les termes du débat qui opposera au vingtième siècle keynésiens et monétaristes, entre des politiques fondées sur des règles (*rules*) et des politiques discrétionnaires (*discretion*), Steuart s'affirme donc partisan des secondes contre les physiocrates.

Épilogue

Bien que le règne de la physocratie ait été de courte durée, s'achevant avec la chute du ministère de Turgot et la mort de Quesnay intervenues la même année, en 1774, plusieurs de ses thèses se sont imposées dans l'orthodoxie économique qui s'est construite au dix-neuvième siècle, sur le plan politique comme sur le plan théorique. Sur le plan politique, il s'agit du triomphe du laisser-faire. Sur le plan théorique, il s'agit de la construction de l'économie comme discipline calquée sur la physique, axée sur la croyance en des lois économiques universelles.

De ce point de vue, Adam Smith, revendiqué comme maître à penser par les avocats actuels du néolibéralisme, a une position complexe, plus modérée et plus subtile que ses disciples modernes. Smith admirait Newton et Quesnay, auquel il songeait à dédier *La Richesse des nations*. Mais c'était aussi un ami de Hume dont il partageait plusieurs idées. Son étude du progrès des nations laisse beaucoup de place à la prise en compte des dimensions historiques, culturelles, sociales, politiques, juridiques, religieuses, institutionnelles. C'est avec Say, en France, et Ricardo, en Angleterre, que triomphe la vision universaliste de l'économie. Prétendant faire

69. *Ibidem*, p. 3-4.

70. *Ibid.*, vol. 2, p. 265.

table rase de l'économie politique classique, les auteurs de la révolution marginaliste, du moins Walras et Jevons, en retiennent cet élément et reprennent les propos des physiocrates quant à la nécessité de construire la science économique sur le modèle des mathématiques. Marx n'est pas en reste, qui annonce au début du *Capital* son objectif de dévoiler « les lois naturelles de la production capitaliste [...] qui se manifestent et se réalisent avec une nécessité de fer ⁷¹ ». Mais bien sûr, pour Marx, les lois économiques qu'il décrit dans *Le Capital* sont spécifiques à un mode de production historiquement déterminé. Admirateur de Quesnay, dont il s'inspire pour construire ses schémas de reproduction, il écrit à propos des physiocrates qu'« ils ont eu le grand mérite de considérer ces formes [les formes bourgeoises de la production, GD] comme des formes physiologiques de la société, émanant des nécessités naturelles de la production elle-même et indépendantes de la volonté des hommes, de la politique, etc. Ce sont des lois physiques ⁷² ». Bref, un siècle après son écroulement, la vision physocratique est présente à gauche comme à droite.

Des voix discordantes se font entendre et l'héritage des Hume, Montesquieu, Rousseau, Galiani et Steuart se maintient aussi dans les deux siècles qui suivent. Sismondi en France, List et les théoriciens de l'école historique allemande, Veblen et les institutionnalistes aux États-Unis, développent la position relativiste. Au vingtième siècle, Keynes est l'un des principaux adversaires de la vision physocratique. À une conception déterministe du monde, il oppose une vision fondée sur l'aléatoire, l'incertitude, l'indéterminé, l'irrationnel. Il n'est pas surprenant que, dans la préface à l'édition française de la *Théorie générale*, il ait qualifié Montesquieu de « plus grand économiste français [...] qui dépasse les physiocrates de cent coudées par la perspicacité, par la clarté des idées et par le bon sens (qualités que tout économiste devrait posséder) ⁷³ ». On retrouve, dans la critique que Keynes adresse à la mathématisation de l'économie, par exemple à l'occasion de son débat avec Tinbergen, l'écho des critiques des adversaires de la physocratie ⁷⁴. Théoricien majeur du libéralisme et principal opposant de Keynes, Friedrich Hayek a une position ambiguë vis-à-vis de la physocratie. Comme Keynes, Hayek rejette le scientisme, le monisme méthodologique et la mathématisation de la science écono-

71. Karl MARX, *Le Capital*, livre premier, Paris, Éditions sociales, 1971 [1867], p. 18.

72. Karl MARX, *Théories sur la plus-value*, tome I, Paris, Éditions sociales, 1974 [1861-1863], p. 31.

73. John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1982 [1936], p. 7.

74. Cf. à ce sujet Gilles DOSTALER, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2005 (nouvelle édition révisée et augmentée, 2009) ; en particulier le chapitre deuxième.

mique que l'on trouve à la base de la conception de Quesnay. Cependant, il partage avec les physiocrates la foi dans le laisser-faire et considère même, comme ces derniers, que le libéralisme économique n'est pas inconciliable avec la dictature politique⁷⁵.

La vision universaliste domine toujours le champ de la discipline économique. En 1968, la Banque de Suède, avec la complicité de quelques économistes, a créé un prix, le « Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel », abusivement appelé « Prix Nobel d'économie ». Ce kidnapping sémantique, par lequel, comme l'a indiqué un descendant d'Alfred Nobel, les économistes ont mis leurs œufs dans un nid qui ne leur appartient pas, associe l'économie aux sciences « dures » que sont la physique, la chimie et la physiologie. C'est la consécration d'une évolution commencée depuis plus de trois siècles⁷⁶. Dans son discours d'acceptation de ce prix en 1976, Milton Friedman a déclaré que la théorie quantitative de la monnaie — qu'il a réhabilitée contre la théorie de la demande de Keynes — a le même caractère que les lois empiriques dans le domaine des sciences naturelles. Gary Becker, récipiendaire du prix en 1992, prétend qu'on peut expliquer, à partir du postulat de la rationalité de l'agent, tous les comportements humains, dans quelque domaine que ce soit. Une nouvelle économie politique s'est constituée qui prétend au statut de science impériale apte à remplacer toutes les sciences humaines. Mais certains doutent, y compris dans les rangs de l'orthodoxie. Théoricien majeur de l'équilibre général, Arrow se demande « si l'économie est un sujet comme la physique, vrai pour tous les temps, ou est-ce que ses lois sont historiquement conditionnées ?⁷⁷ ».

Le plus surprenant dans cette affaire, c'est que, dans le monde des sciences naturelles, les certitudes du type de celles auxquelles croient les économistes se sont évaporées depuis longtemps. Le principe d'incertitude de Heisenberg oblige les physiciens à repenser leurs convictions, ce que font pour les mathématiciens les théorèmes de Gödel. Alors que ce devrait être le champ de préoccupation des spécialistes des sciences humaines, ce sont les biologistes, les chimistes et les physiciens qui sont aujourd'hui au premier rang de la réflexion sur le rapport entre l'homme et la nature, entre le hasard et la nécessité, entre l'observateur et l'observé,

75. Cf. Gilles DOSTALER, *Le Libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, « Repères », 2001.

76. Cf. Gilles DOSTALER, « Les "prix Nobel d'économie" : une habile mystification », *Alternatives économiques*, n° 238, juillet-août 2005, p. 88-91.

77. Kenneth ARROW, « Economic history : a necessary though not sufficient condition for an economist », *American Economic Review*, vol. 75, *Papers and Proceedings*, 1985, p. 321.

entre la conscience et la matière, entre l'animé et l'inanimé, entre la mort et la vie :

« Aujourd'hui, en effet, les sciences dites "exactes" ont pour tâche de sortir des laboratoires où elles ont peu à peu appris la nécessité de résister à la fascination d'une quête de la vérité générale de la nature. [...] Dès lors se posera pour elles le problème à propos duquel certains ont voulu asseoir la singularité des sciences humaines — que ce soit pour les élever ou pour les abaisser —, le dialogue nécessaire avec des savoirs préexistants au sujet de situations familières à chacun. Pas plus que les sciences de la société, les sciences de la nature ne pourront plus, alors, oublier l'enracinement social et historique que suppose la familiarité nécessaire à la modélisation théorique d'une situation concrète. [...] Ainsi la science s'affirme aujourd'hui science *humaine*, science faite par des hommes pour des hommes.⁷⁸ »

Université de Québec à Montréal
Département de Sciences économiques

* * *

78. Ilya PRIGOGINE et Isabelle STENGERS, *La nouvelle alliance*, op. cit., p. 372-373.

Une vision institutionnaliste, historique et pragmatique de l'objet de la science économique

Bernard BILLAUDOT

L'observation du champ des sciences sociales, au tournant du XXI^e siècle, conduit à un constat paradoxal. D'un côté, l'analyse « économique », entendue comme celle qui rapporte tout phénomène social au choix rationnel de l'individu, tend à s'imposer dans toutes les disciplines comme la façon normale de procéder, tout particulièrement en droit et en sciences politiques mais aussi en sociologie (même si on peut constater des différences appréciables entre pays). De l'autre, l'ancienne opposition transversale entre individualisme méthodologique et holisme méthodologique, recoupant assez bien celle entre rationalisme et structuralisme, tend à s'effacer au profit d'un point de vue institutionnaliste consistant à conjuguer les deux démarches de recherche, dans la mesure où il s'agit de deux « réponses à la dimension la plus importante du problème de la structure et de l'agent, à savoir : comment peut-on dire d'une institution qu'elle structure l'action humaine, dans un sens plus ou moins déterministe, de façon à produire un modèle normalisé de comportement, alors que l'existence de l'institution elle-même dépend habituellement de la présence de ces modèles de comportement et, par conséquent, de la disposition des acteurs à se comporter d'une certaine façon ? Le problème consiste à exprimer simultanément le caractère volontaire et déterministe de ces institutions¹ ». Certains préfèrent d'ailleurs parler d'interactionnisme plutôt que d'institutionnalisme, quitte à préciser qu'il est systémique.

1. Peter HALL et Rosemary TAYLOR, « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, dec. 1996 ; trad. fr. : « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, juin-août 1997, p. 469-495.

Il n'y aurait pas de paradoxe si la seule démarche institutionnaliste développée dans toutes les « anciennes » disciplines du siècle précédent était ce qu'il est convenu d'appeler l'institutionnalisme du choix rationnel. Mais tel n'est pas le cas. Le nouvel institutionnalisme se décline au pluriel, avec l'avènement de composantes qui se démarquent nettement de la nouvelle orthodoxie économique. Cette pluralité voit le jour dans le cadre d'une jonction des philosophes et des chercheurs en science sociale sur les questions relatives aux fondements ontologiques possibles de cette dernière en tant que science positive, à la façon dont s'y invite le normatif et à sa réflexivité, ce qui conduit à parler d'un tournant cognitif, qui ne peut faire l'économie d'une théorie de l'esprit², plus ou moins associé à un tournant pragmatique se préoccupant d'articuler le dire et le faire et rencontrant la théorie de la justice³. Comme ces évolutions ne peuvent être simplement vues comme des effets de mode, la question qui se pose est la suivante : va-t-on vers une unidisciplinarité marquée par la présence en son sein d'une pluralité d'approches qui reflèteraient la diversité des points de vue philosophiques concernant les degrés d'invariance et d'autonomie de l'acteur social ? Se dirige-t-on, au contraire, vers la délimitation de nouvelles frontières disciplinaires ? J'entends montrer dans cette contribution que l'on ne doit pas opposer ces deux voies. J'y fais état de la délimitation d'un espace propre pour une science économique renouvelée en faisant voir que cet objet n'est pensable qu'au sein d'une démarche primordialement unidisciplinaire et qu'en retenant l'une des approches selon laquelle cette démarche peut être menée, approche qualifiée d'institutionnalisme historique complexe.

Les propositions successivement argumentées sont les suivantes. Une révolution a eu lieu au sein de l'économie, caractérisée par le passage d'une ancienne à une nouvelle dualité « orthodoxie/hétérodoxie » (1). Cette nouvelle dualité n'est pas propre à la discipline économique dans la mesure où elle procède d'un débat épistémologique concernant la façon d'articuler ontologie et méthodologie (2). Les deux principales écoles qui, en France, relèvent de la nouvelle hétérodoxie économique — l'Économie des conventions et la Théorie de la régulation — oscillent entre unidisciplinarité et délimitation renouvelée d'une discipline économique (alors qualifiée d'économie politique ou de socioéconomie) sans s'entendre à ce sujet (3). Une solution de dépassement de cette oscillation/opposition est possible dans le cadre d'un institutionnalisme procédant d'une appropriation critique de l'apport de l'Économie des conventions au sein de la pro-

2. Vincent DESCOMBES, *Les institutions du sens*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1996.

3. François DOSSE, *L'empire du sens*, Paris, La Découverte, 1995.

blématique historique de la Théorie de la régulation : l'objet de la science économique est de traiter des phénomènes sociaux d'ordre économique qui sont identifiables en modernité (4).

1. D'une ancienne à une nouvelle dualité « orthodoxie/hétérodoxie » en économie

1. 1. L'ancienne dualité

L'ancienne dualité dont on part est celle qui s'est imposée à la suite du changement paradigmatique (au sens de Kuhn) qu'a été le passage de l'économie politique classique à la science économique néoclassique. On peut caractériser cette dualité de la façon suivante (cf. tableau 1).

L'ancienne orthodoxie est la science économique néoclassique dont le socle est la théorie de l'équilibre général (TEG), c'est-à-dire celle des échanges qui vont se réaliser à un système de prix d'équilibre, *via* la formation sur chaque marché d'un équilibre entre l'offre et la demande pour un prix particulier. Dans cette théorie, les individus n'ont pas à communiquer entre eux : le propre du marché est de faire écran aux relations entre les hommes. L'ancienne hétérodoxie, que l'on peut qualifier d'économie sociologique, est plus diverse ; l'herméneutique marxiste n'en est que l'une des composantes. En revanche, Keynes et Schumpeter sont inclassables dans cette grille.

1. 2. Une nouvelle dualité « orthodoxie/hétérodoxie »

Une véritable révolution s'opère au tournant des années soixante-dix. Elle est interne à l'ancien paradigme. Elle résulte avant tout de l'impossibilité de démontrer la stabilité de l'équilibre général. En effet, la principale conséquence de cette impossibilité est que la théorie **positive** de ce qu'il est convenu d'appeler l'économie de marché reste à faire⁴. L'individu, qui n'est qu'un élément du système marchand dans la TEG, devient une individualité opérant en incertitude et le marché un mode de coordination⁵. Les individus entrent en relation et doivent s'accorder sur des

4. Les travaux de Arrow (Kenneth J. ARROW, « Information and Economic Behavior », Lecture to the Federation of Swedish Industries, publié dans *The Collected Papers*, vol. 4, Basil Blackwell, [1973] 1984, p. 136-152 ; Kenneth J. ARROW, *The Limits of Organisations*, New York, Norton, 1974 ; trad. fr. : *Les limites de l'organisation*, Paris, PUF, 1976), qui, avec Debreu, a mis en forme de façon indiscutable la théorie de l'existence de l'équilibre général, sont à ce titre déterminants.

5. Plus précisément, l'incertitude ressort de la nécessité, pour traiter de la stabilité, de réintroduire une temporalité réelle dans le modèle. Elle met en évidence l'altérité des individus, en nous faisant passer de l'individu à l'individualité : « l'information est liée à

Tableau 1 : L'ancienne dualité « orthodoxie/hétérodoxie » en économie

| | Ancienne orthodoxie | Ancienne hétérodoxie |
|--|--|---|
| Vision de la vie des hommes en société | Individualiste : les individus font la société, chaque individu étant doté d'une rationalité utilitariste et d'une prédisposition naturelle à l'échange. | Holiste : la société façonne les individus. |
| Délimitation de l'objet de la science économique | Délimitation formelle : l'objet de la science économique est d'étudier les effets de composition de cette hypothèse selon laquelle l'homme est un <i>homo œconomicus</i> *. | Délimitation substantielle : la science économique traite de la production et de la distribution des richesses produites, richesses ou biens qui répondent à des besoins humains historiquement déterminés. |
| Méthode | Adoption de la distinction entre faits et théorie qui est constitutive du mode empirico-formel. Dans ce cadre, la théorie est construite selon une démarche hypothético-déductive en respectant la norme de l'Individualisme méthodologique. S'agissant d'un <i>a priori</i> vis-à-vis des faits, la théorie est explicative-prédictive. | Opposition à la méthode normale sur tel ou tel point : élaboration selon le mode « décrire, expliquer, prévoir » d'une théorie visant à comprendre des faits préalablement observés et objectivés ou construction selon le mode herméneutique d'une représentation permettant à chacun de donner sens à des faits subjectivement vécus. |

* Autrement dit, la science économique est « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usage alternatif⁶ ».

règles⁷. Une place est ainsi faite à des arrangements organisationnels, contractuels ou institutionnels. L'hypothèse de *l'homo œconomicus* n'est pas abandonnée, mais sa formulation est adaptée au nouveau cadre d'analyse

l'expérience des individus et cette expérience est difficilement transmissible » (Nicolas POSTEL, *Les règles dans la pensée économique contemporaine*, Paris, CNRS Éditions, 2003, 260 p., p. 44). Cette altérité pose un nouveau problème : la nécessité d'accorder ces individualités, c'est-à-dire celui de la **coordination**. Ce problème « est celui du choix des règles permettant d'harmoniser les croyances des individus » (*ibidem*).

6. Lionel ROBBINS, *An Essay on the Nature and Significance of Economics Science*, Londres, Mac Millan, 1935.

7. Des règles hiérarchiques (théorie des coûts de transaction) ou des conventions (théorie des jeux).

retenu — présence de telle ou telle sorte d'incertitude posant un problème de coordination. Ainsi, la rationalité est élargie, au-delà de la rationalité parfaite définie par Savage, en intégrant non seulement la rationalité limitée mais aussi la rationalité proprement procédurale de Simon, ce qui conduit à parler de rationalité instrumentale-utilitariste (cf. fig. 2 *infra*⁸). Pour autant, l'hypothèse néoclassique, selon laquelle les préférences et les croyances, en lesquelles s'exprime la rationalité individuelle, sont des données que l'économiste n'a pas pour objectif d'expliquer, est conservée : cette rationalité est **exogène**. De l'ancienne à la nouvelle orthodoxie, il y a donc à la fois continuité et rupture. La délimitation de l'économie repose toujours sur l'idée que le marché est le mode primordial de coordination d'individus dotés d'une rationalité utilitariste et qualifiés comme tels d'agents économiques, mais il est maintenant conçu comme un **opérateur de sélection** des contrats marchands les plus efficaces. Et au plan de la méthode, le bouclage systémique, tenant à la présence de règles convenues entre individus et suivies « parce qu'il est rationnel pour eux de les suivre », ne conduit pas à l'abandon du mode empirico-formel et de l'individualisme méthodologique tout en impliquant soit de procéder en deux étapes (1/ déterminer les efficacités respectives des divers arrangements possibles ; 2/ retenir le plus efficace, dans la mesure où il sera sélectionné par le marché), soit de mobiliser l'outil de la théorie des jeux non coopératifs (équilibre de Nash de type équilibre parfait en sous-jeu ou équilibre évolutionnairement stable).

Doit-on considérer que la nouvelle hétérodoxie économique recouvre simplement toutes les analyses théoriques qui s'écartent à un titre ou à un autre de cette nouvelle orthodoxie ? On doit aussi tenir compte des changements qui ont eu lieu au sein de l'ancienne hétérodoxie. L'idée d'une stricte détermination causale des comportements des individus — celle selon laquelle tout acte ou comportement est déterminé par la place sociale que l'individu occupe dans la structure sociale au moment où il se livre à

8. Dans cette figure, les catégories considérées sont des idéal-types (des formes pures ou encore extrêmes) qu'il y a lieu le plus souvent de combiner pour rendre compte de la réalité observable. La rationalité instrumentale est une forme extrême de rationalité en finalité, forme pour laquelle (i) la fin est séparée des moyens (ces derniers sont à usage alternatif) et (ii) l'acteur ne se pose pas de question concernant la justesse des moyens (Nicolas POSTEL, *Les règles dans la pensée économique contemporaine*, op. cit.). La démonstration de la double proposition selon laquelle 1/ la rationalité instrumentale est nécessairement utilitariste et 2/ la forme la plus générale de rationalité utilitariste est la rationalité instrumentale est faite dans (Bernard BILLAUDOT, « Institutionnalismes, rationalisme et structuralisme en science sociale », *Économie et institutions*, n° 4, 2004, p. 5-50).

celui-ci⁹ — est très largement abandonnée. En effet, cette problématique ne s'avère suffisante que si on ignore non seulement que cette détermination passe par l'existence et le suivi de règles, tacites ou codifiées, attachées à cette place, mais surtout qu'une règle s'interprète. Une place doit donc être faite dans l'analyse à la fois aux institutions en tant que médiations entre structure et comportement¹⁰ et à une structuration de l'individu qui lui est propre, ce qu'on peut appeler une rationalité individuelle située¹¹. Il appartient à l'économiste de rendre compte de la formation de cette rationalité en lien avec l'analyse de la genèse et de la fonction des institutions. Cela implique d'abandonner le recours à un mode herméneutique tout en continuant à exclure l'élaboration d'une théorie explicative-prédictive. Peu importe alors que l'on parle d'individualisme méthodologique complexe¹² ou de holividualisme¹³. En tout état de cause, la « rationalité » est toujours considérée comme **endogène**. « Rationalité exogène/rationalité endogène » serait ainsi la principale caractéristique de la nouvelle dualité « orthodoxie/hétérodoxie » en économie. Elle est d'ordre méthodologique, dans la mesure où nombre d'orthodoxes ne considèrent pas que la rationalité individuelle serait un invariant universel quant à sa forme et la liste des biens pris en compte.

2. Une dualité qui se retrouve dans toutes les sciences sociales

La nouvelle dualité qui s'affirme en économie s'inscrit dans une problématique que l'on peut qualifier d'institutionnaliste au sens large¹⁴. Sans

9. Georg Simmel parle à ce propos de comportement à **orientation causale** — « l'acte est déterminé par des causes » (extérieures qui lui préexistent) ; l'alternative est le strict comportement à **orientation téléologique** — « l'acte est tiré par le désir d'un résultat qui en est attendu » (Georg SIMMEL, *Philosophie des Geldes*, Dunker & Humblot, Berlin, 1977 ; trad. fr. : *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1987, p. 238 sqq) —, étant entendu que l'orientation est ce que retient le chercheur pour expliquer l'acte.

10. Bruno THERET, « Institutions et institutionnalismes : vers une convergence des conceptions de l'institution ? », in Michèle TALLARD, Bruno THERET et Didier URI (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, 2000.

11. André ORLEAN, « Vers un modèle général de la coordination économique par les conventions », in André ORLEAN (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994 [2^e édition 2004], p. 9-40 ; Robert BOYER et Yves SAILLARD, « Un précis de la régulation », in Robert BOYER et Yves SAILLARD (éds), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995.

12. Jean-Pierre DUPUY, *Introduction aux sciences sociales. Logique des phénomènes collectifs*, Paris, Ellipses, 1992.

13. H. DEFALVARD, « Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions », *Revue économique*, n° 1, janvier 1992, p. 127-143.

14. « Au sens large », signifie en premier lieu que cette problématique ne se réduit pas à l'ancienne économie institutionnaliste américaine de la première moitié du XX^e siècle

se préoccuper de définir précisément cette problématique, un certain nombre de travaux portant sur d'autres disciplines ont eu d'abord pour objet de montrer qu'elle laissait place à **trois** (néo)institutionnalismes : l'institutionnalisme du choix rationnel, l'institutionnalisme sociologique et l'institutionnalisme historique. Ces analyses ont été prolongées en montrant que cette distinction était **transversale** aux sciences sociales : elle se retrouvait aussi bien en économie qu'en sociologie et en science politique. Il n'en reste pas moins que la topologie générale construite pour positionner ces trois démarches en science sociale soulève des critiques. Ces dernières invitent à proposer une définition précise de la problématique institutionnaliste conduisant à distinguer finalement **quatre approches** en son sein.

2. 1. Un premier cadrage et ses limites

Pour Hall et Taylor¹⁵, la problématique de recherche institutionnaliste est, en toute généralité, confrontée à deux questions. Comment construire la relation entre institution et comportement ? Comment expliquer le processus par lequel les institutions naissent et se modifient ? Ce sont pour ces auteurs les réponses différentes apportées à ces questions qui leur permettent de construire la typologie en trois types dont on vient de faire état, étant entendu que chaque type aura sa propre définition conceptuelle de l'institution¹⁶. La topologie générale construite par Théret¹⁷ et

(Veblen, Commons, Mitchell, etc.), tout en la comprenant *a posteriori* comme une première modalité particulière de mise en œuvre. De même, s'agissant de Keynes et Schumpeter. Cette expression signifie en second lieu que l'on classe parmi les institutionnalistes, non seulement des chercheurs ou des écoles qui revendiquent cette étiquette, ce qui est le cas de la NEI (nouvelle économie institutionnelle) de Coase-Williamson encore qualifiée de théorie des coûts de transaction, mais encore d'autres qui ne la retiennent pas comme « totem », telle la théorie des droits de propriété ou les théories des contrats fondées sur le modèle de l'agence. Cf. à ce sujet Éric BROUSSEAU et Jean-Michel GLACHANT (eds.), *The Economics of Contracts : Theories and Applications*, Cambridge University Press, 2002. Encore convient-il de s'entendre sur la façon de définir cette problématique (cf. *infra*).

15. Peter HALL et Rosemary TAYLOR, « Political Science and the Three New Institutionalisms », *op. cit.*

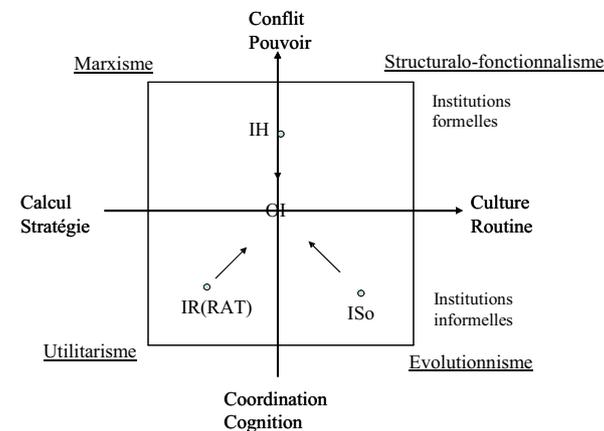
16. Hall et Taylor ont construit leur typologie en prenant en compte la science politique et la théorie des organisations. De son côté, DiMaggio (Paul DiMAGGIO, « The New Institutionalisms : Avenue of Collaboration », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 154(4), 1998, p. 696-705) parle de « Rational-Action Neoinstitutionalism », de « Socio-Constructivist Neoinstitutionalism » et de « Mediated-Conflict Neoinstitutionalism » en insistant sur les collaborations potentielles entre les trois.

17. Bruno THERET, « Nouvelle économie institutionnelle, Économie des conventions et Théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? », *La lettre de la régulation*, décembre 2000, p. 1-4 ; Bruno THERET, « Institutionnalismes et structuralismes :

Nielsen¹⁸ associe un axe de différenciation à chacune de ces questions, le premier opposant « la perspective calculatrice » et « la perspective culturaliste » et le second, la « coordination » (*cognitive resources*) et le « conflit » (*power resources*). Les trois institutionnalismes sont des positions dans le plan ainsi organisé : l'institutionnalisme du choix rationnel couple le calcul et la coordination, soit une vision fonctionnaliste des institutions (la fonction explique la genèse) ; l'institutionnalisme sociologique couple la culture et la coordination, ce qui revient à concevoir les institutions comme des modèles moraux ou cognitifs permettant l'interprétation et l'action individuelle, le cadre de référence faisant l'objet d'un choix entre plusieurs possibles (la fonction découle de la genèse) ; enfin, l'institutionnalisme historique articule calcul et culture en réponse à la première question et fait reposer la genèse des institutions sur la résolution de conflits dans un institutionnel en crise, la fonction d'une forme institutionnelle particulière ne se comprenant qu'après coup en raison du système institutionnel dans lequel elle s'inscrit (dissociation entre genèse et fonction).

Pour Théret, ces normes doivent être comprises comme des points de départ : les trajectoires des programmes de recherche ayant ces points de départ devraient converger vers le « centre » du champ, qui est la position occupée par l'ancien institutionnalisme (OI) (cf. fig. 1).

Figure 1 : Le champ des institutionnalismes (B. Théret)



oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, L'Harmattan, 2003.

18. Klaus NIELSEN, « Institutional Approaches in the Social Sciences : Typology, Dialogue, and future Challenges », *Journal of Economic Issues*, 35(2), 2001, p. 505-516.

Cette topologie a fait preuve de sa pertinence en servant de grille de lecture des similitudes et différences constatées entre les travaux menés dans les diverses disciplines¹⁹. Cette pertinence tient au fait qu'elle est générique : elle n'est pas spécifique à tel ou tel objet, tel ou tel phénomène

19. S'agissant de la sociologie américaine, il est nécessaire de ne pas se limiter à la sociologie des organisations en prenant plus largement en compte « un éclatement paradigmatique de la sociologie américaine » (Loïc WACQUANT et Craig CALHOUN, « Intérêt, rationalité et culture. À propos d'un récent débat sur la théorie de l'action », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 78, 1989, p. 41), « un déplacement du centre de gravité du champ sociologique vers le pôle subjectiviste » (*ibidem*, p. 42). Trois courants s'en dégagent : la théorie de l'action rationnelle relevant de l'institutionnalisme du choix rationnel, problématique introduite aux USA par James Coleman (l'évolution de James Coleman vers une problématique centrée sur le choix rationnel de l'individu est bien analysée dans les contributions au numéro spécial de la *Revue française de sociologie* d'avril-juin 2003 consacré à « La Théorie du choix rationnel. Les *foundations of social theory* de James S. Coleman en débat », notamment dans le « témoignage » de Raymond Boudon [Raymond BOUDON, « La conversion de Coleman à la théorie du choix rationnel : impressions et conjectures », *Revue française de sociologie*, avril-juin 2003, 44-2, p. 389-397] qui qualifie cette évolution de conversion) ; le courant interprétatif ou cognitif visé par Hall et Taylor et la sociologie historique et culturelle essentiellement comparative. En France, « cette tripolarisation est moins nette, mais il en existe de nombreux indices » (Bruno THERET, « Institutions et institutionnalismes : vers une convergence des conceptions de l'institution ? », *op. cit.*, p. 44). Il s'agit, pour l'institutionnalisme, du choix rationnel de Raymond Boudon, pour l'institutionnalisme sociologique, de la sociologie des régimes d'action initiée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot ainsi qu'une partie de la nouvelle sociologie économique (Granovetter) et, pour l'institutionnalisme historique, « d'une grande variété de sociologies historiques et culturelles allant du structuralisme génétique de la sociologie bourdieusienne [...] à la théorie de la régulation conjointe de Jean-Daniel Reynaud (Jean-Daniel REYNAUD, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, 1989) en passant par l'approche de l'effet sociétal développée par les chercheurs du LEST d'Aix-en-Provence (Éric VERDIER, « Analyse sociétale et changement institutionnel : le cas de l'éducation et de la formation professionnelle initiale », in Michèle TAL-LARD, Bruno THERET et Didier URI (éds.), *Innovation institutionnelle et territoires*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 101-128) » (*ibidem*, p. 13). En sciences politiques, la principale théorie relevant de l'institutionnalisme rationnel est la théorie du *Public Choice* (James M. BUCHANAN et Robert D. TOLLISON (eds.), *The Theory of Public Choice. The Political Application of Economics*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1972). En économie, les travaux de North (Douglass NORTH, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; Douglass NORTH, *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press ; trad. fr. : *Le processus du développement économique*, Paris, Éditions d'Organisation, 2005) et de Greif (Avner GREIF, « Commitment, Coertion, and markets : The Nature and Dynamics of Institutions Supporting Exchange », in Claude MENARD and Mary SHIRLEY (eds.), *Handbook of new Institutional Economics*, Springer Verlag, 2005, p. 727-786) en sont la pointe la plus avancée dans la mesure où ils combinent la prise en compte d'un environnement institutionnel (théorie des coûts de transaction - Williamson) et d'un temps irréversible (théorie évolutionniste - Nelson et Winter). On revient ci-après sur les composantes hétérodoxes en économie.

social ou tel ou tel aspect de la vie des hommes en société. Mais elle pose au moins deux problèmes : 1/ elle s'applique à toute démarche d'analyse en science sociale et n'est propre au fonds commun des (néo)institutionnalismes que si on élimine les frontières (notamment les quatre pôles délimités par les deux axes), ce qui ne nous donne pas une définition claire de ce fonds commun ; 2/ elle n'a de sens que si les réponses aux deux questions peuvent être construites indépendamment l'une de l'autre ; or, il s'avère que la réponse à la seconde procède de la réponse apportée à la première²⁰.

2. 2. Une nouvelle problématique « institutionnaliste » se déclinant en quatre approches

Il convient d'abord de donner une définition du fonds commun des nouvelles analyses qui se développent ici et là, qu'elles s'affichent ou non avec l'étiquette institutionnaliste. Peut-on parler d'une « nouvelle » problématique générale en science sociale ? Les deux problématiques traditionnelles en la matière sont, on le sait, la problématique rationaliste et la problématique structuraliste. L'opposition entre les deux porte d'abord sur la **vision** de la vie des hommes en société²¹, c'est-à-dire sur la façon de comprendre les comportements individuels dont les phénomènes sociaux résultent : en rechercher les déterminants chez les individus eux-mêmes (vision rationaliste) ou les rechercher dans la situation dans laquelle ils sont placés (vision structuraliste)²². L'opposition précédente se décline ensuite au plan de la **méthode** : individualisme méthodologique (IM) d'un côté, holisme méthodologique (HM) de l'autre. Comme il ne peut y avoir une troisième voie méthodologique extérieure aux deux précédentes, la « nouvelle » problématique institutionnaliste ne peut être qu'une solution consistant à **marier** la problématique rationaliste et la problématique structuraliste : l'agir est vu comme étant à la fois à orientation téléologique et à

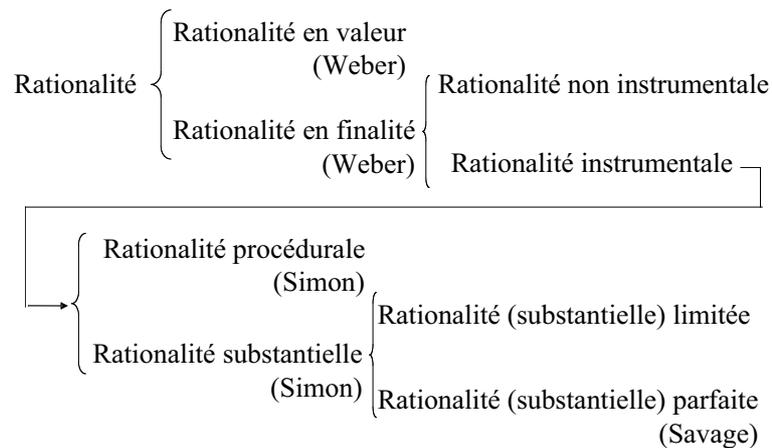
20. En l'occurrence, l'explication que l'on peut donner du processus par lequel les institutions naissent et se modifient dépend essentiellement de la façon dont on construit la relation entre institution et comportement individuel.

21. Joseph Schumpeter nous invite à distinguer vision et théorie : il y a toujours une vision à l'amont de toute théorie positive ayant pour objet d'expliquer des faits observés dans tel ou tel domaine ; en l'occurrence, une vision de ce domaine ; cet amont, dans lequel la science n'est pas encore détachée de la philosophie, est à la base des hypothèses qui sont au point de départ de la théorie et leur donne sens.

22. Orientation strictement téléologique d'un côté, orientation strictement causale de l'autre. Concernant cette opposition, cf. en particulier Pierre LIVET et Laurent THEVENOT, « Les catégories de l'action collective », in André ORLEAN (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994.

orientation causale. Cela implique d'avoir préalablement procédé aux déplacements qui rendent possibles ce mariage : d'un côté, faire une place à des objets collectifs — des règles ou encore un institutionnel — en élargissant la notion de rationalité individuelle jusqu'à l'amont commun de la rationalité en valeur et de la rationalité en finalité de Weber (cf. fig. 2)²³, de l'autre, introduire une structuration de l'individu (une rationalité) dans le cadre d'une pluralité de modèles possibles de la structure, chaque modèle se caractérisant par un certain institutionnel. L'enjeu de l'analyse est de comprendre la **genèse** et la **fonction** de cet institutionnel, les deux problèmes auxquels on est alors confronté étant que cet institutionnel est **différent** ici et là à un moment donné au sein d'un même pays²⁴ et qu'il **change** dans le temps.

Figure 2 : Le développement du concept de rationalité*



* Tiré de (Billaudot, 2004)

23. Au départ (Weber), la rationalité est un qualificatif du sens donné à un acte, cette signification pouvant être aussi traditionnelle ou émotionnelle. Elle devient une propriété de l'homme avec la rationalité instrumentale.

24. Cela se traduit par le fait que les comportements des individus qui occupent une même place sociale sont le plus souvent différents selon le secteur, la région, l'organisation, la communauté de référence, etc. On n'a donc pas en vue ici les différences entre pays, telles celles qui sont étudiées dans les travaux qui portent sur les variétés de capitalisme : cf. Bruno AMABLE, *The Diversity of Modern capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 2003 ; trad. fr. : *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005 ; Peter A. HALL et David SOSKICE, *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, 2001), etc.

Ce fonds commun conduit à définir *a minima* la problématique institutionnaliste comme une problématique de recherche en science sociale qui prend en compte les institutions pour expliquer (ou comprendre, si on préfère) les phénomènes sociaux et qui se préoccupe de ressaisir leur formation, en retenant alors comme définition d'une institution que ce terme désigne à la fois un processus et le résultat de ce processus, ce résultat étant une règle (au sens large) ou un ensemble de règles tacites ou codifiées qui se traduisent par des régularités de comportement, régularités qui ont pour effet de les actualiser durablement. Cette définition est nécessairement floue et vague. Elle ne peut être précisée que dans le cadre d'une approche particulière.

L'existence d'une pluralité d'approches au sein de cette problématique tient au fait qu'il n'y a pas une seule façon de réaliser le mariage en question, étant entendu qu'une approche couple une vision précise et la méthode qui s'y accorde. C'est à propos du traitement des différences et des changements que la déclinaison de la problématique institutionnaliste en plusieurs approches se comprend. On distingue alors divers **plans** successifs, ordonnés selon **un axe de montée en complexité**. Chaque plan se présente alors comme un couplage épistémologique cohérent entre ontologie et méthodologie.

Le premier plan relève de la solution méthodologique la plus simple, celle qui consiste à retenir que la rationalité est **exogène** : le chercheur ne se fixe pas comme objectif d'expliquer comment elle se forme. Celle-ci est alors nécessairement instrumentale et elle est conçue comme une propriété. On parle en conséquence d'institutionnalisme **rationnel**²⁵. Cette approche ne permet d'expliquer ni les différences, ni les changements, si ce n'est en modifiant certaines données exogènes (cf. tableau 2). Ce plan correspond à la classe du même nom de la typologie présentée au point précédent. Si le point de vue ontologique que l'on a est que la rationalité n'est pas, en fait, exogène, il ne peut s'agir que d'une première étape, certes utile, mais à laquelle on ne peut se tenir. On monte en complexité lorsqu'on retient que la rationalité est **endogène**²⁶, ce qui implique de ne

25. Ce dernier se présente comme un réinvestissement-dépassement de la problématique rationaliste au sein de l'institutionnalisme en raison de la prise en compte de l'**incertitude** (y compris asymétrie d'information). À partir du moment où la rationalité est considérée comme une donnée, elle ne peut être qu'instrumentale, donc utilitariste. Deux axes de différenciation des théories peuvent être envisagés dans ce plan, l'un opposant « sans/avec » prise en compte d'un environnement institutionnel, l'autre, « temps réversible/temps irréversible ».

26. On ne fait plus comme si les préférences et les croyances des individus tombaient du ciel ; non seulement, on considère qu'elles sont un produit de la société dans laquelle vivent les individus, mais encore, on se préoccupe de rendre compte de leur formation.

pas se limiter au cas où elle serait instrumentale. On passe ainsi à un institutionnalisme **holiste**. La modalité la plus simple au sein de ce dernier est celle dans laquelle l'histoire est mise de côté : on se contente d'expliquer de quelle façon peut se mettre en place un système cohérent « rationalité/règles », système dans lequel la poursuite de son intérêt personnel par chacun est compatible avec le suivi de règles sociales. Cette seconde modalité d'institutionnalisme, ce second plan, correspond à l'institutionnalisme sociologique cadré ci-dessus. Je préfère le qualifier d'institutionnalisme **pragmatique**²⁷. Cette approche est apte à expliquer les différences — celles-ci tiennent à l'existence d'une **pluralité** de systèmes « rationalité/règles », en raison de la pluralité des valeurs auxquelles il est possible de se référer pour délimiter un intérêt commun, ou encore de la pluralité des doctrines à même de souder une communauté²⁸ ; en revanche, le changement reste hors de portée, sauf à réduire ce dernier à de la différence (cf. tableau 2). La montée en complexité qui conduit au troisième et dernier plan est celle qui consiste à développer une analyse purement dynamique en temps irréversible, c'est-à-dire à adopter une approche **historique**. On traite alors de l'historicité des systèmes analysés au plan précédent — des conditions de leur coexistence et de leur renouvellement dans l'histoire, avec l'apparition de nouvelles formes institutionnelles. Différences et changements sont alors expliqués sans réduction (cf. la quatrième case du tableau 2).

Tableau 2 : Quatre institutionnalismes

| | | Les changements diachroniques | |
|-------------------------------|---|--|--|
| | | ne sont pas expliqués (sans réduction) | sont expliqués |
| Les différences synchroniques | ne sont pas expliquées (sans réduction) | Institutionnalisme rationnel | Institutionnalisme historique simple |
| | sont expliquées | Institutionnalisme pragmatique | Institutionnalisme historique et pragmatique |

27. Je l'ai qualifié un temps de conventionnaliste (Bernard BILLAUDOT, « Économie des conventions et théorie de la régulation. De la comparaison à la confrontation », *Économie et Institutions*, n° 8, 2007, p. 55-94).

28. Rawls (John RAWLS, *A Theory of Justice*, The Belknap of Harvard University, 1971 ; trad. fr. : *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil, 1987) parle à ce propos du « fait du pluralisme ». Cf. aussi John RAWLS, *Justice et démocratie*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 325.

Cette troisième modalité d'institutionnalisme n'est pas l'institutionnalisme historique du premier cadrage (2. 1. *supra*). Il s'agit certes d'un institutionnalisme de type historique, mais d'une version qui est plus complexe, parce qu'elle est à la fois **historique et pragmatique**²⁹. Cette norme se présente au début du XXI^e siècle comme un point de mire visé par un nombre très limité de travaux, toutes disciplines confondues. En effet, la grande majorité de ceux qui retiennent une approche historique — ceux-là mêmes qui ont été pris en compte pour construire la classe (Hall et Taylor) ou la norme (Théret) dite de l'institutionnalisme historique au point précédent — relèvent d'une norme moins exigeante. À la différence de ce qu'il en est pour l'institutionnalisme historique et pragmatique, cette norme simple se caractérise par son opposition à celle de l'institutionnalisme sociologique (ou pragmatique, comme je préfère), c'est-à-dire comme une norme qui n'intègre pas de façon critique ce qui est fait dans ce cadre. L'institutionnalisme historique simple ne permet d'expliquer que le changement, parce que les significations et les justifications que les gens donnent à leurs pratiques, en faisant voir la pluralité des valeurs auxquelles ils se réfèrent, ne font pas partie des éléments pris en compte dans les analyses développées selon cette approche (troisième case du tableau 2).

S'agissant de produire une théorie positive, l'institutionnalisme rationnel (IR), l'institutionnalisme pragmatique (IP) et l'institutionnalisme historique et pragmatique (IHP) sont complémentaires au sens suivant : on sert de ce qui est analysé en IR pour construire en IP, puis de ce qui est fait en IP pour construire en IHP. Par contre, au plan des implications normatives, celui de la réflexivité dont parle Coleman³⁰, ces trois approches sont contradictoires.

2. 3. La fin des disciplines ?

En économie, en sociologie et en sciences politiques, l'IR est, ou tend à devenir, l'approche dominante, en se présentant dans chaque cas comme la nouvelle orthodoxie, ce qui conduit à classer les travaux relevant de l'IP, de l'IH ou de l'IHP comme étant « hétérodoxes ». Doit-on en conclure que, d'un strict point de vue épistémologique, il n'y a plus qu'une

29. Ce terme est employé au sens que lui donne François Dosse. Rappelons que, pour ce dernier, le « tournant pragmatique » en science sociale est celui qui « accorde une position centrale à l'action dotée de sens, réhabilite l'intentionnalité et les justifications des acteurs dans une détermination réciproque du faire et du dire » (François DOSSE, *L'empire du sens*, op. cit., p. 12).

30. James S. COLEMAN, *Foundations of Social Theory*, Cambridge (Mas.), Belknap Press of Harvard University Press, 1990.

seule discipline, la science sociale, et que l'on est ainsi entré dans une phase post-disciplinaire ? On doit d'abord constater que, quelle que soit l'approche considérée, des différences « disciplinaires », qui ne sont pas de pur académisme, demeurent. Cela se constate tout particulièrement pour l'IR entre les travaux réalisés par les économistes et ceux qui le sont par les politologues, les premiers portant avant tout sur le marché économique et la firme, et les seconds, sur le marché politique et la puissance publique. Cela est moins net entre économistes et sociologues hétérodoxes, s'agissant notamment de la sociologie économique³¹. De plus, les sociologues et les politologues dont les travaux s'inscrivent en IR n'entendent pas être classés comme des économistes, notamment laisser dire qu'ils développeraient une **analyse économique des institutions**, parce qu'ils retiennent l'hypothèse qui est normalement considérée comme fondatrice de la science économique³². Cela n'empêche pas pour autant certains économistes orthodoxes d'affirmer que la seule discipline qui reste est l'économie. Que disent les économistes hétérodoxes à ce sujet ?

3. Économie des conventions et théorie de la régulation : des programmes de recherche hétérodoxes en économie qui oscillent entre unidisciplinarité et délimitation renouvelée d'une discipline économique sans s'entendre à ce sujet

Les deux principaux programmes de recherche qui, en France, relèvent de la nouvelle hétérodoxie économique sont l'Économie des conventions (EC) et la Théorie de la régulation (TR). La trajectoire suivie par l'EC a été un cheminement en institutionnalisme pragmatique de la frontière avec l'institutionnalisme rationnel aux portes de l'institutionnalisme historique et pragmatique³³ ; quant à celle suivie par la TR, elle aboutit aussi aux portes de l'institutionnalisme historique et pragmatique, mais par un déplacement en institutionnalisme historique à partir d'une critique de

31. Benoît LEVESQUE, *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie Économique », 2001.

32. D'ailleurs, chaque discipline revendique d'être celle autour de laquelle se bâtit cette unidisciplinarité, la science politique lorsqu'elle fait du pouvoir son objet — ce que Giddens appelle la structure de domination de l'homme par l'homme et que je qualifie ici de niveau social (cf. *infra*) — et la sociologie lorsqu'elle entend être la « grande » sociologie qui se confond avec la science sociale et dont les travaux de Marx, de Weber ou de Simmel sont représentatifs.

33. À ce titre, cf. principalement l'ouvrage de Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

l'approche marxiste-structuraliste³⁴. La seule investigation qui nous intéresse ici à leur propos porte sur le point de vue auquel l'un et l'autre de ces programmes de recherche en sont arrivés concernant leur discipline de rattachement. Débouchent-ils sur une position unidisciplinaire (ou post-disciplinaire si on préfère) ou sur une redéfinition de l'objet de l'économie ? Une autre façon de formuler la même question est de se demander si le rattachement de ces deux écoles à la discipline économique a un autre fondement qu'académique. En effet, la communauté des économistes n'échappe pas à la règle : même si on est hétérodoxe, il est indispensable de dire et de faire entendre qu'on appartient à la communauté. Cela s'applique en particulier aux conventionnalistes et aux régulationnistes. Difficile alors de faire le partage entre position scientifique et posture académique. Surtout si, comme ce fut un temps le cas pour les conventionnalistes, leur posture fut de s'adresser en priorité à la communauté en espérant qu'elle évoluera globalement. Toutefois, comme cette posture n'a pas conduit à l'effet escompté, l'Économie des conventions a clairement affiché une position institutionnaliste hétérodoxe³⁵. Du côté de la Théorie de la régulation, il n'y a pas eu la même distance entre posture et position.

3. 1. L'Économie des conventions : entre réunification de l'économie et de la sociologie et affirmation de faits économiques

L'Économie des conventions s'est constituée à partir de deux entrées, une entrée économique par la rationalité en se démarquant de la Théorie standard étendue reposant sur l'hypothèse d'une rationalité substantielle³⁶ et une entrée sociologique par les règles en s'écartant de la théorie de Pierre Bourdieu qui s'en tient, du côté de l'agent, à l'habitus construit dans un champ. Mais avec comme objectif de dépasser cette opposition. En effet, dans l'introduction de l'ouvrage collectif *Analyse économique des conventions* publié en 1994, André Orléan affirme que :

« Notre objectif est [...] de construire un cadre théorique commun, pluridisciplinaire, permettant d'aborder la question générale de la coordination collective des actions individuelles : ce que nous cherchons n'est pas, à proprement parler, d'analyser telle ou telle forme sociale particulière, mais plutôt, à l'occasion de ces analyses, de comprendre comment se constitue une logique collective et quelles

34. Bernard BILLAUDOT, « Économie des conventions et théorie de la régulation. De la comparaison à la confrontation », *op. cit.*, p. 55-94.

35. François EYMARD-DUVERNAY *et al.*, « L'économie des conventions et le temps de la réunification dans les sciences sociales », *Problèmes Économiques*, n° 2838, 7 janvier 2004, p. 1-8.

36. Olivier FAVEREAU, « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, numéro spécial « Économie des conventions », vol. 40, n° 2, mars 1989, p. 273-329.

ressources elle doit mobiliser pour se stabiliser. Telle est l'ambition du concept de convention.³⁷ »

D'une « conjugaison des différentes approches de l'action collective et de la coordination » réellement « pluridisciplinaire » (ou « interdisciplinaire »), les conventionnalistes en arrivent à une « réunification » des deux entrées³⁸ ; autrement dit, à une « unidisciplinarité » qui « défend l'idée que les faits économiques sont des faits sociaux et qu'en conséquence ils partagent avec ceux-ci un même modèle d'intelligibilité³⁹ ». Il n'en reste pas moins que cette unidisciplinarité reste largement virtuelle s'agissant de la science politique. En effet, Robert Salais⁴⁰ est le seul à avoir transgressé la frontière traditionnelle entre l'économie et la science politique en prenant en compte une convention d'État se déclinant en diverses modalités.

Pour autant, le qualificatif « économique » continue à être employé, comme on le constate en particulier dans la citation précédente. Quel sens ce qualificatif a-t-il pour un conventionnaliste, notamment quand il fait état de faits économiques ? Qu'est-ce qui distingue un « fait économique » parmi l'ensemble des faits sociaux ? Force est de constater que la question n'est jamais abordée de front et que la réponse implicite qui transparaît ici et là est pour le moins diverse, y compris s'agissant du même auteur. On serait en présence d'une oscillation entre les deux délimitations de l'économie dégagées par Polanyi, la délimitation formelle et la délimitation substantielle, qui correspondent à deux sens généraux du

37. Repris dans André ORLEAN, « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'année sociologique*, 55(2), 2005, p. 279-305. Rappelons que les conventionnalistes se préoccupent avant tout des conventions qu'ils qualifient de **convention constitutive** — que cette convention soit associée à un bien supérieur commun (Boltanski et Thévenot) ou à un processus mimétique en incertitude radicale (Orléan) ; une telle convention est constitutive d'un processus d'institution débouchant sur des conventions, au sens courant du terme — type de règle sociale dont la validité est garantie extérieurement « par la chance que, si on s'en écarte à l'intérieur d'un groupe d'hommes déterminé, on s'expose à une réprobation (relativement générale et pratiquement perceptible) » pour Weber (Max WEBER, *Économie et société*, Paris, Agora Pocket, Plon, 1995, p. 68).

38. François EYMARD-DUVERNAY *et al.*, « L'économie des conventions et le temps de la réunification dans les sciences sociales », *op. cit.*

39. André ORLEAN, « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *op. cit.*

40. Robert SALAIS, « À la recherche du fondement conventionnel des institutions », in Robert SALAIS (éd.), *Institutions et conventions*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998, p. 255-291.

terme « économie »⁴¹. Certains textes invitent à penser que l'Économie des conventions conserve la première, c'est-à-dire la délimitation orthodoxe (ancienne et nouvelle) de l'objet de la science économique. Ainsi, Robert Salais, dans la « Présentation » de *Institutions et conventions*, réaffirme que « l'optimalité de la relation entre les moyens et la fin selon un principe d'économie définit le domaine de l'économie en tant que science sociale⁴² », en considérant alors « l'action économique comme une action qui vise, dans la situation dans laquelle elle est prise, à s'ouvrir des possibilités » et en se demandant « quel principe d'économie la possibilité noue-t-elle dans l'action entre la fin et les moyens ?⁴³ ». Dans d'autres textes, il s'agirait plutôt de la délimitation substantielle de l'ancienne hétérodoxie — l'économie comme domaine des activités sociales relatif à la production et à la distribution des richesses — en considérant alors que ce domaine est identifiable distinctement d'autres. Reste que le statut d'institution fondamentale attribué à la monnaie, avec la langue et le Droit, par Bessy et Favereau⁴⁴ ouvre à une troisième solution : les faits économiques seraient ceux qui mettent en jeu la médiation monétaire, en se rap-

41. Pour Polanyi (Karl POLANYI, *The Livelihood of Mann*, 1977 ; trad. fr. chap. 2, « La fallace de l'économisme », *Bulletin du MAUSS*, n° 18, mai 1986), « toute tentative d'appréciation de la place de l'économie dans une société devrait partir du simple constat que le terme "économique", que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine, est composé de deux sens distincts. Chacun d'eux a des origines différentes, indépendantes l'une de l'autre [...]. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation des moyens aux fins, comme dans les termes *economizing* ou *economical* ; la définition de "l'économique" par la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les autres êtres vivants, ne peuvent vivre un certain temps sans un environnement naturel qui leur fournit leurs moyens de subsistance ; on trouve ici la définition substantive de "l'économique". Par conséquent, le concept courant d'économie est un composé (une fusion) de deux sens » (*ibidem*, p. 20). Cette fusion est « incritiquable tant que l'on garde à l'esprit les limites inhérentes à un concept ainsi construit » (*ibid.*, p. 21). Mais ce ne peut être justifié et raisonnable que « dans un système de marché, en un lieu et un temps où il est système dominant » (*ibid.*, p. 21). Ainsi, la délimitation néoclassique de l'économie est fallacieuse. Il y a lieu de préciser que je préfère parler de délimitation substantielle plutôt que de délimitation substantive, comme le retient Polanyi (ce qui n'est pas une question de traduction).

42. Robert SALAIS (éd.), *Institutions et conventions*, *op. cit.*, p. 11.

43. *Ibidem*, p. 7.

44. Christian BESSY et Olivier FAVEREAU, « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, Paris, L'Harmattan, 2003. Ces auteurs reprennent alors en partie à leur compte les travaux de Michel AGLIETTA et André ORLEAN (*La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998 et *La monnaie : entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob, 2002, si ce n'est *La violence de la monnaie*, coll. « Économie en liberté », Paris, PUF, 1982).

prochant ainsi du point de vue des régulationnistes, sans toutefois introduire une distinction entre forme ancienne et forme moderne de la monnaie.

3. 2. La Théorie de la régulation : un encastrement politique de l'économie capitaliste

Comme Marx et Keynes, les régulationnistes distinguent l'économie en général — en retenant alors plus ou moins explicitement la définition de Polanyi⁴⁵ — et l'économie qu'ils analysent, peu importe alors que l'on parle à son propos de capitalisme ou d'économie monétaire de production dominée par les esprits animaux des capitalistes, voire d'économie de marché ou d'ordre marchand. Au regard de la vision marxiste, la prise de distance est triple. La monnaie n'est plus considérée comme étant contenue dans le rapport marchand, en retenant que « l'échange fait l'argent avec la marchandise qui y convient le mieux » (*Grundrisse*) ; au contraire, les sujets marchands n'ont pas la possibilité d'instituer une monnaie à travers leurs seules interactions décentralisées, ce qui implique que la monnaie précède l'économie de marché et la fonde, et non l'inverse⁴⁶. L'État n'est plus vu comme un simple agent du capital, sous l'hypothèse

45. Il s'agit, comme on vient de le rappeler de la délimitation qui correspond au sens substantiel (substantif, chez Polanyi) : ce « sens substantif provient de ce que l'homme est manifestement dépendant de la nature et des autres hommes pour son existence matérielle. Il subsiste en vertu d'une interaction **institutionnalisée** entre lui-même et son environnement naturel. Ce procès est l'**économie** ; elle lui offre les moyens de satisfaire ses besoins matériels » (Karl POLANYI, « La fallace de l'économisme », *op. cit.*, p. 21, souligné par nous). Il y a lieu de ne pas se méprendre sur la signification de ces « besoins matériels ». Polanyi précise en effet que « ce dernier énoncé ne doit pas être interprété comme signifiant que les besoins qu'il s'agit de satisfaire sont exclusivement physiques (*bodily*), tels que la nourriture ou l'habitat, aussi essentiels soient-ils pour la survie, car cela restreindrait de façon absurde le champ de l'économie. Ce sont les moyens, non les fins, qui sont matériels. Peu importe que les objets utiles soient nécessaires à prévenir la faim, ou nécessaires à des objectifs d'éducation, militaires ou religieux. Tant que les besoins dépendent pour leur satisfaction d'objets matériels, la référence est économique » (*ibidem*). Autrement dit, les « besoins matériels » dont parle Polanyi sont les besoins dont la satisfaction implique la mobilisation d'objets matériels.

46. Michel AGLIETTA et André ORLEAN, *La violence de la monnaie*, *op. cit.* Autrement dit, « si la monnaie institue l'économie marchande, elle ne peut en être la conséquence » (Robert BOYER, *Théorie de la régulation. I. Les fondamentaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004, p. 27) ; « c'est clairement la monnaie qui [en] est l'institution de base » (*ibidem*, p. 14). Cf. aussi Bernard BILLAUDOT, *L'ordre économique de la société moderne : un réexamen de la théorie de la régulation*, Paris, L'Harmattan, coll. « Théorie sociale contemporaine », 1996.

d'un fondement économique de toute société ; il dispose d'une relative autonomie vis-à-vis de l'économie capitaliste en étant un vecteur de compromis institutionnalisés ; autrement dit, on est en présence d'un encastrement de l'économie dans le politique, ce qui se traduit par le fait que la constitution occupe le haut de la hiérarchie institutionnelle sociétale⁴⁷. Les formes institutionnelles, sur lesquelles débouche dans tel pays et à telle époque le processus d'institution de l'économie capitaliste et qui se situent au second rang de cette hiérarchie, ne sont pas un simple habillage de rapports économiques préexistants ; au contraire, « les règles et institutions juridiques[...] leur permettent d'être conçus et de se développer⁴⁸ ». Leur statut est d'être des catégories **intermédiaires**⁴⁹. Les angles morts de la théorie de Keynes sont ainsi comblés. Certains qualifient en conséquence la Théorie de la régulation d'« économie politique réaliste⁵⁰ ».

3. 3. Similitudes et différences entre l'Économie des conventions et la Théorie de la régulation concernant l'objet de l'économie

L'Économie des conventions et la Théorie de la régulation s'accordent pour rejeter d'abord l'idée que l'action utilitariste — l'action qui vise dans son intention à aller au devant d'un désir d'utilité — délimiterait un domaine qui pourrait **d'entrée de jeu** faire l'objet d'une analyse propre sans se soucier de ce que font les autres disciplines (ce qui était le positionnement de l'ancienne orthodoxie économique). Mais aussi l'idée selon laquelle ce domaine couvrirait toute la science sociale, parce qu'il n'y aurait pas d'action de l'homme qui soit autre qu'utilitariste (la nouvelle orthodoxie). Ces deux programmes débouchent sur la conclusion que les questions auxquelles ils sont confrontés sont communes aux diverses disciplines des sciences sociales (économie, sociologie, science politique), ainsi qu'au droit et à l'histoire. Ces questions sont en effet : la genèse et la fonction des institutions, en relation avec le processus d'individuation ; autrement dit, le lien entre l'action individuelle et l'action collective ins-

47. Cf. Robert BOYER, *Théorie de la régulation. I. Les fondamentaux*, *op. cit.*, p. 28.

48. Antoine JEAMMAUD et Antoine LYON-CAEN, *Droit du travail, démocratie et crise*, Arles, Actes Sud, 1986, p. 9 ; repris dans Robert BOYER, « Aux origines de la théorie de la régulation », in Robert BOYER et Yves SAILLARD (éds.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995, p. 25.

49. Rappelons que ces formes institutionnelles, constitutives d'une économie nationale, sont la monnaie, le rapport salarial, les formes de la concurrence, la relation État-économie et le mode d'insertion dans l'économie internationale.

50. Bruno AMABLE et Stefano PALOMBARINI, *L'économie politique n'est pas une science morale*, Paris, Raisons d'agir, 2005.

tituante (y compris sous la forme de l'auto-organisation impliquant sélection). Les anciennes divisions doivent donc être dépassées. C'est au sein de cette science sociale unifiée que des approches se distinguent et s'affrontent, sans qu'il s'agisse d'une reproduction des anciennes divisions disciplinaires.

Mais ces programmes de recherche divergent au-delà. L'Économie des conventions a en point de mire une unidisciplinarité sans délimitation précise d'un champ pour une discipline économique (si ce n'est en termes empiriques par des objets et des méthodes d'analyse et de traitement de données). La Théorie de la régulation considère au contraire que son objet propre d'analyse est l'économique (le capitalisme) et opte plutôt pour une pluri- ou multidisciplinarité s'agissant de réaliser cette analyse, étant donné que ce domaine est enchâssé dans la société politique, même si se manifeste en permanence une tendance à son dé-encastrement (ou son autonomisation, si on préfère). Il n'y a donc pas d'entente sur la délimitation des « faits économiques », et en conséquence sur le point de savoir si ces « faits » disposent d'une consistance suffisante pour laisser place à une discipline économique au sein de la science sociale.

4. Une solution de dépassement de cette divergence en institutionnalisme historique et pragmatique

Le dépassement de ces divergences ou oppositions implique d'abord de partir d'une délimitation substantielle de l'économie « en général ». Pour autant, on ne doit pas considérer que l'on est alors en présence d'un domaine identifiable d'activités ; en effet, quel que soit le critère d'identification que l'on envisage, toute séparation procède d'une institutionnalisation, alors que la délimitation retenue vaut pour tout genre de groupement humain. Elle se situe donc nécessairement à l'amont de toute modalité particulière de socialisation (ou de coordination, si on préfère), donc de toute « forme de vie pour reprendre l'expression de Wittgenstein⁵¹. L'économie « en général » ainsi délimitée ne peut être qu'un **aspect** de la vie sociale présent dans toute activité quel que soit le type de socialisation envisagé. Contrairement à ce que beaucoup d'économistes hétérodoxes (anciens ou nouveaux) retiennent plus ou moins explicitement, notamment en se référant à Polanyi, cet aspect ne peut être constitutif d'une discipline⁵². La

51. Ludwig WITTGENSTEIN, *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, NRF, « Bibliothèque de philosophie », 2001 (Traduction de *Philosophische Untersuchungen*, 1953).

52. D'ailleurs, les propres écrits de Polanyi relevant de l'anthropologie (Conrad M. ARENSBERG, Harry W. PEARSON et Karl POLANYI (eds), *Trade and Markets in the Early Empires. Economies in History and Theory*, New York, The Free Press, [1957] 1967 ;

monodisciplinarité est donc **première**. Mais on ne peut s'en tenir là. Ce dépassement implique aussi de montrer que la structure de base de la socialisation moderne laisse place à la constitution d'un **ordre économique**. Cet ordre est constitutif d'une discipline.

4. 1. L'économie substantielle n'est qu'un aspect de la vie sociale « en général »

Pour Postel et Sobel, l'Économie des conventions et la Théorie de la régulation « traitent du même objet en occupant deux versants opposés. [...] Le point obscur de ces deux écoles de recherche, si proches en réalité, c'est de ne pas parvenir à se représenter l'acteur en conflit. L'une favorise l'individu acteur mais ne pense pas le conflit, l'autre se représente le conflit sans parvenir à identifier d'acteurs. Elles sont complémentaires dans leur mode d'approche et pareillement démunies quand il s'agit de modéliser ce qui sans doute ne peut pas l'être : l'action⁵³ ». Je préfère remplacer « action » par « activité », l'action n'étant que l'un des versants d'une activité et, qui plus est, d'une activité sociale. S'il s'agit d'échapper au dualisme « individualisme/holisme », le point de départ de l'analyse « en général » de la vie des hommes en société doit se situer dans **l'entre deux** entre l'acteur et le système ou encore, pour le dire en des termes qui conviennent mieux à un institutionnaliste, il doit s'agir de ce qui fait de l'acteur individuel un élément du système⁵⁴.

trad. fr. : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse Université, 1974), écrits qui sont antérieurs à son ouvrage de 1977 dans lequel il clarifie la distinction entre substantiel et formel, accréditent plutôt l'idée que sa définition serait celle d'un domaine pouvant faire l'objet d'une discipline.

53. Nicolas POSTEL et Richard SOBEL, « L'impensé de l'hétérodoxie économique française », *Les temps modernes*, n° 615/616, sept.-oct. 2001, p. 321-346, p. 340.

54. Je dois à Danilo Martuccelli d'avoir attiré mon attention sur cette nécessité lors d'un séminaire au CLERSE. Je ne reviens pas sur la façon dont les apports respectifs de Marx (Karl MARX, *Introduction générale à la critique de l'économie politique*, Œuvres, Économie 1, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1963 ; *Le Capital*, Œuvres, Économie 1, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1963 ; *Fondements de la critique de l'économie politique I*, Paris, Anthropos, 1969), Weber (Max WEBER, *Économie et société*, op. cit.), Giddens (Anthony GIDDENS, *The constitution of society*, Cambridge, Polity Press, 1984 ; trad. fr. : *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987), Commons (John Roger COMMONS, *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1^{re} éd. 1934, Macmillan) et Boltanski-Thévenot (Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991), ont contribué, suite à une appropriation critique permettant de les conjuguer, à la construction présentée *infra*.

Un point de départ dans l'entre deux entre l'acteur et le système : l'activité sociale

Par activité, j'entends simplement toute façon pour un être humain d'occuper son temps : se rendre à son travail, acheter du pain, contempler la nature, penser, etc. L'activité se rattache d'un côté à l'acteur — celui qui la réalise seul ou avec d'autres — par la **signification** qu'il lui donne, ce que Max Wéber appelle le sens communiqué⁵⁵. Cette communication avec autrui, par le langage, est le propre de l'homme au regard de l'animal — ce qui fait de la langue l'institution de base de tout groupement humain. L'activité est alors vue comme proprement individuelle. Qu'en est-il si on se tourne de l'autre côté de l'entre deux, c'est-à-dire si on se préoccupe du rattachement de l'activité au système social ? L'activité ne s'y rattache que s'il s'agit d'une activité **sociale**, c'est-à-dire d'une activité qui interagit avec d'autres. Ce n'est donc pas une activité isolée, l'activité isolée étant celle qui consiste seulement à penser ou contempler — la *vita contemplativa*, par opposition à la *vita activa* qui comprend les seules activités sociales. L'activité est alors vue en faisant abstraction de l'individu particulier qui la réalise, c'est-à-dire comme une entité sociale : elle est dite « sociale » parce que des normes l'habilitent et la contraignent tout à la fois (et dans certains cas l'interdisent).

Plans et aspects de la vie active

Dans toute société, il y a lieu distinguer le plan technique des rapports des hommes aux objets (les éléments de la nature auxquels l'homme ne communique pas le sens de ce qu'il fait, y compris son corps biologique) et le plan social des rapports des hommes entre eux⁵⁶. De façon générale, la vie sociale est à l'intersection de ces deux plans : c'est une mise en rapport des hommes entre eux à propos de leurs rapports aux objets. Cette vie sociale met en jeu plusieurs registres de socialisation, qui tiennent à la

55. Max WEBER, *Économie et société*, op. cit.

56. Cette distinction analytique n'implique pas que le premier, le plan **technique**, soit un simple décor du second, le plan **social**. Au contraire, il n'y a pas de mise en rapport des hommes entre eux qui soit motivée, déterminée, par autre chose que la mise en rapport de l'homme aux objets dans la vie active. Cette distinction n'est donc pas existentielle : on ne peut analyser l'un sans prendre en compte l'autre. Précisons qu'il est assez courant de considérer que le premier niveau serait l'économie et le second la politique — cf. notamment Dumont (Louis DUMONT, *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977) repris par Théret (Bruno THERET, *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste de l'État*, Paris, PUF, 1992), mais aussi Giddens (Anthony GIDDENS, *The constitution of society*, op. cit.).

diversité des ancrages de celle-ci dans la nature, et plusieurs aspects qui tiennent à leur mise en rapport symbolique (cf. tableau 3).

Tableau 3 : La structure générale d'un groupement humain doté d'une fermeture

| | | | | | |
|--|----------------|--|--|--|--|
| | | Registres naturels de socialisation | | | |
| Vie des hommes en communauté ou en société | Plan social | Mise en rapport des hommes entre eux à propos des... | Mise en rapport des hommes entre eux à propos des... | Mise en rapport des hommes entre eux à propos des... | Mise en rapport des hommes entre eux à propos des... milieux de vie |
| | Plan technique | ressources d'allocation naturelles ou produites | espaces disponibles à la surface de la terre | corps sexués | |
| | Symbolique | Aspect économique | Aspect politique | Aspect anthroponomique | Aspect écologique |
| | | Signification | | | |

* Plus simplement : aspect domestique.

Ainsi, toute activité sociale a un aspect de nature économique (il tient aux ressources d'allocation mobilisées), un aspect de nature politique (il tient au lieu de l'activité), un aspect anthroponomique⁵⁷ (il tient au corps de la personne qui s'active), un aspect écologique (il tient au milieu dans lequel l'activité se réalise) et un aspect proprement symbolique (sa signification).

Le registre de socialisation de nature économique n'est pas un domaine

Le registre de socialisation de nature économique se présente comme le résultat d'une déconstruction de l'économie substantielle définie par Polanyi (cf. *supra*). Ce n'est qu'un **aspect** de la vie sociale, présent dans toute activité⁵⁸. Certes, cet aspect peut être tout particulièrement mis en

57. La production de l'humain (corps) dans la succession des générations (Denis BERTAUX, « La maîtrise de la production anthroponomique comme enjeu de la modernité », in Michel AUDET et Hamid BOUCHIKHI (dir.), *Structuration du social et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Laval, Les presses universitaires de Laval, 1993).

58. Et cet aspect n'est pas celui que retient Arnaud Berthoud pour qui l'économie est « un aspect de la vie sociale marquée par la lutte contre la pauvreté et l'enchaînement

avant dans la signification donnée couramment à certaines activités — on peut alors parler d'activités dont l'aspect principal est de nature économique —, mais il n'y a, *a priori*, aucune raison pour que les normes sociales qui encadrent ces activités relèvent d'un institutionnel lié à cet aspect. Au contraire, ce que l'on pense connaître des groupements humains à base de « communalisation » qui ont historiquement précédé les sociétés territorialisées, c'est-à-dire les groupements humains à base de « socialisation »⁵⁹, nous invite à les voir comme des ensembles organiques, c'est-à-dire comme des groupements sans différenciation laissant place à la notion d'intérêt personnel et qui sont organisés autour d'une symbolique du sacré, le principe qui préside à la justification des normes sociales — usages et coutumes — étant la **sacralisation**. Le registre de socialisation de nature économique ne peut donc délimiter, en toute généralité, une discipline économique entendue comme un savoir propre portant sur ce registre, y compris d'ailleurs pour les seules sociétés territorialisées à l'ancienne dans lesquelles la rationalisation se conjugue à la sacralisation comme on le voit maintenant.

4. 2. *L'ordre économique de la société moderne*

Les normes qui font que les activités de la vie active sont rattachées à la société sont à la fois des normes techniques et des normes sociales. Les premières s'imposent par l'apprentissage et l'expérience, sans avoir besoin d'être justifiées autrement. Il n'en va pas de même des **normes sociales** qui, tout à la fois, habilent et contraignent les activités de la vie active et qui portent avant tout sur les droits à se servir des objets, c'est-à-dire la distribution de tels droits ou d'interdits entre les hommes (cf. par exemple le débat actuel sur la prostitution). En effet, comme ces normes sont toujours constitutives d'**inégalités** de pouvoir (au sens de pouvoir faire) entre les membres de la société, c'est-à-dire principalement d'inégalités distributives, leur suivi implique qu'elles soient **justifiées** d'une façon ou d'une autre.

Le processus de modernisation à l'échelle de l'histoire de l'humanité a conduit à substituer la **rationalisation** à la sacralisation⁶⁰. Dire que le

d'actes de production, de distribution et de consommation d'objets considérés comme des biens ou des richesses », in Arnaud BERTHOUD, *Essais de philosophie économique*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2002, p. 9.

59. Max WEBER, *Économie et société*, op. cit.

60. Il revient au même de parler de processus de modernisation que de modernité, à partir du moment où on ne confond pas ladite modernité avec telle ou telle forme particulière d'existence de celle-ci et où on ne considère pas qu'il s'agirait d'un état acquis une fois pour toutes. On peut dater le commencement de ce processus en Grèce (cf. Alasdair

principe de justification devient la rationalisation, en remplacement de la sacralisation comme forme idéal-typique dominante, signifie que la justification des normes sociales fait appel à des raisons qui concernent la **justice entre les hommes** sans référence à Dieu et à la religion⁶¹. Leur institution relève alors d'une **action collective** qui fixe les conditions de règlement de conflits de prétentions entre des personnes mutuellement dépendantes (Commons). Cette action collective mobilise le droit pour mettre en forme des compromis, lorsqu'aucune polarisation ne s'est faite sur une logique particulière de justification sociale commune, c'est-à-dire sur une façon commune de définir l'intérêt général. La rationalisation des normes sociales — la rationalisation sociale, pour faire bref — va de pair avec l'avènement de pratiques individuelles rationnelles, c'est-à-dire d'activités à signification rationnelle : ce sont des pratiques dont le sens communiqué fait référence à l'intérêt personnel et qui prennent alors le dessus sur les pratiques à signification traditionnelle. On peut vraiment parler d'individu. Ainsi, rationalisation sociale et rationalité individuelle vont de pair. Cela veut dire qu'une **dissociation** s'instaure entre la justification par un individu des normes sociales qui gouvernent telle ou telle de ses activités, la **justification sociale** de cette activité⁶² et la justification par cet individu qui stipule que les raisons avancées dans la signification qu'il donne à cette activité sont de bonnes raisons pour lui et qui peut être en conséquence qualifiée de **justification individuelle**. Les normes sociales sont alors des règles de droit ou des conventions.

L'économie moderne comme domaine d'activités dé-encadrées

Quand on parle d'activités économiques en modernité, ce n'est pas le sens général substantiel, qualifié ci-dessus « de nature économique », qui est le plus souvent mobilisé. C'est un sens spécifiquement moderne. De

MACINTYRE, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, Paris, PUF, Léviathan), noter qu'une étape en a été ensuite la civilisation andalouse avec notamment Avéroès et retenir surtout que le saut qualitatif majeur qui intervient dans son cours est celui qui se produit en Europe occidentale avec la Renaissance et les Lumières, ce qui justifie de parler de l'entrée dans une époque moderne comme le fait Hannah ARENDT (*The Human Condition*, 1958 ; trad. fr. : *Condition de l'homme moderne*, Paris, Press Pocket, 1991).

61. En tant qu'elle est fondée sur le rapport des hommes à Dieu et ne se limite pas à une certaine façon d'envisager en conséquence les rapports des hommes entre eux. Précisons qu'il ne s'agit pas d'une pure et simple substitution, ce qui impliquerait que toute trace de sacralisation ou de mythe aurait disparu avec l'avènement de la rationalisation. Il s'agit d'un processus de substitution.

62. La justification par cet individu de cette activité en tant qu'elle est sociale, c'est-à-dire qu'elle peut être réalisée dans telles ou telles conditions — les normes sociales en question — par n'importe qui.

quoi est-il alors question ? Ces activités sont dé-encastées, ou dé-enchâssées⁶³, des structures du quotidien (Braudel) ou du monde de la vie (Habermas). On est en présence d'un domaine d'activités institutionnellement distingué.

« La finalité ne peut être le critère de délimitation d'un domaine d'activités. En effet, étant donné la multiplicité des effets d'une activité, le chercheur en science sociale doit se référer à la signification d'une activité pour pouvoir dire quelque chose de sa finalité⁶⁴. Si des activités se distinguent d'autres, ce ne peut être qu'au titre de leur signification. Et, comme toute séparation est institutionnelle, la particularité de la signification qui est donnée de certaines activités doit avoir un fondement institutionnel.⁶⁵ »

Les deux institutions qui constituent la « structure de base » (Rawls) de la socialisation moderne sont la **monnaie** et la **citoyenneté**. Ce sont les générateurs symboliques de la modernité⁶⁶. En tant que mises en rapport entre semblables ne réglant pas de conflits de prétentions, ils opèrent comme des langages, celui de l'équivalence d'un côté (monnaie), celui de l'égalité de l'autre (citoyenneté). C'est leur couplage dans des formes dépersonnalisées qui est spécifiquement moderne⁶⁷. Ces formes modernes s'appuient l'une sur l'autre. Dans ce contexte, **les activités d'ordre économique sont celles dont la signification est exprimée dans le langage de la monnaie**. Une activité d'ordre économique est donc une activité qui n'a de sens qu'en se référant à la monnaie, à son principe d'équivalence entre les choses et aux comptes que ce principe permet. Il peut s'agir d'une transaction d'ordre économique ou d'une activité proprement dite qui s'inscrit dans une série téléologique débouchant sur une telle transaction.

63. Dé-encastement ou dé-enchâssement sont deux traductions possibles du *disembeddedness* dont parle Polanyi (Karl POLANYI, *The Great Transformation*, Boston, Bacon Press, [1944] 1957 (trad. fr. : *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983). Ce *take off* procède de la dépersonnalisation des institutions constitutives de l'ordre en question. Ce n'est pas une autonomisation ou encore une extériorisation.

64. Sauf à traiter la signification comme le fruit d'une aliénation, en considérant que ce que les gens disent de ce qu'ils font est sans importance pour comprendre ce qu'ils font.

65. Bernard BILLAUDOT, « Économique, justification marchande et démocratie », in Alain CAILLE et Marc HUMBERT (éds.), *La démocratie au péril de l'économie*, Rennes, PUR, 2006, p. 57.

66. Je suis redevable à Alain Caillé de cette dénomination.

67. Dépersonnalisé veut dire qu'il n'y a plus une personne physique (prince, roi, empereur) ou symbolique (dieux, Dieu) qui préside à l'institution en question sous une certaine forme. Le processus d'institution ne présuppose pas une dépendance personnelle.

L'économique comme ordre

Ainsi défini, l'économique est un **ordre**, c'est-à-dire un ensemble structurel qui ne fait pas société tout en disposant d'un institutionnel qui lui est propre — un institutionnel résultant d'une action collective qui est à la fois sociétale (règles de droit) et propre à cet ordre (conventions communes ou collectives). Les formes institutionnelles concernées sont le rapport salarial, le rapport commercial et le rapport financier (second rang d'institution). Leurs mises en forme s'effectuent à divers niveaux imbriqués de structuration spatiale. On doit donc parler d'ordre territorial⁶⁸. De même pour les autres ordres (politique, domestique...) dont on ne traite pas ici.

De plus, les logiques de rationalisation des règles sociales qui sont à même d'opérer dans cette mise en forme ne sont pas spécifiques à cet ordre. La proposition à laquelle je suis parvenu à ce sujet, en conjuguant de façon critique la triade de Commons⁶⁹ et la théorie des cités de Boltanski-Thévenot⁷⁰, est que les trois grands principes ou valeurs qui président à la justification des règles sociales territoriales en modernité sont la liberté, l'efficacité technique et le collectif⁷¹. La liberté conduit à préconiser le marchandage comme mode de règlement des conflits de pouvoir et d'appropriation. L'efficacité technique, qui est celle dans l'utilisation des objets, conduit à préconiser la direction d'un seul, jugé compétent pour régler ces conflits parce qu'il dispose des informations nécessaires pour parvenir à cette efficacité (ces informations étant distribuées entre un certain nombre de personnes, il les centralise). Le collectif enfin conduit à préconiser la planification : une instance collective règle d'au-dessus les conflits en question. Ce dernier principe ne se situe pas sur le même plan que les deux premiers ; il les surplombe, parce que c'est lui qui donne sa place au marchandage et à la direction, c'est-à-dire au marché (économique ou politique) et à l'organisation dirigée en modernité occidentale — ce qui conduit à dire que le contrat et la hiérarchie ne sont pas source de normativité. Les sociétés modernes se différencient par les poids respectifs de ces trois logiques dans leur mise en forme institutionnelle.

68. Bernard BILLAUDOT, « Le territoire et son patrimoine », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n° 1, Janvier-Mars 2005, Lavoisier, p. 83-107.

69. John Roger COMMONS, *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, *op. cit.*

70. Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, *op. cit.*

71. Cf. Bernard BILLAUDOT, « Institution et justification », *Revue de socio-économie*, n° 1, 2008.

Enfin, les types d'engagement possibles de l'individu dans une activité d'ordre économique, types qui ressortent de la justification individuelle de cette dernière, ne sont pas spécifiques à cet ordre. Ils sont communs à toutes les activités de la *vita activa* ; une appropriation critique des trois types d'actes que distingue Arendt dans *Condition de l'homme moderne* conduit à dire qu'il s'agit du **travail** entendu comme acte routinier inscrit dans la simple reproduction sans fin des corps biologiques, de l'**œuvre** comprise comme la réalisation de quelque chose qui dure et de l'**action** se caractérisant par l'imprévisibilité et l'irréversibilité de ses résultats⁷². Il n'y a donc pas de rationalité qui soit proprement d'ordre économique. Ces types ne doivent pas être confondus avec ceux que Thévenot qualifie de régimes d'engagement⁷³ ; à savoir le régime de justification, le régime du plan (de l'action en plan) et le régime de familiarité. Ces derniers concernent ce que j'appelle en toute généralité la justification/contestation en raison des règles sociales. D'ailleurs, le seul « régime d'engagement » dans le débat de justification/contestation qui a été pris en compte dans ce qui précède est le premier, dans la mesure où il concerne la justification de la structure de base de la société, c'est-à-dire les justifications énoncées dans l'**espace public**. Et non pas ceux qui relèvent d'espaces privés ; à savoir, le « plan » au sein d'une organisation dépersonnalisée telle que la firme comme organisation productive et la « familiarité » pour une organisation personnalisée telle que la famille⁷⁴.

L'ordre économique n'est pas essentiellement marchand et il ne se confond pas avec le capitalisme

Dans ce qui précède, la logique marchande est considérée comme une logique de rationalisation, et le marché comme le mode de coordination (ou la structure de gouvernance de transactions si on préfère) associé à la

72. Au même titre que j'ai retenu que les « types » de transaction de Commons étaient des modes de mise en ordre transverses à tout genre de transaction, je retiens que les trois « types » d'actes de la *vita activa* de Arendt sont des types d'engagement dans l'activité transverses à tout genre d'activité. On ne doit donc pas confondre le travail, comme type d'engagement (*animal laborans*), et le travail comme nom de l'activité à laquelle on se livre lorsqu'il s'agit d'une activité de production, ce dernier pouvant relever de l'œuvre ou même de l'action.

73. Laurent THEVENOT, *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.

74. À ce titre, le principal problème que posent les analyses développées par les conventionnalistes est qu'elles ne distinguent pas les justifications individuelles des justifications sociales, ce qui revient à une absorption de la rationalité dans le raisonnable (au sens de Rawls).

logique marchande sous l'égide de la liberté conçue comme liberté-compétition (modernité occidentale). Ni l'une ni l'autre ne tiennent à l'existence de la monnaie et ne sont donc spécifiquement d'ordre économique. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison, *a priori*, pour que l'ordre économique soit marchand (au sens de « essentiellement » marchand). En revanche, il l'est le plus souvent « partiellement ». Cela justifie que l'on parle à son propos d'économie de marché, si ce n'est que cette expression est fallacieuse, dans la mesure où elle est porteuse d'une confusion entre « essentiellement » et « partiellement ».

La même confusion est souvent faite entre ordre économique et capitalisme. Elle n'est pas acceptable, à partir du moment où on ne définit pas l'ordre économique à partir d'une logique particulière (une logique d'enrichissement) ou d'une rationalité propre à cet ordre⁷⁵. La définition qui vient d'en être donnée conduit à parler d'**impulsion capitaliste** de l'ordre économique. Certes, à partir du moment où les trois rapports sociaux propres à l'ordre économique sont en place, cette impulsion est à même d'exister : des activités de production d'ordre économique sont mises en œuvre dans le but de rentabiliser les capitaux qui s'avèrent nécessaires pour que cette activité voit le jour ; autrement dit, on **ne peut interdire** cette impulsion, seulement l'encadrer. Il n'en reste pas moins que cette impulsion capitaliste n'est pas, *a priori*, la seule à même de voir le jour dans le cadre de ces rapports. De plus, la mise en forme institutionnelle de la firme capitaliste (au troisième rang d'institution) n'implique pas nécessairement une dévolution unilatérale du pouvoir de diriger la firme, ou d'en contrôler la direction managériale, à celui ou à ceux qui apportent en propre les capitaux sans limitation de durée et sans garantie de rentabilisation.

Conclusion

L'ordre économique, ainsi distingué du marchand et du capitalisme, est à même de faire l'objet d'un corps de connaissances particulières, c'est-à-dire d'une discipline au sein de la science sociale. Sa délimitation s'est faite sous l'égide d'un institutionnalisme historique et pragmatique. Comme il s'agit seulement d'un ordre de socialisation et non pas d'une

75. Tel était encore le cas, en suivant alors Thérét (Bruno THERET, *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste de l'État*, op. cit.), dans mes ouvrages : *L'ordre économique de la société moderne : un réexamen de la théorie de la régulation*, Paris, L'Harmattan, coll. « Théorie sociale contemporaine », 1996 et *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Théorie sociale contemporaine », 2001.

société territorialisée, son analyse doit être menée **en permanence** en prenant en compte l'insertion de cet ordre, qui se structure à divers niveaux spatiaux, dans les sociétés-territoires qui se structurent aussi à divers niveaux spatiaux ; et non pas seulement au départ. Il n'y a donc pas lieu, dans cette optique, d'opposer unidisciplinarité et pluridisciplinarité, si on précise bien que les diverses disciplines qui peuvent être délimitées en modernité — on s'est volontairement limité à la seule discipline économique — ont alors nécessairement un appareillage conceptuel commun. En revanche, l'unidisciplinarité plurielle et historiquement située qui est ainsi préconisée s'oppose à la monodisciplinarité portée par l'approche en institutionnalisme rationnel, c'est-à-dire par la problématique, « économique » au sens formel du terme, du choix rationnel. Cette opposition se manifeste avant tout dans la façon de se représenter la structuration sociale moderne et son histoire et, en conséquence, les points d'appui d'une transformation future de celle-ci. Elle se manifeste donc avant tout sur le terrain de la réflexivité de la science sociale.

Pour autant, ce n'est pas une nouvelle discipline économique qui a été délimitée. Il s'agit essentiellement d'une **nouvelle vision** de la discipline réellement existante depuis sa constitution comme telle avec l'économie politique classique faisant suite à ses formes primitives mercantiliste et physiocrate. Cette nouvelle vision fait voir le caractère **fallacieux** des deux apparences qu'elle s'est majoritairement donnée, la conception classique puis la conception néoclassique de cette discipline, ainsi que de la nouvelle apparence qui s'impose au tournant du XXI^e siècle. À s'en tenir à ce qui est commun aux trois, la fallace dont je parle n'est pas celle que dénonce Polanyi⁷⁶. Bien au contraire, la vision proposée conduit à contester l'idée selon laquelle le sens substantiel et le sens formel se composeraient (fusionneraient) au stade historique de l'économie de marché⁷⁷. Les activités d'ordre économique ne sont pas gouvernées par une logique d'économie de moyens, tout particulièrement de moyens à usage alternatif. Sa dénomination fallacieuse comme économie de marché conduit à le penser, aussi bien chez Smith que chez Walras, comme un ordre efficient — on parle couramment à ce propos d'efficacité économique, en opposant celle-

76. Karl POLANYI, « La fallace de l'économisme », *op. cit.*, ou celle dont se préoccupe Caillé (Alain CAILLE, *Dé-penser l'économie*, Paris, La Découverte, MAUSS, 2005) en dépensant l'économique.

77. Cf. note 40 *supra*.

ci aux préoccupations de justice sociale. Cela n'est exact que partiellement⁷⁸. La logique d'économie qui opère dans cet ordre **concerne seulement ce qui coûte ou rapporte en monnaie**, c'est-à-dire les ressources (y compris humaines, s'agissant du travail salarié) qu'il faut payer ou que l'on peut vendre. Aucune économie n'est faite concernant les ressources libres ou gratuites mobilisées qui ne donnent pas lieu à écriture dans les comptes de l'agent économique. Or, ces ressources, à commencer par les ressources patrimoniales naturelles et sociales⁷⁹, deviennent de plus en plus primordiales, comme cela se manifeste notamment avec la montée d'une économie fondée sur la connaissance et la crise socio-écologique. La contradiction inhérente à l'ordre économique occidental — le seul que l'on peut observer et analyser après l'échec du socialisme réellement existant qui visait à mettre en place un ordre économique sans marché ni capitalisme et qui ne pouvait en conséquence qu'être totalitaire — est de ne pas compter ces ressources, de les gaspiller et même souvent de les détruire sans espoir de retour. La nouvelle orthodoxie économique, la nouvelle science sociale du choix rationnel, a capté cette contradiction en prenant en compte les externalités (des interactions qui ne passent pas par le marché économique) et les biens publics (des biens qui sont rares, bien qu'ils n'aient pas de prix). Mais elle échoue dans les propositions normatives d'internalisation qui en sont déduites (faire payer le pollueur, par exemple), dans la mesure où, comme théorie positive, elle a évacué la question de la justice (ou encore de l'éthique, pour suivre la mode) et prétend en conséquence dicter les choix politiques.

Au contraire, si on intègre dans la construction positive le « fait du pluralisme » en termes de croyance (Rawls), la pluralité des conceptions de la justice (MacIntyre) et/ou celle des biens supérieurs communs (Boltanski et Thévenot), on met en exergue le rôle du débat démocratique, et celui du politique s'agissant de la structure de base, dans la résolution des conflits qui résultent de cette pluralité. Et on est à même de comprendre que ces conflits trouvent leur origine dans le fait que toute mise en ordre

78. Et on peut ajouter que la vision de l'efficacité d'ordre économique qui est proposée ici ne repose plus sur la théorie de la valeur utilité, mais sur une théorie de la valeur économique (en monnaie) qui accorde une place centrale aux conventions de qualité mettant en jeu des principes éthiques (ou de justice, si on préfère). On ne peut donc opposer, comme des entités extérieures l'une à l'autre, l'efficacité économique et la justice sociale. Cf. Philippe COPPENS, « État, marché et institutions », *École thématique CNRS*, La Rochelle, sept. 2007 ; Bernard BILLAUDOT et Jean-Claude DUPUIS, « RSE et critère de gestion. Quel critère de gestion pour la firme socialement responsable ? », *Économies et Sociétés*, Série W, 2007.

79. Bernard BILLAUDOT, « Patrimoine et organisation », *Économie appliquée*, 2007.

sociale institue des inégalités entre les hommes et que chacun n'est pas « sous le voile d'ignorance » lorsqu'il discute en raison du caractère juste ou injuste de ces inégalités : il argumente toujours en situation ; il mobilise la croyance, la conception de la justice et/ou le bien supérieur commun qui s'accorde à son intérêt personnel tel qu'il découle de sa situation sociale qu'il connaît. On réhabilite ainsi la guillotine de Hume selon laquelle on ne peut déduire ce qui doit être de ce qui est. Cela vaut en particulier pour la façon dont évoluera dans l'avenir l'affrontement entre les diverses conceptions de la « science économique » que cette contribution avait pour objectif d'explicitier.

*LEPII-CNRS-UPMF-Grenoble
bernard.billaudot@wanadoo.fr.*

* * *

Travail, valeur et monnaie : dépoussiérage des catégories marxistes appliquées à la sphère non marchande

Jean-Marie HARRIBEY

L'invitation lancée à travers ce dossier « L'économie hétérodoxe en crise et en critique » doit être prise au sérieux au regard des transformations profondes du capitalisme depuis le dernier quart du XX^e siècle. Celui-ci, que les économistes critiques qualifient de « néolibéral » ou de « financiarisé », tandis que les libéraux utilisent l'euphémisme « mondialisation », tend à se rapprocher de son modèle le plus pur : la maximisation de la rente financière et l'achèvement du processus de marchandisation des activités humaines.

La théorie néoclassique, pour légitimer l'extension perpétuelle du champ de la valorisation du capital, a imposé la thèse du caractère parasitaire de l'activité publique non marchande, financée par prélèvement sur l'activité marchande des agents privés qui, de ce fait, se voit limitée (par l'effet d'éviction et la montée des taux d'intérêt). La conséquence normative de cette approche est de verrouiller la politique monétaire, notamment en interdisant la monétisation des déficits publics, obligeant les États à emprunter sur les marchés financiers. La redécouverte des rendements croissants et des externalités positives a permis à l'édifice néoclassique de retrouver un minimum de réalisme avec la théorie de la croissance endogène puisque l'intervention de l'État est jugée nécessaire pour mettre à disposition le bien public éducation. Mais ce renouveau n'est pas allé jusqu'à remettre en cause le dogme selon lequel le privé finance le public.

La manière dont s'est conclu en France le « Grenelle de l'environnement » doit être regardée comme un indice supplémentaire d'un commencement de changement de stratégie des classes dominantes dans le monde à l'égard de la dégradation de l'environnement et du changement climatique. Comme le capitalisme se heurte à la barrière de l'énergie et à celle

de la nature en général, il va bien lui falloir réagir. Le principe qui se dessine peut être résumé ainsi : il faudra en passer par payer le prix de la raréfaction des ressources et de la dégradation générale, et donc, mettre tôt ou tard en place une fiscalité écologique, à côté d'éventuelles autres mesures. Mais, pour ne pas heurter de plein fouet l'un des dogmes néolibéraux les plus tenaces, cette fiscalité spécifique ne devra pas alourdir la fiscalité globale. Au nom de la « neutralité fiscale », elle devra être conçue en remplacement d'autres impôts. On le devine aisément, ce qui est visé, c'est, une fois de plus, la cotisation sociale, considérée comme un coût, une charge. Fiscalité écologique, oui, puisque nous y sommes obligés ! Mais en baissant le « coût du travail » !

Les pensées hétérodoxes, et plus encore les mouvements sociaux, dont l'altermondialisme qui proclame que « le monde n'est pas une marchandise », sont donc confrontés à de redoutables problèmes. Comment donner une légitimité nouvelle à l'impôt, à la cotisation, en bref aux mal nommés « prélèvements obligatoires », à une époque où ils sont considérés comme autant de freins au dynamisme économique, à la « réforme » et, bien sûr, à la compétitivité dans la concurrence mondiale ? Comment disposer des ressources nécessaires pour assurer l'accès universel aux biens communs de l'humanité ainsi qu'à la protection sociale, et non pas l'un à la place de l'autre ? Et cela, d'autant plus que ces besoins, tant sociaux qu'en matière de préservation de l'environnement iront en croissant.

La réponse à ces questions oblige à réexaminer la nature de l'impôt et, au-delà, celle de tout prélèvement. Les interprétations que l'on en donne traditionnellement à gauche ne sont peut-être pas à la hauteur des enjeux. Il s'agit donc d'une réouverture d'une question d'économie politique. Et pas n'importe laquelle : économie politique critique, à vrai dire « critique de l'économie politique ».

Au sein de la théorie marxiste traditionnelle, la conviction du caractère improductif des travailleurs fournissant les services non marchands — quand ce n'est pas des services tout court — est solidement enracinée : ils sont financés par prélèvement sur la plus-value capitaliste. Penser dans ces conditions la démarchandisation est impossible puisque la non-marchandise dépendrait de l'existence de la marchandise.

Nous disposons certes avec la théorie keynésienne d'une première réfutation de la croyance néoclassique : en situation de sous-emploi, l'intervention de l'État déclenche un effet multiplicateur par la seule vertu d'une propension marginale à consommer comprise entre 0 et 1 et d'autant plus forte que les revenus sont bas. De plus, selon le théorème d'Haavelmo

(1945), cette intervention est bénéfique même si la dépense publique supplémentaire est faite à budget équilibré.

Mais cette réfutation nous paraît aujourd'hui insuffisante devant les coups de boutoir de la théorie néoclassique qui, depuis trente ans, a imposé le dogme des prélèvements obligatoires trop élevés. Elle gagnera à être complétée par une approche mettant en évidence la relation entre l'anticipation des besoins collectifs et le financement de la production non marchande que nous distinguerons du paiement de celle-ci.

Nous proposons donc de revisiter un certain nombre de catégories marxiennes en montrant que le travail effectué dans les services non marchands est productif de valeurs d'usage monétaires mais pas de valeur pour le capital, et que les travailleurs qui y sont employés créent le revenu qui les rémunère. En d'autres termes, les impôts et taxes ne sont pas prélevés sur quelque chose de préexistant mais sur un produit national déjà augmenté de la production non marchande. L'argumentation est fondée sur la généralisation du concept keynésien d'anticipation, appliqué ici à la décision publique de mettre en œuvre une production non marchande.

De plus, une création monétaire est nécessaire pour impulser la dynamique économique, essentiellement la dynamique capitaliste. Mais la croissance des services non marchands, toutes choses égales par ailleurs, exige elle aussi une création monétaire. Celle-ci peut d'ailleurs prendre en théorie deux formes. Une forme directe : financement des déficits publics par avances de la banque centrale au Trésor public. Ou une forme indirecte : emprunts des capitalistes auprès du système bancaire pour acheter les bons du Trésor. Dans le cas où il s'agit d'étendre le secteur non marchand — pour un secteur marchand au moins égal — il est logiquement impossible que cette extension soit financée par l'épargne préalable.

Il s'ensuit que toute « reproduction élargie », capitaliste ou non marchande, exige un financement monétaire préalable. Dès lors, il convient de distinguer le financement de la production non marchande *a priori* et son paiement *a posteriori*. Le financement n'est pas d'une nature distincte de celle qui concerne le financement de la production capitaliste, tandis que le paiement est ici socialisé et non pas privé. Les impôts ne financent pas la production non marchande, ils la paient. Les « prélèvements obligatoires » sont en réalité le prix socialisé du service éducation, du service santé, du service justice, etc., dans lequel n'intervient aucune exigence de rémunération du capital, ce qui fait que, par convention, la valeur ajoutée nette de ces services est égale aux salaires versés. Dans la première partie de cet article, nous essaierons d'établir le caractère productif du travail dans les services non marchands. Dans la deuxième, nous proposerons de

formuler le bouclage macro-économique en incluant le financement monétaire de la production marchande et de la production non marchande, et de définir l'anticipation, le financement et le paiement de toute production comme trois moments du processus de production et de reproduction de l'économie.

1. Le travail productif de richesse et de valeur dans les services non marchands

L'analyse de la marchandise ouverte par Marx au début du *Capital* donne les outils conceptuels pour critiquer le processus de marchandisation du monde. Mais le marxisme a laissé en jachère la construction d'une économie politique critique dont l'objet serait de théoriser une sphère non marchande ayant pour vocation de s'étendre au fur et à mesure que les rapports de force tourneraient à l'avantage du travail face au capital. La raison en est que la conception du travail productif qui prédomine au sein de la théorie marxiste depuis un siècle et demi ne prépare pas à cette construction ; au contraire, elle l'empêche. Il faut alors réexaminer ce point et voir en quoi cela fait débat.

1.1. Le concept de travail productif revisité

La définition du travail productif n'a de sens que relativement aux rapports sociaux dominants. Ainsi, la distinction de Marx entre procès de travail en général et procès de travail capitaliste garde toute sa pertinence pour différencier le travail productif de valeurs d'usage et le travail productif de valeur et de plus-value pour le capital¹. Au sein du mode de production capitaliste, la plupart des valeurs d'usage se présentent sous la forme monétaire, mais certaines sont marchandes et les autres ne le sont pas. La vision habituelle selon laquelle, en termes libéraux, l'État prélève une part du fruit de l'activité privée pour financer ensuite les dépenses collectives, ou, en termes marxistes orthodoxes, il prélève une part de la plus-value produite par les travailleurs salariés du secteur capitaliste, aboutit à des impasses logiques. Nous proposons de montrer que, lorsque les besoins collectifs sont anticipés, le travail qui y est consacré produit

1. Il est crucial de rejeter la matérialité ou l'immatérialité du produit comme critère de définition du travail productif. Marx l'explique : « Le fait, pour le travail, d'être productif n'a absolument rien à voir avec le contenu déterminé du travail, son utilité particulière ou la valeur d'usage particulière dans laquelle il se matérialise. », in Karl MARX, *Matériaux pour l'économie (Théories de la plus-value)*, in *Oeuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », tome 2, [1861-1865] 1968, p. 393.

les valeurs d'usage désirées, il produit aussi leur valeur monétaire non marchande et le revenu distribué correspondant.

Schématisons l'économie capitaliste de la manière suivante. Les forces productives sont partagées entre un secteur marchand capitaliste produisant des biens de production et des biens de consommation, et un secteur non marchand produisant des services collectifs. Admettons pour l'instant la vision habituelle : l'État prélève une part du fruit de l'activité privée pour financer ensuite les dépenses collectives. Pour qu'une part de la plus-value soit prélevée, il faut au préalable que la plus-value dans son ensemble ait été réalisée, c'est-à-dire qu'elle ait déjà revêtu la forme du profit monétaire.

Or, on sait que le profit monétaire n'est pas possible macroéconomiquement sur la seule base des avances monétaires des capitalistes. Cette contradiction n'est résolue que par l'existence d'un système bancaire qui, grâce à la création monétaire, fait l'avance du profit au système productif capitaliste permettant la réalisation de la plus-value sur le plan macro-économique et, ainsi, l'accumulation du capital². On retrouve dans ce qui précède une idée commune à Marx³, Luxemburg⁴, Kalecki⁵, Keynes⁶ et Schumpeter⁷. On peut montrer en effet que la reproduction élargie de période en période a lieu si la création de monnaie de banque centrale est supérieure à la thésaurisation des ménages. Dans le cas où il n'y aurait pas de création de monnaie centrale, pour qu'il y ait tout de même accumulation et reproduction élargie, les ménages devraient déthésauriser, ce qui équivaldrait à une réintroduction de monnaie dans le circuit, monnaie

2. Sur ce point, cf. Jean-Marie HARRIBEY, « Marx : des prix de production au circuit monétaire », in Christian BIDARD, Afif HENDAOU et Frédéric POULON (dir.), *Keynes et Sraffa, recherche de passerelles*, Paris, Cujas, 1998, p. 157-176 ; et « Retour sur la "source" du profit », *Documents pour l'Enseignement Économique et Social*, n° 119, mars 2000, p. 39-54.

3. Karl MARX, *Le Capital, Livre II*, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », t. 2, [1885] 1968.

4. Rosa LUXEMBURG, *L'accumulation du capital*, Paris, Maspero, 1972.

5. Michal KALECKI, *Théorie de la dynamique économique, Essai sur les variations cycliques et à long terme de l'économie capitaliste*, Paris, Gauthier-Villars, 1966 ; Michal KALECKI, *Selected essays on the dynamics of the capitalist economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

6. John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, [1936] 1969.

7. Joseph Alois SCHUMPETER, *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz, [1912] 1934.

qui en avait été soustraite⁸. Alain Barrère énonçait ainsi ce qu'il appelait une règle du circuit :

« Le circuit est un processus circulatoire de flux de liquidités monétaires itératifs, qui peuvent se muer en d'autres formes monétaires mais ne peuvent engendrer de nouvelles richesses liquides. [...] *Ce qui signifie qu'en fin de circuit on ne peut trouver plus de richesse qu'il n'en a été introduit en un point quelconque de l'itinéraire. On ne peut donc découvrir, au terme du circuit, un profit monétaire, dont le montant n'aurait pas été intégré, sous une autre forme-monnaie, en un point quelconque du processus circulatoire.*⁹ »

Il y a un corollaire à cette règle que nous formulons ainsi : *aucune forme de monnaie, à prix fixés, ne peut être introduite en un point quelconque du circuit si elle ne correspond pas à une production réalisée ou anticipée, c'est-à-dire à une valeur ou à une valeur pré-validée, ou encore à du travail social déjà reconnu utile ou dont la reconnaissance est anticipée.*

Dès lors, le système bancaire, voire les rentiers potentiels, anticipant la production et la réalisation de la plus-value anticiperaient du même coup la part qui pourrait être prélevée par l'État. Cependant, cette solution, qui permettrait simultanément le profit et la reproduction élargie du système capitaliste, ne résout pas la contradiction propre aux « prélèvements » pour d'autres raisons.

En effet, dans la problématique du prélèvement de quelque chose existant préalablement, la valeur ajoutée nette (ou produit net) est la même, qu'il n'y ait pas d'État ou qu'il y en ait un, puisqu'il y a un simple transfert de valeur de la sphère capitaliste considérée comme seule productive vers la sphère non marchande considérée comme improductive. Ainsi, l'intervention de l'État n'aurait aucune action sur le produit net. On est bien

8. Cf. Michel ZERBATO, « Bouclage monétaire du circuit et austérité », *Économie appliquée*, tome XLII, n° 1, 1989, p. 91-113 et Jean-Marie HARRIBEY, « Retour sur la "source" du profit », *op. cit.* ; Michel HERLAND (*Keynes et la macroéconomie*, Paris, Economica, 1991, p. 67) propose une solution au problème de la réalisation des profits. Il construit un schéma où les entreprises font produire 1000 à des salariés qu'elles paient 800. Ceux-ci achètent 800. Le stock de 200, correspondant au profit potentiel de 20 % n'est pas vendu. Pour y parvenir, les entreprises distribuent aux capitalistes 20 % des 800 déjà encaissés, soit 160 qui servent aux capitalistes à acheter. Puis, par un processus en chaîne, les entreprises distribuent de nouveau 20 % des 160, etc., jusqu'à ce que, à la fin du processus, 200 de profits aient été réalisés. Au total, les capitalistes ont récupéré les 800 d'avances et ont réalisé 200 de profits. Cette réalisation s'est-elle faite sans système bancaire créateur de monnaie ? En apparence, oui. En réalité, les capitalistes ont accepté de ne pas récupérer immédiatement la totalité de leurs avances et se sont comportés comme des banquiers en faisant crédit aux entreprises.

9. Alain BARRÈRE, « Signification générale du circuit : une interprétation », *Économies et Sociétés*, vol. XXIV, n° 2, Série M.P., n° 6, 1990, p. 9-34, p. 28 (souligné par l'auteur).

en pleine problématique libérale que le théorème d'Haavelmo visait à contredire¹⁰. Plus récemment, les théoriciens de la croissance endogène ont mis en évidence l'existence d'externalités positives engendrées par l'État. Cependant, l'éducation et la diffusion des connaissances, dans lesquelles s'implique l'État, sont vues comme créatrices de richesses par les externalités positives qu'elles engendrent, mais non par leur apport direct indépendamment de leurs effets externes.

Un autre problème d'ordre logique doit donc être résolu. Effectuons un raisonnement du type « passage à la limite » : imaginons une économie où la propriété privée des moyens de production tend à disparaître et où, en conséquence, la proportion de la propriété publique tend vers un. La place des travailleurs productifs de valeur pour le capital se réduit alors jusqu'à disparaître. Ne subsistent que des travailleurs improductifs de capital. Dira-t-on que le travail de ces derniers est échangé contre du revenu prélevé sur la plus-value extorquée aux travailleurs productifs de capital... qui ont disparu ? Ce serait absurde. À cette contradiction logique, il faut donc trouver une solution logique : reconnaître que le travail peut être improductif de capital tout en étant productif de produit et de revenus nouveaux.

Cependant, il faut encore distinguer, dans ce cas où la production est totalement publique, la part marchande et celle non marchande, cette dernière pouvant être considérée, selon la norme habituelle, comme financée par les surplus prélevés sur la première, l'État accumulant ainsi du capital dont une fraction serait destinée à cet emploi. Le raisonnement à la limite doit être alors appliqué à l'évolution relative des productions marchande et non marchande. Si la collectivité décide de socialiser progressivement le financement de toute la production pour lui donner le caractère non marchand, la production marchande de plus en plus réduite ne peut être tenue pour la source de celle qui n'est pas marchande. Par ailleurs, si la distinction entre production matérielle et production immatérielle était envisagée pour faire de la première la source de la seconde, dans la mesure où l'une tend à décliner relativement à l'autre, cette considération se heurterait à la même objection que précédemment. Aussi, de manière générale, l'idée selon laquelle une part croissante de l'activité de production

10. Cf. Jean-Marie HARRIBEY, « Le développement implique l'anticipation des services collectifs : les prélèvements obligatoires sont des suppléments obligatoires », *Revue africaine des sciences économiques et de gestion*, vol. III, n° 1, janvier-juin 2001, p. 3-38 et « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », in Jean-Claude DELAUNAY, *Capitalisme contemporain : questions de fond*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 68-111.

de valeurs d'usage est financée par une autre activité en régression relative continue est insoutenable.

Prenons l'hypothèse inverse où l'éducation serait privatisée et soumise à l'exigence de rentabilité du capital. La production pour le capital augmenterait alors que production tout court et revenu seraient inchangés, voire, dans une perspective dynamique, diminueraient à terme si les classes pauvres dont la propension marginale à consommer est plus forte se voyaient privées d'accès aux services éducatifs devenus marchands.

Une critique radicale desdits « prélèvements obligatoires » devient dès lors possible, non point pour délégitimer les services collectifs à l'instar de la doctrine libérale, mais pour critiquer celle-ci dans la mesure où l'idée même d'un prélèvement *préalable* à la production des services collectifs non marchands est une aporie, et du même coup critiquer la vision marxiste la plus couramment rencontrée.

1. 2. Ouvrons la discussion

La critique la plus générale et la plus synthétique de la thèse que nous défendons a été faite par Jacques Bidet¹¹. Il nous adresse trois reproches essentiels. Le premier est que nous aurions abusivement élargi le concept de valeur qui ne pourrait porter que sur les marchandises. Le deuxième est que nous aurions abandonné — pour ce qui concerne la sphère non marchande — la théorie selon laquelle ce n'est pas le travail qui s'échange contre un salaire mais la force de travail. Ainsi, nous aurions substitué subrepticement la notion de salaire rémunérant un service à celle de salaire rémunérant la force de travail, en l'occurrence celle des salariés de la sphère non marchande. La troisième critique consiste à réfuter l'idée que le travail puisse être considéré comme producteur ou créateur de revenu, cette dernière catégorie relevant de la distribution.

Élargir le concept de valeur ?

Lorsque Marx analyse le capitalisme et parle de production de valeur, tout comme lorsqu'il parle de travail productif sans autre précision, il se place dans le cadre du modèle abstrait du capital où, bien sûr, il ne reste plus que la catégorie production de valeur pour le capital. C'est tout le sens du début du *Livre I* du *Capital*. Mais lorsqu'on analyse une formation so-

11. Jacques BIDET, « L'activité non marchande produit de la richesse, non du revenu, note à propos d'une thèse de Jean-Marie Harribey », 2002, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/debat-bidet.pdf>, et « Objections adressées à Jean-Marie Harribey au sujet de sa théorie des services publics », Débat avec Jean-Marie Harribey, séminaire « Hétérodoxies » du MATISSE, 24 septembre 2003, <http://perso.wanadoo.fr/jacques.bidet>.

ciale concrète, on est bien obligé de tenir compte de l'ensemble des rapports qui existent ou subsistent à côté du rapport social fondamental capitaliste. Donc, nous n'élargissons pas le concept de valeur, nous tenons compte de l'imbrication de ces différents rapports. À un moment donné, dans une société dominée par le capitalisme, il y a de la valeur produite pour le capital par la force de travail salariée (cette valeur est monétaire et marchande), il y a de la valeur produite par la force de travail indépendante pour elle-même (elle est également monétaire et marchande), et il y a des services monétaires non marchands. La question est de savoir si on a le droit d'appliquer à ces derniers le concept de « valeur » monétaire non marchande. Toute valeur est monétaire (sur ce point, tous ceux qui se réclament de Marx sont aujourd'hui d'accord). La réciproque est-elle vraie, c'est-à-dire toute expression monétaire est-elle valeur ? Non, répond Bidet puisqu'il dénie aux services non marchands ce caractère. Nous répondons oui, au nom de la thèse selon laquelle la marchandise est une forme de la valeur et la monnaie en est une autre, la plus abstraite car elle est de la valeur par excellence puisque déjà *réalisée*. La question débattue renvoie au statut de la monnaie. Il n'est pas sûr que la monnaie soit encore aujourd'hui bien intégrée au schéma marxien par tous les marxistes. D'où l'importance d'aller voir ce qui se passe du côté de chez Keynes, nous y reviendrons plus loin.

Abandon du concept de force de travail ?

La critique concernant notre éventuel abandon du concept de force de travail est importante. Si tel est le cas, nous devons réviser notre jugement, ou en tout cas cesser de vouloir intégrer notre thèse à l'intérieur du schéma marxien. Précisons que n'est pas en question l'échange de la force de travail contre salaire au sein de la sphère capitaliste. Il s'agit de savoir si l'emploi du concept de force de travail est compatible avec l'idée que les salariés de la sphère non marchande produisent la valeur qui les rémunèrera. La preuve que notre thèse serait fautive tiendrait dans le fait que les salariés de la sphère non marchande reçoivent la totalité de ce qu'ils ont produit puisque, par définition, la production nette non marchande est évaluée par son coût en salaires, étant entendu que l'État ne réalise pas de profit. Autrement dit, parce qu'il n'y a pas exploitation au sens marxien du terme (pas de prélèvement de plus-value), il n'y aurait pas de valeur produite. Cette « preuve » est facilement réfutable car il existe des contre-exemples. Prenons d'abord le cas du travail indépendant, producteur de valeur marchande, à qui revient la totalité de la valeur du produit, laquelle

excède le plus souvent la quantité nécessaire à l'achat de biens de consommation par le producteur, lui permettant au moins de renouveler son outil de travail ; ici, valeur mais point de force de travail salariée ni d'exploitation. Le cas de la sphère non marchande présente un point commun et une différence : pas d'exploitation mais force de travail salariée. On est donc ramené à la discussion précédente sur la catégorie valeur. Nous considérons que la spécificité du rapport salarial hybride constitué par le cas de la sphère non marchande réside dans le fait qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus-value pour qu'il y ait valeur, sauf, bien sûr, si l'on parle de valeur produite pour le capital. Mais dans ce dernier cas, il n'y a même pas besoin de discuter car l'accord est réalisé. Sur le point controversé, en termes logiques, la condition nécessaire pour qu'il y ait plus-value est qu'il y ait valeur (plus-value \Rightarrow valeur) mais la réciproque n'est pas vraie (on ne peut pas écrire : plus-value \Leftrightarrow valeur).

Plus généralement, on peut exprimer le procès de travail en général par les trois premières propositions logiques suivantes (l'expression à droite du signe \Rightarrow étant la condition nécessaire mais non suffisante de l'expression à gauche de ce signe) :

1 - travail productif \Rightarrow valeur d'usage (car il existe des valeurs d'usage non produites par l'homme) ;

2 - valeur d'échange \Rightarrow valeur d'usage (car il existe des valeurs d'usage sans valeur d'échange) ;

3 - valeur d'échange \Rightarrow travail productif (car il existe du travail productif qui ne produit pas de valeur d'échange) ;

4 - les trois propositions peuvent être rassemblées : valeur d'échange \Rightarrow travail productif \Rightarrow valeur d'usage.

En revanche, le procès de travail capitaliste pur modifie les relations précédentes :

1 - travail productif (de capital) \Rightarrow valeur d'usage (car il existe des valeurs d'usage sans qu'elles ne proviennent d'un travail productif de capital) ;

2 - travail productif (de capital) \Leftrightarrow plus-value \Rightarrow valeur d'échange (car, d'une part, il y a travail productif de capital si et seulement si il y a production de plus-value, et, d'autre part, la plus-value suppose un cadre marchand sans que la réciproque ne soit vraie)¹² ;

12. Michel HERLAND, (« À propos de la définition du travail productif - Une incursion chez les grands anciens », *Revue économique*, vol. XXVIII, n° 1, janvier 1977, p. 109-133, p. 126) estime que Marx a tort de laisser entendre que « la création de valeur d'échange

3 - les propositions 5 et 6 peuvent être rassemblées : travail productif (de capital) \Leftrightarrow plus-value \Rightarrow valeur d'échange \Rightarrow valeur d'usage¹³.

Les fonctionnaires travaillent-ils plus longtemps que le temps nécessaire à la production des biens salaires qui leur sont nécessaires ? Si oui, il faut en tirer la conclusion qu'ils effectuent un surtravail. Mais où est la plus-value prélevée par l'État et correspondant à ce surtravail ? Il y a là, nous semble-t-il, une contradiction. S'ils sont exploités au strict sens marxien du terme, c'est qu'ils produisent une valeur que la tradition s'attache à nier. Ne s'agit-il pas d'une nouvelle contradiction ? Si l'on met de côté ici le fait que la notion de salaire comme panier de marchandises est une notion classique mais en partie seulement marxienne car il faudrait y introduire le facteur rapport de force, on est obligé, pour sortir de ces contradictions, d'admettre que les employés de l'État ne sont pas des salariés identiques à ceux employés par les capitalistes. Ils échangent leur force de travail contre un salaire qui, pour des raisons socio-institutionnelles, elles-mêmes liées à un choix collectif et/ou à un rapport de force dans la société, se trouve correspondre, *par convention sociale*, à l'évaluation monétaire des services nets rendus à la collectivité. Y a-t-il là un risque d'abandon du concept de force de travail ? Pas du tout. Il y a simplement la prise en compte du caractère particulier du rapport social dans le secteur non marchand qui présente deux aspects originaux : le paiement du service est détaché de sa consommation individuelle et la force de travail n'y produit pas de plus-value appropriable. En d'autres termes, cette conception du salaire des fonctionnaires ne remet pas en cause l'analyse de l'exploitation capitaliste, elle constate que l'exploitation (au sens de prélèvement de plus-value) des fonctionnaires est introuvable. La production non marchande n'est donc pas une « production salariale » à proprement parler car elle n'est pas conforme à la production salariale capitaliste. Peut-être même, pourrions-nous avancer vers l'idée que la force de travail dans la sphère non marchande soit une *pré-figure* d'une non-marchandise, et cela d'autant plus que les droits sociaux et les garanties sociales afférents à cette condition sont élevés.

[est] une condition nécessaire et *suffisante* pour rendre un travail productif ». Marx a raison si l'on raisonne sur le travail productif de capital ; et il aurait tort si l'on parlait de travail productif en général car, en effet, il existe des cas de production de valeur d'échange sans plus-value extraite de la force de travail salariée, comme la production marchande des travailleurs indépendants.

13. Rappelons que pour Say et plus tard les néoclassiques, valeur d'échange \Leftrightarrow valeur d'usage (soit une identité entre les deux concepts), alors que d'Aristote à Marx en passant par Smith et Ricardo, valeur d'échange \Rightarrow valeur d'usage.

La production de revenu ?

Reste le troisième problème. La catégorie de revenu a-t-elle sa place dans l'analyse de la production ? La « création de revenu » doit être prise dans le sens où l'on parle, à la suite de Keynes, de la création du revenu national équivalent au produit national. Le terme de revenu que nous employons ne renvoie pas à l'acception de Smith quand celui-ci traitait du travail du domestique s'échangeant contre du revenu¹⁴.

Si l'on admet que l'action de l'État a un effet sur le produit net, alors il s'en déduit que les salariés de l'État produisent une valeur nette et qu'il faut abandonner l'idée de valeur prélevée. Peut-on agréger deux entités relevant de deux champs distincts, le marchand et le non marchand ? Si la monnaie n'existait pas, on pourrait légitimement s'interroger sur cette difficulté, mais l'idée d'hétérogénéité des deux champs n'implique pas que l'une des deux grandeurs soit financée par l'autre.

Pourquoi tant d'insistance à vouloir inclure une partie de l'héritage keynésien à l'intérieur du schéma analytique marxien ? Parce que l'apport principal de Keynes est d'avoir approfondi, à son corps défendant d'ailleurs, certaines intuitions fécondes de Marx. La principale pour le sujet traité concerne la monnaie, et plus précisément la création monétaire. Sans création monétaire, il n'y a pas d'accumulation capitaliste macro-économique car il n'y a pas de profit possible sur le plan global. Mais surtout, ici, la prise en compte de la création monétaire oblige à poser la question suivante : que devient la thèse du « prélèvement » lorsque la dépense publique est financée par création monétaire ? Elle s'écroule. Autrement dit, cette thèse ne tiendrait au mieux que dans le cas d'une épargne (consentante ou forcée) préalable. Bref, les marxistes qui s'arc-boutent sur la thèse du « prélèvement » ne peuvent pas faire autrement que de rejoindre la thèse selon laquelle c'est l'épargne qui engendre l'investissement. En cela, ils sont pré-keynésiens et plus proches de Say ou de Hayek que de Marx qui n'avait cessé de combattre les idées du premier. N'oublions pas que cette théorie de l'épargne a pour suite logique celle de l'effet d'éviction du privé par le public.

Enfin, et ce point est pour nous décisif, personne n'apporte de réponse satisfaisante à la question : sur quoi le « prélèvement » est-il effectué ? « La force de travail des fonctionnaires produisant des biens non marchands, tels que l'éducation, etc., s'échange effectivement contre une va-

14. Nous avons montré (in Jean-Marie HARRIBEY, « Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique », *Économie appliquée*, Tome LVII, n° 4, décembre 2004, p. 59-96) que le domestique de Smith créait le revenu qui le rémunérait.

leur *prélevée*, c'est-à-dire contre un salaire qui est issu de l'impôt » écrit Bidet¹⁵. Entendons-nous bien : nous ne nions pas l'impôt, nous demandons sur quoi il est prélevé. Réponse sous-entendue des marxistes orthodoxes : sur la plus-value (ou, par extension, sur la valeur) produite dans la sphère capitaliste. Cette réponse fait silence total sur la question logique que nous avons posée et que nous avons rappelée plus haut : *comment imaginer un prélèvement sur une base soit qui n'existerait pas ou plus, soit qui devrait résulter de ce prélèvement ?*

Dissipons un éventuel malentendu. Le travail et les ressources matérielles affectées à telle activité ne sont plus disponibles pour une autre. Mais il n'y a aucune raison de supposer *a priori* que le travail affecté à l'activité A fait vivre l'activité B sans envisager la réciproque et encore moins l'interdépendance entre elles. Les besoins humains sont satisfaits par des valeurs d'usage matérielles ou immatérielles produites sous la coupe du capital ou de la collectivité (le classement matériel/immatériel ne recoupant pas celui privé/public ni celui marchand/non marchand). Le fait que certaines valeurs d'usage ne s'obtiennent que par la médiation du capital qui en profite au passage n'implique pas l'idée que ce soit le marchand qui donne naissance au non marchand ; mieux, cela n'implique pas que la valeur monétaire non marchande soit quantitativement incluse dans la valeur monétaire marchande, ce qui est obligatoire dans la vision traditionnelle.

La monnaie, passerelle entre travail et lien social

Dans un article récent, Bernard Friot s'est référé à la thèse que nous défendons pour développer l'idée que les actifs ne font pas vivre les inactifs, mais que les revenus qu'ils perçoivent (retraites, allocations chômage, etc.) sont la valeur que la société attribue au travail libre qu'ils effectuent¹⁶. Plus précisément :

« Les cotisations sociales sont, de la même manière, non pas une part de la valeur attribuée au travail des producteurs du bien B, mais de la monnaie qui attribue de la valeur au travail des producteurs et des bénéficiaires des prestations sociales : le travail subordonné sous forme non capitaliste des infirmières et des médecins ou des travailleurs sociaux si le service de santé et le service social sont financés par les cotisations, le travail libre des membres des ménages bénéficiaires

15. Jacques BIDEZ, « L'activité non marchande produit de la richesse, non du revenu, Note à propos d'une thèse de Jean-Marie Harribey », *op. cit.*

16. Bernard FRIOT, « Le salariat : pour une approche en termes de régimes de ressources », Communication au séminaire du RESORE, GREE, Nancy, 23-27 septembre 2005, et aux Journées du GDR Économie et Sociologie : « Les approches du marché du travail », LEST, Aix-en-Provence, 29-30 septembre 2005.

des allocations familiales et celui des chômeurs ou des retraités touchant des indemnités ou des pensions. »

Ce point de vue est selon nous critiquable pour au moins deux raisons.

D'une part, les cotisations sociales ne peuvent à la fois rémunérer les producteurs de services de soins et les bénéficiaires de ces soins. Les infirmières et les médecins produisent les soins, les malades les consomment. *On ne doit pas confondre la création, par les soignants, de la valeur du service soin rendu aux soignés, et le transfert social qui intervient parce que ce sont les bien-portants qui paient pour les malades.*

D'autre part, la place donnée par Friot à la monnaie rompt avec une interprétation marxo-keynésienne de celle-ci et rejoint, semble-t-il, une interprétation essentialiste bien développée par Michel Aglietta et André Orléan¹⁷ qui entendent se passer de toute théorie de la valeur¹⁸. « Le travail ne produit pas de valeur, il produit de la richesse ou de la nuisance ; la valeur est un attribut du travail et non pas un produit du travail », écrit Friot¹⁹. Il y a ici, à notre sens, un oubli de la distinction entre travail concret et travail abstrait puisque ce n'est plus le travail abstrait qui crée la valeur. Ensuite, puisque la monnaie est l'instrument par lequel passe la validation sociale du travail *collectif*, Friot en tire la conclusion que tout revenu monétaire valide un travail productif. Or, il s'agit d'un retournement abusif d'une implication logique qui n'est vraie que dans un seul sens : validation sociale du travail au sein du capitalisme \Rightarrow monnaie, mais non l'inverse. Friot ajoute :

« Si nos PIB doublent tous les quarante ou cinquante ans en monnaie constante, ce n'est pas parce que les produits du travail (richesse et nuisance confondues) ont doublé en quantité ou en qualité : c'est parce que la valeur attribuée au travail a doublé. »

Cette phrase est contradictoire. Si le PIB double en monnaie constante, c'est qu'il a doublé en volume, sinon « la valeur attribuée au travail » n'aurait pas pu doubler en monnaie constante (à partage salaires-profits inchangé), c'est-à-dire en termes de pouvoir d'achat.

De notre point de vue, Friot confond l'instrument par lequel s'exprime la validation du travail social — soit sur le marché, soit par décision

17. Michel AGLIETTA et André ORLÉAN, *La violence de la monnaie*, Paris, PUF, 1982 ; *La monnaie souveraine*, Paris, O. Jacob, 1998 ; et *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, O. Jacob, 2002.

18. Cf. notamment Jacques SAPIR, *Quelle économie pour le XXI^e siècle ?*, Paris, O. Jacob, 2005, pour une critique de la thèse d'Aglietta et Orléan.

19. Bernard FRIOT, « Le salariat : pour une approche en termes de régimes de ressources », *op. cit.*

publique — et le déterminant de la valeur des marchandises en général et de la force de travail en particulier, dont d'ailleurs Friot consacre la disparition puisqu'il propose de ne plus parler que de « travail » et de « valeur du travail ».

En rompant la dialectique entre valeur d'usage et valeur d'échange, Friot ne peut plus considérer que la valeur d'usage est une condition nécessaire de la valeur, une « porte-valeur ». Autrement dit, les individus n'ont plus besoin de participer au processus de production de valeur d'usage pour être productifs de valeur : le sourire de l'handicapé pour remercier le personnel soignant des services que celui-ci lui rend pourrait-il alors être considéré comme du « travail » ? Cette thèse serait intenable. Par bien des côtés, elle rejoint celles défendues par Michael Hardt et Toni Negri²⁰ qui voient du travail productif partout, même dans la file d'attente des chômeurs devant l'Agence de l'emploi²¹.

Quelle convergence ?

Le fond de cette affaire est bien dans le type des rapports sociaux qui préside à la production de valeur et à sa validation. L'articulation entre production et validation nous paraît résider dans le fait monétaire. La monnaie considérée comme l'*institution sociale* sans laquelle, premièrement, la vente sur le marché de la marchandise ne pourrait avoir lieu, c'est-à-dire la valeur ne serait pas validée en même temps que l'anticipation capitaliste, et sans laquelle, deuxièmement, l'anticipation et la validation conjointes des besoins collectifs ne pourraient être inaugurées. La monnaie est un opérateur social d'homogénéisation.

La question de la validation est une question-clé. Aussi bien pour ce qui concerne la marchandise que pour les services non marchands. Pour la première, la validation procurée par la *réalisation* de la valeur (théorisée par Marx) est une conséquence attendue mais hypothétique de l'anticipation (théorisée par Keynes) ; elle n'obéit qu'à la loi du marché. Parce qu'elle trouve acquéreur pour sa valeur d'usage, la marchandise est validée en tant que valeur. Marx disait que la valeur d'usage était une « porte-valeur ». Pour les services non marchands, l'adéquation entre l'anticipation et la validation pose évidemment les problèmes de la pertinence sociale du choix et de son caractère démocratique, mais ce n'est pas l'objet de la

20. Michael HARDT et Antonio NEGRI, *Empire*, Paris, Exils Éditeur, 2000.

21. Cf. une critique dans Michel HUSSON, « Sommes-nous entrés dans le "capitalisme cognitif" ? », *Critique communiste*, n° 169-170, été-automne 2003, <http://hussonet/free.fr/cogniti.pdf> ; et Jean-Marie HARRIBEY, « Le cognitivisme, nouvelle société ou impasse théorique et politique ? », *Actuel Marx*, n° 36, Paris, PUF, 2^e semestre 2004, p. 151-180.

théorie esquissée ici. La question abordée est celle du travail immédiatement social, c'est-à-dire validé *ex ante*. Le fait que les économistes néo-classiques ne pensent pas la monnaie devrait nous rendre méfiants et nous aider à reprendre un programme de critique de l'économie politique sur la question du non marchand.

Afin d'être cohérente, la thèse que nous développons ici doit répondre à deux autres questions. D'abord, pourquoi le raisonnement tenu à propos du travail productif des services, non marchands destinés à satisfaire des besoins sociaux n'est-il pas étendu au travail employé par le capital commercial et financier que nous continuons à considérer comme du travail improductif de capital et de revenu, engagé dans la phase de circulation du capital et non dans la phase de production des marchandises et destiné à satisfaire exclusivement le besoin de reproduction du capital ? Ensuite, peut-on englober dans la même catégorie tous les services non marchands, de l'éducation à la police et l'armée ? En d'autres termes, sont-ils tous générateurs de valeurs d'usage et de revenu au sens où nous l'avons défini ?

Premièrement, pour pouvoir être créée et réalisée, la valeur doit toujours être « portée » par une valeur d'usage. La valeur d'usage est une condition nécessaire de la valeur. Marx le dit ainsi :

« Les marchandises viennent au monde sous la forme de valeurs d'usage ou de matières marchandes, telles que fer, toile, laine, etc. C'est là tout bonnement leur forme naturelle. Cependant elles ne sont marchandises que parce qu'elles sont deux choses à la fois, objets d'utilité et porte-valeur. Elles ne peuvent donc entrer dans la circulation qu'autant qu'elles se présentent sous une *double forme*, leur forme de nature et leur forme de valeur. ²² »

Or, le capital engagé dans la sphère de circulation et tout particulièrement dans la sphère financière, qui emploie pourtant de la force de travail salariée, n'aboutit à la production d'aucune valeur d'usage²³. Sans valeur d'usage, point de porte-valeur et donc point de valeur. Les services rendus dans la phase de circulation du capital sont, il est vrai, utiles à la classe capitaliste dans son ensemble puisqu'ils permettent au système de mieux se reproduire en facilitant la rotation du capital. Mais à aucun moment ils ne sont des marchandises présentant à la fois les deux formes décrites par

22. Karl MARX, *Le Capital, Livre I*, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », t. 1, [1867] 1965, p. 575-576 ; cf. aussi in *ibidem*, p. 580-581.

23. Précisons que nous nous attachons à analyser la *fonction* financière pure d'un système bancaire et que nous faisons abstraction des fonctions autres, susceptibles de procurer des services de nature publique qu'il peut remplir parallèlement. La même remarque s'applique aux fonctions commerciales qui, dans la pratique, assurent à la fois la transformation de la marchandise en capital-argent et produisent la valeur d'usage spécifique de mise à disposition du consommateur de la valeur d'usage matérielle.

Marx : objets d'utilité et porte-valeur. Ils n'interviennent pas dans le processus de production des marchandises, mais ils interviennent dans le processus de reproduction du capital, et leur fonction est d'aider à transformer les marchandises en capital-argent²⁴.

Ce point renvoie au statut de la monnaie dans l'économie capitaliste. La monnaie représente les rapports sociaux sur deux plans : elle est l'instrument par lequel une classe va exploiter et dominer l'autre et elle ne peut exister que par la légitimation publique qui seule lui donne la capacité d'être un pouvoir d'achat immédiat ou futur garantissant ainsi son rôle de réserve à travers le temps. Le « commerce d'argent » n'a donc que l'apparence d'un commerce de marchandise : ce commerce, où s'échange de l'argent aujourd'hui contre un peu plus d'argent demain, n'est fondé que sur la possibilité qu'il offre ensuite d'acheter des valeurs d'usage (que ce soit celle des produits ou celle de la force de travail) ou bien de posséder de la liquidité en vue d'un usage ultérieur. C'est une des manifestations du fétichisme de l'argent que d'attribuer à celui-ci le même statut qu'aux autres marchandises. L'argent n'est pas porte-valeur comme les marchandises ordinaires, il est valeur, sous entendu valeur déjà réalisée ou anticipée. Deux cas de figure sont possibles. Ou bien le crédit est accordé sur la base d'une épargne préalable dont son propriétaire ne dispose plus pendant la durée du prêt ; dans ce cas, la mise à disposition d'une valeur déjà réalisée n'est pas création d'une nouvelle valeur. Ou bien le crédit correspond à de la création monétaire ; dans ce cas, l'argent mis à disposition représente une anticipation de la valeur qui sera produite ensuite par la force de travail mobilisée grâce au prêt, et, là encore, la mise à disposition n'est pas création de valeur, à tel point que, si l'anticipation s'avérait non fondée parce que l'investisseur a failli, nulle valeur ne sortirait du

24. La condition nécessaire de création d'une valeur d'usage est d'ailleurs le point décisif qui fait dire à Marx que les services de transports sont productifs : « Le transport n'augmente pas la quantité de produit. S'il en modifie parfois les propriétés naturelles, ce n'est pas — à quelques exceptions près — un effet utile voulu, mais un mal inévitable. Mais la valeur d'usage des choses ne se réalise que par leur consommation, et celle-ci peut rendre nécessaire leur déplacement, donc le processus de production additionnel constituant l'industrie des transports. Le capital productif engagé dans cette industrie ajoute ainsi de la valeur aux produits transportés, soit en leur transmettant une fraction de la valeur des moyens de transport, soit en leur ajoutant de la valeur par le travail accompli dans le transport. Cette addition de valeur se décompose, comme dans toute production capitaliste, en remplacement de salaire et en plus-value. [...] D'une part, les transports forment une industrie indépendante et, par suite, une sphère d'investissement particulière du capital productif. Ce qui distingue, d'autre part, l'industrie des transports, c'est qu'elle apparaît comme la continuation d'un processus de production, au sein du processus de circulation et en vue de celui-ci. », in Karl MARX, *Le Capital, Livre II*, *op. cit.*, p. 583-584.

processus avorté. La mise à disposition d'une valeur monétaire (déjà réalisée ou anticipée) entre les mains des capitalistes par le système bancaire ne doit donc en aucun cas être confondue ou comparée avec la fourniture de services collectifs non marchands à la population. D'un côté, il n'y a ni valeur d'usage, ni valeur, ni revenu monétaire supplémentaires produits ; on peut donc parler de prélèvement pour rémunérer les « services » financiers. De l'autre, il y a décision collective de produire simultanément des valeurs d'usage et du revenu dont il n'y aura pas la moindre part qui sera « valeur » pour l'accumulation privée.

Deuxièmement, à l'intérieur des services non marchands, on peut distinguer ceux qui constituent des valeurs d'usage entrant prioritairement dans la reproduction de la force de travail, tels les services d'éducation et de santé, et ceux dont la mission première — quoique non exclusive — est d'assurer la protection de la reproduction du capital, tels la police et l'armée. Certes, l'école est une institution qui joue un rôle important dans la reproduction de la société en classes, c'est-à-dire dans la reproduction du mode de production capitaliste. Mais il n'en reste pas moins que l'éducation entre dans la constitution de la force de travail et qu'elle est ensuite inséparable de celle-ci. Ce n'est pas le cas des services dont la mission est de défendre prioritairement la propriété et de réprimer les atteintes à celle-ci, et qui sont d'ailleurs les seuls services non marchands que les libéraux souhaitent conserver, ceux qui renvoient aux fonctions dites régaliennes de l'État. Toutefois, il faut émettre une réserve : les administrations de police, de justice, de l'armée, ne sont pas entièrement attachées à la défense exclusive de la classe dominante car pour que l'État soit au service d'une classe, il faut qu'il soit en partie au-dessus des classes²⁵.

Donc, si l'on peut ainsi distinguer en partie les services non marchands par leur finalité, rien ne permet de dire que les uns seraient générateurs de valeurs d'usage et de revenu nouveau et que les autres ne le seraient pas et correspondraient à du revenu prélevé *ex ante*. Aussi, la continuité de la logique de notre raisonnement exige-t-elle de considérer que tous les travailleurs produisant les services non marchands sont improductifs de va-

25. Friedrich Engels écrivait : « Mais pour que les antagonistes, les classes aux intérêts économiques opposés, ne se consomment pas, elles et la société, en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'« ordre » ; et ce pouvoir, né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'État. », in Friedrich ENGELS, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, éditions sociales, [1884] 1971, p. 156.

leur pour le capital, donc improductifs de capital, mais qu'ils sont productifs de revenu²⁶.

2. De l'anticipation et du financement au paiement

Puisque le financement monétaire est nécessaire pour que soient impulsées l'activité capitaliste et l'activité publique, nous proposons de distinguer le financement *a priori* de la production et son paiement *a posteriori* sur le marché pour la production marchande ou *via* l'impôt pour la production non marchande.

2.1. Le bouclage macro-économique

La plus-value ne peut être « réalisée », c'est-à-dire transformée en profit monétaire, sur la base des seules ressources monétaires résultant de l'avance faite par les capitalistes. En effet, cette avance reflue vers les entreprises sous forme soit de consommation de capital, soit de consommation finale, soit d'achats de titres ; mais, pour qu'une quantité de monnaie vienne se porter acquéreur des biens d'investissement net et des biens d'investissement public, il faut que cette monnaie soit injectée de manière volontariste. L'injection de monnaie privée suffit-elle ? Cela pourrait suffire si le système bancaire n'était composé que d'une seule banque. Mais la compensation entre banques ordinaires exigeant une monnaie publique, l'injection du flux nécessite elle-même l'injection d'un flux de monnaie de banque centrale qui ne peut être émise qu'en contrepartie d'une avance à l'État, d'une avance à l'étranger ou d'un refinancement des banques ordinaires. La création monétaire s'effectue-t-elle *ex post*, après avoir constaté l'impossibilité de boucler le circuit sans elle, l'impossibilité de réaliser l'accumulation du capital ? Non, d'un point de vue logique, elle s'effectue *ex ante*, parce que, sans elle, le processus de production capitaliste dans son ensemble ne serait pas inauguré. Dans la pratique, les entreprises capitalistes anticipent un volume de production qu'elles pensent pouvoir vendre, par là-même, elles anticipent leur profit, et elles expriment auprès du système bancaire la demande de crédit indispensable au lancement de la production en vue de réaliser du profit. Mais les banques ordinaires ne pourraient anticiper le résultat du processus de production, c'est-à-dire ne

26. Précisons un dernier point. Lorsque Keynes préconisait de payer des travailleurs à creuser des trous puis à les reboucher, il était trop subtil pour ne pas voir qu'aucune richesse ne jaillirait de ces trous et que le pouvoir d'achat introduit était sans contrepartie réelle immédiate. Mais il misait sur la redistribution inhérente à ces mesures vers des individus à propension marginale à consommer supérieure, lançant ainsi une dynamique de croissance réelle, ce qui relève d'une autre dimension que celle que nous analysons ici.

pourraient pré-valider²⁷ le travail social effectué au cours de ce processus si elles n'étaient pas certaines que la banque centrale valide leur pré-validation. L'accumulation nette du capital qui n'est autre chose que la réalisation du profit monétaire non distribué nécessite donc absolument la présence d'une banque centrale qui ait le pouvoir d'émettre de la monnaie en plus de celle que Lipietz appelle « endogène au système économique²⁸ ». Ainsi, avant même que Keynes ait pensé que l'intervention de l'État était nécessaire pour remédier à une situation de sous-emploi, Marx avait montré que l'existence d'un État était indispensable pour que les rapports sociaux capitalistes puissent s'étendre sur une échelle toujours plus grande, ce qui est la définition même de l'accumulation du capital.

2. 2. *Financement et paiement*

Nous suggérons d'étendre l'application du concept keynésien d'anticipation à toutes les activités. Il y a dans le système capitaliste deux catégories d'agents producteurs : les entreprises privées et la collectivité publique. Comme l'expliqua Keynes, les premières décident de produire quand elles anticipent des débouchés (la demande dite effective) pour leurs marchandises qui répondent à des besoins solvables. Elles réalisent alors des investissements et mettent en circulation des salaires. La vente sur le marché valide cette anticipation, la mévente la sanctionnerait. Quant aux administrations publiques, anticipant l'existence de besoins collectifs, elles réalisent des investissements publics et embauchent aussi. Dans ce second cas, la validation est effectuée *ex ante* par une décision collective et se confond avec l'anticipation. Dans les deux cas, l'injection de monnaie sous forme de salaires et investissements privés et publics lance la machine économique et elle engendre la production de biens et services privés marchands et de services publics non marchands. De la même façon que les salaires versés vont *ensuite* être dépensés pour acheter les biens marchands, le paiement de l'impôt vient, *après* que les services collectifs sont produits, exprimer l'accord de la population pour que soient assurées l'éducation, la protection sociale, la sécurité et la justice. L'anticipation de services non marchands et leur production par les administrations publiques précèdent donc logiquement leur « paiement » de type collectif par

27. Alain LIPIETZ, in *Le monde enchanté : de la valeur à l'envol inflationniste*, La Découverte, Paris, 1983, p. 147, parle d'« anté-validation ».

28. *Ibidem*, p. 151 : le système économique est entendu ici comme le secteur privé. Michel ZERBATO, in « Intérêt, profit et bouclage monétaire du circuit », *Économie et Sociétés*, vol. XXIV, n° 2, Série M.P. n° 6, 1990, p. 104, parle de « dualité » d'une monnaie endogène privée et d'une monnaie exogène publique.

les usagers. L'expression « les impôts financent les dépenses publiques » est trompeuse. L'ambiguïté provient de la confusion entre *financement* et *paiement*. La production capitaliste est financée par les avances de capital en investissements et salaires, avances dont la croissance sur le plan macro-économique est permise par la création monétaire, et les consommateurs paient. Quel rôle joue l'impôt vis-à-vis de la production non marchande ? Il en est le paiement socialisé. Le contribuable ne « finance » pas plus l'école ou l'hôpital que l'acheteur d'automobile ne « finance » les chaînes de montage d'automobiles. Car le financement est préalable à la production, que celle-ci soit marchande ou non marchande. Et le paiement, privé ou socialisé, lui est postérieur. De plus, l'activité productive supplémentaire engendre un revenu supplémentaire et donc une épargne supplémentaire qui reflue et vient s'ajuster à l'investissement supplémentaire déclencheur, tant privé que public. La confusion entre financement préalable et paiement est du même ordre que celle que critique Franck Van de Velde :

« La notion de “fonds prêtables” elle-même procède d'une confusion entre le préfinancement bancaire de la production de biens d'équipement et le financement définitif de l'investissement par l'épargne.²⁹ »

On pourrait objecter que les impôts d'une année servent à payer les dépenses publiques de l'année suivante et ainsi de suite. Mais cet argument déplace la discussion du plan logique au plan historique et la recherche d'une chronologie débouche sur une impasse. Il convient donc d'apporter une réponse logique à un problème d'ordre logique : l'économie capitaliste étant une économie monétaire, pourrait-on effectuer des prélèvements sur une base qui n'aurait pas encore été produite et, pis, qui devrait résulter de ces prélèvements ? Puisque c'est logiquement impossible, le retournement s'impose : la production non marchande et les revenus monétaires qui y correspondent précèdent les prélèvements.

Certes, le paiement de l'impôt permet — tout comme les achats privés des consommateurs — au cycle productif de se reproduire de période en période. Mais il y a deux impensés dans l'idéologie libérale. Premièrement, il faut rappeler que ce sont les travailleurs du secteur capitaliste — et non pas les consommateurs — qui créent la valeur monétaire dont une partie sera accaparée par les capitalistes, et ce sont les travailleurs du secteur non marchand — et non pas les contribuables — qui créent la valeur monétaire, quoique non marchande, des services non marchands. Deuxièmement, au sens propre, le financement désigne l'impulsion monétaire

29. Franck VAN DE VELDE, *L'économie retrouvée, Monnaie, chômage et capitalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005, p. 99.

nécessaire à la production capitaliste et à la production non marchande et l'impulsion monétaire doit donc être distinguée du paiement.

Contrairement à l'opinion dominante, les services publics ne sont donc pas fournis à partir d'un prélèvement sur quelque chose de pré-existant. Leur valeur monétaire, mais non marchande, n'est pas ponctionnée et détournée ; elle est *produite*. Dès lors, dire que l'investissement public évince l'investissement privé n'a pas plus de sens que dire que l'investissement de Renault évince celui de Peugeot-S.A. ou d'Aventis. Dire que les salaires des fonctionnaires sont payés grâce à une ponction sur les revenus tirés de la seule activité privée n'a pas plus de portée que si l'on affirmait que les salaires du secteur privé sont payés grâce à une ponction sur les consommateurs, car ce serait ignorer que l'économie capitaliste est un circuit dont les deux actes fondateurs sont la décision privée d'investir pour produire des biens et services marchands et la décision publique d'investir pour produire des services non marchands. *L'impôt n'est donc pas un prélèvement sur de la richesse déjà existante, c'est le prix socialisé d'une richesse supplémentaire.*

En d'autres termes, les prélèvements obligatoires sont des *suppléments obligatoires consentis socialement* et leur paiement permet qu'ils soient renouvelés de période en période. Mais la pérennité de la production de services collectifs se heurte à une contradiction que seul le débat démocratique peut aider à dépasser : la demande de services collectifs par la société n'est qu'*implicite* car il existe un écart entre le consentement *collectif* à leur existence et les réticences *individuelles* au paiement de l'impôt qui sont nourries à la fois par les profondes inégalités devant celui-ci et par la croyance, entretenue par l'idéologie libérale, que le paiement de l'impôt est contre-productif et spoliateur.

En rendant explicite la demande implicite de services collectifs et de protection sociale, l'État en fait un principe d'action dont la logique avait été posée par Keynes. Pour en asseoir la théorie, il suffit d'élargir son concept d'anticipation aux décisions de dépenses publiques : celles-ci sont prises au nom du principe que nous appelons *principe de la demande implicite anticipée des services collectifs*.

À ce stade, il faut sortir d'une analyse purement économique pour intégrer les rapports sociaux au cœur de la compréhension du fonctionnement du circuit capitaliste. Les riches veulent être moins imposés parce qu'ils ne veulent pas *payer* pour les pauvres. Mais pourquoi la politique monétaire est-elle verrouillée par la Banque centrale européenne et le projet de traité constitutionnel européen interdisait-il aux États d'emprunter auprès d'elle ? Le projet de traité constitutionnel consacrait — et le nou-

veau « traité modificatif » conforte — l'interdiction faite aux États d'emprunter auprès de la Banque centrale européenne, non pas pour *payer* les dépenses publiques mais pour les *financer*, c'est-à-dire en faire l'avance. L'idéologie libérale est hostile à ce que la création monétaire *finance* une production qui ne rapporterait pas un profit. Sauf si l'État comble ses déficits en empruntant auprès des détenteurs de capitaux qui, en outre, bénéficient de facilités de crédit bancaire pour prêter ensuite. C'est ainsi que l'équivalent de plus de 80 % de l'impôt sur le revenu en France part en intérêts aux créanciers.

Conclusion

La richesse non marchande n'est pas une ponction sur l'activité marchande, elle est un « plus » provenant d'une décision publique d'utiliser des forces de travail et des équipements disponibles ou soustraits au lucre. Elle est donc socialisée à un double titre : par la décision d'affecter des capacités productives et par celle de répartir socialement la charge du paiement. Insupportable pour l'imaginaire bourgeois.

On comprend aisément pourquoi la politique monétaire est réduite à surveiller le taux d'inflation et placée hors contrôle politique : non seulement la préservation de la rente financière est cruciale pour les détenteurs de titres financiers, mais il s'agit d'éviter à tout prix de favoriser une production non marchande de valeurs d'usage inaccessibles au capital.

L'élucidation de l'énigme de la production non marchande participe à la redéfinition de la richesse indispensable pour endiguer le processus de marchandisation de la société³⁰. Et, sur ce plan-là, seule une théorie de la valeur et du travail productif, à partir d'un réexamen des catégories utilisées traditionnellement par le marxisme, est en mesure de proposer une économie politique de la démarchandisation. À condition d'effectuer un retour à Marx pour distinguer le cadre abstrait du modèle capitaliste pur où il n'y a de valeur que pour le capital et l'analyse d'un capitalisme réellement existant, il est possible de fonder une théorie de la socialisation de la richesse. La théorie libérale confond richesse et valeur. La théorie marxiste ne doit pas rester obnubilée par le fait que le capitalisme tend à réduire toute valeur à celle destinée au capital. Ce que nous proposons d'appeler « valeur » des services non marchands représente « ce qui existe

30. Cf. Jean-Marie HARRIBEY, « *La richesse au-delà de la valeur* », *Revue du MAUSS*, « Alter-démocratie, alter-économie. Chantiers de l'espérance », n° 26, second semestre 2005, p. 349-365 ; et « Richesse et valeur : un couple qui ne fait pas bon ménage », *L'homme et la société*, « Pour une économie politique de la richesse » (coord. Michel KAIL, Pierre LANTZ et Richard SOBEL), Paris, L'Harmattan, n° 156-157, 2005/2-3, p. 27-43.

aussi, mais sous un autre aspect, dans toutes les autres formes sociales historiques, à savoir le caractère social du travail, pour autant que le travail existe comme dépense de force de travail “ sociale ”³¹ » selon les termes mêmes de Marx.

Université Bordeaux IV
<http://harribey.u-bordeaux4.fr>.

* * *

Conventions de travail, mondes de production et institutions : un parcours de recherche *

Robert SALAIS

On ne s'étonne plus guère de la variété considérable des produits, ni de la complexité de leur agencement interne, ni du renouveau permanent des services à notre disposition. Pourtant, l'incertitude, le conflit, les tensions sont présents tout au long de la chaîne d'actes de travail, d'échanges, de décisions qui va de la matière première au produit fini ou au service rendu. Il s'agit de ce qu'on devrait appeler un miracle ordinaire. Comment rendre compte, théoriquement et empiriquement, de ce miracle ordinaire que constitue la diversité au quotidien des coordinations humaines, sur les marchés, dans la production, dans le travail et la vie ?

Quoiqu'ils soient bâtis sur une série d'orientations communes, il existe autant de chemins de recherche qu'il y a de personnes au sein de l'économie des conventions. Pour ma part, je voudrais résumer ce que me paraissent être à ce jour les acquis collectifs de la démarche (I). Je jetterai ensuite un œil rétrospectif sur ma démarche de recherche (II et III) et les pistes qu'elle ouvre (Conclusion). Partant d'une définition simple d'une convention, je progresserai de l'acte de travail vers son produit et vers une question plus vaste, l'approche conventionnelle des institutions. On mettra progressivement l'accent sur ce qui me paraît constituer le cœur de toute institution, la base informationnelle sur laquelle elle bâtit sa légitimité et sa présence dans la coordination.

* Version originale française d'une contribution parue en italien dans *Sociologia del Lavoro*, 2006, n° 104, « Le convenzioni del lavoro, il lavoro delle convenzioni », coordonné par Vando Borghi et Tommaso Vitale.

31. Karl MARX, « Notes critiques sur le *Traité d'économie politique* d'Adolph Wagner », in *Œuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », tome 2, [1880] 1968, p. 1550.

I. Coordination et convention. Une analyse en compréhension

Pour l'économie orthodoxe, la mécanique qui produit le miracle ordinaire de la coordination s'appelle le marché. Guidés par leur seul intérêt, capables de calculer juste et de voir loin, intégrant toutes les circonstances possibles, des individus omniscients et rationnels nouent des contrats mutuellement avantageux, qui se révèlent également bénéfiques pour la société. Dans une approche structuraliste de la société, à l'inverse, ce sont les institutions, voire l'État, qui, en tant que systèmes de règles prescriptives, régulent l'économie ; il n'y a plus de place pour l'action individuelle autonome, ni pour la coopération en direction d'un produit commun. Ces deux fictions partagent la même ambition totalisante d'*expliquer de l'extérieur* ce qui se passe dans la vie économique.

I. 1. La coordination par convention, le mécanisme de base

À la différence des deux fictions précédentes, l'unité d'observation élémentaire de l'économie des conventions n'est, ni l'échange, ni la régulation, mais la coordination, précisément la situation de coordination. L'économie des conventions cherche donc, quant à elle, à *comprendre de l'intérieur* comment chaque acteur en situation résout les divers problèmes de coordination auxquels il est confronté à chaque instant et en divers lieux. Car le miracle (mais aussi parfois l'échec, voire le drame) est là. L'approche compréhensive rend visible le « treillis » de conventions qui, pour chacun d'entre nous, rend la vie économique et sociale à la fois pratique et intelligible. Ces conventions vont des plus locales (celles nées dans l'intimité des proches, au travail ou dans la famille, et partagées par eux seuls) aux plus générales et instrumentées (comme celles qui président aux échanges, soutiennent la confiance dans la monnaie, définissent les standards de qualité des biens ou les classifications salariales). Toutes sont des solutions possibles à un problème donné de coordination. Par exemple, le prix à lui seul ne suffit pas à rendre possible l'échange. Il faut de plus s'entendre sur la qualité du produit. Le sous-traitant qui fabrique une pièce destinée à un donneur d'ordre le fait selon des standards précis, le plus souvent négociés. Là est la convention qui leur permet de se coordonner. De même, le partage des rôles dans un couple est largement conventionnel, qu'il relève d'une convention sociale ou d'une invention commune, spécifique aux deux partenaires. Les conventions ne se substituent ni au marché, ni aux institutions, ni ne pallient leurs défaillances.

Introduire les conventions dans l'analyse permet ainsi de construire une autre vision de l'économie. Cette vision constitue, me semble-t-il, un acquis commun aux recherches du domaine. Elle part des situations et pro-

blèmes de coordination entre les acteurs. Elle introduit progressivement le marché et les institutions comme des dispositifs, ou plutôt comme des *pratiques collectives* qui donnent accès à des ressources, stabilisent les anticipations et règlent les conflits. L'État, dans cette optique, prend en charge la construction et la réalisation des biens communs. Là encore, il n'est pas considéré comme une substance ou un dogme extérieur au mouvement de la société, mais comme un produit conventionnel (je reviendrai partie III sur cette affirmation qui peut paraître quelque peu scandaleuse).

I. 2. La nécessité d'une formalisation minimale

Le propre des conventions pour les personnes est donc d'être opératoires. De mon point de vue, la connexion avec l'action et sa réalisation est primordiale dans l'approche. Il ne s'agit pas seulement d'exhiber des arguments raisonnables et acceptables par les autres pour justifier sa propre action. L'essentiel pour une personne (ou un acteur collectif) est d'engager l'action, en relation avec les *possibilités* qui existent ou qu'elle peut faire surgir, ou créer, pour réaliser ses fins. En mobilisant une convention, les acteurs¹ ont comme perspective — et, le plus souvent, comme résultat — de faire surgir un cadre de connaissance et d'action, *un monde qu'ils peuvent à ce stade de l'action supposer connu des autres (donc commun)*. Dans un tel monde en effet², chacun peut agir de manière coordonnée avec les autres. L'incertitude inhérente à la singularité de la situation peut être surmontée, des repères saillent, les actions prennent un sens, le devenir de la coordination peut être anticipé et la visée commune recherchée et, en général, atteinte. La mise en œuvre ouvre un espace d'interprétation, au principe d'une dynamique des conventions. Une telle conception n'est, *a priori*, ni instrumentale, ni normative. Elle est avant tout celle d'une rationalité pratique. Pris ainsi, par exemple, le langage est conventionnel au sein de la communauté qui l'emploie. Il est conventionnel, non parce que la nomination des choses et idées est arbitraire (par comparaison avec ce qu'elle est dans une autre langue, par exemple), mais parce que chacun

1. Nous n'employons pas la notion d'acteur au sens de la sociologie des organisations, mais au sens de l'agent, celui ou celle qui agit.

2. Sous réserve que l'hypothèse initiale se vérifie dans le cours de la coordination (ou du moins ne rencontre pas de démenti explicite). Ceci suppose une forme de vigilance de la part de l'acteur (cf. Pierre LIVET, *La communauté virtuelle*, Combas, Éditions l'Éclat, 1994).

peut faire l'hypothèse, dans une communauté de langage donnée, que les autres accèderont à *une* compréhension de ses paroles ou de ses écrits³.

David Lewis, philosophe et logicien, formalise la convention de la manière (simplifiée) suivante (nous avons souligné les concepts-clés) :

Une régularité R dans le comportement des membres d'une population P quand ils sont agents dans une situation récurrente S est une *convention* si et seulement si il est vrai que, et qu'il est connaissance commune dans P, dans toute occurrence de S au sein des membres de P :

1 - chacun se conforme à R ;

2 - chacun s'attend à ce que les autres se conforment à R ;

3 - chacun préfère se conformer à R, sous condition que les autres fassent de même, puisque S est un problème de coordination et que la conformité de tous à R est un équilibre de coordination dans S⁴.

David Lewis considère des jeux coopératifs dans lesquels les acteurs ont une visée commune, qu'ils entendent réaliser. Mais le résultat peut recevoir une multitude de solutions équivalentes, qui toutes satisfont les desiderata des acteurs. David Lewis parle d'équilibres de coordination multiples ; nous dirons plus tard que la convention donne accès à un ensemble de mondes possibles, tous équivalents du point de vue du résultat obtenu (cf. partie III). On laissera au lecteur le soin de repérer les termes et la mise en œuvre de cette définition dans la situation simple où un homme et une femme se présentent ensemble devant une porte pour entrer dans la pièce à laquelle elle conduit.

Cette formalisation, comme nous le verrons, n'est qu'un point de départ qu'il faut corriger et surtout rendre dynamique. Je la considère néanmoins comme essentielle et j'y ferai référence par la suite, car les travaux de l'économie des conventions, quoique conçus pour être ouverts aux autres disciplines, n'en font pas moins partie de l'économie. À ce titre, le projet collectif n'est pas de rendre compte du réel dans son infinie et irréductible diversité. Il est d'en rendre compte par une approche compréhensive tout en conservant l'ambition d'une généralisation. La démarche maintient donc une tension entre compréhension du singulier et généralisation. Mais elle considère que cette tension est inhérente à l'action en société. Les acteurs vivant cette tension tout autant que le chercheur, il n'y a pas lieu de la supprimer.

3. Laquelle compréhension peut s'écarter de la signification qu'a voulu y mettre l'auteur, car un énoncé ouvre toujours sur un nombre indéfini de mondes possibles dans lesquels il est vrai (ou du moins, où il permet l'enchaînement d'autres énoncés plausibles).

4. In David K. LEWIS, *Convention. A Philosophical Study*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1969.

L'intérêt que présente Lewis est justement d'adopter une posture inductive, tout en explorant la pluralité des principes de généralisation. Pour paraphraser un des exemples qu'il affectionne, le chercheur est dans la peau du conducteur automobile qu'il observe. Il n'en devient pas pour autant conducteur, mais reste un chercheur arrivant dans une situation tout à fait nouvelle pour lui. Il veut comprendre comment, placé dans une situation de coordination avec d'autres conducteurs, ce conducteur et les autres surmontent la singularité de la situation et l'incertitude qui en résulte quant à la manière de se comporter adéquatement (dans le cas précis, se croiser sans accident). Ce faisant, le chercheur formule le modèle selon lequel formaliser la situation. Il découvre qu'il existe une pluralité de solutions possibles et accessibles pour les acteurs.

I. 3. Les origines de l'économie des conventions

Quatre origines sont, à mon sens, décelables dans la dynamique des travaux de l'économie des conventions, même si elles n'ont pas toujours été revendiquées. Il s'agit d'origines et non pas d'influence. Car, comme la formalisation précédente permet de s'en rendre compte, les travaux reformulent les problèmes en cause. Rappelons-les très succinctement⁵.

David Hume, dans son exemple repris par Lewis des rameurs (population P) dans un bateau (placés ainsi dans une situation récurrente S), met en évidence l'émergence entre eux d'une régularité de rame R sur laquelle reposent des attentes mutuelles, sans contrat ni promesse préalables. À l'issue de l'apprentissage, cette régularité devient une convention au sens précédent. Max Weber définit la convention comme une coutume au sein d'un groupe social (c'est-à-dire une population P dotée de formes d'identification sociale préalables à la coordination). L'attente mutuelle et la préférence pour la conformité sont, chez lui, soumises à des formes de sanction du groupe en cas de non-respect⁶. John Maynard Keynes insiste, en raison des phénomènes de spéculation, sur l'impossibilité sur les marchés financiers (et, finalement, l'absence de pertinence) d'établir une base de connaissance objective. La convention se réduit à la préférence pour la conformité⁷. N'ayant pas de raison définie de penser autrement, l'acteur

5. J'emprunte à Jagd (Soren JAGD, « The Notion of Convention in French Economics of Convention », Contribution au Colloque « Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique », Paris, 11-13 décembre 2003) les trois premières (Hume, Weber, Keynes). J'y ajoute une quatrième (Desrosières).

6. Quoique n'étant pas revendiquée comme telle, la référence à Max Weber n'en paraît pas moins certaine, *via*, par exemple, l'analyse de la coutume au sein des groupes professionnels.

7. Et, dans les cas de panique financière, au mimétisme.

fait l'hypothèse que l'état actuel des affaires continuera à prévaloir indéfiniment. Origine trop méconnue, Alain Desrosières a initié une série de travaux français sur les catégories statistiques qui comble un manque de la formalisation élaborée par Lewis. Comment les acteurs repèrent-ils une situation récurrente S, condition nécessaire à la saillance pour eux d'une régularité R ? La catégorie, précisément, fait équivalence entre des situations singulières. Elle crée une description et une évaluation générales, ouvrant la possibilité d'un cadre commun de coordination, autrement dit la possibilité, pour les acteurs, de formuler, comme prémisse de leur action, une hypothèse de connaissance commune. Nous y reviendrons, partie III, en raison de son importance pour saisir ce que font les institutions.

Pris globalement, ces auteurs soulignent implicitement que l'enquête doit analyser en quoi et comment le déroulement d'une coordination (sur le marché, dans le travail ou dans l'entreprise) s'appuie sur les ressources de la situation, matérielles (le bateau), institutionnelles (la sanction⁸) et cognitives (l'évaluation). En permettant ainsi, chacun à sa manière, de spécifier et de compléter le schéma formel de David Lewis, la confrontation avec ces auteurs suggère sa fécondité et son universalité potentielles. La confrontation invite à passer de l'approche statique de la coordination comme équilibre à une approche dynamique comme agir économique. Elle invite ainsi à passer d'une approche académique qui récuse Lewis au motif qu'il part de prémisses théoriques qu'elle répudie à une approche scientifique qui cherche à construire à partir des potentialités qu'elle découvre dans la pensée de Lewis.

En simplifiant à l'extrême, la dynamique des travaux s'ordonne depuis le début selon une tension entre deux pôles : d'un côté, un pôle spéculatif et critique de la rationalité standard ; de l'autre, un pôle constructif visant à élaborer une pragmatique de l'action économique. Tout en me gardant bien de me livrer à une classification générale, je voudrais montrer en quoi la trajectoire de mes travaux, depuis *L'invention du chômage*⁹ et l'article du numéro spécial de la *Revue économique*¹⁰ de 1989 jusqu'à mon intérêt récent pour la *capability approach* d'Amartya Sen, relève de l'élaboration d'une pragmatique de l'action économique.

8. Bien entendu, limiter l'institution à la sanction est très insuffisant. Cf. plus loin.

9. Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'invention du chômage*, Paris, PUF, 1986 (seconde édition : 1999).

10. Robert SALAIS, « L'analyse économique des conventions du travail », in *Revue économique*, numéro spécial *L'économie des conventions*, 40 (2), 1989, p. 199-240.

II. Le travail comme agir économique sur le monde et dans le monde

L'observateur impartial doit accepter deux constats. Le premier constat est qu'un acte de travail engage dans son effectuation bien davantage que ce que les approches en termes de marché, d'ergonomie ou d'organisation sont prêtes à accepter. Lui rendre justice suppose de réinvestir les traditions de l'anthropologie et de la philosophie du travail et, en conséquence, celles de la philosophie politique et sociale. Le second constat est que l'économie comme discipline n'est pas restée silencieuse face aux caractéristiques du travail. Mais à vouloir à toute force réduire le travail au paradigme du marché, elle a mis en valeur, paradoxalement, tout ce qui, dans l'acte de travail, s'oppose à ce paradigme et en fait un agir économique.

Les réalisations diverses du programme de l'économie, lorsqu'on tente la synthèse, ouvrent la voie pour une reconstruction du travail comme agir économique. Elles insistent en effet sur tous les paramètres de l'incertitude inhérente à la relation de travail : singularité des personnes qui se coordonnent, déroulement dans le temps, inscription dans une situation spécifique chargée d'objets, de règles et d'attentes, visée de réalisation collective d'un produit¹¹. Mais l'économie néoclassique s'est limitée à tenter de réduire cette incertitude pour la rendre maîtrisable, de manière théorique et instrumentale, que ce soit par le contrat, l'autorité ou l'incitation. Il reste donc à essayer d'avancer vers une construction positive du travail. On peut, pour cette tâche, s'appuyer sur les écrits de Marx et d'Alfred Marshall¹².

II. 1. Bâtir sur les intuitions de Marx

Ma démarche dans l'article de 1989 a consisté, d'une part, à partir des intuitions de Marx, lequel, à mon sens, a posé les éléments nécessaires à une prise en compte véritable de cette incertitude, sans malheureusement les développer par la suite. Elle a consisté, d'autre part, à tenter d'en construire une formalisation sous l'angle des conventions dans l'esprit de la formalisation « enrichie » rappelée partie I.

Marx, en tant qu'économiste, a disparu, enfoui sous de multiples couches de débats politiques, idéologiques et scolastiques. Mon propos n'était pas, et n'est pas, de le ressusciter, mais de rappeler que, s'agissant de la manière de concevoir le travail, Marx conteste qu'il puisse exister un

11. Cf., pour une présentation plus détaillée, Salais, 1998.

12. Car Alfred MARSHALL (*Principles of economics*, London, McMillan, 2 t. [9^e édition 1961] 1890, p. 560 *sqq.*) adopte une position proche de celle de Marx sur les singularités du travail.

marché pour une marchandise qui serait le travail. Car cette marchandise n'existe jamais en tant que telle. Elle ne prend une forme sociale qu'incorporée dans un produit, conçu et fabriqué en vue d'un marché. Ceci vient après l'exercice du travail et après qu'une séparation ait été faite entre la personne et son produit.

« Pour être vendu sur le marché comme marchandise, il faudrait que le travail existe déjà. Mais si le travailleur pouvait donner au travail une existence matérielle, séparée et indépendante de sa personne, il vendrait une marchandise, et non du travail. ¹³ »

Un peu plus loin il ajoute en note :

« Si vous appelez le travail une marchandise, ce n'est pas une marchandise, faite d'abord pour être échangée et, ensuite, portée au marché (pour être échangée contre d'autres marchandises). Le travail est créé seulement quand il est porté au marché. Nous pouvons même dire que le travail est porté au marché avant même d'être créé. »

Voulant faire du travail la source de toute valeur (le débat central dans l'économie classique de son époque), Marx s'est fourvoyé dans une construction, mi-mécanique, mi-physiologique, en termes de force de travail (*horse-power*, devenue depuis le « capital humain »). Ce qui serait pour lui échangé sur un marché serait la libre disposition par l'employeur d'une force de travail que le travailleur aliénerait au profit du premier.

Reformulées en revanche dans le langage contemporain de l'économie et des sciences sociales (anticipation, coordination, visée et pragmatique de l'action), ces intuitions peuvent sonner de manière pertinente et aller à la rencontre des réalités d'aujourd'hui.

II. 2. Conventions de travail et attentes mutuelles

C'est, fondamentalement, mon entreprise dans l'article de la *Revue économique* de 1989. Elle sera poursuivie et rendue plus opérationnelle dans *Les mondes de production* ¹⁴.

La relation de travail est considérée dans ces travaux comme fondamentalement dynamique et, en cela, traversée d'incertitudes pour les parties prenantes. D'une part, elle mélange le temps objectif de la production et de l'échange (la durée du cycle de production, au contenu et au déroulement fluctuants) et le temps vécu des anticipations (de l'employeur et des

13. Karl MARX, *Le Capital*, (traduction française de la 4^e édition en langue allemande sous la direction de J.-P. Lefebvre), Paris, Éditions sociales Marx, 1983, livre 1, section 6, chap. 19.

14. Robert SALAIS et Michael STORPER, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993.

salariés, lesquelles n'ont aucune raison d'être identiques). Si le temps objectif descend la flèche du temps, les anticipations agissent en remontant le temps et en orientant l'action du moment présent. D'autre part, l'objet de l'échange n'est pas le travail, mais le (très matériel et très singulier) produit du travail. Seule sa vente sur un marché peut apporter les ressources nécessaires pour rémunérer les salariés et l'employeur. Néanmoins, avant toute effectuation et disposition du produit fait, il faut ou embaucher ou garder le salarié. Car sans travail, pas de produit, ni de valeur créée.

Si ni le travail, ni la force de travail ne peuvent être le support d'un marché (au sens de la théorie économique), la voie qui reste est de considérer les trois moments de la relation de travail (l'embauche, l'effectuation du travail et la vente du produit résultant) comme dynamiquement liés au sein d'une coordination productive, celle-ci étant fondée sur un ensemble de conventions au sein de l'entreprise (schéma 1). Autrement dit, les personnes au travail (identifiées par leur appartenance commune au personnel de l'entreprise) se coordonnent selon un système d'attentes mutuelles, relatives à ce que font et doivent faire les autres. Entre ces personnes et l'employeur se développent des conventions relatives à une juste répartition des résultats (forme du salaire, ajustement du niveau de l'emploi). Les unes et les autres créent des régularités (en termes d'anticipations et de conduites) au sein de situations de travail, d'ordinaire récurrentes en l'absence d'aléas significatifs.

On peut donc reconnaître là une adaptation du modèle formel lewisien ¹⁵.

Cette transposition présente plusieurs difficultés, dont certaines ont offert la base à la critique (à vrai dire s'adressant à toute l'économie des conventions), selon laquelle les rapports de pouvoir et de domination étaient passés sous silence. Il serait choquant en effet, comme c'est trop souvent le cas, de parler de coopération entre l'employeur et les salariés. L'entreprise n'est pas le lieu d'un jeu coopératif (seuls jeux considérés par Lewis). Il faut parler d'une coordination qui mêle intimement conflit (notamment sur la répartition) et coopération (dans la production). On doit donc faire l'hypothèse d'une imbrication dynamique entre les deux qui

15. Dodier (Nicolas DODIER, *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métailié, 1995), tout en se replaçant dans la tradition sociologique, fait un apport majeur dans l'analyse de la pragmatique du travail. La dimension conventionnelle des actes de travail lui apparaît résider dans les ajustements incessants auxquels les travailleurs qui se coordonnent doivent se livrer pour maintenir le cours de leur coordination face aux aléas imprévus (relativement aux instructions données) qui surgissent de manière incessante.

affecte l'ensemble de la coordination. Car l'absence de coopération efficace dans la production menace la qualité du résultat, donc celle de la répartition. Inversement, l'anticipation d'une répartition injuste met en péril la qualité de la coordination productive en amont. Enfin, même si les règles d'organisation du travail et de salaire sont négociées dans l'entreprise et/ou dans la branche, même si l'employeur ne peut faire abstraction des coutumes et attentes des salariés, il n'en reste pas moins que la distribution des droits de propriété donne, en système capitaliste, la prépondérance à l'employeur (à qui est dévolue la propriété du produit) dans la définition et la mise en œuvre de ces règles. Il y a donc bien du pouvoir et de la domination dans la relation de travail, mais qu'on ne doit pas identifier à un pur rapport de force.

II. 3. Coopération et pouvoir

a. Sous la coopération, la contrainte

On peut répondre aux critiques de deux manières. L'une est de montrer que la coordination productive est régie non pas par une, mais par deux conventions entre lesquelles une hiérarchie se fait jour, conventions que nous avons appelées respectivement convention de productivité et convention de chômage dans l'article de 1989. L'autre, qui n'a pas été à ce jour suffisamment travaillée, est d'analyser comment se forme et se stabilise la connaissance commune dans et sur l'entreprise. N'est-ce pas ce processus qui engendre pouvoir et domination ? Reprenons ces deux points.

Les moments 1 et 2 de la relation de travail (tels que représentés dans le schéma) sont liés par la convention de productivité. À partir d'une offre de salaire (échangé au moment 1 contre du temps et un effort futur de travail), la coordination productive au moment 2 réalise jusqu'à un certain degré la transformation des attentes de résultat en un produit effectif. L'enjeu est donc bien la productivité, laquelle met en rapport salaire, effort et qualité du travail. Au moment 3, le produit est mis à l'épreuve du marché. Est-il conforme en quantité, qualité et prix, aux attentes et possibilités des acheteurs ? Ce moment met à l'épreuve la convention de productivité. Car des écarts significatifs apparaissent fréquemment entre anticipations de l'entreprise et possibilités d'écoulement sur le marché. L'ajustement des coûts est réglé par la convention de chômage. La quantité de travail rémunéré est ajustée aux possibilités du marché (selon divers arrangements : licenciements, chômage partiel, arrêt de l'embauche, partage du travail). Nous avons considéré dans l'article de 1989 qu'il y avait une hiérarchie entre les deux conventions. Dans la mesure où la convention de productivité décide du résultat final, sa stabilité est prioritaire. L'employeur n'a

pas intérêt à mettre en cause à tout moment la règle de salaire, sur la stabilité de laquelle se fonde l'engagement dans le travail du salarié¹⁶. L'ajustement est de court terme ; il porte en priorité sur les paramètres de l'emploi, d'où la convention de chômage. Dans un tel schéma, la mécanique du pouvoir passe par la hiérarchie entre les deux conventions, la priorité donnée à la stabilité de la règle de salaire oblige les salariés à accepter un report des aléas de marché vers leur niveau d'emploi. Inversement l'employeur doit composer avec les intérêts des salariés dans le domaine de la production. Il y a ainsi une sorte d'obligation (aux fruits inégaux de part et d'autre) à la coopération. Le point jusqu'auquel l'employeur doit composer est fonction du poids relatif entre les paradigmes de l'organisation et du marché. La tendance à élargir le domaine des relations de marché (par le biais de la sous-traitance en cascade, de l'organisation en réseaux) au détriment des relations de travail témoigne aujourd'hui de la volonté d'échapper à ces contraintes.

b. Connaissance commune, légitimité et hégémonie

Le schéma lewisien me paraît ainsi pouvoir être généralisé à des cas où la coopération n'en dissimule pas moins des rapports de pouvoir. Cet aspect apparaît encore plus nettement si on y intègre l'analyse des cadres informationnels et cognitifs des acteurs. C'est notre second point. Il implique de réinterpréter le concept de connaissance commune (au cœur de la coordination par convention) en termes de base informationnelle partagée (donc, légitime). En un mot, celui qui décide de la connaissance commune *légitime* dispose du pouvoir d'orienter la coordination vers des fins que la communauté (de travail et/ou de langage) ne maîtrise plus alors même qu'elle emploie ses propres conventions. En effet, comme le schéma lewisien lui-même le suggère, le sens (la direction comme la signification) de la coordination va dépendre de la manière dont la situation va être décrite (précisément qualifiée) et dont les régularités pertinentes (c'est-à-dire pouvant devenir la base d'une convention) vont être construites. Ainsi vont être élaborées les questions sociales, mais d'une manière qui ne peut être neutre. Car le processus sélectionne les questions pertinentes et en élimine d'autres comme non pertinentes ; il oriente ainsi la recherche des solutions dans certaines directions privilégiées. Desrosières, mais aussi les travaux sur la genèse des catégorisations statistiques et leur diffusion dans le

16. C'est pourquoi les modifications de la règle de salaire sont si périlleuses pour une entreprise, car elles mettent en question la convention de productivité, c'est-à-dire tout le système des attentes mutuelles.

monde vécu¹⁷, ont bien mis l'accent sur ce mode d'action des politiques publiques. La formalisation sociale par l'État de la connaissance commune apparaît ainsi comme une des voies de l'hégémonie (ou de la violence légitime¹⁸). C'est ce qu'en 1986 déjà nous soulignons :

« L'ensemble des règles et conventions de construction de la réalité structure le champ de la négociation, ses formes, les "bonnes questions", les variables considérées comme pertinentes, tant pour décrire la réalité que pour formuler les objectifs des uns et des autres.¹⁹ »

Les conventions et cadres comptables de l'entreprise, les règles d'organisation exercent ce même rôle et pouvoir d'orientation dans l'entreprise et, au-delà, dans l'économie. Ceci reste largement à étudier.

II. 4. Travail et pluralité des mondes de production

Le point de départ de notre livre *Les mondes de production* est de rapprocher l'entreprise d'un acteur lewisien. L'entreprise est en effet confrontée à chaque instant au problème d'identifier ce qu'elle doit produire, pour qui et avec qui. Le capital relevant d'une logique de reproduction et d'accumulation, il s'agit pour l'entreprise de produire en quantité et de manière renouvelée. Son problème de connaissance et d'action est ainsi de dépasser la singularité de l'action réussie une première fois pour découvrir un mode d'action généralisable. Une fois ce mode d'action découvert, elle peut investir dans des objets techniques, des règles d'organisation et de travail qui assureront cette reproductibilité.

C'est précisément en termes de dépassement de la singularité que David Lewis met en relation la connaissance et l'action. Sa conception, spécialement dans ses petits exemples, révèle une orientation pragmatiste (au sens de Pierce et de Dewey)²⁰. Dans ces petits exemples, l'incertitude radicale qui saisit l'acteur au moment où il entre dans la situation n'est jamais un aveu d'ignorance. L'acteur n'entend pas conduire une action aveugle. Il s'agit pour lui de découvrir la régularité qui va faire sens pour les autres et pour lui et qui, étant suivie par chacun, permettra le succès de la coor-

17. Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'invention du chômage*, op. cit.

18. Selon les références que l'on préfère, Gramsci ou Weber.

19. Robert SALAIS et Laurent THEVENOT, *Le travail. Marchés, règles, conventions*, Paris, Economica, 1986, p. 19.

20. Comme nous le soulignons plus haut, le philosophe conduit sa voiture, participe à la recherche du bois mort pour préparer le feu de camp, rame en bateau (pour prendre certains des exemples de Lewis). Ceci étant, Lewis laisse en dehors de son champ *l'investissement*, autrement dit les actions par lesquelles les conventions s'incorporent dans les objets et les règles, ce qui en assure l'extériorité et la stabilité dans le temps.

dination. Son effort de connaissance consiste à trouver dans le cours même de l'action le principe d'équivalence qui mettra en rapport la situation actuelle avec d'autres situations déjà connues, du point de vue de leur *similarité* quant à la possibilité de réussir l'action à entreprendre. Le fait que l'action ait réussi dans ces exemples connus est une motivation suffisante pour s'y engager dans la situation présente, si l'acteur n'a aucune raison de penser qu'il pourrait en être autrement.

L'incertitude initiale est ainsi soumise à un processus de généralisation par équivalence. Suivant en cela une très longue tradition en logique modale, David Lewis dégage deux modes d'équivalence, l'un selon un principe d'abstraction (*de dicto*), l'autre selon un principe d'identification concrète (*de re*)²¹. Ce sont, exprimés différemment, les mêmes traitements de l'incertitude que l'on trouve dans la littérature économique : pour le premier, standardisation, classification et probabilité fréquentiste ; pour le second, spécialisation, personnalisation et jugement fondé sur l'expérience. Nous les avons transposés pour construire une pluralité de mondes possibles de production, quatre au total dans la mesure où le produit a une double dimension, de production (offre) et de marché (demande) (cf. les analyses détaillées dans le livre). Contrairement à une erreur de lecture, souvent faite, il ne s'agit pas d'une typologie empirique de produits, mais d'une formalisation de pragmatiques spécifiques de l'action économique. Il y a cependant une interaction étroite et dynamique entre le produit, empiriquement observable, et le processus pragmatique de sa production, comme il en existe entre monde réalisé, monde possible et monde accessible. Des corrélations existent, qui sont observables de l'intérieur par l'entreprise à partir de ses outils de gestion, et de l'extérieur par le chercheur s'il arrive à construire un cadre d'enquête adéquat.

Il est devenu également possible de traiter les conventions du travail selon la même logique. Elles donnent accès, au travers des actes de travail engagés, à des mondes de production. Les deux conventions (de productivité et de chômage) — cf. *supra* — peuvent être interprétées comme une construction, respectivement de la dimension productive et de l'ajustement au marché. On arrive ainsi à une différenciation des conventions du travail en quatre idéaux-types pragmatiques²².

21. Des situations sont jugées similaires, soit si elles obéissent au même prédicat général (du genre : tous les conducteurs roulent à droite), soit si on peut y identifier les mêmes objets ou personnes. Cf. diverses contributions, sur ce point et d'autres, dans Robert SALAIS, Élisabeth CHATEL et Dorothee RIVAUD-DANSET, *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.

22. Ce point est développé dans Robert SALAIS, « Identités économiques nationales et échanges croisés entre la France et l'Allemagne », in Bénédicte ZIMMERMANN, Claude

Nous avons pu montrer dans le livre que, d'une part, ce qui pouvait être développé à partir d'une telle prémisse faisait sens au regard de la littérature économique, d'autre part, qu'elle pouvait conduire à une approche féconde de la crise économique et sociale. Les correspondances sont multiples avec l'observation empirique et, comme nous avons pu maintes fois le vérifier, avec l'expérience et la pratique des entreprises ou des travailleurs. Il existe divers avantages de cette approche. Elle permet d'insister sur les cohérences internes nécessaires que doivent présenter les actions de l'entreprise sur de multiples dimensions pour pouvoir espérer arriver à une réalisation satisfaisante. Le travail est une de ces dimensions, laquelle ne peut être pensée indépendamment des produits, des marchés et des technologies. On ne se déplace pas aisément, ni impunément d'un monde à l'autre, car ce mouvement révèle et met en action une série de contradictions latentes. Nous avons pu ainsi expliquer les échecs et difficultés de la modernisation et des restructurations industrielles. L'approche ouvre une voie de dépassement à l'opposition micro/macro, en montrant la généralité de chacun de ces mondes de production et leur présence simultanée dans toute économie. Malgré l'unicité des cadres comptables, on peut repérer empiriquement plusieurs modes de formation de la rentabilité selon les mondes, ce qui, avec d'autres informations, en favorise le repérage. Point essentiel, aucun de ces mondes ne peut être considéré comme *a priori* supérieur à un autre. Le conflit, la recherche de compromis, la hiérarchisation résultent de la dynamique économique, politique et sociale, et non de la prétendue supériorité d'un modèle normatif. Ainsi, la critique peut-elle être adressée d'un monde vers un autre et l'action, l'innovation, la revendication trouver des points d'appui matériels et institutionnels dans la réalité, dans la mesure où celle-ci est reconnue, dans l'approche, comme traversée par des contradictions. Là aussi, il y aurait beaucoup de recherches à faire pour conforter ces premiers résultats.

C'est dans ce livre que, pour la première fois, j'ai dû me confronter concrètement au problème de l'institution (devenu depuis un point d'intérêt central du champ de l'économie des conventions). Il est difficile, en effet, d'avoir l'ambition de retracer la dynamique économique (des années 1980 dans le cas précis) sans traiter des institutions et de l'État (politiques, droit économique et social) et de ce qu'ils font. Nous allons maintenant aborder cette question.

III. À la recherche des fondements conventionnels des institutions²³

On voudrait ici éviter un débat sur le sexe des anges. Institutions et conventions ne sont pas d'une essence différente, ni les premières d'un niveau supérieur aux secondes. Elles sont toutes deux, pour les personnes et les acteurs, des voies de description, de connaissance et d'action sur l'économie et le travail. Les objets et règles de la vie et du travail ont une forme pénétrée de conventions et d'attentes quant à leur usage et leur production. Les institutions sont de même pour une large part des conventions (ou des compromis entre conventions) stabilisées et extériorisées. S'il faut faire des distinctions, elles seraient de deux ordres, l'un empirique, l'autre normatif. Comme nous l'avons vu plus haut, les conventions relèvent de l'action et de la coordination. Elles ont une dimension pratique. Les institutions appartiennent à la sphère des ressources disponibles pour la coordination (droits, aides, financements, fiscalité, pénalités). Surtout, les institutions sont des objets intentionnels, en ce sens qu'elles sont créées pour mettre en œuvre une intention normative.

Mes travaux récents prennent les institutions sous l'angle (qu'on peut certes trouver étroit ou trop spécifique) de leur rapport avec la question de l'État en économie, autrement dit avec les modalités du choix collectif dans une société. Font ainsi, *a priori*, partie du champ d'une telle analyse le droit dans ses différentes branches (public, privé, social, etc.) et les dispositifs des politiques publiques. Le problème de l'institution se trouve ainsi posé dans son lien avec la définition et la réalisation collectives du *bien commun*. Plus précisément, je m'intéresse à ce qui, à l'expérience, me paraît être le cœur de toute institution : la construction et la légitimation de la base de connaissances (ou base informationnelle) à partir de laquelle elle juge de la situation sur laquelle elle entend agir. Car, grâce à cette base de connaissance, elle évalue la situation, décide de ce qui y est pertinent ou pas du point de vue de l'action publique, en construit la mesure et en déduit le format de l'action correctrice.

La catégorie de chômeur²⁴ est une parfaite illustration du primat de la base informationnelle. Rien n'est moins naturel et plus social qu'elle. La catégorie implique une référence à un bien commun (le plein-emploi). Elle *évalue* (et pas seulement mesure) l'écart de la réalité présente par rapport

23. En reprenant le titre de mon article : Robert SALAIS, « À la recherche du fondement conventionnel des institutions », in Robert SALAIS, Élisabeth CHATEL et Dorothee RIVAUD-DANSET, *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, op. cit., p. 255-291.

24. Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'invention du chômage*, op. cit.

à ce bien commun. Elle valide l'idée que la coordination produit une défaillance collective et qu'il faut que l'État y remédie. Elle agrège par équivalence en une mesure globale toutes les situations individuelles qui, selon son jugement, relèvent de cette catégorie. Sa mise en œuvre nécessite et conduit à des procédures d'enquête et d'enregistrement selon un certain questionnement (qu'est-ce qu'avoir perdu un emploi ? Qu'est-ce qu'un emploi ? Une recherche d'emploi ?...). Un tel jugement mobilise des valeurs, par exemple la responsabilité. Il est donc simultanément normatif et descriptif. L'institution calibre et définit ses moyens d'intervention en fonction de tous ces paramètres. Si elle offre de fait des ressources, elle tend en même temps à orienter l'action et la coordination, favorisant ou freinant l'accès à telle ou telle possibilité. De plus, elle doit être, en matière de recherche, saisie à partir de sa mise en œuvre, et non par ses seules justifications ou intentions. Enfin, et non le moindre, il s'agit de dispositifs fondés sur et incorporant des conventions. Ils ne révèlent pas la réalité ; ils la construisent et l'informent ; la connaissance ainsi bâtie ne devient vérité qu'à partir du moment où elle devient commune, c'est-à-dire à partir du moment où chacun fonde sur elle ses anticipations et ses actions dans ses relations avec les autres.

Bien que les institutions et l'État soient des questions énormément travaillées en sciences sociales, il m'apparaît que les problèmes que je viens d'exposer demeurent relativement négligés ou vus sous un angle trop partiel. Bien souvent, ils restent des présupposés non questionnés. On reviendra sur ce point en conclusion.

Deux prémisses guident mon approche des institutions, considérées comme dispositifs de connaissance et d'action.

D'une part, il s'agit de rester fidèle à une méthodologie qui vise à économiser autant qu'il est possible sur l'ampleur des présupposés (ou axiomes) nécessaires pour rendre compte des réalités sous revue²⁵. D'autre part, il s'agit de refuser les oppositions (qui ont tendance à se recouvrir sous l'influence anglo-saxonne) entre État et marché et entre État et société civile pour faire de l'État, conformément à la tradition française, le produit de la dévolution par les citoyens de la prise en charge du bien commun. En ce sens, l'État n'est pas en dehors, ni en surplomb de la société. Mais dans ces deux cas, il faut spécifier plus et innover.

25. Peter WAGNER, « Dispute, uncertainty and institution in recent French debates », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 2, n° 3, 1994, p. 270-289.

III. 1. La présence des institutions dans la coordination et l'écart au bien commun

La première prémisses tire les conséquences de l'observation selon laquelle, tant qu'une situation relève de régularités partagées, les personnes n'ont pas un besoin explicite des institutions pour savoir comment agir. Les conventions et les repères matériels leur suffisent pour se coordonner. Acheter son pain chez le boulanger n'oblige aucunement à mobiliser tout l'arsenal institutionnel pour arriver à ses fins. Ceci ne réduit en rien le rôle crucial des institutions, mais oblige à les définir à partir des caractéristiques de leur *présence* dans la situation. L'hypothèse que je développe est de lier la nécessité de cette présence aux aléas propres au caractère collectif de la coordination. Il y a, sauf accident, un écart irréductible entre le produit collectif visé et la somme des actions individuelles entreprises²⁶. Mais pour qu'il soit vu par les acteurs et considéré comme un problème à résoudre, cet écart doit être socialement conceptualisé, formalisé, évalué et légitimé, en un certain sens *créé*. Ceci ne peut être fait que par référence à un bien commun qui justifie l'action de l'État. Ma première prémisses conduit à examiner comment, dans sa pratique, une institution lie connaissance, catégorie et écart au bien commun. Une de mes conclusions sera qu'il existe une pluralité de liens concevables.

Bien souvent cependant, les sociétés modernes ne ressentent pas, dans de nombreux domaines, la nécessité d'y construire un bien commun. Ainsi, dans celles qui sacrifient au modèle néolibéral (le paradigme du marché parfait), le bien commun est réductible à une somme de biens privés individuels. Il n'a pas d'existence propre et la convention de l'État qui s'établit (que nous qualifierons plus loin d'« État absent ») est limitée à garantir les conditions d'une compétition équitable. La relative exceptionnalité du bien commun invite donc à le concevoir, dans une société qui s'en préoccupe, comme moins visé en tant que tel que construit comme écart à réduire. Si oui, ce qui est en cause dans l'action individuelle et collective, c'est cet écart entre leur résultat imparfait et le bien commun. Une fois l'écart publiquement reconnu et construit, les aléas (ou défaillances de coordination) peuvent être identifiés. C'est ce qui semble se dégager des observations à ma portée. Répétons-le, Keynes en offre une magnifique illustration à propos du chômage involontaire et du bien commun auquel il se réfère (le plein-emploi). Les plans de production et d'investissement des entrepreneurs ont beau être individuellement rationnellement formés,

26. Je refuse donc le primat de l'individualisme méthodologique selon lequel le tout peut être réduit à la somme de ses parties.

ils n'en débouchent pas moins fréquemment sur un état global de sous-emploi. Cet état est alors auto-entretenu par les anticipations des entrepreneurs, dans la mesure où celles-ci prennent pour appui l'observation des aléas passés. Mais pour que cette situation soit reconnue comme problème, il faut qu'un bien commun soit créé et légitimé, qu'une connaissance publique des écarts à ce bien commun soit élaborée et ces écarts évalués (le chômage), qu'une théorie de leur traitement par l'État soit formulée et légitimée (la macroéconomie). C'est le processus historique auquel nous avons assisté à des degrés divers en Europe des années 1930 aux années 1970 (et qui se déconstruit sous nos yeux).

III. 2. Aléas collectifs et action publique

Les aléas collectifs, qui résultent du caractère imprévisible du déroulement de la coordination, sont paradoxaux pour l'action individuelle. Chacun sait d'expérience et à l'avance qu'ils surviendront, et pourtant reste dans l'incapacité d'en former une prévision qui soit suffisamment sûre pour ajuster son action. Une telle incapacité est paralysante. Ce que font les institutions, dans un tel schéma, c'est de remplir ce vide menaçant. Elles offrent à l'avance (cette donnée doit, pour avoir de l'effet, être connue publiquement) la garantie d'un traitement équitable de l'effet de ces aléas. Plus même, cette garantie est au principe de la formation d'attentes chez les personnes et les acteurs, relatives à l'action correctrice de l'État en cas de défaillance de leur coordination. Ces attentes, en libérant l'action, permettent à la coordination de se dérouler et d'atteindre un achèvement. Sans les institutions et ces attentes à leur égard, le miracle quotidien que nous évoquions en introduction ne pourrait avoir lieu. L'État y est dévolu par chacun au rôle de traiter les défaillances de coordination qui surgiront sous forme d'écarts à des biens communs identifiés. L'État complète ou supplée selon le cas.

L'État subsidiaire — précisément l'étymologie du concept — offre une illustration remarquable de cette formalisation²⁷. Le subsidium est, en stratégie militaire, la troupe de réserve que le général commandant la bataille peut mobiliser en cas de défaillances et d'incertitudes sur le résultat final. L'engagement de cette troupe de réserve est alors de nature à renverser le cours des choses et à remporter la victoire. Mais — là est le point essentiel — l'efficacité du subsidium résulte moins dans ce facteur que dans la garantie qu'il offre aux combattants que, si une défaillance surgit, la mise en action de ce subsidium permettra de la surmonter. Son existence per-

met donc de libérer l'action de chaque combattant, assuré qu'il est (jusqu'à un certain point) que son action (ou plutôt le sacrifice qu'il risque de consentir) ne sera pas engagée en vain. Les métaphores militaires ont leurs limites et on pourra être surpris de les voir surgir à propos des institutions. Néanmoins, elles suggèrent dans le cas précis des conditions supplémentaires d'effectivité, lesquelles sont, pour l'action publique, d'être à la fois garantie (ce qui est source de confiance) et inconnue à l'avance des acteurs quant à ses modalités concrètes dans la situation, son ampleur et sa date. En effet, si chaque combattant était sûr à l'avance que, quoiqu'il fasse, le général engagera le subsidium, il limiterait à l'excès son engagement. Le subsidium ne suffirait pas et perdrait son efficacité. La bataille serait perdue.

Ainsi, de même que le subsidium, les institutions devraient être faites pour ne pas servir, sauf à offrir la garantie que, si un aléa collectif surgit, il sera traité *ex post* de manière adéquate par l'État (mobilisation du droit, politiques publiques). C'est en pratique loin d'être le cas. Le plus souvent — ainsi peut s'expliquer un paradoxe maintes fois constaté —, l'action de l'État, quand son contenu est anticipé, participe d'un processus reproducteur de la réalité qu'elle prétend combattre. Une politique de lutte contre le chômage, connue à l'avance de tous les acteurs, conduit à installer la réalité du chômage en tant que phénomène social auquel chacun se prépare. Une entreprise aura, par exemple, d'autant moins de scrupules à licencier ses salariés qu'elle anticipe qu'ils seront pris en charge par la collectivité. Le succès des préretraites s'explique largement par un tel paradoxe ; à ce qu'on sait, elles n'ont jamais contribué à la croissance de l'emploi, simplement entretenu la situation de sous-emploi. Le fond de l'affaire est que l'État doit être saisi comme convention, autrement dit l'objet d'anticipations convergentes quant à son action.

III. 3. L'État comme convention entre les personnes de dévolution du bien commun

La seconde prémisse est, en revisitant la tradition française, de faire de l'État le produit de la dévolution par les citoyens de la prise en charge du bien commun. L'orientation anglo-saxonne est de considérer l'État en position d'extériorité (voire d'hostilité latente) à la société civile. Il en résulte une grande difficulté à élaborer une pensée positive de l'État, voire, comme chez Rawls, à en traiter. La position que nous prenons est, au contraire, que *l'État comprend les personnes*, selon un mouvement réciproque

27. Chantal MILLON-DELSOL, *L'État subsidiaire*, Paris, PUF, 1992.

d'appartenance. Il appartient aux personnes et, réciproquement, les personnes appartiennent à l'État. Par ce mouvement, le bien commun devient chose publique (*res publica*) et les personnes deviennent des citoyens.

Réinterpréter (trop schématiquement bien sûr) ce mode de construction de l'État comme convention signifie que l'État fait l'objet d'attentes convergentes de la part des citoyens quant aux principes et à la nature de son action. Les personnes peuvent ainsi régler leur action sur cette prémisse. Dans cette perspective, il est possible de concevoir une convention fondatrice de l'État (dans le cas précis de la France, matérialisée dans l'histoire et inscrite dans le savoir collectif). De plus, on doit faire l'hypothèse que, pour durer, cette convention est sans arrêt réactualisée, jusqu'à un certain degré et sous différentes formes, dans les coordinations quotidiennes qui impliquent l'action de l'État. Il n'y a donc pas vraiment de solution de continuité entre la Convention constituante (avec un grand C) et la convention de l'État (avec un petit c).

Le cas français est spécifique ; ceci étant, la matrice formelle sous-jacente ne peut-elle être, au-delà de ce cas, généralisée pour intégrer une large variété de conventions de l'État ? Nous avons suggéré l'intérêt d'une telle approche dans plusieurs travaux²⁸ auxquels nous renvoyons le lecteur soucieux de détails. En bref, nous y distinguons, à titre d'idéaux-types, une convention de l'État extérieur, une de l'État absent et diverses conventions de l'État situé. Trois paramètres varient, différenciant ces conventions de l'État selon leurs conditions initiales. Il ne s'agit pas tant de conditions objectives que de conditions que, pour différentes raisons, les participants, au moment d'agir, considèrent comme de connaissance commune. Ces conventions se concrétisent en autant de bases informationnelles spécifiques au principe de l'action des institutions. Elles sont donc observables à travers des règles, catégories, dispositifs pratiques des institutions, ainsi qu'à travers leur mise en œuvre²⁹.

Le premier paramètre est l'existence d'une description générale *a priori* du bien commun (ou plutôt des écarts observables par référence à lui).

28. Robert SALAIS et Michael STORPER, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, op. cit. ; Robert SALAIS, « Le travail à l'épreuve de ses produits », in Alain SUPPIOT (dir.), *Le travail en perspectives*, Paris, LGDJ, 1998, p. 45-68 ; Robert SALAIS, « Action publique et conventions : état des lieux », in Jacques COMMAILLE et Bruno JOBERT (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, 1998, p. 55-82 ; Robert SALAIS, « À la recherche du fondement conventionnel des institutions », in Robert SALAIS, Élisabeth CHATEL et Dorothee RIVAUD-DANSET, *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, op. cit., p. 255-291.

29. Là encore, il faudrait engager le travail empirique. Le débat sur les théories de la justice (Rawls, Dworkin, Sen et d'autres) met en évidence la pluralité normative de ces bases.

Dans l'État extérieur, cette description est possible et mise en place ; dans l'État absent, elle n'a pas lieu d'être ; dans l'État situé, toute description doit se faire en situation et dans le cours de l'action (elle est indexée à la situation).

Le second paramètre est la possibilité, pour les acteurs, de prévoir à l'avance l'action correctrice de l'État. Dans l'État extérieur et absent, cette prévision est possible. Les acteurs ajustent leur action en intégrant l'intervention correctrice future de l'État, ce qui l'oblige à intervenir d'entrée de jeu et ce qui justifie, circulairement en quelque sorte, son intervention. L'État extérieur intervient substantiellement, l'État absent de manière procédurale. L'État situé est, en revanche, placé en situation de suppléer véritablement *ex post*, la substance de son action étant au départ imprévisible.

Le troisième paramètre est la relation positive qui peut être établie entre action individuelle et réalisation du bien commun. Les États extérieur et absent ont comme prémisse, pour des raisons différentes, que cette relation n'a pas lieu d'être. Faire en sorte que cette relation postulée devienne réalité est en revanche une orientation-clé des conventions de l'État situé.

III. 4. L'État situé et les capacités

Les conventions de l'État situé sont fascinantes au sens où, à la différence des autres, elles partent d'une prémisse de *capacités* des personnes à agir en direction du bien commun. Il ne s'agit pas d'une prémisse spéculative, naïve ou morale sur la nature humaine, mais d'une prémisse de l'action publique elle-même. Autrement dit, pour être réaliste et réalisable, celle-ci doit concevoir son cadre et ses interventions de manière à être auto-réalisante, c'est-à-dire à engendrer progressivement ces capacités sur lesquelles elle entend s'appuyer. Comment ceci est-il possible ? Et, seconde question, le concept ainsi entendu est-il identique au concept de capacités utilisé par Amartya Sen³⁰, objet de nos recherches récentes³¹ ?

On peut avoir quelques intuitions (à vérifier empiriquement) sur les réponses à la première question, car la mécanique sociale visée a été maintes fois conceptualisée. Le ressort profond de l'apprentissage de

30. L'œuvre d'Amartya Sen est immense. Voici quelques références bibliographiques : Amartya SEN, « Justice Means *versus* Freedom », *Philosophy and Public Affairs*, 19 (2), 1990, p. 111-121 ; « Capability and Well-being », in Martha NUSSBAUM et Amartya SEN (eds.), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 30-66 ; *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

31. Robert SALAIS et Robert VILLENEUVE (eds.), *Europe and the politics of capabilities*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

telles capacités réside dans la confiance et l'attente que les autres participants expriment à leur égard. Le fait de constater (et de vérifier aux résultats atteints) que les autres ont cette attente a pour effet de tendre à développer réellement ces capacités chez un acteur. Car ce système de réciprocité et d'attentes mutuelles bâtit progressivement le collectif et le sentiment d'appartenance à ce collectif. L'enjeu devient pour chacun de montrer sa valeur ; en cherchant à la montrer, il la crée et en prend conscience. S'agissant de l'État, il s'agit donc pour lui de « localiser » la création du bien commun. Le bien commun, du moins l'écart entre ce dernier et la situation telle qu'elle est, demeure connaissable, mais il échappe à l'imposition de catégories générales. Sa connaissance doit être élaborée et sa possibilité expérimentée localement, au sein des collectifs pertinents au regard du problème posé. C'est au travers de cette élaboration que les capacités peuvent se développer.

Ce qui précède peut apparaître abstrait. Or, c'est précisément la difficulté, bien concrète, qu'affronte la construction de l'Europe. L'hétérogénéité sociale entre pays est telle que l'imposition uniforme et d'en haut de règles générales suscite des résistances politiques croissantes. Opter pour une convention de l'État situé, ainsi définie (ou plutôt agir pour la faire surgir) permettrait de localiser le bien commun au sein de chaque pays (ou région ou groupe professionnel selon le cas). Laisser l'initiative aux acteurs locaux³² de concrétiser ce bien commun à partir de leurs connaissances propres serait par la même occasion les mettre en capacité de bâtir l'Europe en se l'appropriant. Ceci se traduirait, pour le même bien commun, par une diversité de procédures et de catégories selon les pays. Quels acteurs seraient impliqués et selon quelles procédures ? Comment, et jusqu'à quel degré obéiraient-elles à un même principe unifiant ? Comment ce principe serait-il établi et selon quelles délibérations ? Telles sont quelques-unes des questions à travailler, qui transcrivent des interrogations qui se font jour dans l'élaboration du droit européen et des politiques.

Amartya Sen, seconde question, a introduit le concept de capacités au centre de ses recherches sur ce qu'est une « bonne » vie et sur les procédures de choix collectif qui y conduiraient. Des connexions existent avec ce que nous venons de développer. Les politiques publiques, pour Sen, ne peuvent se limiter à une régulation du marché. Elle doit mettre en son centre l'évaluation substantielle de « l'état des personnes ». Cet état doit être apprécié selon l'étendue des libertés réelles d'accomplissement (ou, de manière alternative ou complémentaire, l'étendue des réalisations) dont

32. Acteurs qui peuvent être nationaux, s'agissant de l'Europe. On entend ici local au sens de situé.

la personne dispose selon un ensemble de fonctionnements que la société sous revue considère comme de valeur. Pour Sen, les politiques publiques doivent se fixer l'objectif de lutter contre l'inégalité des capacités entre les personnes. Elles doivent, en d'autres termes, placer au centre le progrès des libertés réelles, tant l'étendue que l'autonomie de choix et d'action. L'enjeu est donc, pour l'action publique, de disposer d'une base de connaissances adéquate sur l'état des capacités, ce que Sen appelle une base informationnelle de jugement en justice. Nous lui devons d'en avoir compris le caractère décisif, ou plutôt, en un sens, d'en avoir fait connaissance à nouveau sous un nouvel aspect (longtemps après nos premières recherches sur les catégories).

Deux éléments sont en revanche absents de l'approche de Sen. D'une part, la dimension conventionnelle de cette base informationnelle lui échappe. Son attention à la quantification reste allusive. Il s'en tient le plus souvent aux statistiques agrégées disponibles (qui n'en sont pas moins éclairantes sur les inégalités). D'autre part, il lui échappe que cette base informationnelle est socialement construite et qu'elle est ainsi un enjeu politique crucial, spécialement dans les périodes de crise et de mutation, comme celle que nous vivons. C'est là qu'il faudrait faire se rejoindre sa conception des capacités et celle des philosophies politiques que nous avons, plus haut, (trop succinctement) reformulées dans notre cadre. Je compte m'y employer dans mes recherches futures.

Conclusion

J'ai insisté au long de l'article sur l'ambition du programme de l'économie des conventions et, ne serait-ce que pour les questions que j'ai soulevées, sur toutes les recherches à entreprendre. Le jeu en vaut la chandelle.

Il existe déjà quelques recherches sur l'action publique qui se centrent sur la base de connaissances communes qui la sous-tendent. Il faut ouvrir la boîte à outils des politiques, étudier comment ces outils sont fabriqués et ce qu'ils font dans la pratique. En France, outre les recherches d'Alain Desrosières naturellement et de celles de Laurent Thévenot et de François Eymard-Duvernay, notamment sur les politiques d'emploi, il faut mentionner, au croisement de la sociologie des sciences et de la science politique, les travaux de Bruno Latour, Michel Callon ou Pierre Lascoumes. Ces derniers conservent néanmoins, me semble-t-il, une approche instrumentale, voire stratégique, de cette boîte. Il faudrait plutôt investir les relations avec la philosophie politique et sociale, les rapports avec les fondements éthiques de l'action publique, le rapport aux droits fondamentaux,

l'élaboration et la mise en œuvre du droit, la manière dont les politiques publiques deviennent effectives (et, souvent, dans un sens différent des intentions officielles) au travers de l'action des acteurs sur le terrain. Ceci demande à chaque fois la mise en place de méthodes d'enquête, de construction des sources, de traitement adéquat. Beaucoup reste à faire, notamment par apprentissage ou transposition de ce qui se fait déjà dans de nombreux champs.

Pourquoi, enfin, parler de l'État en termes de convention entre les personnes plutôt que de démocratie des choix ? L'intérêt, à mon sens, est d'attirer l'attention sur le fait qu'une convergence des attentes, un accord collectif en d'autres termes, peut s'établir quant au rôle légitime de l'État (sur ce qu'il a à faire) sans qu'elle ait fait à aucun moment (ou alors accessoirement) l'objet d'une décision délibérée démocratique. Cet accord peut résulter d'un processus historique, politique, social complexe, mais dont le résultat peut s'avérer puissant et stable. Entre la figure du contrat social (rationnel ou non) et celle de la dictature, existent bien des formes intermédiaires qu'il faut néanmoins comprendre et, si besoin, déconstruire. La prétention croissante, à laquelle on assiste aujourd'hui un peu partout, de se passer de l'épreuve démocratique pour privilégier des formes techniques de management public supposées apolitiques est certainement le premier défi de recherche auquel nos disciplines sont confrontées.

IDHE – École normale supérieure de Cachan

* * *

Travail salarié et « société salariale » : de Marx à Marx, en passant par la sécurité sociale *

Richard SOBEL

Introduction

Les années 1990 avaient vu fleurir en France, venant des États-Unis, un débat sur la « fin du travail »¹. Même s'il semble aujourd'hui quelque peu passé de mode, les enjeux qu'il mobilisait n'en demeurent pas moins encore au cœur de « la question sociale »². Si l'on en reste à l'espace intellectuel français, on peut remarquer que ce débat fut pour le moins ambigu : il oscillait, en les mélangeant le plus souvent, entre trois positions hétérogènes :

- une position techniciste : le développement fantastique des gains de productivité amène l'humanité à envisager dans un avenir proche sa « libération » des contraintes du travail productif — pour faire vite, celle défendue par Jacques Robin ;

- une position anthropologique : à moyen terme, le « travail », « désenchanté », va être amené à ne plus occuper une place centrale dans l'intégration sociale et la construction des identités individuelles et collectives — pour faire vite, celle défendue par Dominique Meda ;

* Je remercie Claude Didry, Pierre Rolle et Thierry Pouch pour leur lecture critique d'une première version, mais je reste bien sûr le seul responsable des limites et lacunes de mon argumentation.

1. Dominique MEDA, *Le travail, une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Aubier, 1995 ; Jacques ROBIN, *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, Paris, GRIT, 1997 ; Jérémy RIFKIN, *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1995.

2. Jacques DONZELOT, *L'invention du social*, Paris, Seuil, 1984 ; Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

- une position sociopolitique : la « crise » actuelle du « travail » désigne en fait, par euphémisme, la précarisation de sa forme sociale dominante, le salariat stabilisé — pour faire vite, celle défendue par Robert Castel.

Certes, ces trois positions ne se situent pas au même niveau tant sur le plan positif de l'analyse théorique mobilisée que sur celui normatif de la philosophie sociale sous-jacente : au caractère simplificateur de la première position et — pour l'heure — au caractère sans doute encore utopique de la deuxième position, s'oppose le réalisme critique de la troisième³. Que dit-elle en effet ? Simplement ceci : tant que l'humanité aura besoin, en dépit du progrès technique et organisationnel⁴, de travail productif de ressources pour la vie en société et que, de fait, l'intégration et l'identité sociales trouveront encore les ressorts de leur construction dans la participation de tout un chacun à cette dimension économique, la forme consolidée de l'emploi salarié demeurera un horizon social indépassable pour le plus grand nombre, et ce, faute d'une institution de remplacement susceptible de faire au moins autant et aussi bien en matière de bien-être et de droits sociaux pour structurer de façon viable une telle « société de travail ».

Pour autant — et même dans cette troisième position —, on peut se demander si le débat questionne suffisamment le « contexte » capitaliste dans lequel se trouve saisi ce « travail » dont on s'interroge précisément sur la « crise » ou sur la « fin ». Notre hypothèse est précisément que non. Pour l'étayer, nous nous proposons d'abord de revenir sur les tenants anthropologiques et aboutissants socioéconomiques de nos « sociétés » qui ne sont pas simplement, comme a pu les décrire trop généralement Hannah Arendt⁵, des « sociétés de travail » mais beaucoup plus spécifiquement des « sociétés salariales ». Le positionnement théorique adopté relève d'une économie institutionnaliste et essaie d'articuler des réflexions de philosophie du travail à des développements de théorie régulationniste⁶

3. Robert CASTEL (avec Alain CAILLÉ, Philippe CHANIAL, Bernard EME, Jean-Louis LAVILLE), « Débat sur le revenu minimum inconditionnel », in Alain CAILLÉ (dir.), « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », *La revue du MAUSS*, n° 7, 1^{er} semestre 1996, Paris, La Découverte, p. 174-187.

4. Notons bien que nous n'examinons pas ici la question sociotechnique de la transformation des modes de production (post-taylorisme, néo-taylorisme, tertiarisation, etc.). En ce sens, il n'y a jamais « fin du travail » productif mais mutation de ses formes, et, par là-même, redéfinition de la productivité que cette mutation génère. Sur ce point, on lira les travaux de Jean GADREY.

5. Hannah ARENDT, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983.

6. Au sens du courant économique de l'École (parisienne) de la régulation (Robert BOYER, *La théorie de la régulation*, Paris, La Découverte, 2005).

sur le salariat (Section 1). Ce cadre d'analyse ne se borne pas à un diagnostic, mais se risque à la prospective : il cherche en effet à proposer, sur la base de la situation française, trois scénarios-types de reconfiguration de nos sociétés salariales dont le fonctionnement, jusqu'alors globalement favorable au monde du travail, est aujourd'hui remis en cause (Section 2).

Section I - Un cadre d'analyse institutionnaliste : des « sociétés de travail » aux « sociétés salariales »

I. 1. Activité, travail, emploi : quelques distinctions conceptuelles préalables

Activité, travail, emploi : trois termes souvent mélangés, confusément, par tout un chacun pour qui « occuper un emploi » c'est « avoir du travail », sciemment par les réformistes libéraux qui veulent dissoudre l'emploi dans « l'activité » au risque de précariser le rapport au « travail » de tout un chacun. Or, ces termes ne sont pas synonymes. Quelle relation y a-t-il entre eux ? Une relation d'emboîtement et de spécification qui va du plus général — l'activité⁷ — au particulier — l'emploi —, ce dernier relevant en lui-même d'une déclinaison relative à la stabilité offerte. Lorsqu'on occupe un emploi, pour peu qu'il ne soit pas fictif, on travaille, et tout travail d'emploi est bien sûr une forme d'activité. L'inverse n'est pas vrai. Toute activité n'est pas forcément du travail (jouer) et tout travail ne donne pas forcément lieu à un emploi (travail domestique ou travail au noir). Il ne s'agit pas de jouer sur les mots, mais de préciser des distinctions sémantiques pour comprendre la spécificité anthropologique et socio-économique des situations qu'elles saisissent. Explicitons quelque peu ces distinctions à l'aide de la philosophie du travail.

Il y a des activités humaines qui ne peuvent être dites « travail ». D'Aristote à Arendt⁸, la philosophie pratique distingue traditionnellement la *vita contemplativa*, d'essence finalement religieuse, de la *vita activa*, et à l'intérieur de celle-ci plusieurs types d'activités spécifiquement humaines, dont notamment : les activités productives (production des conditions matérielles de la vie individuelle et collective), les activités culturelles (construction du sens et des valeurs), et l'activité politique (l'organisation collective de la « chose publique » à l'intérieur d'un « monde commun »

7. Nous délaissions le sens « technique » et « statistique » d'activité (par exemple au sens où l'on parle de « taux d'activité féminine »), qui, dans son contexte d'usage et suivant notre terminologie, fait référence au travail d'emploi.

8. Jean-Marie HARRIBEY, « Travail, emploi, activité : éléments de clarification de quelques concepts », *Économies et Sociétés*, série AB, n° 20, mars 1998, p. 5-59.

en vue du « vivre-ensemble »⁹). Certes, ces activités ne se sont pas toujours vues reconnaître une valorisation équivalente les unes des autres aux différentes époques de l'histoire des hommes. Mais on ne saurait concevoir une forme humaine de vie sociale sans, d'une manière ou d'une autre, la coprésence socialement instituée de ces types d'activités.

La question est alors la suivante : comment certaines sociétés humaines en sont-elles venues à mettre explicitement au centre du lien social et de la construction subjective, une activité particulière, l'activité de travail ? Cela ne laisse d'être problématique. D'abord parce que pour devenir centrale, cette notion de travail doit déjà exister comme telle dans une société. Or, les recherches ethnologiques ont montré que dans de nombreuses sociétés tribales le travail faisait défaut¹⁰. Certes, on y trouve bien du « travail » au sens d'effort humain, conduit avec intelligence technique et en vue de la reproduction des conditions de vie. Mais les pratiques concernées ne se subsument sous aucune notion homogène et socialement explicitée en laquelle se joueraient aussi les fonctions de lien social et d'identité individuelle. Ces dernières sont prises en charge par d'autres activités, religieuses notamment. Ensuite, parce que lorsque le travail fut repéré comme tel, il ne l'a été que de façon stigmatisante, comme dans l'Antiquité grecque classique où la valorisation sociale s'opère grâce à une citoyenneté libérée, *via* l'esclavage, des nécessités de la vie. Comment rendre compte de notre expérience moderne du travail, notamment en tant qu'elle diffère radicalement de celle des Anciens ? Comment comprendre que pour nous, autour du « travail », puisse se faire société ?

1. 2. La « centralité du travail » comme construction sociale

Par « sociétés de travail », on désigne le fait que, dans nos sociétés modernes, l'activité productive, le « travail », est centrale — mais pas exclusive — dans la fabrication du lien social et corrélativement dans la construction des identités individuelles et collectives. Ce n'est pas le lieu ici de faire l'histoire critique de la centralité et de la valorisation du travail dans les sociétés modernes occidentales¹¹. Qu'il suffise simplement de remarquer que cette centralité se met progressivement en place sous l'effet com-

9. Nous suivons ici la conceptualisation de la vie politique qu'a proposée Hannah ARENDT dans *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995 (texte établi par Ursula Ludz, traduit en français par Sylvie Courtine-Denamy).

10. Marie-Noël CHAMOIX, « Sociétés avec et sans concept de travail », *Sociologie du travail*, XXXVI, HS, 1994, p. 57-71 ; Françoise GOLLAIN, *Une critique du travail, Entre écologie et politique*, Paris, La Découverte, 2000.

11. Michel FREYSSINET, « Historicité et centralité du travail », in Jacques BIDET et Jacques TEXIER (dir.), *La crise du travail*, Paris, PUF, 1995.

biné de deux mutations longues : une mutation anthropologique et une mutation socioéconomique. À ce titre, elle est bel et bien une construction historique, et non un invariant anthropologique.

La mutation anthropologique

Elle consiste en l'essentialisation de l'activité de travail, qui prend son essor au XVIII^e siècle. Le travail n'est plus simplement vécu comme l'emprise de la nécessité (le travail servile de l'Antiquité) ou la marque d'une souffrance (Péché originel des Chrétiens). Il n'est plus simplement distingué de l'activité animale par l'intelligence technique. Au-delà de l'historicité de ces formes et de l'hétérogénéité de ces caractéristiques, il s'enveloppe désormais d'une dimension positive pour le genre humain : celle de révéler à l'homme l'essentiel de son humanité. Les philosophies du travail — en particulier celles de Hegel et de Marx — recueillent et conceptualisent cette mutation profonde au cœur de l'imaginaire social instituant¹². Le travail n'est pas simplement transformation de la nature par l'homme pour répondre à la nécessaire satisfaction de ses besoins ; il est aussi transformation de l'homme lui-même par la construction collective d'un monde humain libéré de tout destin et de toute transcendance. Par le travail, l'homme assume la nécessité inhérente à sa finitude, mais en fait l'occasion d'un dépassement et d'une construction permanents de soi. Par son travail, chacun cherche à se construire son être propre tout en se faisant reconnaître comme membre à part entière du monde humain. Cette figure générique du travail peut envelopper de nombreux aspects d'autres activités humaines, comme la dimension artistique notamment. Elle se donne comme le paradigme du sens que prennent toutes les activités de travail, quelles que soient les formes sociales dans lesquelles elles sont exécutées et vécues. Dès lors, on ne cherchera plus à s'émanciper du travail pour s'épanouir uniquement dans d'autres formes d'activités, voire pour s'ouvrir entièrement à la vie contemplative. Mais on cherchera d'abord à émanciper le travail des multiples aliénations qui, en fait et dans l'histoire concrète des hommes, obèrent la vérité dont il est essentiellement et universellement porteur. Le processus de libération dans le travail et par le travail va structurer l'organisation sociopolitique de nos sociétés contemporaines, mais en composant avec les exigences du développement du capitalisme et sa propre notion de travail productif¹³. Du coup, la

12. Au sens de Cornélius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Le Seuil, 1976.

13. Un travail productif, c'est-à-dire qui ne produit pas simplement des valeurs d'usage (et donc du sens), mais d'abord — du point de vue du capitalisme — de la valeur,

mutation anthropologique ne va pouvoir se déployer socialement que sous la forme partielle de compromis sociétaux dans l'ordre économique capitaliste en plein essor. La « société de travail » ne va véritablement pouvoir exister que sous la forme d'« une société salariale » construite dans le capitalisme autour d'une institution vitale pour le monde du travail, l'emploi (cf. point 1. 3).

La mutation socioéconomique

Elle consiste, quant à elle, en l'autonomisation de la sphère économique à la faveur du développement de l'économie de marché et du capitalisme depuis notamment la révolution industrielle. Certes, il s'agit d'une mutation progressive et différenciée suivant les nations capitalistes. Mais l'enjeu sociétal qu'elle mobilise à chaque fois se repère clairement. Si en toute forme de travail s'exprime en principe l'essence de l'homme — mutation anthropologique —, pour autant, toutes les formes de travail ne sont pas reconnues comme valorisantes au même titre — relativisation socio-économique. On se met progressivement à distinguer les formes de travail exécutées dans un cadre privé, comme le travail domestique, de celles, plus générales, le travail social, qui participent au fonctionnement du « système » économique dans son ensemble.

Seules ces formes-ci de travail, que l'Économie politique naissante théorise comme « travail social » ou « travail abstrait », constituent ce que l'on va se mettre à appeler « travail » au sens courant du terme¹⁴. En deux siècles, le « travail » se met à désigner principalement cette activité générale, fonctionnellement spécialisée et rémunérée en fonction de son utilité au système social. Du coup, dans les sociétés occidentales modernes, l'intégration sociale va se mettre à relever d'un double processus. Au socle élémentaire de l'intégration primaire de type familial ou communautaire, s'ajoute de façon complémentaire une intégration sociétale, portée par le travail d'emploi, et qui transcende tout un chacun en constituant l'assise de sa citoyenneté réelle :

« Aussi longtemps que le fonctionnement du système social, sa production et sa reproduction, exigeront du travail, si réduit soit le temps qu'il occupe dans la vie de chacun, sera indispensable à la pleine citoyenneté. En tant que droit de

c'est-à-dire un travail qui est la pièce maîtresse du processus abstrait de valorisation du capital : cf. Arnaud BERTHOUD, *Travail productif et productivité du travail chez Marx*, Paris, Maspero, 1974.

14. Cf. André GORZ, *Métamorphose du travail, quête du sens*, Paris, Galilée, 1988.

participer à la production du tout social et d'acquérir sur lui des droits et des pouvoirs, le droit au travail doit être compris comme un droit politique.¹⁵ »

Encadré :

Travail privé et travail social dans les sociétés où domine le mode de production capitaliste

Dans une perspective institutionnaliste qui analyse les multiples formes que peut prendre le travail, le travail dit « social », ensemble des biens et services reconnus comme socialement utiles (pour n'importe quel membre de la société), ne doit être confondu avec le travail domestique (utile pour soi et ses proches dans un lieu de vie).

Comment, dans nos sociétés, le travail d'un individu quelconque est-il reconnu comme travail social ? De deux manières. Ou bien directement et *a priori* par l'autorité publique (relevant elle-même en dernière instance et de façon plus ou moins effective d'une légitimation démocratique). On parle d'activités qui produisent des biens et services collectifs non marchands (administration, services publics d'enseignement, de justice, etc.). Elles sont « subventionnées » et vivent de prélèvements publics obligatoires. Ou bien indirectement et par la sanction du marché. On se situe dans une économie de libre entreprise et de marché : des unités de production (« les entreprises », privées, pour l'essentiel à but lucratif) prennent l'initiative de mettre en œuvre un processus de production de biens ou de services, mobilisant du travail professionnel, et mettent en vente le résultat de ce processus sur le marché — lequel, du reste, incertitude du « saut périlleux de la marchandise », (Marx) peut ne pas les valider ! Le travail professionnel structuré en emploi, celui qui, dans nos sociétés, porte la construction identitaire et la reconnaissance sociale, désigne ainsi la participation à l'une ou l'autre des deux formes du travail social.

Bien sûr, les frontières, qui sont toujours des constructions sociales (et de genre), sont elles-mêmes évolutives, et rendent tout à fait conventionnelle ce qu'on appelle « richesse sociale » (Cf. Jean GADREY et Florence JANY-CATRICE, *Les nouveaux indicateurs de richesses*, Paris, La Découverte, 2004). Les formes de travail « gris » ou « noir » se développent à la faveur du flou des frontières. Reste que, à un moment donné, la division du travail social signifie toujours la répartition de l'ensemble du travail professionnel disponible entre différentes branches d'activité plus ou moins spécialisées et interdépendantes.

15. André GORZ, « Revenu minimum et citoyenneté », *Futuribles*, n° 188, 1994, p. 57.

1. 3. Centralité moderne du travail et domination capitaliste de l'ordre économique : le compromis des « sociétés salariales »

C'est dire si parler simplement de « société de travail » et de centralité du travail en général est loin d'être conceptuellement suffisant. L'ordre économique de nos sociétés est dominé par le mode de production capitaliste, sous des formes historiques qui, pour différentes qu'elles soient (taylorisme, fordisme, post-fordisme, net-économie, etc.), n'en changent pas la nature profonde (valorisation du capital par exploitation du travail-vivant). Cette domination se marque notamment par une définition du travail social entendu principalement comme « travail productif » pour le capital¹⁶. Du coup, la « centralité du travail » doit composer avec les exigences du rapport de force capital/travail et se structurer à partir de la forme dominante de mise au travail, à savoir le travail salarié. Dans ce contexte de centralité du travail sous domination capitaliste, n'avoir que son travail à vendre pour vivre — et c'est quand même le lot commun du plus grand nombre — ne constitue pas en soi une situation viable et marque au contraire la fragilité socioéconomique intrinsèque du travailleur. Depuis les premières conquêtes ouvrières du XIX^e siècle mais surtout au cours du XX^e siècle, l'affirmation du monde du travail contre la logique capitaliste est passée par la consolidation de la condition salariale, laquelle, fruit des luttes sociales, transforme progressivement nos « sociétés de travail » en « sociétés salariales »¹⁷.

Cette consolidation de la condition salariale s'opère, pour chaque emploi occupé par un travailleur salarié, sur un double plan : celui de la réglementation de l'usage du travail (contrat de travail, conditions de travail et de rémunération) et celui de la socialisation d'une large partie de l'entretien et de la reproduction des travailleurs sur l'ensemble de leur cycle de vie (développement de la protection sociale et extension des services publics). Sous ce double aspect, cette consolidation s'appuie sur des règles et des institutions collectives (droit social, conventions collectives, caisses de protection sociale) que font fonctionner, dans une large mesure, les acteurs collectifs du rapport salarial (représentants du capital et représentants du travail) sous l'égide de l'État social (et non pas « providence »,

16. L'idéologie dominante présente le travail des services publics comme un supplément possible sur la base d'un prélèvement sur la seule vraie richesse créée, la richesse marchande, et jamais comme un travail créateur de richesses en soi ; cf. Jean-Marie HARRIBÉY, « Richesse et valeur : un couple qui ne fait pas bon ménage », *L'homme et la société*, n° 156-157, 2005.

17. La paternité de l'expression revient sans doute à Michel AGLIETTA et Anton BRENDER, in *Les métamorphoses des sociétés salariales*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

comme on le qualifie improprement). Ce fonctionnement de plus en plus collectif du rapport salarial doit être vu comme un facteur concret d'émancipation des salariés : il sort chaque travailleur salarié d'une relation individuelle et inégalitaire vécue dans l'espace microéconomique de l'entreprise et réinscrit par là-même son travail, *via* l'occupation d'un emploi socialement construit et reconnu, dans une logique collective et solidaire.

Les « sociétés salariales » sont, constate-t-on, actuellement « en crise » : chômage de masse accompagné d'un volant important de chômage de longue durée, précarisation de l'emploi, démantèlement progressif de la protection sociale, sans compter la reconfiguration du domaine et des missions des « services publics ». Bien sûr, il ne s'agit pas de dire, de façon caricaturale, qu'à l'âge d'or des Trente Glorieuses — période réputée de stabilisation homogène et générale de la condition salariale — aurait succédé, plus ou moins brutalement, une période d'éclatement, de dispersion et de fortes inégalités du monde du travail — marquant ainsi le retour aux souffrances de l'instauration du capitalisme industriel. Les Trente Glorieuses se caractérisaient en fait par une dynamique globale d'homogénéisation et de consolidation de la condition salariale accompagnant l'affirmation sociopolitique du monde du travail : les différentes conquêtes sociales du « centre » (salarial des entreprises publiques, des grandes entreprises fordiennes, etc.) se diffusaient progressivement aux différentes couches du monde du travail, ne laissant que très marginalement des situations de laissés-pour-compte à sa périphérie. Pour beaucoup de salariés, la vie au travail était dure, mais le sentiment de progrès¹⁸ restait mobilisateur et rendait, dans une certaine mesure, socialement viable le fonctionnement global de l'économie¹⁹. À l'inverse et sous cette perspective, la période qualifiée de « crise de la condition salariale » se caractérise par une segmentation et une étanchéité des couches salariales, stoppant le mouvement homogénéisant du progrès social.

On peut certes affiner le diagnostic de la crise de la condition salariale²⁰. Mais l'essentiel est ailleurs : quelle lecture avoir d'une telle

18. Pour chaque travailleur sur son cycle de vie, et pour ses enfants dont il savait qu'ils pourraient s'élever socialement, au moins par rapport à sa propre condition salariale.

19. Cf. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Galimard, 1999.

20. La précarité est une réalité qui frappe lorsqu'on l'examine en flux : sur dix emplois créés en France aujourd'hui, 7 le sont sous statuts précaires (CDD, Intérim, temps partiels non choisis). Mais en stock, plus de 80 % de la population active occupe encore une position stable : cf. Claude DIDRY, « Misère de la sociologie et sociologie de la misère. Réflexion sur la précarité relative dans le capitalisme néolibéral », in Jean LOJKINE (dir.), *Les sociologies critiques du capitalisme*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 2002 ; Robert

situation ? Pour notre part, nous pensons qu'il faut défendre une lecture politique²¹ : la « crise actuelle » de la « société salariale » est moins la résultante d'une prétendue inadaptation à « la nouvelle donne économique mondiale » (analyse de type technico-économique, qui neutralise les stratégies d'acteurs dominants) que l'effet progressif de ce que l'on peut appeler la contre-offensive néolibérale (analyse de type sociopolitique qui met les conflits d'appropriation et de répartition des richesses au cœur de la dynamique sociale de l'économie).

Sans sombrer dans la théorie du complot, une lecture sociopolitique permet clairement d'identifier l'objectif de cette contre-offensive : affaiblir le pouvoir du monde du travail en laminant les institutions collectives sur lesquelles prend appui son affirmation anticapitaliste. Pour peu que l'on adopte cette perspective, il est clair que les oligarchies économiques et étatiques des différentes nations capitalistes occidentales développées n'ont jamais vraiment accepté la percée démocratique effective qu'avait permise la consolidation salariale, notamment durant ce qu'on a appelé les « Trente Glorieuses »²². Il serait en effet naïf de dire que la société salariale « humanise » le capitalisme, voire « achète » une paix sociale. La société salariale n'est pas simplement cette période glorieuse, mais révolue, du monde du travail, à l'abri des armistices de classe, des compromis fordistes et des États-nations à régulation keynésienne. Contrairement à une interprétation édulcorée découlant de l'application, sans prise en compte des médiations socio-historiques, d'une philosophie politique contractualiste, nos « démocraties » ne sont pas, n'ont jamais été et ne sont pas près de devenir, des sociétés de citoyens abstraits, c'est-à-dire principalement abstraits des rapports sociaux de production. Le monde du travail a conquis un espace d'affirmation politique dans lequel, pour le plus grand nombre, la seule citoyenneté qui vaille est celle qui prend concrètement appui sur les institutions collectives du salariat. Certes, l'extension du salariat consolidé comportait bien des limites. Mais l'avancée sociale et politique était considérable et sans précédent historique.

CASTEL, *L'insécurité sociale*, Paris, Le Seuil, 2003 ; Christophe RAMAUX, *Emploi : éloge de la stabilité. L'État social contre la flexicurité*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

21. Du type de celle que défendent, notamment en France, des politistes comme : Bruno JOBERT (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; des sociologues comme Bernard FRIOT, *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute, 1998 ; ou des économistes critiques comme Liem HOANG-NGOC, *Refermons la parenthèse néolibérale*, Paris, La Dispute, 2005.

22. Cf. Cornélius CASTORIADIS, *Une société à la dérive*, Paris, Le Seuil, 2005.

2. Trois scénarios de recomposition à moyen terme de nos sociétés de travail

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation actuelle de nos « sociétés salariales » est confuse. Le monde du travail reste encore largement structuré par les institutions du salariat consolidé, même si la précarisation grignote progressivement son territoire depuis le début des années 1980. Pour autant, faut-il en rester à ce diagnostic, c'est-à-dire en rester à l'obscurité quant à « l'avenir » de nos sociétés de travail ? Sans doute pas. De nombreux travaux ont essayé de décrire des situations possibles de recomposition, en extrapolant telle ou telle tendance présente. Nous proposons ici de les rassembler sous la forme stylisée de trois grands scénarios de reconfiguration possibles : le scénario libéral, dual et assistanciel ; le scénario utopiste et le scénario « travailliste », version défensive ou version offensive²³. Pour le moyen terme, ils permettent d'éclairer les enjeux sociopolitiques des mutations en cours d'un point de vue normatif. Si l'on se réfère à ce qu'avait permis d'obtenir le déploiement des « sociétés salariales » tant sur le plan du bien-être que sur celui de l'émancipation sociopolitique, le moins que l'on puisse dire c'est que ces trois scénarios ne se valent pas.

2.1. Le scénario libéral, dual et assistanciel

Le travail salarié reste la forme dominante de participation au travail social, mais sa reconnaissance s'opère sur le mode de la précarisation de l'emploi. Il s'agit d'un travail flexible, que la relation salariale saisira suivant l'objectif essentiel de répondre aux seuls impératifs de la sphère marchande ou, dans le cadre de la fonction publique, aux objectifs comptables devenus dominants. De nombreux analystes décrivent ce scénario comme fort probable étant donné le rapport de force désormais défavorable au monde du travail²⁴, mais sans l'appeler de leurs vœux. Mais ce scénario a également ses apologues et son idéologie, y compris à l'intérieur des

23. En l'état, la typologie que nous proposons n'a qu'un caractère exploratoire et se présente comme une hypothèse de lecture qu'il faudrait mettre à l'épreuve d'une étude plus systématique. Afin de lever toute ambiguïté, indiquons que cet essai de prospective se situe dans un horizon où la forme dominante de l'économie, le capitalisme, n'est pas fondamentalement remise en cause, l'analyse portant sur l'aménagement sociopolitique du rapport salarial. Quant à savoir ce que pourrait être le « travail » dans une société démocratique libérée de l'oppression capitaliste, tout ce que l'on peut en penser doit, d'une manière ou d'une autre, se confronter à la pensée de Marx sur le communisme.

24. Notamment par rapport aux forces sociales exprimant, d'une façon ou d'une autre, les intérêts de la propriété lucrative que l'affirmation sociopolitique du monde du travail avait pu mettre, transitoirement, au second plan du projet collectif de société.

cercles de la recherche académique. À les entendre, le « travail classique » — de type emploi stable à vie des « Trente Glorieuses » — serait en crise du fait de la double — et incontournable — révolution technologique et organisationnelle et des — nécessaires — mutations concurrentielles qui affectent les entreprises à l'heure de la mondialisation. Sous sa forme salariée traditionnelle, le travail serait devenu « obsolète », les « acquis sociaux » constitueraient un coût, la stabilité une rigidité. Dans le nouveau paradigme de production, force serait de reconfigurer la place du travail, rebaptisé « activité » pour l'occasion, afin de mieux signifier la dissolution de son ancien encadrement dans le fonctionnement modernisé de nos sociétés mondialisées, adaptables et innovantes. Dans cette perspective, le travailleur, désormais libéré des « carcans institutionnels » de l'emploi, serait progressivement incité à gérer lui-même sa propre carrière et ainsi à se concevoir doublement comme une sorte de prestataire de services qui vend ses compétences au coup par coup à l'entreprise (mieux, qui y « rentabilise » son « capital humain »²⁵), et comme une sorte d'épargnant rentier qui, par un vertueux effort de prévoyance doit prendre en charge sa propre protection sociale. Bref, sont individualisées toutes les dimensions de l'emploi, tant l'usage du travail que l'entretien et la reproduction du travailleur.

Pourtant, derrière le mythe néolibéral de dépassement de l'emploi stable, il y a une réalité fort différente. Car en contexte capitaliste, la dérégulation ne renvoie pas le « travail » à une liberté et une créativité naturelles que l'emploi aurait soumises, mais renvoie toujours le travailleur à la précarité intrinsèque de son existence. Dans ce scénario, en fait, se disloque progressivement l'articulation²⁶ : stabilité de la relation salariale — dignité de l'individu au travail — citoyenneté concrète. Comme Robert Castel l'a bien établi dans ses travaux, la condition salariale se segmente, voire s'atomise, et se présente sous la forme d'un continuum de précarité. Conjecturons quelque peu. À la limite, on peut imaginer qu'un noyau dur de salariés, ceux dont le système économique a le plus besoin, conserve sous forme contractuelle et assurancielle — c'est-à-dire privatisée — des « avantages » équivalents, voire supérieurs à ceux obtenus aujourd'hui encore par la grande majorité des salariés à l'aide de la solidarité salariale collective. Pour les autres, se dessinerait une constellation de « statuts » allant du plus au moins précaire, articulés à des formes grises ou noires

25. Pour une perspective critique, cf. Thomas COUTROT, *L'entreprise néolibérale, nouvelle utopie du capitalisme ?*, Paris, La Découverte, 1995.

26. Ce que plus haut nous avons analysé comme compromis sociopolitique au cœur des « sociétés salariales ».

de travail complémentaire. Ce scénario peut fort bien s'accomoder — ne s'en accomode-t-on pas déjà ? — d'un filet « assistanciel » de sécurité minimum, consistant en une protection sociale au rabais, aux financements fiscalisés, géré par un État soucieux non plus d'asseoir la citoyenneté sur un statut social, mais simplement soucieux de garantir cette « paix civile » nécessaire au bon fonctionnement du capitalisme. Ce filet pourrait se voir complété de deux manières possibles, par une allocation universelle « libérale »²⁷ et/ou par un *welfare* à la française. S'agissant de l'allocation universelle, chaque individu recevrait de manière inconditionnelle une somme forfaitaire mensuelle, jouant finalement le rôle de cette dotation initiale de survie que mobilisent les modèles économiques d'équilibre général. En contrepartie, on peut craindre que toutes les formes d'emploi atypique et à temps partiel — ce qu'on appelle « les petits boulots » — se développent et soient exemptées de cotisations sociales, accentuant encore plus, sur le plan du financement du salaire socialisé, le recul de l'emploi et de son territoire sociopolitique. Dans cette perspective, le travail au noir deviendrait pour ainsi dire légal, chaque individu devant gérer lui-même sa précarité autour d'un service social de dispensaire, d'une allocation de survie et de revenus irréguliers tirés de travaux le plus souvent peu qualifiés. Quant au *welfare*, ou mise au travail forcé des allocataires de minima sociaux, il marquerait le contrôle des populations marginalisées qui devraient prêter un simulacre de travail clairement coupé de la sphère productive, et ce afin de ne pas laisser ces personnes dans l'oisiveté, mère de tous les vices²⁸.

Bien évidemment, ce scénario est présenté ici de manière volontairement critique et caricaturale ; mais il n'a rien d'impossible, et bien des traits constitutifs de sa figure régressive pour le monde du travail sont déjà présents dans la réalité contemporaine de nos sociétés salariales. Au-delà des souffrances sociales qu'il générerait, il ne manquerait pas de

27. C'est-à-dire une « version de droite » de l'allocation universelle, pour reprendre la terminologie d'André Gorz qui signale que son instauration a pour but d'éliminer toute protection sociale et — insuffisance de son montant oblige — de porter vers un marché du travail dérégulé une masse laborieuse en quête de bout de travail pour améliorer l'ordinaire. Cette version s'oppose à une allocation universelle suffisante dans son montant pour offrir le choix de refuser le travail salarié.

28. La façon dont aujourd'hui on thématise déjà et, pour une large part, on met en œuvre l'activation des « oisifs » tombés dans les « trappes à inactivité » permet d'imaginer jusqu'où cette idéologie pourrait aller. Pour une critique radicale de cet économisme sous-jacent, cf. Laurent CORDONNIER, *Pas de pitié pour les gueux*, Raisons d'agir, 2006. Il semble que le dispositif actuel de RSA (revenu de solidarité active) soit pris dans la même idéologie : cf. Jean GADREY, « Revenu de solidarité active : les ambiguïtés », *Droit Social*, n° 12, décembre 2007.

poser à nouveau une question fondamentale²⁹ : comment une majorité de membres de notre société démocratique pourrait-elle continuer à vivre concrètement leur citoyenneté tout en étant relégués dans des situations de dépendance et de précarité sociale ? Comment l'homogénéité supposée du corps politique pourrait-elle exister comme telle sur fond d'un éclatement et d'une hétérogénéité profonde du corps social ? À ce propos et si l'on suit l'analyse critique de Bruno Théret³⁰, les promoteurs de ce scénario libéral font évidemment preuve d'hypocrisie, continuant à croire, comme tout bon libéral qui se respecte, qu'on peut fort bien être un citoyen abstrait et faire de la politique indépendamment de toute stabilisation de son statut social. Une autre façon de répondre à la question est de considérer que l'on peut régler le problème de l'assise sociale de la citoyenneté en rompant radicalement, et non hypocritement, avec la centralité du travail telle qu'elle se trouve organisée dans nos sociétés salariales. C'est le propre du scénario suivant.

2. 2. Le scénario « utopiste »

Dans ce cas, le dépassement de la crise de l'emploi s'effectue par le rejet de la centralité du travail. Comme le travail est somme toute une « invention récente », d'aucuns³¹ ont pu penser qu'il est possible d'en sortir en valorisant d'autres types d'activités. La perspective est volontariste et prétend remettre en cause la centralité du travail dans la construction du lien social et de l'identité. Le travail est dénoncé comme ayant fondamentalement partie liée avec le développement du capitalisme duquel il n'y a

29. Cette « question sociale » s'était déjà posée en France au milieu du XIX^e siècle à l'occasion de l'instauration du suffrage universel. Sur ce point, cf. Jacques DONZELOT, *L'invention du social*, Points-Seuil, 1984.

30. Bruno THERET, « Le rawlsisme à la française. Le marché contre l'égalité démocratique », *Futur Antérieur*, n° 8, 1991.

31. En France, André Gorz (*Misères du présent. Richesse du possible*, Galilée, 1997) constitue la figure intellectuelle majeure de ce scénario « utopiste » dans une version radicale. On peut y ranger également tous les promoteurs de l'allocation universelle qui voient en celle-ci l'occasion du développement d'un secteur quaternaire d'activités socialisantes (Jean-Marc FERRY, *L'allocation universelle*, Paris, Cerf, 1996 ; Yannick VANDERBORGHT et Philippe VAN PARIJS, *L'allocation universelle*, Paris, La Découverte, 2005). Dans une version mixte, articulée au travail d'emploi, on parlera d'économie plurielle et de pluriactivité (Guy AZNAR et alii, *Vers une économie plurielle*, Paris, Syros, 1997). Notons enfin le courant « cognitif » qui, prenant pleinement la mesure de la nouvelle phase de développement du capitalisme, plaide pour une « inconditionnalité du revenu comme mutation décisive du salariat (Yann MOULIER-BOUTANG, « Le revenu social garanti et la grande transformation du travail : en deçà ou au-delà du régime salarial ? », in Jean TERRIER et Hughes POLTIER (dir.), *Vers de nouvelles dominations dans le travail ? Sur le sens de la crise*, Lausanne, Payot, 2001, p. 125-152).

finalement rien de libérateur à attendre : contre le travail salarié, il faut valoriser d'autres activités, plus autonomes et sources d'épanouissement³². Bien évidemment, il ne s'agit pas de valoriser « l'activité » ou la « pleine activité » au sens libéral du terme (cf. 2. 1. Scénario libéral, dual et assistanciel), celles-ci n'étant que l'euphémisme du développement du travail précaire sous domination capitaliste accrue et sans la protection de l'emploi. On sait qu'André Gorz a été le premier à fustiger le développement des « petits boulots » qui se profilent derrière la version libérale de la pleine-activité. Mais défendre l'emploi (cf. 2. 2. Scénario « travailliste » défensif) n'est, pour tous ces auteurs, qu'une solution à courte vue qui ne questionne pas le fond du problème actuel : c'est le travail qui est en crise, et pas simplement l'emploi. Or, qu'est-ce qui nous « enferme » dans le « travail », et nous oblige à y chercher l'intégration et l'identité ? Qu'est-ce qui nous oblige à composer avec le développement du capitalisme ? La réponse est claire : le lien travail-production-revenu. Du coup, pour sortir de la centralité du travail, c'est-à-dire de la domination du travail productif sous domination capitaliste, il faut briser ce lien. C'est, pour nous, le sens fondamental qu'il faut donner à la version solidaire de l'allocation universelle. Elle s'oppose idéologiquement à la version libérale. Son objectif n'est pas la constitution d'un filet de sécurité minimal pour les perdants du « tout marché » ; c'est une sorte de socialisation de la production. Les différents promoteurs peuvent bien présenter des argumentations philosophiquement et techniquement différentes³³, on retrouve toujours le même schéma de pensée anti-« travailliste ». L'idée-force est la suivante : la plus grande partie du PIB étant distribuée sous forme d'allocation universelle, chacun serait libre de travailler ou pas, de mener une vie pluriactive. Quelles que soient les formulations et la sympathie qu'elles peuvent susciter, on butte toujours sur le même problème : dans la mesure où la production de biens et de services exigera malgré tout une quantité de main-d'œuvre, comment organiser concrètement la participation de chacun à la production collective ? Comment faire accepter collectivement les

32. On trouve ce point de vue radicalisé chez les auteurs marxistes du *Manifeste contre le travail* (Robert KURTZ, Ernst LOHOFF et Norbert TRENKLE, 10/18, 2004).

33. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser en détail les différentes propositions ; le livre de Laurent GEFROY (*Garantir le revenu. Histoire et actualité d'une utopie concrète*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2002) constitue une très bonne première présentation ainsi qu'une mise en perspective critique. Poser la question comme nous le proposons ici permet notamment d'éviter de se noyer dans des débats techniques — comme on les trouve notamment chez les économistes mobilisant le paradigme néoclassique — dont la virtuosité mathématique masque le plus souvent une certaine indigence quant à l'analyse des tenants philosophiques (notamment concernant le rapport au travail) et les aboutissants politiques (notamment concernant les enjeux du salariat) de l'instauration de l'allocation universelle.

choix individuels de travailler ou pas ? On ne peut que rester dans l'incantation, faute d'une réflexion stratégique et réaliste sur le rapport de forces sociales sur lequel bâtir cette société « libérée » du travail, et fondée sur le libre choix d'activités épanouissantes ? S'agit-il de sortir de la centralité du travail-salarié en rompant — en supprimant ? — la domination capitaliste ? Mais alors, qu'elle est la forme sociopolitique de l'économie qui prendrait en charge la production-distribution des ressources malgré tout encore nécessaires à la vie individuelle et collective³⁴ ? Ou s'agit-il de faire comme si on pouvait, de façon optionnelle, se déprendre de cette centralité alors même que continuerait à fonctionner, à côté d'un tiers secteur convivial mais sans influence sur lui, une sphère économique où le travail nécessaire serait encore sous domination capitaliste ?

2. 3. *Le scénario « travailliste » ou « défense des acquis »*

Sommes-nous condamnés à renvoyer dos à dos les deux scénarios précédents, en opposant le réalisme cynique de l'un à l'utopisme incantatoire de l'autre ? Voire en les opposant chacun à un scénario plus « conservateur », celui de la défense de l'emploi et de la protection sociale tels qu'ils existent ? Nombreux sont en effet ceux, à gauche³⁵, qui estiment aujourd'hui que la défense des acquis sociaux constitue la base en deçà de laquelle tout modèle d'intégration par le travail ne pourrait être que régressif³⁶. Certes, argumentent-ils, nos sociétés salariales, dans leur régime historique « progressiste » des « Trente Glorieuses », étaient imparfaites sous bien des aspects. Mais il n'en demeure pas moins que leurs acquis ont progressivement constitué pour le plus grand nombre une forme d'émancipation sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Il faut toujours avoir cela bien en tête, tiennent-ils à souligner, quand on s'amuse à faire des conjectures modernisatrices sur la refonte flexible de nos « sociétés salariales » — scénario libéral, dual et assistanciel — ou sur leur dépassement convivial — scénarios utopistes. Par raccourci, on peut parler de « travaillisme » à propos de cette défense de la centralité du travail et de sa re-

34. Décroissance conviviale ou pas, du reste, cf. Serge LATOUCHE, « Peut-on mettre un vin nouveau dans de vieilles outres ? Décroissance, "disvaleur" et mesure du bien-être », *L'homme et la société*, n° 156-157, 2005, p. 99-113.

35. Le piquant dans cette affaire, c'est de constater que ce qui pour « la gauche de la gauche » n'était, il y a une trentaine d'années, qu'« appareils idéologiques d'État » — au sens d'Althusser — destinés à endormir les velléités révolutionnaires de la classe ouvrière est « miraculeusement » devenu une conquête sociopolitique majeure du monde du travail.

36. Robert CASTEL (avec Alain CAILLÉ, Philippe CHANIAL, Bernard EME, Jean-Louis LAVILLE), « Débat sur le revenu minimum inconditionnel », *op. cit.*

connaissance en emploi stable et convenable. D'un point de vue stratégique, cette défense acharnée des acquis est considérée comme le seul moyen d'amener le patronat, et les forces politiques qui relayent ses positions dans les appareils d'État, à envisager des mutations de l'appareil productif qui partent des exigences sociales du monde du travail et non des impératifs de la valorisation du capital, dans un contexte mondial qui en exaspère les seules logiques financières³⁷.

On sait que les libéraux, de droite et de gauche, caricaturent la défense des acquis qualifiée de corporatisme, lequel selon eux caractérise, en France, depuis 1995 jusqu'à la lutte anti-CPE de début 2006, ce que l'on rassemble sous le vocable de « mouvement social »³⁸. Sans, bien sûr, adopter cette critique, les tenants du scénario « travailliste » reconnaissent que même lorsqu'elle part de « bonnes intentions », la stratégie défensive risque d'être à terme dangereuse : elle situe l'action politique et syndicale en dehors du processus global de transformation en ne pesant finalement que sur les secteurs où le rapport de force capital/travail est structuré et où le changement peut être négocié, alors que le segment déjà précarisé du salariat échappe à toute régulation. En cela, elle constitue le parfait pendant du scénario libéral, dual, assistanciel, puisqu'elle trouverait dans le noyau dur des salariés protégés le territoire privilégié d'un simulacre, réduit, de société salariale. Dans ces conditions, que pourrait-être un scénario travailliste offensif ? Il s'agirait de concilier les transformations du travail avec l'accès pour chaque membre de la société à un emploi salarié (et/ou d'une formation) et donc avec l'acquisition et la consolidation pour chacun d'un statut social articulé au travail d'emploi. L'enjeu est la construction d'un mécanisme macro-institutionnel, de dimension, pour l'heure, encore nationale, capable de réguler avec souplesse cette articulation pour le plus grand nombre de salariés et d'éradiquer ainsi le chômage de masse et la précarité. C'est la thématique très actuelle de la « flexi-sécurité », « flexicurité », « sécurité sociale professionnelle », « sécurisation des parcours professionnels » ou encore « formation tout au long de la vie ». Cette thématique ne laisse pas d'être ambiguë, puisqu'elle rassemble des

37. Michel AGLIETTA et Antoine REBERIOUX, *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel, 2006.

38. Pour une mise en perspective critique, cf. Pierre BOURDIEU, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2001.

positions « travaillistes » plus³⁹ ou moins⁴⁰ souples, voire des postures sociales-libérales⁴¹. D'un point de vue « travailliste » radical, on peut se demander si ces réflexions ne conduisent pas finalement à simplement promouvoir un accompagnement institutionnel à la précarité et sont loin de constituer un contre-modèle d'ensemble à l'offensive néolibérale.

« Suffit-il d'une trouvaille finalement très partielle, très localisée quant à ses effets pour répondre au néolibéralisme ? Certains le soutiennent en suggérant que la sécurité emploi-formation — en y ajoutant au besoin quelques astuces telles que la création de fonds de pension « sympathiques » gérés par les syndicats — permettrait de dessiner un nouveau modèle social. C'est évidemment sous-estimer la cohérence d'ensemble et la force du néolibéralisme. La flexibilisation du droit du travail, le pouvoir accru de la finance, le nouveau partage de la valeur ajoutée au bénéfice des actionnaires qui en résulte, ou bien encore la remise en cause de la protection sociale et la privatisation des services publics [...] dessinent un projet global. Ce projet, et c'est une preuve supplémentaire de sa redoutable cohérence, a son pendant politique par la remise en cause des cadres mêmes de la démocratie politique, qui, pour être éminemment perfectibles, avaient néanmoins permis de construire toute une série de protections pour ceux d'en bas.⁴² »

Dans un contexte de moyen terme où devrait continuer à dominer la centralité du travail sous domination capitaliste — même s'il s'agit d'un capitalisme désormais financiarisé —, sortir par le haut de la crise des sociétés salariales ne peut donc se faire qu'en défendant, réaffirmant et en étendant les mécanismes collectifs de la solidarité salariale et plus largement de l'État social⁴³. En attendant d'« en finir avec le capitalisme » et autres incantations utopistes sur la « fin du travail contraint », on a encore rien trouvé de mieux, en Europe, que l'extension des « sociétés salariales » pour construire concrètement l'émancipation du monde du travail.

Conclusion

Un problème de fond affecte nos sociétés depuis plus de deux décennies : l'emploi, cette forme historique de travail porteuse d'intégration et

39. Jean-Christophe LE DUGOU, « Approche économique d'une sécurité sociale professionnelle. Contexte et contenu », *Analyses et documents économiques*, CGT, n° 89, 2002, p. 55-58.

40. Bernard GAZIER, *Tous « sublimes ». Vers un nouveau plein-emploi*, Paris, Flammarion, 2003.

41. Pierre CAHUC et Francis KRAMARZ, *De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle*, Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, Paris, 2004.

42. Christophe RAMAUX, *Éloge de la stabilité*, op. cit., p. 294-295.

43. C'est-à-dire, si l'on reprend l'analyse de Christophe Ramaux, la protection sociale, le droit du travail, les services publics et les politiques macro-économiques keynésiennes qui avaient en vue le plein-emploi.

Tableau 1 : Les trois scénarios de recomposition

| Structuration de la vie politique | Institution ou principe emblématique | Position par rapport à la domination capitaliste | Position par rapport à la centralité du travail | Scénarios |
|--|--------------------------------------|---|---|-------------------------------|
| Risque du retour de la « question sociale » dès lors que le corps politique démocratique est travaillé par un corps social hétérogène. | Flexibilisation du droit du travail. | Dépassement du conflit capital-travail, désormais censé se dissoudre dans le monde commun de la mondialisation et de la flexibilité. | Maintien de la centralité, réaffirmée sous le slogan d'une « Valeur travail » enfin rendue à elle-même car libérée des « carcans » de l'emploi. | Libéral, dual et assistanciel |
| L'intégration salariale n'est plus le socle d'homogénéisation sociale constitutif de la citoyenneté réelle. La construction du lien politique passe par d'autres activités. | Allocation Universelle Solidaire. | Ambiguïté : rupture radicale avec le capitalisme (et instauration d'un autre rapport social dominant dans l'ensemble de l'économie) ou simple tiers-secteur convivial optionnel ? | Rejet de la centralité au profit d'autres lieux, d'autres dispositifs, voire d'autres activités de construction identitaires, de reconnaissance et de liens sociaux. Sortie des « sociétés salariales », mais plus fondamentalement des « sociétés de travail ». | Utopistes |
| En contexte de domination capitaliste, la consolidation du rapport salarial reste la condition <i>sine qua non</i> de l'exercice de la démocratie pour le plus grand nombre. | | Partage du camp « travailliste » entre les sirènes de la « flexicurité » (travaillisme souple) et le redéploiement de l'État social Keyneso-fordien, horizon pour l'heure indépassable des puissances du salariat (travaillisme dur, voire « rétrograde »). | Maintien de la centralité, mais dans un contexte institutionnel qui ne peut être que le salariat consolidé, faute de quoi la « valeur travail » est vidée de sa substance et s'abandonne à son simulacre libéral. | Travaillistes |

d'identité, se dissout lentement mais progressivement. Si l'on est de plus en plus sensible aux effets néfastes de cette « crise », notamment à travers le thème médiatique de l'exclusion, il ne semble pas pour autant qu'on en perçoive l'exacte portée politique. La confusion des enjeux n'est-elle pas à son comble lorsque d'aucuns en appellent au dépassement de l'emploi vers un autre rapport au travail, plus hétérogène, plus précaire, plus flexible mais adapté à nos économies mondialisées. À cette occasion, on parle ainsi de moins en moins « d'emploi » — et de « plein-emploi » — et de plus en plus « d'activité » — et de « pleine activité ». S'agit-il d'une simple question de sémantique ? Mesurons-nous l'ampleur des transformations et la portée des enjeux ? Il ne semble pas, trop attachés que nous sommes à une conception fixiste et datée du « travail d'emploi », qui nous fait croire, aujourd'hui, qu'il peut avoir et une fin — synonyme de fin des acquis sociaux généralisés —, et un dépassement — version libérale : « pleine activité », version utopiste : « tiers secteur convivial et socialisant ». C'est parce qu'on a pris soin de nous faire croire qu'il y a bel et bien fin de quelque chose que l'on peut déplacer l'attention vers la nécessité de ce dépassement, adapté, nous dit-on, à notre situation et seul à même de venir remplir le vide social d'une forme de travail finissante.

Au terme de notre mise en perspective, il apparaît qu'une caractéristique très discriminante des scénarios de recomposition des sociétés salariales est leur plus ou moins grande capacité à prendre en compte le contexte de domination capitaliste (cf. tableau 1) et, partant, d'y saisir, tantôt avec cynisme, tantôt avec naïveté, tantôt avec résignation, les enjeux sociopolitiques d'une transformation du rapport au travail. À cet égard, les tenants d'un scénario « travailliste » radical ont au moins le mérite — à défaut de perspectives — de ne pas se raconter trop d'histoires.

Clersé (UMR 8019 CNRS) - Université Lille 1

* * *

Où va l'hétérodoxie ?

Liêm HOANG-NGOC

Introduction

L'histoire de la pensée économique est le plus souvent réduite à une succession de programmes de recherche, un nouveau programme venant en remplacer un devenu dégénéré¹. Une telle lecture écarte d'emblée du champ de la scientificité toute tentative de proposer une grille de lecture métaphysique différente de celle adoptée par la majorité de la communauté scientifique. De nos jours, le programme de recherche réputé scientifique est un programme constructiviste néo-walrasien. Il définit comme son noyau dur, le modèle de concurrence parfaite, image d'un monde sans frottement, et retient comme hypothèses auxiliaires, destinées à rendre la théorie réaliste (c'est-à-dire empiriquement testable), des hypothèses d'imperfections cognitives informationnelles (telles les asymétries d'information) ou comportementales (telle la rationalité limitée). Hors de ce programme d'analyse positive, que les protagonistes, fanatiques de la *guillotine de Hume*², se défendent de relier à toute considération normative, point de place pour la science et, consécutivement, peu de place pour une mise en cause de l'ordre économique établi, dès lors que le critère d'optimalité (qu'il soit de premier ou de second rang) balise le domaine des solutions efficaces permises par ces théories. Tant qu'ils n'auront pas produit de programme concurrent, ceux qui rejettent cette posture, les *hétérodoxes*, en seront réduits à disserter sur l'histoire de la pensée économique ou à jeter des ponts avec la sociologie, délaissant alors la rigueur de l'analyse économique pour pratiquer un inductivisme méthodologique,

1. Marc BLAUG, *La méthodologie économique*, Economica, 1981.

2. La *guillotine de Hume* désigne la démarche jugée nécessaire selon Hume pour s'affranchir des jugements de valeur (religieux à l'époque) qui pesaient sur la démarche scientifique. Cette démarche doit s'interdire de déduire « ce qui doit être » (les choix normatifs) de « ce qui est » (les phénomènes décrits par l'analyse positive).

incapables de prédictions et se contentant de « raconter des histoires » infalsifiables. Ainsi va la nouvelle économie vulgaire.

L'objet de cet article est d'aller à contre-courant de cette opinion dominante, mais aussi de pointer les limites d'une hétérodoxie contemporaine qui, obsédée par la critique d'irréalisme de la théorie néoclassique, a délaissé à la fois le terrain d'un programme constructiviste concurrent et oublié le démontage de la *guillotine de Hume*. La boîte à outils de la pensée économique ne nous laisse cependant en rien dépourvus, pour agglomérer les grilles de lecture du monde économique construites par les pères fondateurs de la pensée anti-libérale. Ainsi, Marx et Keynes inspirèrent-ils les modèles postkeynésiens dont on redécouvre aujourd'hui la pertinence pour l'analyse des désordres du « nouveau capitalisme ».

1. L'hétérodoxie récupérée ?

1. 1. Les impasses de la lutte contre l'autisme

La lutte contre l'autisme a constitué le plus petit commun dénominateur ayant rassemblé nombre d'opposants contemporains à la pensée unique académique. Leur démarche s'est notamment élevée contre l'article de Friedman³. Insuffisante pour déboucher sur un programme véritablement concurrent, elle s'avère cependant nécessaire et légitime si l'on considère la provocation organisée par Friedman autour du postulat de l'irréalisme des hypothèses⁴. Provocation, car le *mainstream* invitait la communauté des économistes à entériner une démarche constructiviste⁵ tout en épargnant à celle-ci l'épreuve de la validation empirique, seul juge de paix pour valider ou rejeter, en science physique, une théorie.

La tradition réaliste a été inaugurée, plus d'un demi-siècle auparavant, à l'occasion de la célèbre querelle des méthodes, dans laquelle s'affrontèrent Menger, précurseur de la pensée néoclassique autrichienne, et Schmöller, ancêtre de l'institutionnalisme. Le réalisme a ensuite été incarné aux États-Unis par l'institutionnalisme de Commons, puis par le courant post-institutionnaliste des *Relations Industrielles*. Le champ de l'économie du travail est particulièrement illustratif de cette bataille livrée par les frères

3. Milton FRIEDMAN, *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press, 1953.

4. L'important n'est pas qu'une théorie soit réaliste, écrivait Friedman, mais qu'elle permette de bonnes prédictions.

5. La démarche constructiviste ou hypothético-déductive consiste à définir des hypothèses conformes au discours métaphysique fondateur de la théorie retenue pour traiter d'un phénomène observable et à en déduire des prédictions. Cette hypothèse n'est pas rejetée tant que les tests empiriques ne l'invalident pas de façon décisive.

ennemis, orthodoxes et hétérodoxes, dans la discipline. Fondée par Dunlop et Kerr, la théorie des *Relations Industrielles*⁶ est parfois présentée comme la génitrice de théories post-institutionnalistes, telles que la théorie de la segmentation du marché du travail⁷. Se donnant pour objet l'ensemble des règles de travail, elle revendique explicitement un certain *néoréalisme* dont la vocation ne serait pas de se substituer à la théorie néoclassique mais de l'enrichir de dimensions historiques et sociologiques afin de la rendre plus pertinente. S'inscrivant dans une démarche interdisciplinaire, la sociologie systémique de Parsons lui en fournit les instruments rudimentaires. Le système de relations industrielles est un sous-système du système social. Il interagit avec d'autres sous-systèmes, comme le système économique et le système politique, qui forment son environnement. Sous sa pression, les acteurs du système construisent un certain nombre de règles encadrant les relations d'emploi.

À l'affût, la théorie dominante a pu profiter de l'aubaine pour *endogénéiser* ces réalités comme autant de *faits stylisés*. Elle prévenait, par là même, la critique d'invalidité empirique de ses hypothèses. Les théories du salaire d'efficacité ou encore les modèles *insiders-outsiders* sont autant de théories prétendant donner leurs fondements microéconomiques aux rigidités du marché du travail, mises en évidence par les sociologues, mais restées jusqu'alors inexplicées. Cette démarche s'installa dans les années quatre-vingt alors que l'hypothèse friedmanienne d'un taux de chômage naturel, stable et unique sur le long terme, ne pouvait plus être soutenue face à la montée du chômage et la baisse de l'inflation. S'instaurait donc une division du travail implicite — plus explicite outre-Atlantique —, entre les frères ennemis. Les *hétérodoxes* mettaient en exergue l'éclatement des marchés internes et le nouvel âge de la segmentation du marché du travail. Les *orthodoxes* en définissaient les fondements microéconomiques, plaçant employeurs et travailleurs rationnels dans un univers d'information asymétrique⁸. Les *hétérodoxes* fustigeaient le simplisme et de nouveau l'irréalisme des modèles néoclassiques, rebaptisés néokeynésiens et néo-institutionnalistes, ainsi que leur incapacité à endogénéiser le chômage keynésien ou à rendre compte de l'entreprise capitaliste. Ces derniers les renvoyaient à leur propre incapacité à leur opposer un modèle explicatif alternatif.

6. John T. DUNLOP, *Industrial Relations Systems*, Southern Illinois Press, 1958.

7. Peter DOERINGER et Michael PIORE, *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Lexington, Mass, 1971.

8. Joseph STIGLITZ est l'un des chefs de file de ce programme de travail. Cf. notamment : Carl SHAPIRO et Joseph STIGLITZ, « Equilibrium Unemployment as a Worker Discipline Device », *American Economic Review*, n° 74, 1984, p. 433-444.

Chemin faisant, cette hétérodoxie-là ne pouvait être que le miroir déformant de la théorie dominante, qu'elle invitait du même coup à s'embellir ; ce qu'elle ne manqua pas de faire avec l'introduction d'hypothèses auxiliaires. Organiser l'hétérodoxie autour de la seule critique de l'autisme néoclassique ne pouvait qu'aboutir à tendre la perche à une théorie en mal de validité empirique. Les conventionnalistes ont même fini par abandonner complètement le terrain de l'analyse économique alternative pour se rabattre sur celui de la démarche purement compréhensive. Celle-ci s'intéresse désormais au domaine du juste et du légitime, qui cimente, dans le temps, les conventions entre les acteurs⁹. La nomenclature des logiques (marchande, industrielle, domestique, civique...) et des cités est censée fournir la clé de lecture de l'ordre social en place. Au plan normatif, la théorie des conventions ne pouvait que déboucher sur une théorie de la compréhension de l'ordre établi, et non de sa contestation.

1. 2. La thèse de la crise du fordisme : une version sophistiquée des théories de l'offre

La théorie de la régulation, qui semblait échapper à la critique précédente, n'est pas exempte d'un bilan globalement négatif à cet égard. Elle a construit un corpus permettant d'identifier les invariants institutionnels d'une économie monétaire de production, qui conditionnent l'émergence des différents cas de figure capitalistes et socialistes. Mais, à y regarder de près, la théorisation avancée par ses adeptes, qui appartiennent à l'histoire économique récente, n'est qu'une version complexe des thèses de la *crise de l'offre*, dont l'objectif premier était d'enterrer les politiques keynésiennes. Leborgne et Lipietz¹⁰ en revendiquent d'ailleurs explicitement le terme pour caractériser la *crise du fordisme*. La thèse selon laquelle la *crise du fordisme*, survenue à l'occasion de la stagflation des années soixante-dix, serait une crise du rapport salarial¹¹ fait écho à l'hypothèse d'un *chômage structurel*, communément admise dans le *mainstream*. Les normes de salaire, d'emploi et d'organisation, héritées de la période fordiste, seraient devenues inadaptées au regard des mutations du régime de la demande. La *crise du fordisme* résulterait alors de l'inadaptation du rapport salarial aux nouvelles normes de concurrence et à la différenciation de la demande sur des marchés plus étroits. Cette crise appellerait une mu-

9. Cf. le numéro de la *Revue économique* : « L'Économie des Conventions », mars 1989.

10. Danièle LEBORGNE et Alain LIPIETZ, « Restructuration économique et territoire », *Espace et sociétés*, 1991, n° 66-67.

11. Robert BOYER, *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, 1986.

tation du rapport salarial ; ce que les néoclassiques qualifient de *réformes structurelles* d'un marché du travail, dont les institutions imposeraient la flexibilité, offensive et défensive. L'héritage fordiste retarderait encore, trente ans plus tard, l'adaptation de la main-d'œuvre à un environnement désormais structuré par l'économie de la connaissance. À l'instar des économistes orthodoxes, les régulationnistes délaisseront peu à peu le champ de la politique macroéconomique pour accorder un rôle excessif aux institutions du marché du travail dans l'explication du sous-emploi.

L'analyse d'Aglietta¹², plus pertinente à nos yeux que celle de Boyer et Orléan¹³, considère quant à elle que le changement structurel majeur de la fin du vingtième siècle ne vient pas spécifiquement de la faculté technico-organisationnelle d'adaptation du système à son environnement, mais d'une modification des rapports sociaux induisant une nouvelle division sociale (et donc technique) du travail. La crise du fordisme trouve alors son origine dans le rapport financier et non dans une crise du rapport salarial. Plus exactement, dans un contexte de baisse du taux de profit propre à la fin de l'ère « fordiste », la revanche de l'actionnaire et l'échec du compromis entre les gestionnaires et les salariés se seraient alors matérialisés, dans un premier temps, dans une mutation au sein du rapport financier, induisant, dans un deuxième temps seulement, la redéfinition des normes dans le rapport salarial. Cette idée, prégnante dans les travaux d'Aglietta, est endossée tardivement par Boyer¹⁴.

Il est évidemment possible de soutenir, à la fois, que la crise du fordisme a bien existé et qu'elle a ouvert la voie à la domination de la finance, celle-ci exploitant les potentialités de l'économie de la connaissance. Pourtant, il n'y a pas eu de crise du rapport salarial au sens de l'inadaptation du mode de formation des salaires, du régime de protection sociale, du type de contrat de travail avec les nouvelles normes de la demande différenciée. Si tension il y a eu, elle s'est produite avant tout dans le conflit distributif entre capital et travail, donnant ainsi l'impression d'une crise du rapport salarial, et dont l'analyse est au cœur des théories postkeynésiennes de la stagflation. Alors que les tensions sur le partage des revenus ont été traitées dans le cadre de la politique salariale, parfois concertée

12. Michel AGLIETTA, « Les transformations du capitalisme contemporain », in Bernard CHAVANCE, Éric MAGNIN, Ramine MOTAMED-NEJAD et Jacques SAPIR (éds.), *Capitalisme et Socialisme en perspective*, La Découverte, 1999, p. 275-292.

13. Robert BOYER et André ORLEAN, « La convention salariale fordienne : les obstacles d'une innovation locale dans la transformation du mode de régulation », *Cahiers du CEPREMAP*, n° 9029, 1990.

14. Robert BOYER, « Is a Finance-led Growth Regime a Viable Alternative to Fordism ? A Preliminary Analysis », *Economy and Society*, vol. 29, n° 1, 2000, p. 111-145.

Encadré 1

Les invariants institutionnels de l'économie dans les approches en termes de régulation

L'économie des sociétés modernes, son anatomie, sous ses aspects capitalistes aussi bien que socialistes, sont définis par Chavance¹⁵ comme un *Système Monétaire-Salarial* (SMS). Le SMS émerge à l'issue d'un processus historique de socialisation des travaux privés et d'accumulation primitive du capital. Émergeant d'abord sous une forme capitaliste, il repose sur trois invariants structurels¹⁶ : la monnaie, le salariat, la marchandise. L'objet du SMS est la production de marchandises. Les marchandises incorporent un surplus produit par la mise en œuvre du travail salarié dans l'entreprise. La monnaie est plus qu'une convention sociale résultant d'un « désir unanime de détenir de la monnaie »¹⁷. Elle est à la fois l'instrument de financement des projets marchands et le mode de validation sociale des travaux privés effectués dans l'entreprise.

La « métaphore du gâteau » est ici commode pour vulgariser le propos. L'économie peut être présentée comme le théâtre de la production d'un gâteau et de la répartition de ses parts entre trois classes d'acteurs parties prenantes de cette scène :

- les apporteurs de l'argent ou du capital nécessaires pour acquérir le four, la farine et le moule à gâteau ;
- les dirigeants d'entreprise, organisant la production et indiquant la manière d'utiliser le four et le moule ;
- les salariés, producteurs du gâteau par leur travail.

Un rapport se noue entre les apporteurs d'argent et de capitaux et les gestionnaires¹⁸. Billaudot le nomme le *rapport financier*¹⁹. En son sein, les apporteurs d'argent exigent une certaine rémunération de leurs avances en monnaie ou en capital, en l'absence desquelles aucun travail ne peut être financé. C'est pourquoi le rapport financier est premier

15. Bernard CHAVANCE, « Le Capitalisme et le Socialisme comme espèces systématiques : formation, co-évolution, transformation », in Bernard CHAVANCE, Éric MAGNIN, Ramine MOTAMED-NEJAD et Jacques SAPIR (éds.), *Capitalisme et Socialisme en perspective*, op. cit., p. 295-316.

16. Bernard BILLAUDOT, « L'enjeu de la crise : aménagement, mutation, ou disparition du rapport salarial », *La transformation du rapport salarial, enjeux et perspectives*, PUL, 1987, p. 71-97 ; Ramine MOTAMED-NEJAD, « Le Capitalisme et le Socialisme : similitudes et différences », in Bernard CHAVANCE, Éric MAGNIN, Ramine MOTAMED-NEJAD et Jacques SAPIR (éds.), *Capitalisme et socialisme en perspective*, op. cit.

17. Michel AGLIETTA et André ORLEAN, *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, 2002.

18. Les auteurs classiques tels Adam Smith et David Ricardo ne distinguaient pas l'entrepreneur du capitaliste, à l'époque où les marchés financiers étaient peu développés. La prédominance selon les époques de l'une ou l'autre de ces figures explique en partie l'hégémonie de la logique entrepreneuriale ou de la logique financière, quand bien même celles-ci sont étroitement imbriquées. Cette distinction n'est pas sans importance parce qu'elle engage le contenu de la contrainte monétaire associée aux projets des entrepreneurs. Aussi, Keynes pointait-il, dès les années trente, les conflits d'intérêt potentiels opposant ces deux logiques, financière et entrepreneuriale, et leurs implications macro-économiques.

19. Bernard BILLAUDOT, « L'enjeu de la crise : aménagement, mutation, ou disparition du rapport salarial », op. cit.

dans la hiérarchie formelle des rapports sociaux fondamentaux. En toute rigueur, il faudrait nommer rapport monétaire cette relation entre l'entreprise et ses financeurs, car ces derniers ne se limitent pas aux institutions financières. Ils incluent aussi les institutions monétaires du système bancaire qui facilitent plus ou moins l'accès à l'argent. Le terme de rapport financier au sens strict renvoie alors aux relations entretenues par l'entreprise et les détenteurs de titres qu'elle émet. Il est un « sous-rapport » du rapport monétaire.

Un autre rapport se noue alors entre l'entrepreneur, disposant dès lors d'argent, et le travailleur avec qui il noue une relation salariale aux fins de produire le gâteau. Enfin, le gâteau ne rencontre de validation sociale que s'il s'échange contre de la monnaie dans le cadre d'un troisième rapport social, le rapport marchand. Si le gâteau est de mauvaise qualité ou s'il ne trouve pas preneur, le travail dit « privé » des salariés n'est pas socialement validé.

Les invariants institutionnels d'une économie monétaire et salariale sont donc le rapport monétaire, le rapport salarial et le rapport marchand. Chronologiquement, ils prennent d'abord la forme capitaliste.

Le rapport monétaire désigne le mode de financement des projets d'entreprise. En son sein, compte tenu du développement de la séparation entre les figures du capitaliste et de l'entrepreneur, le rapport financier (au sens strict défini antérieurement) représente la relation entre le dirigeant de l'entreprise et les créanciers ou les propriétaires de cette dernière.

Le rapport salarial désigne le mode de rémunération et d'usage de la force de travail²⁰. Il représente la relation que noue l'entrepreneur avec le salarié pour produire la marchandise faisant ensuite l'objet d'une validation monétaire. Le rapport salarial met en scène une relation de subordination entre le salarié, économiquement contraint de vendre sa force de travail, et l'employeur, disposant du « droit de "contrôle résiduel" », c'est-à-dire disposant juridiquement de la maîtrise du profit en vertu des droits de propriété dont il dispose sur les biens produits.

Le rapport marchand désigne le mode de validation monétaire de la marchandise produite dès lors que cette dernière réalise ce que Marx appelle le « saut périlleux de la marchandise », c'est-à-dire qu'elle trouve preneur contre de la monnaie.

Chacun de ces rapports sociaux fondamentaux induit sa négation, porteuse de socialisme, c'est-à-dire de contrôle démocratique de la production, de son financement et de la répartition des revenus. La démocratie économique renvoie ici à toutes les formes de contrôle incorporant le principe « une personne, une voix », opposées au contrôle censitaire (par l'argent) des rapports sociaux fondamentaux. Le principe démocratique est ainsi formellement incarné dans les entreprises, administrations et institutions publiques de régulation, de même que dans les structures associatives, mutualistes ou coopératives.

La négation du rapport financier signifie la minoration de l'objectif de maximisation de la plus-value destinée en partie au remboursement de l'avance faite par le capital financier. Elle induit un relâchement de la contrainte monétaire, au sens de Kornai²¹. Pour la période contemporaine, elle signifierait la mise en cause du critère de maximisation de la rentabilité financière qui prévaut dans le capitalisme dominé par l'actionnaire. Cette mise en cause peut aller jusqu'à la contestation démocratique du contrôle actionnarial lui-même par les autres acteurs, managers, salariés ou par la puissance publique elle-même. Dans les cas les plus formellement démocratiques, le financement du projet peut faire l'objet de prêts bonifiés ou de dotations publiques en capital, ou encore de financements dans le

20. Robert BOYER, *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, 1986.

21. Janos KORNAI, *Socialisme et économie de la pénurie*, Economica, 1985.

cadre du système coopératif. La minimisation des coûts, synonyme d'efficacité économique, n'est pas exclue, mais l'objectif de maximisation du taux de profit est dès lors relativisé vis-à-vis de celui qui est requis dans le cadre d'un financement actionnarial classique ou d'un prêt bancaire privé. Dans le cas de rendements croissants, fréquent avec le progrès technique, nous verrons que la minimisation des coûts peut même s'avérer contradictoire avec l'objectif de profit.

La négation du rapport salarial met en jeu les différentes formes de contrôle démocratique de la production et de la distribution du revenu. Dans sa forme extrême, cette négation fait écho à la négation du rapport financier et se matérialise dans les formes publiques ou démocratiques de détention des droits de propriété dans l'entreprise, caractérisées par le principe de non-domination du capital. Dans une version faible, elle se traduit par le développement de la « prise de parole » salariale, *via* la négociation collective ou encore les différentes formes de cogestion. Ces diverses formes d'intervention salariale exercent une influence sur les normes de répartition des gains de productivité, c'est-à-dire sur la taille des parts de gâteau.

La négation du rapport marchand est incarnée par les formes non marchandes, c'est-à-dire planifiées, d'affectation des ressources et des biens produits. Le développement d'un secteur non marchand n'induit pas la disparition de la monnaie, mais une validation socialisée dans le cadre d'un plan, *via* l'impôt, l'emprunt ou la création monétaire.

avec les syndicats, ce conflit distributif, d'autant plus aigu que les gains de productivité ralentissaient, s'est dénoué à la suite d'une reprise en main du rapport monétaire par le capital financier. Celui-ci a imposé de nouvelles normes de rentabilité et de gestion induisant, pour réguler le système, une adaptation endogène du rapport salarial, qui se poursuit encore de nos jours, notamment à travers les débats sur la « réforme » du code du travail et de la protection sociale.

Alors que leur analyse positive du capitalisme actionnarial pointe de nombreuses sources d'instabilité du système, nombre d'auteurs régulationnistes persévéraient, avant le déclenchement de la crise financière, à articuler leur réflexion normative sur les conditions de régulation du capitalisme actionnarial. Ils voyaient dans l'inadaptation du rapport salarial aux nécessités du « nouveau capitalisme » l'une des causes de ses dysfonctionnements. Jadis incarnée par le modèle managérial japonais, la « flexibilité offensive » s'inscrit désormais dans le cadre de la régulation du nouveau capitalisme actionnarial. Sa version moderne, la *flexsécurité*, réputée nécessaire pour organiser la mobilité vers les secteurs de la nouvelle économie de la connaissance, combine assouplissement du CDI, formation tout au long de la vie, allocation universelle et épargne salariale socialement responsable, celle-ci ayant pour vocation de contrer le « court-termisme » des marchés...

Au final, du point de vue de l'analyse positive, l'hétérodoxie contemporaine, largement inspirée des thèses régulationnistes en France, serait-elle

alors devenue l'habillage sophistiqué des théories orthodoxes de l'offre ? Au plan normatif, elle succombait en tout cas, en version *soft*, au même conservatisme social, dans la mesure où elle écarte du champ des choix économiquement viables les transformations sociales ou transitions économiques susceptibles de conduire au socialisme.

2. L'économie : science, idéologie ou croyance ?

Un examen minutieux de la littérature contemporaine indique qu'il n'y a pas un programme de recherche dominant, amélioré après avoir été soumis au feu nourri de sa critique externe, mais au moins cinq postures méthodologiques, liées à cinq présupposés métaphysiques distincts, légitimant plus ou moins consciemment (c'est précisément la fonction de l'idéologie) des orientations sociopolitiques bien précises. Les deux premières postures ont pour fonction de légitimer l'ordre établi.

La tradition walrasienne et néo-walrasienne sépare pourtant le champ de l'analyse positive de celle de l'économie normative et sociale. Dans les *Théories du Bien-être*, les choix normatifs sont permis à condition qu'ils concilient bien-être collectif et efficience allocative. Pour autant, les choix sont limités en raison de la nécessité de respecter le critère d'optimalité parétienne selon lequel on ne saurait détériorer la situation d'un individu dans le cadre des politiques publiques. C'est pourquoi un principe de compensation a été introduit par la suite pour dédommager les *victimes* des politiques publiques.

Les théories néo-hayeckiennes²² (*Choix publics, Droits de propriété*), usurpant le terme de *théorie positive*, balisent les contraintes économiques strictes qui les conduisent à faire l'apologie du capitalisme et à condamner tout choix un tant soit peu collectiviste, si ce n'est démocratique. Sur le *marché politique*²³, les prétendants à l'élection sont mus par des considérations purement électoralistes et ne sont aucunement soucieux du bien-être de leurs congénères. La démocratie représentative conduit inévitablement à une inflation de dépenses publiques. La propriété capitaliste des moyens de production et la sanction par le marché sont les formes de coordination spontanément efficaces... Les choix normatifs sont officiellement présumés impossibles à l'exception de celui qui respecte l'ordre

22. James BUCHANAN, *The Demand and Supply of Public Goods*, Chicago, Rand McNally, 1968.

23. Gordon TULLOCK, *Le marché politique, Analyse économique des processus politiques*, Economica, 1978.

spontané du marché. La *théorie positive* n'en revendique pas moins l'utilisation de la *guillotine de Hume*. La sentence exécutée par son entremise est plus sévère encore que celle prononcée par les juges néo-walrasiens. Comme dans le cas de la théorie du bien-être, le label d'économie positive a pour fonction idéologique d'affubler du label scientifique tout discours légitimant l'ordre établi des droits de propriété, présumé optimal. Mais les théories du bien-être sont accusées de faire une part encore trop belle à des choix normatifs ouvrant le champ à une intervention, présumée excessive et inefficace, de l'État. Alors que les théories du bien-être relèvent d'un conservatisme *soft*, la théorie à prétention positive débouche en réalité sur un conservatisme *hard*.

Les trois autres postures sont méthodologiquement et socialement réformatrices, voire révolutionnaires. Au plan méthodologique, Marx et Keynes dans le texte condamneraient, pour leur part, la *guillotine de Hume*. L'analyse positive à laquelle ils procèdent débouche explicitement sur des solutions socioéconomiques dérogeant à l'ordre financier, si ce n'est capitaliste.

Chez Marx, il existe des tendances économiques lourdes qui obligent, à terme, d'en appeler à la régulation du capitalisme et conduisent le philosophe (on dirait aujourd'hui le chercheur), conscient des enjeux de l'histoire, à prôner la transition au socialisme comme solution à la crise du capitalisme. Nous sommes en présence d'un marxisme *hard* qui n'est, au fond, que le miroir déformant de la démarche néo-hayekienne précédente. *L'analyse scientifique* (versus *l'analyse positive*) de l'économie conduit à prédire la supériorité d'un *ordre socialiste* (versus *l'ordre capitaliste*).

Chez Keynes, la loi des débouchés, en incertitude radicale, ne s'applique pas et la théorie classique de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie est fautive. Cette posture, reprise par la théorie postkeynésienne²⁴, conduit l'économiste éclairé à recommander une certaine planification publique, monétaire et budgétaire, de l'économie de marché. Une telle posture ne déroge nullement à la démarche constructiviste, admise dans la communauté. Il n'en reste pas moins que le corps d'hypothèses constituant le discours métaphysique de ce courant se distingue de celui du *mainstream*. Il s'y oppose même terme à terme au point de cultiver les germes d'un programme concurrent²⁵. La loi de Kalecki-Kaldor s'oppose à la loi des

24. Marc LAVOIE, *L'économie postkeynésienne*, La Découverte, 2004.

25. Cinq de leurs caractéristiques peuvent être ici soulignées (cf. Marc LAVOIE, *Ibidem*) :

1 - La loi de Kalecki prévaut : l'investissement détermine de façon causale les profits (« les capitalistes gagnent ce qu'ils dépensent »). Les profits alimentent l'épargne *via* la pension à épargner des capitalistes.

débouchés, La courbe d'offre intégrant l'hypothèse de rendements constants se substitue à celle de Lucas, la thèse d'une offre de monnaie endogène s'oppose à la théorie quantitative de la monnaie, etc. Puisque l'adhésion à la démarche constructiviste induit comme juge de paix la validation empirique des hypothèses, ces hypothèses postkeynésiennes ne manquent pas de pertinence.

Les quatre thèses précédentes relèvent par ailleurs d'un certain déterminisme économique (elles soutiennent l'existence d'une certaine autonomie de l'économie). Autonomie qui fonde en quelque sorte l'unité de la discipline, même si celle-ci accepte d'intégrer la critique externe, en endogénéisant certains « faits stylisés ».

Une cinquième posture, celle des radicaux américains²⁶, adopte au contraire un point de vue qui peut être qualifié de purement sociologisant, pour reprendre les termes brandis par les intégristes de la science dure à l'endroit d'une théorie suspectée d'emprunter le langage des sciences humaines. Pour les radicaux, il n'y a pas de déterminisme économique strict. Nous sommes en présence d'un marxisme *soft*. Les choix économiques sont essentiellement des choix résultant de la confrontation sociale, même si les radicaux n'excluent pas la prise en compte des contraintes de reproduction. Ainsi, la division du travail apparaît-elle comme l'instrument de la domination du capital sur le travail. Elle emprunte, au début du vingtième siècle, la voie de la massification de l'ouvrier spécialisé pour installer la soumission réelle, puis celle de la segmentation du marché du travail

2 - Les facteurs sont complémentaires. Les rendements factoriels et à l'échelle sont constants jusqu'à saturation des capacités de production. À la différence de WS-PS, le coût unitaire réel reste constant quel que soit le niveau de l'emploi, rendant les fluctuations du chômage indépendantes des salaires réels.

3 - Ces modèles raisonnent en sous-utilisation des capacités de production. L'accélérateur et le degré d'utilisation des capacités de production sont les déterminants essentiels de l'investissement, qui s'accroît chaque fois que le taux d'utilisation dépasse un taux jugé normal. Les entreprises ciblent un taux d'utilisation normal des capacités de production pour pouvoir s'adapter aux fluctuations de la conjoncture.

4 - L'inflation n'est pas d'origine monétaire, mais de nature structurelle. En concurrence monopolistique, les entreprises, confrontées aux syndicats, fixent leur prix selon un objectif de *mark up*. Le taux de marge dépend alors du degré de monopole et du conflit distributif avec les syndicats.

5 - L'offre de monnaie est endogène (cf. *Infra*).

26. Stephen MARGLIN, « What do bosses do ? The Origin and Functions of Hierarchy in Capitalist Production », document de travail, Harvard, 1971, publié dans la *Review of Radical Political Economy*, 6(2), 1974, p. 60-112 ; Herbert GINTIS, « The Nature of Labor exchange and the Theory of Capitalist Production », *Review of Radical Political Economics*, 8(2), 1976, p. 36-54 ; Bruno TINEL, « À quoi servent les patrons ? », *Marglin et les radicaux américains*, ENS éditions, 2004.

pour faire face à la menace d'une conscience sociale ouvrière, née de la concentration et de l'uniformisation du prolétariat.

L'histoire de la pensée économique ne serait au final que l'histoire d'idéologies, au sens d'Althusser. Les théories sont des croyances, ayant fausement conscience, chacune à sa manière, de détenir la vérité scientifique quant à la pérennité ou aux limites de l'ordre économique établi, pris comme objet d'analyse. D'où l'intégrisme, souvent intègre, des économistes qui conseillent les princes. Une fois abolie de la sorte la *guillotine de Hume*, le critère de démarcation entre orthodoxes et hétérodoxes est alors inhérent au caractère plus ou moins conservateur de leur discours quant à l'ordre socioéconomique établi.

3. Existe-t-il une hétérodoxie positive ?

Faut-il pour autant renoncer à construire une grille de lecture aussi pertinente que possible, si ce n'est une hétérodoxie positive, pour analyser le monde économique dans lequel nous vivons ? Dans l'affirmative, ce serait abandonner l'analyse économique à la science économique officielle et désertir le terrain de la construction d'une théorie hypothético-déductive concurrente que l'on confronterait, *tant bien que mal*, à la réalité empirique. Les hétérodoxes doivent donc s'y atteler, *tant bien que mal*, car la pensée économique ne saurait être une science exacte. Elle est une science sociale. L'expérimentation en laboratoire ne saurait avoir cours, et l'impossibilité de créer et cloner des êtres humains socialement désincarnés limite la pertinence de l'économie expérimentale. L'économie est alors le champ d'une confrontation d'acteurs déterminés par leur position dans le processus de production, dont certaines contraintes de reproduction peuvent être déduites à partir d'une démarche constructiviste opérationnelle.

La théorie classique a été réintroduite dans le cadre de la synthèse néoclassique, mais une autre synthèse est possible, celle des trois dernières approches mentionnées ci-dessus, situées au carrefour de Marx et de Keynes. La lutte des classes et la monnaie représentent le point de jonction de ces trois approches hétérodoxes. La confrontation sociale entre les classes traverse les trois approches. Structurante chez Marx et les radicaux, qui, pour certains, n'ignorent aucunement les contraintes de la reproduction économique, elle est prégnante chez Keynes à travers l'opposition entre l'entreprise et la rente, alors qu'elle se devine à travers l'hypothèse d'un conflit sur le taux de marge chez les postkeynésiens. C'est d'ailleurs chez Robinson et Kaldor que l'on trouve explicitement les fondements théoriques d'une analyse marxo-keynésienne, à l'origine des modèles post-keynésiens de répartition des revenus, où le conflit distributif entre les

classes est la cause d'une inflation structurelle par les coûts, et où l'offre de monnaie est endogène. Cette hypothèse s'oppose radicalement à la thèse libérale d'une neutralité de la monnaie. La monnaie est le lien social moderne en tant qu'instrument de validation sociale des travaux privés chez Marx. Elle conditionne la mise en œuvre des projets d'entreprise chez Keynes.

3. 1. Entre Marx et Keynes : l'autre synthèse²⁷

La conception de la puissance sociale de la monnaie, en tant qu'elle permet la mise en route des projets d'entreprise (que ces projets soient privés ou publics), justifie, dans le débat normatif, l'importance du thème de la souveraineté monétaire et financière en matière de politique économique. L'indépendance des banques centrales et la déréglementation financière ont, en Europe, privatisé la politique monétaire et le contrôle de l'épargne. Or, le pouvoir de battre monnaie, entre les mains des banques centrales, constitue sans doute un pouvoir économique essentiel, au même titre que le contrôle de l'épargne financière, circulant plus ou moins librement entre et à l'intérieur des économies. La maîtrise des instruments monétaires et financiers prédétermine la possibilité d'un contrôle de l'investissement. Entre les mains de l'actionnaire du capitalisme actionnarial, les instruments monétaires et financiers sont orientés vers les objectifs de valorisation des patrimoines et de maximisation de la rentabilité financière. À la disposition des gestionnaires du capitalisme managérial, ils financent sur le long terme leur boulimie d'investissement et permettent de nouer des compromis avec les syndicats dans le rapport salarial. Contrôlés par la puissance publique, ils peuvent drainer des liquidités vers le financement de la politique industrielle dans le cadre d'une planification plus ou moins indicative.

D'un point de vue théorique, la thèse de la primauté de la monnaie est un point de jonction clé entre les problématiques marxiste et keynésienne. Elle justifie le renouveau des approches post-keynésiennes, observables depuis peu dans la littérature économique²⁸.

27. Le terme de *Synthèse néoclassique* désigne, dans le jargon des économistes, la synthèse réalisée à la suite de l'article de John Hicks de 1938 (« Mr. Keynes and the Classics ») traduisant la théorie keynésienne dans le langage néoclassique. Celle-ci donnera naissance au courant dominant de la macroéconomie contemporaine.

28. Alain PARGUEZ, « Introduction à l'économie de rentiers », *Économie et Société*, série Monnaie et Production, 1987, n° 9, p. 103-109 ; Laurent CORDONNIER, « Le profit sans l'accumulation : la recette du capitalisme gouverné par la finance », communication au Séminaire « Hétérodoxies », MATISSE, Paris, 2003 ; Marc LAVOIE, *L'économie post-keynésienne*, La Découverte, 2004.

L'apport majeur de Keynes²⁹ fut sans doute de contester la thèse libérale de la neutralité de la monnaie. L'expression la plus brute de cette thèse est celle défendue par les Nouveaux classiques³⁰. L'économie est contrainte par l'offre. Le stock de capital est fixe à court terme. L'économie ne peut donc produire plus qu'en mobilisant le facteur travail. Comme le stock de capital est fixe, cela ne peut se faire que moyennant une productivité marginale décroissante. Les entreprises qui veulent produire plus doivent par conséquent verser un salaire inférieur pour pouvoir maximiser leur profit. Elles ne peuvent malheureusement produire plus car aucun travailleur n'accepte d'emploi à un salaire plus faible que celui qui prévaut. L'économie, contrainte par l'offre, est donc en plein-emploi. Le chômage est purement volontaire car les travailleurs préfèrent le loisir à un travail trop faiblement payé pour compenser la « désutilité » du travail. Puisque l'offre est rigide, toute politique de stimulation de la demande, qui se matérialise *in fine* par une injection de monnaie, provoque mécaniquement une hausse du niveau général des prix. La monnaie est donc neutre. Son maniement inconsidéré est à l'origine des poussées inflationnistes que l'on peut prévenir en confiant la gestion à des banquiers centraux avertis.

Keynes construit pour sa part sa théorie monétaire en considérant les effets induits de l'incertitude, qui prévaut sur les marchés financiers, sur l'arbitrage qu'opèrent les agents économiques entre détenir de la monnaie et acheter des titres. Ces derniers ne se comportent pas rationnellement, mais comme des moutons qui emboîtent le pas du troupeau. Keynes observe que la préférence pour la liquidité s'accroît avec l'incertitude. En cas de forte préférence pour la liquidité, une politique libérale de stimulation de l'épargne n'a aucune chance de provoquer une baisse des taux sur le marché des fonds prêtables qui soit susceptible de soutenir l'investissement, contrairement à ce qu'avance la théorie classique de l'épargne. Elle provoque alors une crise de débouchés importants puisqu'une partie du revenu épargné n'est pas dépensé. Les conséquences de l'incertitude se répercutent donc sur la formation du taux d'intérêt, qui conditionne l'investissement, dont l'atonie est la cause, avant toute autre chose, de la montée du chômage. Les effets de l'incertitude sont démultipliés en période de crise financière, lorsque la défiance généralisée des acteurs financiers les uns envers les autres accroît leur préférence pour la liquidité au détriment de l'acquisition de titres. Les taux d'intérêt se tendent sur les marchés obli-

29. John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, réédition Payot, 1985.

30. Robert LUCAS, « Expectations and the neutrality of money », *Journal of Economic Theory*, vol. 4, avril 1973, p. 103-124.

gataires, les cours chutent sur le marché actions. La crise de solvabilité des banques conduit les banques qui disposent de liquidité à réclamer une prime de risque supérieure. Les agents économiques subissent cette crise de liquidité en accédant plus difficilement au crédit, ne serait-ce que pour financer leurs dépenses courantes. La Banque centrale doit intervenir pour injecter des liquidités comme prêteuse en dernier ressort. Survient parfois une situation de préférence totale pour la liquidité qui rend sans effet sur les taux interbancaires les baisses de taux directeurs de la banque centrale (le taux-plancher sur lequel sont calés les taux interbancaires). L'État lui-même doit intervenir pour relancer l'activité économique par la politique budgétaire, quitte à socialiser une partie de l'investissement.

La Théorie générale laissait néanmoins deux questions en suspens.

En premier lieu, comme le souligne Kaldor, la théorie de la *préférence pour la liquidité* de Keynes « constituait un amendement de la théorie quantitative de la monnaie et non son abandon ». Elle ne le conduit pas à rompre totalement avec l'idée selon laquelle la demande serait déterminée par l'offre de monnaie de la banque centrale, supposée exogène et donc maîtrisable par la main visible de son gouverneur. Keynes n'évoque qu'au détour d'une phrase l'hypothèse dite de *monnaie endogène*, développée ultérieurement par les théories postkeynésiennes³¹ à l'encontre des thèses monétaristes, qui soutiennent qu'une création monétaire inconsidérée est source d'inflation. Au contraire, l'hypothèse de *monnaie endogène* signifie que l'offre de monnaie n'est pas contrôlable de façon exogène par les autorités monétaires, comme le prétendent les monétaristes. Les postkeynésiens indiquent que la relation monnaie-production doit être inversée. La quantité de monnaie est induite, dans une économie monétaire de production, par la demande effective résultant de la dépense d'investissement des entreprises et de la propension à consommer. Cette dépense d'investissement dépend elle-même du taux d'intérêt, seule variable exogène que la banque centrale est en mesure de contrôler. Autrement dit, *l'offre de monnaie est endogène* à la demande autonome que la politique économique peut influencer. Par voie de conséquence, l'inflation n'est pas d'origine monétaire. Qualifiée de structurelle, elle résulte avant tout des tensions sur les coûts de production telles qu'un conflit sur le partage des revenus ou un choc énergétique conduisant les entreprises à relever leurs prix pour maintenir leurs marges.

En deuxième lieu, Keynes s'arrête à la porte de l'entreprise, que Marx avait commencé d'enfoncer avec la théorie de l'exploitation. Keynes ne sonde pas les fondations de l'entreprise parce que son projet social est de

31. Nicholas KALDOR, *Le fléau du monétarisme*, *Economica*, 1985.

préservé le régime capitaliste du droit de propriété, sauf lorsqu'il suggère que l'investissement public comble le déficit d'accumulation du capital dans les secteurs victimes des anticipations pessimistes des entrepreneurs privés. Keynes ne remet pas plus en question la théorie classique de la répartition des revenus à *la productivité marginale* et admet ainsi que les salaires doivent baisser à mesure que l'emploi augmente en raison d'une productivité marginale décroissante.

Le caractère endogène de l'offre de monnaie et l'impact de la répartition salaire/profit sur la croissance sont précisément deux piliers des modèles postkeynésiens. Ces derniers ne sont pas dénués d'intérêt pour proposer une lecture alternative aux interprétations dominantes des événements économiques survenus au cours de ces trente dernières années qui furent inaugurées par la stagflation ; ce nouveau mur que la politique serait, aux yeux de la pensée unique, incapable d'abattre. Le capitalisme actionnarial a depuis brigué la succession du capitalisme managérial et de l'État social des « Trente Glorieuses ». Contredisant les conclusions de la science lugubre, les nouveaux modèles kaleckiens sont particulièrement aptes à expliquer les effets macroéconomiques pervers de la norme de répartition des revenus voulue par les actionnaires dans ce « nouveau capitalisme ».

3. 2. *Le syndrome de la stagflation : une analyse postkeynésienne*

Le syndrome de la stagflation des années soixante-dix marque les esprits au point que tous les instruments de la politique discrétionnaire sont désormais bridés, en vue de prévenir l'inflation, et que la lutte contre le chômage est renvoyée à de « nécessaires » réformes « structurelles ». Ce syndrome est à l'origine du discours théorisant l'impossibilité d'une « autre politique ».

Dès 1968, les thèses monétaristes ont restauré l'idée que l'explosion de l'inflation était d'origine monétaire et ont mis la montée du chômage *structurel* sur le compte des revendications salariales et du financement de la protection sociale. Elles déminaient le champ de bataille contre l'inflation, dont la mission pouvait dès lors être confiée en exclusivité à des banques centrales indépendantes tandis que la lutte contre le chômage était progressivement recentrée autour des politiques *structurelles* de l'emploi.

En Europe, confier la surveillance de la stabilité des prix à la BCE revient ainsi à considérer que l'inflation est d'origine monétaire et que le chômage résulte avant tout des « rigidités » d'un marché du travail qu'il faudrait « assouplir ». Ce point de vue, fidèle à la théorie quantitative de la monnaie, conduit les économistes monétaristes à recommander la *règle*

d'or selon laquelle la masse monétaire devrait croître au même rythme que le taux de croissance du PIB. Cette règle ne fut jamais appliquée à la lettre sous les auspices des dirigeants les plus enclins à suivre les recommandations de Milton Friedman. Sous Margaret Thatcher, il aurait fallu que, lors de la récession de 1981, la masse monétaire croisse de 0 % pour respecter la règle monétariste. Or, l'objectif de croissance des agrégats monétaires fixait une fourchette de 7 à 11 %, tandis que la croissance effective de la masse monétaire a été de 17,9 % ! L'application stricte du dogme monétariste risquait à ce point d'aggraver la récession que la responsabilité n'en fut pas prise par Margaret Thatcher, toute Dame de fer qu'elle était. En outre, les gouverneurs des banques centrales avouent qu'il est impossible de contrôler l'évolution de la masse monétaire en fixant des objectifs de croissance des agrégats. C'est pourquoi l'actuelle politique de la BCE, qui se garde bien de fixer des objectifs strictement conformes à la *règle d'or*, donne l'impression à d'éminents économistes de ne pas être une politique monétariste. En réalité, comme le soutiennent les théories de *l'offre de monnaie endogène*, le seul instrument de politique monétaire dont disposent les banques centrales est le taux d'intérêt. Son relèvement intempestif en vue de réduire la croissance de la masse monétaire s'était avéré particulièrement nocif pour la croissance et le commerce extérieur, thatchérien et reaganien. On comprend mieux que la Grande-Bretagne, mais aussi les États-Unis, ayant expérimenté l'impossibilité du monétarisme, se soient, dès le milieu des années quatre-vingt, ralliés au keynésianisme monétaire, qui consiste à baisser les taux en période de ralentissement, et à procéder à des relèvements en période de plein-emploi. C'est tout le contraire qui se produit dans la zone euro où la BCE s'évertue à appliquer la politique monétaire la plus restrictive possible, à l'exception de la période d'entrée en vigueur de l'euro, où la baisse des taux avait assuré trois années de forte croissance entre 1998 et 2000.

Le point de vue selon lequel l'inflation n'est pas d'origine monétaire (ce n'est pas une inflation par la demande) mérite également d'être à nouveau sérieusement considéré, *a fortiori* en situation de sous-emploi lorsque le taux de croissance est inférieur au taux de croissance potentielle, comme c'est le cas à présent. Si l'on admet l'hypothèse d'une inflation structurelle, l'inflation salariale a disparu ; les entreprises n'ont plus, comme dans les années soixante-dix, à jouer sur les étiquettes pour maintenir leurs profits. Une politique de stimulation de la croissance, par une baisse du taux d'intérêt et par des dépenses publiques d'innovation et d'investissement

afin d'accroître les capacités de production, ne serait en rien inflationniste, pas plus qu'une monétisation des déficits publics (un financement par création monétaire), interdite par les statuts de la BCE. Si l'inflation venait à réapparaître, ce serait parce que le retour au plein-emploi renforce le pouvoir de négociation des salariés, en mesure de négocier des salaires plus élevés. C'est sans doute cela que craignent les banquiers centraux européens, préférant alors le chômage aux salaires et à l'emploi afin de préserver un climat non inflationniste, favorable à la valorisation des patrimoines. Le syndrome de la stagflation masque en vérité la hantise de « l'euthanasie du rentier ».

Souvenons-nous. À l'issue des Trente Glorieuses, les rentiers, dépouillés par l'inflation, les dévaluations compétitives, la baisse des profits et la socialisation croissante du revenu national, cherchèrent à renverser ce compromis de classe entre le salariat et la technocratie. Un compromis « keynésien », devenu par trop insolent, à leurs yeux. Ainsi que l'indiquent Dockès et Rosier³², durant la période qui précède la crise des années 1970, le ralentissement des gains de productivité et le déplacement du partage salaires/profits au bénéfice du travail résultent d'une « cause majeure [...] exclusivement sociale³³ ». En d'autres termes, contrairement à la thèse régulationniste d'une inadéquation croissante du rapport salarial fordiste aux nouvelles configurations de la demande et d'un épuisement technologique de la division taylorienne du travail³⁴, la stagflation, indicateur de la « crise du fordisme », a d'abord résulté de la montée en puissance du travail face au capital. À partir du milieu des années 1960, le plein-emploi aidant, les syndicats se sont trouvés en position d'obtenir des gains substantiels de pouvoir d'achat, par la réussite même du fordisme. Le conflit sur le partage de la valeur ajoutée s'aiguïsa, ce que traduit l'accélération de l'inflation. Comme le soutiennent les postkeynésiens, celle-ci n'était donc pas d'origine monétaire mais structurelle. Il était parfaitement soutenable de poursuivre le développement de l'investissement grâce à une politique industrielle financée par l'expansion monétaire, en neutralisant les facteurs inflationnistes, d'origine salariale, au moyen d'une politique des revenus concertée avec les syndicats, instaurant la stricte indexation des salaires sur les gains de productivité. Cette norme était d'ailleurs au cœur du compromis « néo-corporatiste » des pays nordiques. Elle fut recherchée dans

32. Pierre DOCKÈS et Bernard ROSIER, *L'histoire ambiguë*, 1988, PUF, p. 191 sqq.

33. *Ibidem*, p. 194.

34. Dans sa version néoclassique, cette thèse invoque une crise de l'offre, mais dans les deux cas, la conclusion est la même : l'argumentation revient à avancer une supposée inadéquation de l'État social et des dispositifs qui l'accompagnent, notamment en matière de hausses générales de salaires.

le secteur public en France à la suite de la publication du rapport Toutée, en 1964. Le quadruplement des prix du pétrole pèsera par la suite sur l'inflation importée, sur laquelle les syndicats obtiendront l'indexation des salaires. La spirale inflationniste fut ainsi amorcée, non pas à cause de phénomènes monétaires, mais par des causes bien réelles.

Le discrédit de cette interprétation, défendue notamment par Kaldor³⁵ dans l'Angleterre thatchérienne, a permis aux monétaristes et autres nouveaux classiques de prendre la stagflation comme prétexte d'une neutralisation des instruments monétaire et budgétaire tout en légitimant la désindexation des salaires sur les gains de productivité pour réduire le chômage dit « structurel ». Le contrôle de la masse monétaire étant impossible car l'offre de monnaie est endogène, le monétarisme pur, consistant à faire progresser la masse monétaire au même rythme que celui du PIB, était inapplicable dans les faits (sauf à risquer un étranglement de l'économie par des taux d'intérêt encore plus élevés)³⁶. Cette doctrine servira néanmoins de légitimation symbolique de la bataille pour le contrôle de la monnaie et de la finance. Celle-ci prendra d'abord corps aux États-Unis, puis en Europe. En propageant l'idée que l'inflation était d'origine monétaire, elle aboutit à confier la gestion de la monnaie à des banques centrales rendues indépendantes, plus préoccupées de créer un environnement favorable à la valorisation des patrimoines qu'au soutien de la croissance.

3.3. *Le paradoxe des coûts et de l'épargne : l'éclairage des nouveaux modèles kaleckiens*

Le « nouveau capitalisme » qui s'est installé depuis passe pour être le plus efficace. Il n'est pourtant pas exempt, dans certains pays, de dysfonctionnements macroéconomiques que les modèles postkeynésiens de répartition des revenus sont en mesure de révéler.

Stockhammer³⁷ distingue ainsi deux catégories de modèles postkeynésiens de répartition des revenus. D'une part, les modèles kaldoriens, dans lesquels la répartition des revenus est endogène et l'économie en pleine

35. Nicholas KALDOR, *Le fléau du monétarisme*, op. cit.

36. Au cœur de la récession britannique de 1981-1982, il eut fallu, pour respecter à la lettre la règle d'or monétariste, une progression nulle de la masse monétaire. M3 crût de 17,9 % en 1981, de 12,6 % en 1982 et de 9,8 % en 1983. Les objectifs étaient fixés respectivement pour ces trois années dans des fourchettes de 7 à 11 %, 6 à 10 % et 5 à 9 %. Ils ne furent pas atteints et le monétarisme fut par la suite abandonné.

37. Engelbert STOCKHAMMER, « Robinsonian and Kaleckian Growth. An update on Postkeynesian Growth Theories », *Working paper*, n° 67, octobre 1999, Université de Vienne.

utilisation des capacités de production. D'autre part, les modèles kaleckiens, plus réalistes, selon lesquels l'économie est constamment en sous-utilisation des capacités de production, la modification exogène de la répartition des revenus, liée au degré de monopole des entreprises et à la capacité de résistance des travailleurs, influençant l'investissement et la croissance à court et long terme.

Une telle modification, consécutive aux politiques d'offre, fut empiriquement observable au cours des années 1980-1990 en Europe. Le contexte macroéconomique est en effet marqué, particulièrement en France, par un déplacement du partage salaires/profits, produit par la modération salariale et non par une action préalable sur l'investissement. Alors que l'investissement privé semble moins que jamais réagir aux variations du *q de Tobin*³⁸, comme l'a toujours soutenu Kaldor, les politiques macroéconomiques ne sont plus orientées prioritairement vers la stimulation de la demande et, en particulier, de l'investissement autonome. Le budget de capital de l'État est au plus bas alors que la BCE a renoncé à stimuler l'investissement privé par l'expansion monétaire. Les théories de l'offre sont incapables d'expliquer le double paradoxe des coûts et de l'épargne, qu'on peut rebaptiser *le paradoxe de Schmidt*, en référence au « théorème » formulé au début des années 1980 par le chancelier allemand Helmut Schmidt, mais contredit par l'observation : « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ».

Les politiques d'offre, centrées sur la « baisse des impôts et des charges », n'ont en effet pas été de nature à transformer les profits d'hier en investissements d'aujourd'hui, et risquent donc de déprimer l'emploi de demain.

Les nouveaux modèles kaleckiens de croissance mettent à cet égard en scène le *double paradoxe des coûts et de l'épargne*³⁹. Au contraire du théorème de Schmidt, ils montrent en quoi une hausse des salaires et une baisse de la propension à épargner ne représentent aucunement un obstacle à la croissance et à la poursuite de l'accumulation du capital. Ils mettent

38. Le *q de Tobin* mesure le rapport entre la valeur de marché des actifs existants et leur coût de remplacement. Il donne une idée de l'écart entre la valeur boursière de l'entreprise et ses fonds propres. Lorsqu'il est supérieur à 1, les entreprises sont supposées être incitées à investir.

39. Bob ROWTHORN, « Demand, real wage and economic growth », *Studi Economici*, n° 18, 1982 ; Lance TAYLOR, *Income Distribution, Inflation and Growth : Lectures on Structuralist Macroeconomic Theory*, MIT Press, Cambridge, Mass. and London, 1991.

en cause la causalité profit/investissement dont les classiques et Marx surévaluaient indéniablement la pertinence⁴⁰.

Dans ces nouveaux modèles, la dynamique de long terme est, comme celle de court terme, intégralement tirée par la demande effective. Celle-ci dépend de la part des salaires et des profits dans le revenu, à laquelle est liée la propension à épargner. La formation des salaires est exogène, contrairement aux anciens modèles kaldoriens dans lesquels la répartition des revenus est endogène. Le taux de marge dépend du degré de monopole et du rapport de force entre capitalistes et salariés.

Une hausse de la part des salaires dans l'ensemble de l'économie accroît la consommation des salariés (dont la propension à épargner est proche de 1 et en tout cas plus faible que celle des capitalistes) et réduit la propension à épargner. À court terme, les entreprises réagissent en augmentant leur taux d'utilisation des capacités de production. La production et l'emploi augmentent. À long terme, la demande effective tire l'accumulation du capital par le biais de l'effet dit *accélérateur*. L'investissement, dans ces modèles, dépend en effet de l'accélérateur et du degré d'utilisation des équipements⁴¹. Tout accroissement du taux d'utilisation au-delà du taux jugé normal incite les entreprises à investir. Il en résulte une élévation de la masse des profits et du taux de rentabilité P/K. La masse des profits alimente *ex post* l'épargne nécessaire à l'équilibre $I = S$ via l'épargne des capitalistes. On retrouve ici le paradoxe des coûts et de l'épargne : la hausse de la part des salaires, induisant une baisse de la propension à épargner, est favorable à l'investissement et à la croissance, qui engendrent en fin de course l'épargne nécessaire. À l'inverse, une hausse de la part des profits dans le revenu national accroît la propension à épargner et n'induit aucunement une augmentation de l'accumulation du capital et des profits car la demande effective est insuffisante. Elle déprime la consommation, réduit le degré d'utilisation des équipements et donc l'investissement. Elle amenuise à long terme la croissance et *in fine* la masse de profit et le taux de rentabilité.

40. Marx, comme les classiques, reliait avant tout l'accumulation du capital au taux de profit. Chez Ricardo, l'accumulation du capital est spécifiquement mue par l'offre à travers les perspectives de profit. Il n'y a aucun problème de débouchés car, reprenant la loi des débouchés de Jean Baptiste Say, il suppose que « l'offre crée sa propre demande ». Smith était sans doute le plus précis quant à la fonction du profit, catégorie de revenus alimentant l'épargne, celle-ci étant le préalable, selon lui, à l'investissement. De plus, il n'ignorait pas les problèmes de débouchés inhérents à la taille des marchés qu'il invitait à élargir grâce au commerce international.

41. Marc LAVOIE, *Foundations of Post Keynesian Economic Analysis*, Edward Elgar, Cheltenham, 1992.

Parodiant le théorème de Schmidt, rebaptisé ici le paradoxe de Schmidt, le paradoxe des coûts et de l'épargne, résolu par les modèles néo-kaleckiens, pourrait par conséquent être formulé comme suit : les salaires d'aujourd'hui sont l'investissement de demain et les profits d'après-demain.

D'autres modèles ont prolongé le raisonnement kaleckien pour représenter le fonctionnement du capitalisme actionnarial qui s'est installé au cours des dernières décennies. Le *nouveau capitalisme* est caractérisé par une modification de la structure de gouvernance des entreprises⁴². Celles-ci sont contrôlées par des groupements d'actionnaires minoritaires détenant un portefeuille diversifié. La durée moyenne de détention d'une action est, disions-nous, extrêmement courte et les critères de gestion imposés aux gestionnaires sont recentrés vers la maximisation de la rentabilité financière. Les entreprises cotées sont alors incitées à se concentrer autour de leurs activités spécifiques et à écarter les projets d'investissement irrespectueux du critère de gestion requis. Ces innovations, par rapport à l'époque où Keynes reliait l'investissement à l'efficacité marginale du capital comparé au taux d'intérêt et où la consommation dépendait des salaires, conduisent les nouveaux modèles à actualiser les déterminants de l'investissement et de la consommation. Stockhammer⁴³ construit ainsi une fonction d'investissement où l'investissement est lié négativement au pouvoir des actionnaires et positivement à l'accélérateur. La richesse des ménages est quant à elle constituée de titres. Dans ce modèle, la montée du pouvoir des actionnaires provoque un accroissement exogène de la part des profits et de l'épargne qui réduit l'investissement. La consommation des actionnaires peut toutefois compenser la baisse du taux d'investissement en cas d'effet de richesse positif bénéficiant aux épargnants.

Si les modèles néo-kaleckiens fournissent une explication du paradoxe de Schmidt (la hausse de la part des profits n'a pas stimulé l'investissement) qui prévaut dans de nombreux pays du noyau dur européen, la modification des paramètres des modèles, inhérents aux comportements de marge des entreprises et aux propensions à consommer des catégories de ménages permet également de rendre compte du scénario anglo-saxon, à l'origine de la crise financière.

Les États-Unis sont traditionnellement caractérisés par un taux d'épargne faible. Cela tient tout d'abord à la forte propension à consommer des ménages à hauts revenus américains qui, à la différence des classes aisées

européennes, épargnent peu. Les ménages à revenus moyens et modestes sont ensuite nettement plus endettés. Leur propension à consommer dépasse donc nettement l'unité. Le modèle permet alors de mieux cerner les ressorts de la forte croissance américaine, tirée par le secteur immobilier au cours de la période 2002-2006. Comme dans les autres pays, les inégalités de revenus se sont accrues. Le salaire médian ne progresse plus alors que le salaire moyen augmente de 3 % par an. La consommation et l'acquisition de logements par les ménages à revenus modestes et moyens est donc tirée par une montée de leur endettement, stimulé par le crédit hypothécaire. Leurs dépenses exercent alors un effet d'entraînement sur l'investissement. C'est à ce prix que fut nourrie la bulle immobilière aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni et en Espagne, les « clones » européens du modèle immobilier américain où l'on retrouve certaines caractéristiques macroéconomiques analogues (montée des inégalités, endettement privé).

Conclusion

Depuis la chute du mur théorique marxiste, jugé trop totalisant, les économistes hétérodoxes se sont gardés de proposer une théorie générale du devenir des sociétés humaines. Nombre d'entre eux se sont réfugiés dans la lutte contre l'irréalisme des hypothèses de la théorie néoclassique, vilipendée comme nouveau totalitarisme théorique. Ils se sont adonnés au culte de la complexité pour indiquer que le monde économique est évolutif, porteur d'irréversibilités et fait de formes de conflit et de coopération irréductibles à la lutte de classe ou au marché de concurrence parfaite. L'aboutissement d'une telle démarche ne pouvait qu'être un renoncement à produire une théorie positive alternative, ou plus exactement un programme de recherche *concurrent*, au sens de Lakatos, et un ralliement à une stratégie de recherche *compréhensive*, au sens de Weber, dont l'économie des conventions est l'incarnation. Même la théorie de la régulation, candidate à la succession de Marx et de Keynes, succombait à cette tentation, au point de n'avoir perçu qu'après coup le changement de système (l'objet même de sa théorie) intervenu sous ses propres yeux au cours de ces trente dernières années.

Hégémonique, la théorie dominante ne pouvait que se délecter de cette laborieuse critique interne qui lui fournissait les *faits stylisés* qu'elle passait les uns après les autres à la moulinette de la rationalité individuelle, parfaite ou limitée, dans un univers de moins en moins concurrentiel, avec toujours la même conclusion conservatrice : les institutions engendrées

42. Dominique PLIHON, *Le nouveau capitalisme*, La Découverte, 2005.

43. Engelbert STOCKHAMMER, « Shareholder value orientation and the investment-profit puzzle », *Journal of Post Keynesian Economics*, winter 2005-6, vol. 28, n° 2, 2005, p. 193-215.

dans ce contexte par des individus rationnels sont toujours les plus efficaces.

Les fondations d'un programme alternatif étaient pourtant esquissées dans nombre de travaux postkeynésiens. Elles ne furent aucunement consolidées, depuis la mort de Robinson en 1985 et celle de Kaldor en 1988, par « la génération des déçus du marxisme et du keynésianisme ». Quelques irréductibles résistèrent, jusqu'à ce qu'une nouvelle vague se mette aujourd'hui à l'ouvrage.

L'interprétation matérialiste de l'histoire récente de la pensée économique, prégnante dans cet article, suggère que, même munis de la *guillotine de Hume*, les économistes ne sont pas épargnés par l'emprise de l'idéologie dominante. La fausse conscience qu'ils ont de la réalité les a conduits à privilégier sans conteste certaines hypothèses et à en dénigrer d'autres. La défaite *politique* du keynésianisme dans la Grande-Bretagne thatchérienne et dans l'Amérique reaganienne, le tournant de la rigueur en France en 1983, la chute du mur et du « socialisme réel » ne pouvaient que détourner un nombre grandissant d'étudiants et de chercheurs de Marx et de Keynes pour emprunter des pistes de recherche toujours plus sinueuses à souhait. Parions que les difficultés macroéconomiques et sociales du capitalisme financier auront prochainement une traduction théorique dans le monde des écrivailleurs de la Faculté.

Université de Paris I - MATISSE - CES-CNRS - UMR 8174

liem@univ-paris1.fr

* * *